

Université Paris 13 Sorbonne Paris cité
UFR DES SCIENCES DE LA COMMUNICATION

Numéro attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Thèse

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS 13

Discipline : Sciences de l'information et de la communication

Présenté et soutenu publiquement

par **Rockaya Nielle DITENGOU**
à Villetaneuse le 08 décembre 2016

Politique, médias et développement. L'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cas du Gabon en Afrique centrale

Directeur de thèse :

Roger BAUTIER professeur émérite à l'Université Paris 13

Jury :

Roger BAUTIER professeur émérite à l'Université Paris 13

David Douyère, professeur à l'Université François-Rabelais de Tours

Stéphane Olivesi, professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Geneviève Vidal, maître de conférences HDR à l'Université Paris 13

Lise Vieira, professeur à l'Université Bordeaux Montaigne

Résumé

La Gabon, pays d'Afrique centrale, compte une population d'environ 1 500 000 habitants.

L'économie gabonaise repose principalement sur ses ressources en matières premières.

Ouvert à l'environnement international le Gabon est depuis le tournant des années 1990 inscrit dans une logique de développement visant une diversification de ses secteurs économiques. C'est dans ce contexte que le pays s'intéresse aux TIC et à leur insertion dans son processus de développement. Ces TIC posent pourtant un triple défi : celui du savoir-faire ; du savoir-être ; et celui du maintien de l'intérêt général.

Néanmoins, comme dans d'autres Etats africains francophones (notamment le Maroc, le Sénégal), les dirigeants gabonais ont perçu l'enjeu stratégique que constituent les TIC pour l'avenir du pays. En effet, l'usage et l'appropriation des TIC peuvent, s'ils sont maîtrisés et accompagnés par une politique publique clairvoyante, être une formidable chance de cohésion et d'intégration sociale. Ou, au contraire, en cas d'échec, un moment occasionnant une fracture sociale supplémentaire. Car si l'environnement défini par les TIC est celui de l'évolution accélérée et de la performance structurante, les difficultés restent importantes quant à l'adaptation et l'appropriation de ces outils par le plus grand nombre. Cette recherche s'intéresse précisément aux conditions d'une réelle cohésion sociale qui serait induite par les TIC. Celle-ci nécessite un contexte politique capable de favoriser l'accès à l'information au sens le plus large du terme. Dans cette perspective, cette thèse interroge l'exercice du pouvoir au Gabon et en Afrique centrale, les projets initiés par les acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que divers mécanismes d'appropriation pouvant faciliter ou ralentir une intégration efficace de ces nouvelles technologies.

Abstract

Gabon, a country of central Africa, has a population of about 1 500 000 inhabitants. The Gabonese economy relies mainly on its natural resources. Since the beginning of 1990, this country has chosen a development plan, aiming at the diversification of its economic sectors. It is in this perspective that the country pays a particular attention to ICT (Information and Communication Technology) and to its intergration in the process of development. However, ICT poses a triple challenge: that of know-how; social skills; and that of the preservation of the general interest. As in the other french-speaking countries, Gabonese leaders have understood the strategic importance of ICT in the future of Gabon. The fact remains that the use and appropriation of ICT can be beneficial, if they are mastered and guided by a farsighted public policy, which is a great opportunity for social cohesion and intergration. On the other hand, when this fails, it can bring about additional inequalities. As a matter of fact, if the environment defined by ICT is that of accelerating change and structural performance, the difficulties are significant when it comes to the adaptation and the appropriation of these tools by many people. This research is interested in the conditions of a real social cohesion which would be fostered by ICT. This requires a political context which favours access to Information Technology in the largest sense. We are therefore focusing our attention on the political structures.

Mots clés : TIC (technologies de l'information et de la communication), territoires, développement, cohésion sociale, appropriation, usage social.

Key Words: ICTS (technologies of information and the communication), territories, development, social cohesion, appropriation, social use.

Discipline : Sciences de l'information et de la communication

Laboratoire de rattachement : Laboratoire des Sciences de l'Information et de la Communication (**LabSic**) EA1803

REMERCIEMENTS

Nous vous remercions, Madame, Messieurs les membres du jury, d'avoir accepté de prendre part à cette soutenance, et de l'intérêt porté à ce travail.

Nous tenons à remercier notre Directeur de thèse, Monsieur Roger Bautier, pour sa patience, son exigence et son objectivité. Ses nombreux conseils avisés ont été prodigués avec beaucoup de patience, de clairvoyance, de pédagogie et de compréhension, Nous sommes très reconnaissants de cet encadrement. Nous n'avons probablement pas pu appliquer tous ses conseils, c'est le regret que nous pouvons déjà émettre. Toutefois, sous sa direction, cette expérience de recherche a permis une vraie initiation, un apprentissage enrichissant ; suscitant une redécouverte de soi, une remise en question humaine, intellectuelle et académique.

Nos remerciements vont à l'endroit de toute l'équipe académique (le laboratoire du LabSic, l'équipe administrative, le corps enseignant) qui nous accompagne – nous doctorants, futur(e)s chercheur(e)s - d'une façon dynamique par le biais des différentes formations doctorales, les séminaires, les rencontres scientifiques et autres.

Nous remercions toutes les personnes pour qui l'aide et l'assistance ont pris la forme d'un devoir durant ces années de thèse.

Des années durant lesquelles il a fallu trouver et maintenir un équilibre psychologique et émotionnel. Ces personnes ont été des appuis précieux à travers leurs conseils et leur assistance. Il s'agit de notre entourage familial qui soutient ce projet académique depuis de nombreuses années. Le sens du sacrifice dont elles ont fait montre nous a permis de traverser des situations complexes, sans jamais remettre en question la poursuite de notre projet doctoral.

Nous avons une pensée particulière pour des personnes qui ne sont plus et qui auraient certainement aimé voir se concrétiser ce projet de doctorat : notre mère, Marianne MAGANGA, notre grand-mère (Elisabeth TSONI) et bien d'autres.

Qu'il nous soit permis de remercier en les nommant, des personnes qui, ont participé à l'acquisition de certaines valeurs constructives indispensables à notre expérience de l'étranger : Annie Raissa BIGNAGNIE, Paule BUTON , NDEMBI Félicité, Arelette Noëlie MANOMBA, Mariette MAPACKA, Charlie Diane IBONDOU, Davie NZIENGUI NZIENGUI.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à des ami (e) s précieux pour leur sollicitude durant des périodes particulièrement éprouvantes. Nous ne pourrons tous les citer : Nodjon BAKAYOKO, Edna BOUROBOU, Franck CANA, Bruno CARRIAS, Wilfried IDIATHA, la liste est longue.

Nous adressons enfin nos sincères remerciements à toutes les interlocutrices et à tous les interlocuteurs ayant facilité la réalisation de nos enquêtes de terrain au Cameroun et au Gabon. Des enquêtes de terrain très utiles dans la compréhension du sujet que nous traitons ici. Il s'agit de :

- Robert ALABATENA, Ingénieur des Télécommunications. Msc en Analyse et Evaluation des Projets. Chef de Division (Cameroun) ;
- Serge OKONO EBANGA : Administrateur civil Chargé d'Etudes. Division des infrastructures et des affaires techniques (Secrétariat général du Premier Ministre/Cameroun) ;
- Denis NGAE : Directeur des Infrastructures et Réseaux de télécommunications et TIC (Cameroun) ;
- Madame ASSOGBA : Attachée au service de l'observatoire de la direction de l'Arcep¹ (Gabon) ;
- Blaise DOUMI, Abderhaman OYABI techniciens au service d'exploitation et de maintenance des réseaux mobiles de *Libertis*² (Gabon)
- Armand LICHAMBANY : Directeur Général du département de la promotion de l'économie numérique au Ministère de l'Economie numérique, de la Communication et de la Poste (Gabon) ;
- Mathieu KOUMBA Directeur Général Adjoint chargé de la Télévision à (Gabon Télévision nationale) ;
- Régis MBONGUILA : Chargé d'études à la Direction Générale du département de la promotion de l'économie numérique (Ministère de l'Economie numérique, de la Communication et de la Poste/ Gabon) ;
- Jean-Paul NDEMBET MACKAYA : Chef de Service Contrôle de Fréquences (ANINF³-Gabon) ;
- Nathalie YOMBET (Chef de service Communication Ministère des eaux et forêts).

¹ Agence de régulations des communications électroniques et des postes

² Opérateur de téléphonie mobile (soc

³ ANINF : Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences

LE PLAN

INTRODUCTION

I - POUVOIR ET SOCIETE

Introduction de la première partie

Premier chapitre- La notion du pouvoir

I.1 –L'exercice du pouvoir dans le contexte africain

I.1.1 - L'Afrique centrale - Royaume Kongo : Espaces et pouvoirs LOUANGO (éléments historiques)

I.1.2 - Les formes et impacts de l'exercice du pouvoir au Kongo

I.1.3 - La spécificité de l'exercice du pouvoir dans le contexte gabonais
Au Gabon : quelques particularités

Territoires et développement

I.2.1 - L'organisation territoriale

- aménagement territorial et la désillusion après les indépendances

I.2.2 - Les modèles de développement à l'épreuve, pour quels enjeux économique et humain

I.2.3 - Des projets de développement: le numérique dans l'organisation territoriale

Troisième chapitre Etat des lieux des TIC au Gabon

I.3.1 - Le pari d'une cohésion territoriale autour des projets de développement

I.3.2 - Les projets de développement au Gabon

I.3.3 - Le cas du bassin de Bourg-en-Bresse

- Les points forts du Bassin de Bourg-en-Bresse

- Un petit historique des contrats de développement sur le bassin de Bourg-en-Bresse

Synthèse de la partie I

II - LES TIC DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

Introduction de la deuxième partie

Premier chapitre - L'usage des TIC entre enjeux théoriques et besoins techniques

- II.1. - L'usage des TIC et la question de l'éthique
- II.1.2 – TIC et la question de l'accessibilité
- II.1.3- Les TIC révolutionnent-ils nos modes de vie ?
 - L'information la communication et les TIC
- II.1.4 - Les médias en Afrique Centrale
 - II.1.4.1 - Rappel historique des medias en Afrique Centrale
 - Le Cameroun et ses médias
 - La République du Congo (Congo Brazzaville) et ses médias
 - Le Gabon et ses médias

Deuxième chapitre - Les TIC et leurs enjeux en évolution perpétuelle

- II.2.1 - L'usage des TIC : quels enjeux et quel positionnement à adopter pour le Gabon ?
 - II.2.1.1 TIC, quelques définitions
 - II.2.1.2 Le poids macro-économique des TIC : les secteurs économiques, le PIB mondial
 - Les incidences des TIC sur la performance des différents secteurs économiques
 - Les TIC et les secteurs économiques : les investissements pertinents et nécessaires
 - II.2.3 TIC, investissements et bénéfiques pour quelles structures
Le Gabon, des atouts...
... et des contraintes
- II.2. 3.1 - Etat des lieux de l'usage des TIC au Gabon
 - Les TIC au Gabon, quelques dates clés
 - Le réseau de téléphonie et son évolution
 - L'impact des TIC sur l'économie du Gabon.
- II.2.3.2 - Etat des lieux de l'usage des TIC au Cameroun
 - Les acteurs de l'offre des TIC au Cameroun
 - Parc d'abonnés

Troisième chapitre : Un bilan des projets visant l'accès à l'Internet pour tous dans la sous-région

- II.3.1.1 Les projets au Gabon
 - 1) Le projet IEC
 - 2) Le projet ICD
- II.3.1.2 Les projets au Cameroun

Synthèse de la partie II

III- L'APPROPRIATION CULTURELLE DES TIC

Introduction de la partie III

Premier chapitre : L'appropriation culturelle des TIC

- L'Appropriation, notions et définitions

III.1.1 -L'Appropriation des TIC et la notion d'usage des TIC

III.1.2 Les inégalités dans la sphère du numérique : Les populations périphériques

- Les inégalités dans la sphère du numérique : La question du genre

III.1.3 Les possibilités d'une cohésion sociale et l'utilité ultime des TIC

Deuxième chapitre : La sphère des TIC comporte-t-elle des spécificités ?

III.2.1 Des usages aux identités numériques

III.2.2 Quelques chiffres sur l'utilisation d'Internet

III.2.3- Les stratégies d'acteurs, les modèles de diffusion des innovations

Troisième chapitre : L'usage des TIC: Régulation et Inclusion

III.3.1 Dispositif juridique au Cameroun

III.3.2 Dispositif juridique au Gabon

III.3.3 Quelques incidents sociaux, vue de la toile

III.3.2 .1 Elections présidentielles gabonaises vues de la toile

- La phase pré-électorale

- Les élections présidentielles gabonaises la une crise post électorale sous fond de crise sociale vue de la toile

Synthèse de la partie III

CONCLUSION GENERALE

SOMMAIRE

LE PLAN.....	4
INTRODUCTION	9
I - Pouvoir et société.....	23
I.1 La notion du pouvoir	24
I.1.1 - L'EXERCICE DU POUVOIR DANS LE CONTEXTE AFRICAIN	28
I.1.1.1 - Afrique centrale - Royaume Kongo : Espaces et pouvoirs	28
I.1.1.2 - Les formes et impacts de l'exercice du pouvoir au Kongo	35
I.1.1.3 - La spécificité de l'exercice du pouvoir dans le contexte gabonais	39
I.2 - TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT.....	45
I.3.1 - Le pari d'une cohésion territoriale autour des projets de développement	74
I.3.2 - Les projets de développement au Gabon	76
I.3.3 - Le cas du bassin de Bourg-en-Bresse.....	79
II - LES TIC DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT	87
II.1 - L'usage des TIC : enjeux théoriques et besoins techniques.....	88
II.1.1 - L'usage des TIC et la question de l'éthique	93
II.1.2 - TIC et la question de l'accessibilité.....	96
II.1.3- Les TIC révolutionnent-elles nos modes de vie ?.....	98
II.1.4 - Les médias en Afrique Centrale.....	107
II.1.4.1 - Rappel historique sur les médias en Afrique Centrale	107
II.2 - Les TIC et leurs enjeux en évolution perpétuelle.....	117
II.2.1 - L'usage des TIC : quels enjeux et quel positionnement pour le Gabon ?	119
II.2.2.1. - TIC, quelques définitions	119
II.2.2.2 Le poids macro-économique des TIC : les secteurs économiques, le PIB mondial	122
II.2.3 TIC, investissements et bénéfices pour quelles structures	127
II.2.3.1 Etat des lieux de l'usage des TIC au Gabon.....	131
II.2.3.2 - Etat des lieux de l'usage des TIC au Cameroun	145
III. L'appropriation	185
III.1 L'appropriation: Quelques définitions.....	185
III.1.1 -L'Appropriation des TIC et la notion d'usage des TIC.....	189
III.1.2 Les inégalités dans la sphère du numérique : Les populations périphériques	196
- Les inégalités dans la sphère du numérique : La question du genre	203
III.1.3 Les possibilités d'une cohésion sociale et l'utilité ultime des TIC.....	205
III.2 La sphère des TIC comporte-t-elle des spécificités ?.....	210
III.2.1 Des usages aux identités numériques.....	210
III.2.2 Quelques chiffres sur l'utilisation d'Internet.....	214
III.2.3- Les stratégies d'acteurs, les modèles de diffusion des innovations	218
III.3 : L'usage des TIC: Régulation et Inclusion.....	224
III.3.1 Dispositif juridique au Cameroun.....	226
III.3.2 Dispositif juridique au Gabon.....	232
III.3.3 Quelques incidents sociaux, vue de la toile	237
III.3.2 .1 Elections présidentielles gabonaises vues de la toile.....	249
- Les élections présidentielles gabonaises la une crise post électorale sous fond de crise sociale vue de la toile.....	257
CONCLUSION GENERALE.....	268
BIBLIOGRAPHIE	288
Table des illustrations.....	296
TABLE DES MATIERES	298

LISTE DES ANNEXES

- Transcription des entretiens réalisés lors de nos enquêtes de terrain (en 2012 et 2013)
- DECRET N° 2013/0399 PM DU 27 février 2013 fixant les modalités de protection des consommateurs des services de communications électroniques(Cameroun).
- Décret N°2012/309 du 26 juin 2012 portant modalités de gestion du Fonds Spécial des activités de Sécurité Electronique (Cameroun).
- N°61 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE GABONAISE du 1er au 7 AOÛT 2011

INTRODUCTION

La réflexion que nous menons dans ce travail part d'un constat : l'apport non négligeable des TIC sur le plan technologique s'accompagne de questionnements concernant leurs usages aussi. Des usages, une appropriation, indispensables à l'aboutissement d'un projet (mondial) dont l'ambition initiale vise l'accès au savoir pour tous. Un idéal qui, une fois ramené à la réalité de certaines régions, peut être prolongé à d'autres préoccupations puisque l'accès au savoir est doublé d'un enjeu économique indéniable. Ce qui appelle une réflexion sur les inégalités sociales, puisque celle-ci peuvent être accentuées avec la nouvelle variante que constitue l'usage de TIC.

Les discussions politiques ont emboîté le pas aux mouvements industriels qui ouvraient de nouvelles voies à un commerce mondial offrant des possibilités presque illimitées par le biais des TIC. L'une des préoccupations de plusieurs pays était (et reste parfois) de ne pas être en marge de ce qui se dessinait comme étant la nouvelle norme économique. Aussi, de nombreux Etats se sont très vite rassemblés autour de ce qui est nommé à la fin des années 1990 « société de l'information ». Les rencontres étatiques organisées dans ce contexte ont consisté parfois, à établir quelques règles, à s'accorder sur le mode de diffusion des TIC, à veiller à l'accès de ces outils par le plus grand nombre. Plusieurs projets ont vu le jour dans ce sens. En Afrique par exemple, des projets ont été mis en place en vue d'améliorer l'apprentissage (l'utilisation des dispositifs techniques), l'équipement technique. Si l'aspect apprentissage et équipement technologique semblent être suffisamment pris en compte pour faire l'objet de projets sérieux, qu'en est-il de l'appropriation efficace de ces outils ?

L'avènement des TIC et leur insertion dans les processus de développement impose un nombre non négligeables d'interrogations. En effet Internet marque un tournant considérable dans la dynamique de réorganisation des pratiques quotidiennes, professionnelles et autres. Son effet de levier, se donne à voir dans au moins sept (7) champs selon Serge Proulx (en se référant à une revue de littérature et de travaux en sciences sociales concernant l'innovation), nous le citons :

[...] il y a au moins sept sphères de changements associés à Internet : 1) Communication : transformation des modalités d'expressions de publication [...].2) Politique : émergence de

genres particuliers d'espaces publics de discussion et de débats. **3) Sociabilité** : élargissement des possibilités de contact, réduction du nombre d'intermédiaires entre les personnes et les organisations (Shapiro, 1999). **4) Identité-Subjectivité** : émergence et déplacement de nouveaux modes de construction de soi, et de production de nouvelles représentations de la société et du monde **5) Création culturelle** : expérimentations susceptibles de transformer les pratiques en éducation, art et création. **6) Travail humain** : reconfiguration spatiale et temporelle des sites de travail dans les sociétés industrielles (entreprises réseaux). **7) Economie** : organisation du travail – économie financière-commerce électronique-nouvelles modalités de distribution de biens informationnels-nouvelles formes de publicité-émergence de nouveaux modèles économiques ? (Gensollen, 2004) [...] ⁴.

Ces changements amenés par les TIC nous intéressent, car trois de ces champs constituent, nous semble-t-il, des éléments de réponses efficaces à l'une des questions de notre problématique : l'impact TIC dans les processus développement.

La Gabon, pays d'Afrique Centrale, compte une population de 1 500 000 habitants, *Perspectives monde* avance le chiffre 1 534 262 habitant pour l'année 2011. ⁵Son économie est basée sur l'exploitation des ressources naturelles : L'économie gabonaise repose principalement sur ses ressources en matières premières (le pétrole qui représente 39,3% du PIB en 2014, 85% des recettes d'exportation et 49% des recettes budgétaires ⁶).

Ce territoire est souverain depuis 1960 puis démocratique après, tour à tour, la conférence nationale de 1990 et les *Accords de Paris* en 1994 ⁷. La scène politique gabonaise a connu des mutations importantes. C'est un pays qui se transforme aussi par le biais des programmes et de plan de développement suggérés par des instances internationales, continentales, sous-régionales.

⁴ PROULX Serge, *Penser les usages des TIC aujourd'hui : enjeux, modèles, tendances*, in Lise Vieira et Nathalie Pinède, eds. *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels*, t.1, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 2005, p 7-20. (Actes du colloque p 6).

⁵*Perspectives monde (L'outil pédagogique des grandes tendances mondiale depuis 1945)* <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=GAB&codeTheme=1&codeStat=SP.POP.TOTL> .

Par ailleurs, le site <http://www.statistiques-mondiales.com/gabon.htm> avance le chiffre de 1 608 321 habitants pour l'année 2012 et *GEOATLA* avance celui de 1 79 000 d'habitants pour la même année (source : *GEOATLAS.com* ® 2009 © Graphi-Ogre).

⁶ http://www.tresor.economie.gouv.fr/11181_situation-economique-et-financiere-du-gabon-en-2014-perspectives-2015

⁷ Du 5-27 septembre 1994, les différents partis politiques gabonais se rencontrent afin de redéfinir un certain nombre de points autour de l'établissement de la démocratie dans le pays. Des Accords qui font suite à un climat social délicat après les élections présidentielles de 1993.

Attentif à l'environnement international, le Gabon est depuis le tournant des années 1990 inscrit dans une logique de développement ouvert sur l'extérieur. C'est dans ce contexte que le pays s'intéresse aux TIC et à leur insertion dans son processus de développement.

Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) est porté par plusieurs demandes majeures concurrentes, visant la satisfaction du plus grand nombre, aussi bien le particulier l'institution, l'entreprise, au cœur des réflexions et du système considéré.

Les quelques mots-clés suivants illustrent le champ très large de la demande d'usages en matière de TIC : soigner, éduquer, socialiser, développer sa compétitivité, être ouvert et participer aux enjeux vitaux de la mondialisation, sécuriser la transition vers de nouveaux modèles et systèmes de valeurs économiques tout en préservant les patrimoines locaux ... Pour un pays jeune et en devenir comme le Gabon l'objet est de constituer le cadre d'un (ou des) modèle(s) fédérateur(s) et mobilisateur(s). Des objectifs doublés d'enjeux majeurs car :

- d'une part, l'usage de ces technologies peut modifier potentiellement de manière radicale des habitudes quotidiennes, tant sur le plan personnel, citoyen que professionnel, sur le triple plan des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ;
- d'autre part, leur usage implique, pour chaque pays et pour chaque situation locale, des réflexions particulières quant aux stratégies de développement à mettre en œuvre pour une intégration et une acceptation réussies de ces technologies.

Les TIC posent ainsi un triple défi :

- celui du savoir-faire : ces technologies nécessitent un apprentissage, une amélioration de compétences techniques régulière;
- celui du savoir-être avec l'accroissement de l'autonomie individuelle et/ou collective et l'ouverture au monde et à la modernité qui renvoie aux possibilités quasi illimitées qu'offrent les TIC dans un nombre infini de domaines : accès à la connaissance et aux compétences, fiabilité, sécurité, mobilité et ubiquité, optimisation des ressources, productivité, qualité, traçabilité, travail collaboratif, logistique, gestion, pilotage, anticipation, modélisation... ;
- celui du maintien de l'intérêt général qui impose en permanence une réflexion prospective, une évaluation et des actions de régulation afin de s'assurer des bénéfices

et de l'acceptation réels de ces technologies au regard des efforts et des investissements consentis.⁸

Si une frange non négligeable des populations des pays émergents, notamment les élites politiques, académiques, économiques ont d'ores et déjà une facilité d'accès et une pratique affirmée de ces technologies, une large part de la population reste encore pour partie (malgré l'ampleur des développements publics) étrangère à ces usages numériques (contraintes d'infrastructures, usages et applications mal adaptés, outils d'accès non ou insuffisamment généralisés tels que les outils informatiques). En particulier, tout déploiement généralisé des usages et applications numériques reste étroitement conditionné par le développement des infrastructures de télécommunications et l'accès généralisé aux technologies mobiles y compris dans les villages les plus reculés et auprès des populations les moins favorisées.

Par ailleurs, si pour les usagers les plus avancés, les ruptures/évolutions permanentes des technologies imposent une mise à jour de leur savoir-faire et savoir-être (pour que les nouveaux usages numériques servent au mieux la performance de leurs métiers respectifs ou la qualité de leur cadre de vie), pour les populations en périphérie de ces usages, il s'agira d'une véritable « révolution copernicienne » (changement de repères, de valeurs et de méthodes) qui se doit d'être anticipée et fortement accompagnée pour en éviter toute attitude de rejet.

Enfin, les usages et les applications ne sont pas pour des pays émergents comme le Gabon uniquement des facteurs d'application mais aussi des opportunités pour dégager de nouvelles chaînes de valeur dans la nouvelle répartition mondiale de la production et des échanges ou renforcer celles des secteurs économiques déjà matures (énergies, activités forestières ...).

Il s'agit aussi de la crédibilité et de la réalité perçue des réalisations (et des discours) des décideurs politiques comme des élites économiques, académiques ou sociales qui pourraient être un enjeu pour le Gabon.

La réflexion que nous menons ici ne s'émancipe pas du constat fait quant à l'insertion des TIC en Afrique(en particulier) et de la nécessité d'inclusion des populations périphériques (de façon plus générale). Le travail de Philippe RIGAUT⁹ constitue un aperçu instructif sur l'insertion des TIC dans tous les domaines et leurs impacts aussi bien réel que fictif parfois. Des espoirs fondés sur les TIC, aux réels apports de ces outils, il y a une réalité qui est décrite à travers plusieurs discussions. Dans ce sens, nous avons pris connaissance du travail

⁸ BRETON Thierry, *La fin des illusions, le mythe des années high-tech*, Paris, Tribune libre Plon, 1992, 205 p.

⁹ RIGAUT Philippe, *Au-delà du virtuel*, Paris, L'Harmattan, 2001, 235p.

d'Olivier SAGNA¹⁰ qui nous livre un bilan des résolutions adoptées par les acteurs africains au sujet de l'insertion des TIC dans le processus développement économique et/ou territorial. Il revient sur un ensemble d'information faisant ainsi une genèse de l'intérêt porté aux TIC et un bilan des résultats des projets adoptés au début des années 2000. Ces projets tournent autour d'axes importants comme:

- l'amélioration des infrastructures dont les objectifs sont nombreux puisqu'il s'agit entre autres de :
 - *baisser les coûts des services de télécommunications et augmenter la fiabilité;*
 - *réaliser des études sur la diffusion de l'Internet dans tous les pays africains;*
 - *développer et produire une masse critique de jeunes et d'étudiants capables d'utiliser les TIC, dont l'Afrique pourra tirer des ingénieurs, des programmeurs et des développeurs de logiciels;*
 - *développer des contenus locaux, basés sur l'héritage culturel africain [...]*¹¹.

Outre l'amélioration des infrastructures, les projets discutés lors de ces rencontres visaient l'inclusion des pays africains dans ce qui devenait un nouveau mode de fonctionnement des échanges mondiaux : l'insertion des TIC dans les processus économiques, entre autres.

Le Président du Mali en 1998 (Alpha Omar Konaré) a rappelé à Genève -lors de la rencontre organisée autour de la thématique : «L'Afrique et les nouvelles technologies de l'information»- que les points importants de ces discussions concernent le fond de solidarité numérique (FSN), l'importance d'une diversité culturelle plus affirmée (présence plus importante de l'Afrique dans les espaces culturels numériques mondiaux, entre autres).

- La gouvernance de l'internet, autre point clé abordé en 2005 lors d'une rencontre entre Ministres des TIC des pays africains, réunis pour l'occasion. La régulation d'Internet, la question de la démocratie, intéressent les acteurs en charge des réflexions autour des TIC.

¹⁰ SAGNA Olivier, « La participation de l'Afrique au SMSI. L'annonce d'une ère nouvelle ? » dans Mathien Michel (sous la dir. de), *Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information et « après » ? Perspectives sur la cité globale*, Bruxelles : Bruylant, 2007, 439 p.

¹¹ SAGNA Olivier, Op.Cit 94

- -l'accessibilité via les logiciels libres et l'accessibilité d'Internet entre pays africains et le reste du monde sont également, des points qui permettent d'apprécier le bilan dressé à propos des TIC en Afrique.

Le constat global étant qu'un grand nombre d'initiatives restent trop souvent au stade de « projets ». Il est donc utile de comprendre ce qui empêche leur mise en œuvre, aussi bien à l'échelle continentale qu'à l'échelle locale.

Nous pensons, c'est notre hypothèse, que l'évolution et l'usage des TIC sont probablement, s'ils sont maîtrisés et accompagnés, une formidable chance de cohésion, d'intégration/mutation sociale et de modernité. A défaut, un élément supplémentaire de fracture sociale si les difficultés, liées à l'adaptation et la réappropriation de ces outils par les populations, ne sont pas résolues.

Sous quelle forme peut-on décrypter les effets d'une cohésion sociale. La cohésion sociale est-elle possible par le biais des TIC. Existe-il de nouvelles problématiques (liées au développement et à la cohésion sociale) auxquelles seules les TIC savent faire une réponse, ou sommes-nous face aux mêmes questions avec simplement de nouveaux moyens de réflexion?

L'étude des impacts culturels qu'occasionnent l'usage des TIC, le décalage entre les pays du Nord et ceux du Sud quant à l'accès à ces outils auraient pu constituer un angle d'approche de la problématique soulevée dans ce travail. Mais, ce ne sera pas l'objet principal de notre discours. Car cette question a nourri une littérature scientifique importante. Le travail de Thomas Guignard est une contribution pertinente. Sa thèse de doctorat *Le Sénégal, les Sénégalais et Internet médias et identité*¹² apporte de précieux éléments d'informations à ce propos. Le travail (thèse de doctorat) réalisé par Makanga¹³ Bala Marial Pépin sur le Gabon est également fort intéressant. C'est en effet une référence précieuse notamment par la richesse des informations fournies, mais aussi par la qualité et l'actualité de celles-ci.

Pour ce qui est de notre travail, nous nous intéressons au processus d'insertion des TIC au Gabon, en Afrique centrale, pour comprendre les conditions d'un possible développement harmonieux et inclusif via ces outils.

¹² GUIGNARD Thomas, *Sénégal, les Sénégalais et Internet : médias et identité*, Thèse de doctorat Université Charles de Gaulle Lille 3, école doctorale "sciences de l'homme et de la société" 2007, 400 pages.

¹³ MAKANGA BALA Marial Pépin, *Le Gabon et la question de la société de l'information. Approche spatiale des réseaux et des enjeux géopolitiques des technologies de la communication*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3, "Lettres, sciences humaines et sociales", laboratoire UMR ADES 5185,2010, 974 pages.

L'un des enjeux lié à l'usage des TIC est la modification des modes d'apprentissage, des procédés de travail, de production, de consommation etc. Mais aussi une modification de la pratique des médias et celle du pouvoir. Il peut être utile d'imaginer dans la perspective d'une démarche démocratique de plus en plus assumée que de part et d'autre, le niveau d'accès aux TIC soit au minimum égal pour qu'un lien soit maintenu dans les échanges « responsables politiques-médias-populations' ». Et que l'accès aux messages et aux informations soit garanti par une appropriation réussie.

Cette question de cohésion sociale peut-être abordée par le biais des projets d'intégration des espaces économiques, par exemple. Nous avons choisi, dans ce travail, de nous intéresser à la cohésion sociale à travers la lecture de l'appropriation des TIC pour deux raisons. La première raison est celle-ci : si les projets de développement intégrant les TIC sont rondement menés (infrastructures, accès facilité, appropriation ...), les résultats peuvent être suffisamment efficaces de façon à garantir l'adhésion et la participation de la population, dans une large perspective.

Si au contraire, c'est la deuxième raison, les TIC restent uniquement dans une perspective d'optimisation économique, il se peut qu'ils favorisent des fractures supplémentaires, entre les différentes couches de la société, d'une part, et une fracture entre le peuple et les acteurs politiques, d'autre part.

Le seul territoire gabonais pourrait être un terrain d'étude suffisant. Toutefois, les ambitions des différents pays de la sous-région se croisent autour de projets de développement (de façon globale, et davantage en ce qui concerne l'insertion des TIC en particulier). Les échanges sous-régionaux nous permettent d'apprécier les efforts des politiques dans ce sens et d'identifier les synergies potentielles ou indispensables entre les différents acteurs régionaux.

Nous pensons qu'il est intéressant de ne pas nous soustraire à une analyse élargie (non exhaustive probablement), et d'inclure dans cette réflexion des pays proches du Gabon. Confronter l'étude gabonaise au contexte de ses voisins donnera un écho moins confinant à ce travail, nous l'espérons. Au delà du cas gabonais, nous nous intéresserons au Cameroun et à la République du Congo (Congo-Brazzaville), parmi les neufs pays que compte cette région d'Afrique centrale.

Nous avons choisi ces deux pays car le Cameroun et la République du Congo sont des pays frontaliers au Gabon. La Guinée Equatoriale est également un pays frontalier, mais nous n'avons pas retenu ce pays dans cette étude, car c'est un espace lusophone qui nécessiterait un

travail particulier, travail que nous ne pouvions pas (pour le moment) mener dans le cadre de notre recherche.

Les éléments qui composent le corpus sont issus :

- des enquêtes de terrains que nous avons réalisées nous même ;
- des textes juridiques et les projets de développement à l'œuvre pour faciliter la vulgarisation des TIC, des pays retenus pour cette étude;
- les rapports et les résolutions politiques, ainsi que les décisions actées lors des rencontres sous-régionales autour des TIC ;
- quelques articles de journaux en ligne, illustrant l'influence croissante de ces outils numériques dans la formation ou l'expression de l'opinion publique versus l'exercice du pouvoir. Car l'usage du numérique a bien reconfiguré le discours dans la sphère publique au Gabon, tant au niveau central que local.

Autre élément à signaler à propos de la délimitation de notre sujet : seul le cas gabonais fera l'objet d'une analyse à propos des débats politiques ou des questions d'expression de la « démocratie sur la toile ». En effet, nous ferons une brève analyse des élections présidentielles et de certains événements sociaux ayant connu un écho particulier sur la toile, par exemple, et, nous manquons de source d'information de même nature pour appliquer cette étude au Cameroun et au Congo-Brazzaville. Toutefois, dans le prolongement futur de notre travail, nous entreprendrons d'approfondir cette réflexion en incluant les deux derniers pays cités.

Les analyses communes aux trois pays reposeront sur l'aspect bilan technique et économique des TIC dans le processus de développement territorial ainsi que sur l'appréciation du niveau d'insertion des TIC, des politiques publiques facilitant l'appropriation des TIC et des dispositifs juridiques.

L'intérêt de ce travail est double, car d'une part les sciences de l'information et de la communication sont un domaine porteur d'innovations et de transformations (voire de révolutions) considérables. Un département dédié à cette discipline a été inauguré en 2011 à l'université Omar Bongo de Libreville (Gabon), mais désormais (depuis 2015) rattaché au département des Sciences du Langages de la même université. Par ailleurs, le thème d'usages

des TIC est riche d'enseignements dans un contexte sociopolitique où tout se mêle : environnement politique, développement, compétitivité, mondialisation...

C'est aussi, d'autre part, l'occasion de mesurer (à travers les outils d'analyse retenus) la capacité pour ce contexte africain (géographiquement défini), à générer un sens commun pour un nombre important des citoyens.

Méthode d'analyse :

L'étude des usages nécessite de prendre en compte des aspects divers car elle implique de réfléchir sur les pratiques aussi bien familiales, professionnelles, qu'individuelles. Les différents travaux de recherche traitant de la question des usages ont une observation en commun: la nécessité d'opter pour des ponts de lecture entre différents champs disciplinaires.

Le lien entre l'appropriation et l'usage peut se vérifier via le construit social, observable aussi bien dans le contexte des usages que dans celui de l'appropriation.

La notion d'appropriation nous intéresse précisément parce qu'elle constitue un pan de l'étude des usages sociaux. Par ailleurs, l'analyse des processus d'appropriation interroge des schémas sociaux complexes et informatifs.

Yves BADILLO et Nicolas PELISSIER l'ont rappelé dans leur article, la notion d'usage renvoie à l'utilisation des techniques et, les pratiques renvoient aux comportements aux attitudes ainsi qu'aux représentations des individus. C'est durant l'usage que s'observe une stabilité des conditions sociales, ainsi que les modalités qui peuvent participer à la définition des identités sociales, ils l'écrivent en reprenant Millerand : *[...] l'usage devient « social » dès qu'il est possible d'en saisir-parce qu'il est stabilisé-les conditions sociales d'émergence et, en retour d'établir les modalités selon lesquelles il participe de la définition des identités sociales des sujets* (Millerand, 1998,4)¹⁵.

Certaines études consacrées à l'appropriation prennent en compte des éléments sociaux tels que le rappellent les auteurs précédemment cités(le contenu culturel, les identités sociales etc.). D'autres travaux concernant cette même question d'appropriation sont centrés sur l'objet ou la technologie dont il est question. Fabien Dumais, fait une analyse de l'appropriation en explorant les conditions de possibilité d'émergence du phénomène de compréhension et en s'intéressant à ce que l'on peut retirer d'un tel effort, à la logique

¹⁵ BADILLO Patrick-Yves et PELISSIER Nicolas, op. Cit p 3

inhérente qui en permet le déploiement, à la forme du résultat obtenu. Sa méthode d'analyse est descriptive et sémiotique à la fois.

Nous avons fait le choix d'opter pour une méthode empirique aussi bien pour la compréhension des questions liées à l'organisation du territoire, à la notion de pouvoir et aux problématiques d'appropriation.

Pour faire une réponse à l'hypothèse qui conduit ce travail, il nous a paru judicieux de procéder par déchiffrement du contexte géographique retenu en examinant les formes d'organisation du pouvoir, car ces dernières déterminent l'organisation de la société et permettent de lire une ouverture éventuelle. Ouverture essentielle au développement d'outils tels que les TIC puisque ces derniers ont en la particularité d'accentuer l'expression de la liberté sous plusieurs formes (liberté d'information, de formation, d'expression, d'entreprendre etc.).

La dimension empirique nous est également utile afin de comprendre le contexte théorique lié aux sciences de l'information et de la communication. De façon à interroger non seulement le bilan des TIC mais aussi à comprendre ce qui fait la particularité des TIC sur le plan sociologique. Comprendre d'une part, les différentes approches présentant la dimension salvatrice des Tic (du projet du « village planétaire ») et confronter les positions critiques, d'autre part. Une démarche qui permet de dégager une réflexion spécifique au contexte africain, car les problématiques sont aussi liées à l'environnement local.

L'approche théorique nous permettant d'interroger la notion d'appropriation impose, nous le disions, d'opter pour une lecture interdisciplinaire. Il nous semble pertinent d'opter pour une lecture empirique des travaux réalisés dans ce sens, avant de les confronter aux réalités des enquêtes de terrains réalisées dans le cadre de ce travail.

Il n'est pas exclu que certains champs disciplinaires non annoncés ici soient mobilisés. Toutefois, ceux énumérés sont nos principaux outils de travail.

Cette méthode empirique est complétée par des enquêtes de terrains et des échanges avec différents publics du Gabon, du Cameroun: responsables politiques et responsables de certaines administrations, entrepreneurs, professionnels du secteur des TIC et utilisateurs issus de nombreuses franges de la population.

Nous aurions pu entreprendre d'interroger un échantillon de population plus important, toutefois il nous a paru plus approprié de nous limiter dans un premier temps aux acteurs

politiques et autres responsables afin d'obtenir des informations techniques et des bilans de premières mains. Le but étant des les confronter aux analyses scientifiques disponibles de façon générales et aux observations liées aux situations locales. Nous envisageons, dans nos futurs travaux, de nous intéresser à un échantillon de population moins circonscris, afin de recueillir des informations à propos de leurs usages des TIC. L'intérêt de reporter cette analyse réside dans le fait que certains projets à l'œuvre nécessitent une période d'observation plus importante.

Deux enquêtes de terrain ont été réalisées :

- la première enquête de terrain (réalisée du 27 juillet 2012 au 27 août 2012) nous a permis d'avoir un échange avec des acteurs du milieu des TIC. Le Ministère gabonais de l'Economie numérique, de la Communication et de la Poste. En décentralisant son action. Certaines tâches (incombant jusque là au Ministère) ont été déléguées aux nouvelles agences de régulation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il faut compter désormais avec les institutions clés telles que l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF), d'une part, et l'Agence de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), d'autre part. Ces différentes structures se complètent dans le développement des TIC au Gabon.

Ces échanges nous ont fourni des informations sur les mesures prises en vue d'améliorer l'usage d'internet et l'usage des nouvelles technologies numériques, de façon générale. Nous avons rencontré des professionnels de ce domaine (directeurs, chefs de services, techniciens) et des responsables du monde de l'audio-visuel. Mais nous avons également rencontré des usagers des espaces d'utilisation internet « cybercafé »;

- une seconde enquête de terrain a été réalisée du 30 juillet au 30 août 2013, incluant le Cameroun. Cette enquête a permis entre autres, de comprendre les aspects communs et les spécificités de chaque pays afin de mesurer l'évolution de la vulgarisation des outils numériques d'information et de communication. Dans ce cadre nous avons rencontré des responsables du ministère des télécommunications du Cameroun. Pour le Congo, les échanges par mail n'ont pu, pour le moment, être complétés par des échanges in situ faute de moyens financiers conséquents.

L'étude des usages des TIC impliquant une lecture des compétences d'appropriation individuelles et collectives, ainsi qu'une lecture du contexte politique économique et social, nous avons fait le choix d'organiser le plan de rédaction de ce travail en trois (3) parties comportant chacune trois (3) chapitres :

- 1) **La première partie : “Pouvoir Et Sociétés l'Etat”** : traite de la notion du pouvoir, des modèles de développement et leurs impacts dans l'organisation de la société afin d'identifier les conditions possibles d'un développement orienté vers une cohésion sociale. Nous avons mis en lumière, autant que nous le pourrions, les formes d'organisations (Etat et/ou société) afin de mieux comprendre le contexte politique dans lequel l'effort d'appropriation interrogé se déroule. En traitant la question du pouvoir, nous avons pris appui sur le travail de Paul Ruppen qui distingue les différentes situations qui font apparaître les relations de pouvoir. Ce travail a l'avantage de dégager le plus précisément possible le type de relation entre individus et le type de pouvoir qui peut être mobilisé dans différentes situations. Des résultats qui permettent aussi de dire, in fine, si oui ou non le contexte politique retenu est inscrit dans une logique de liberté suffisante pour un usage optimale des TIC (Paul Ruppen¹⁶, Maurice Kamto¹⁷). Les éléments de lecture de cette notion sont à la fois anthropologique, ethnographique et sociologique, parce qu'elle a tout à avoir avec les pratiques sociales.

Il nous paraît également intéressant de parler des difficultés liées à l'organisation du territoire (discussion des principes de démocratie d'Etat de droit, entre autres) et à la mise en place des projets de développement afin de relever le décrochage éventuel entre les instances politiques, les projets mis en œuvre, les enjeux poursuivis et les réalités des populations.

- 2) La deuxième partie de ce travail s'intitule **“Les Tic Dans Le Processus De Développement”** il y est question d'évaluer (certainement non exhaustivement) les projets qui sont à l'œuvre au Gabon et dans les pays limitrophes (retenus pour cette étude). L'objectif de cette lecture est de mesurer les avantages et les difficultés liés à

¹⁶ RUPPEN Paul, *Construction d'un réseau de termes sociologiques sur le pouvoir*, Berne, Editions scientifiques européennes, 1994, 223 p.

¹⁷ KAMTO Maurice, *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1987, 545 p

l'insertion des TIC dans le processus de développement à travers, notamment la réussite et les échecs des projets à l'œuvre.

Pour ce faire, nous relevons un certain nombre de discussions et de positions favorables ou mesurées quant à l'insertion des TIC dans le processus de développement. Du « village global » ou le « village planétaire » à la nécessité (préalable) d'une appropriation réussie, les discussions sont complexes et se complètent à notre sens. Nous faisons, à travers cette partie, l'effort d'identifier les spécificités de cette réflexion (théorique) dans la sphère scientifique africaine aussi. Les enjeux liés à la mise en place du projet « du tout numérique » sont complexes et les attentes des parties aussi. Nous nous intéressons tour à tour aux enjeux économiques, aux enjeux liés à la question de l'éthique aux conditions concrètes favorisant une insertion efficace des TIC (bilan des projets à l'œuvre, accessibilité à l'information, entre autres).

La réflexion que nous avons tenu à mener dans cette partie est d'autant légitime, qu'il s'agit de questionner "l'information" le contenu incontournable dans l'univers du numérique. Nous nous appuyons, entre autres, sur certains travaux de Philippe Breton (la dimension utopique de la communication), Armand et Michèle MATTELART (le caractère omniprésent de la communication et de l'information, ainsi que la dimension structurante des technologies)¹⁸, ou de Sylvie Lainé Cruzel (l'information-connaissance).

3) La troisième et dernière partie de notre travail "De l'appropriation Culturelle à a redéfinition D'un Sens Commun

Nous avons fait le choix d'aborder la question de l'appropriation, car il nous fallait comprendre les mécanismes d'usages des TIC au Gabon en Afrique centrale. L'intérêt que nous accordons à la notion d'appropriation repose sur le lien que l'on peut faire entre l'appropriation et les *usages sociaux*. Patrick-Yves BADILLO et Nicolas PELISSIER abordent la question des usages et des usagers du numérique d'une façon critique puisque dans leur texte, ils rappellent un certain nombre de positions en les nuancant à la lumière des travaux de certains autres auteurs dont Lacroix. On peut lire dans le texte *Usages et usagers de l'information numérique. Renouvellement des problématiques et nouveaux enjeux pour les SIC* :

¹⁸MATTELART Armand et Michèle, *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, 3^{ème} édition, 2002, p 88, 123p.

[...]L'expression « usages sociaux » semble s'imposer. Lacroix en propose une définition intéressante : ‘les usages sociaux sont des modes d'utilisation se manifestant avec suffisamment de récurrence et sous la forme d'habitudes suffisamment intégrées dans la quotidienneté pour s'insérer et s'imposer dans l'éventail des pratiques spécifiques dans l'éventail des pratiques culturelles préexistantes, se reproduire et éventuellement résister en tant que pratiques spécifiques à d'autres pratiques récurrentes ou connexes (LACROIX en 1947, 147, cité par Millerand, 1998)[...]’¹⁹.

Une autre définition de Josiane Jouet prolonge les propos des deux auteurs cités ci-dessus : *L'usage comme construit social est abordé à partir de plusieurs entrées-selon les axes suivants : la généalogie des usages, le processus d'appropriation, l'élaboration du lien social et l'intégration des usages dans les rapports sociaux, ces axes constituant autant de problématiques qui se prêtent à une forte interprétation (p 499 Josiane Jouet).*

Notre problématique interroge des champs de réflexion diversifiés (sociales, économiques, politiques) avec une question centrale : les usages et l'appropriation des TIC. Il nous paraît tout à fait approprié de mobiliser des outils d'analyse orientés vers cette ouverture disciplinaire.

¹⁹ BADILLO Patrick-Yves et PELISSIER Nicolas, Usages et usagers de l'information numérique. Renouvellement des problématiques et nouveaux enjeux pour les SIC, Revue française des sciences de l'information e de la communication, 2015, p 3.

I – Pouvoir et société

Introduction de la première partie

Le développement d'un pays nécessite des fondements ayant une signification forte. C'est le cas d'une démarche basée sur l'unité territoriale, par exemple, sur une cohésion territoriale assurée par l'action de l'Etat.

Le propos qui suit interroge notamment la capacité pour un Etat à maintenir une cohésion dans un contexte où le développement prend une dimension internationale irréversible. Nous nous intéressons également à ce qui peut en constituer la base dans le contexte géographique retenu pour ce travail (le Gabon en Afrique centrale).

Une action de développement axée sur la cohésion sociale peut-elle, dans le même temps, satisfaire aux exigences de projets d'envergures mondiale ? La question se pose aussi bien pour des pays développés que pour des pays émergents, ou ceux en voie d'émergence et en voie de développement.

Le Gabon a amorcé une entrée rapide (avec des efforts continus) dans l'univers du numérique. Il s'agit d'une étape décisive et il faut, pour s'en rendre compte, considérer l'organisation qui régit la gestion du territoire, car l'organisation territoriale et l'organisation politique donne le ton au développement des TIC. Il est utile de faire un point, certes non exhaustif sur les relations de pouvoir dans le contexte politique des pays retenus, ainsi qu'un point sur l'impact du contexte politique sur le développement.

1.1 La notion du pouvoir

La notion de pouvoir est complexe à appréhender. Les propos de Paul Ruppen nous le rappelle lorsqu'il dit: « La recherche d'une définition du pouvoir ne vise pas à trouver une définition unie. Ce phénomène est général »²⁰.

Il précise :

[...] Il serait préférable de choisir une séquence de symboles librement inventée. Souvent, l'utilisation quotidienne d'un mot est si multiple qu'on ne peut pas construire de limitations de la liberté de définition, à l'intérieur d'un certain domaine. Cette remarque est spécialement valable pour le mot "pouvoir". Le mot "pouvoir" est utilisé, par exemple

- 1) Comme prédicat à une position (dans l'expression "χ a du pouvoir" χ exerce du pouvoir)*
- 2) Comme prédicat à deux positions (dans les expressions "χ a du pouvoir sur", "χ exerce du pouvoir sur", "χ a plus de pouvoir que")*
- 3) Comme prédicat à trois positions (dans l'expression "χ a du pouvoir sur...au moment...")*
- 4) Comme prédicat à quatre positions (dans l'expression "χ a du pouvoir sur...au moment...dans le domaine...")*
- 5) Dans les expressions jouant le rôle d'un nom pour entités abstraites, comme dans le pouvoir des USA ou "le pouvoir du mal"²¹*

La réflexion de Paul Ruppen s'articule plus particulièrement autour de rapports de force qui peuvent régir une relation entre un individu A et un autre B dans un contexte C. Ces données peuvent se complexifier mais l'idée générale demeure. Il développe un argumentaire à travers lequel on perçoit le pouvoir, par exemple, comme une capacité à faire agir un individu dans le

²⁰ RUPPEN Paul , *Construction d'un réseau de termes sociologiques sur le pouvoir*, Berne, Editions scientifiques européennes, 1994, 223 pages, p 99.

²¹ RUPPEN Paul, *Idem* p 99.

sens que l'on veut pour une raison ou pour une autre. Que ce pouvoir soit ou non à l'œuvre par le biais d'intermédiaires.

Pour Maurice Kamto²² aussi, il faut circonscrire la notion du pouvoir pour mieux l'appréhender. Dans son travail, il mobilise différents angles d'approches dans un premier temps avant de retenir celle qui se rapproche de sa problématique principale : l'aspect juridique.

Maurice Kamto approche la notion du pouvoir d'abord d'un point de vue philosophique, puis d'un point de vue sociologique²³. Cette dernière est d'ailleurs elle-même décomposée à nouveau en deux sous ensembles : une approche psycho-sociologique et une approche politico-juridique.

Pour l'approche philosophique, Maurice Kamto écrit :

*Pour les philosophes, il faut essayer de distinguer le pouvoir institutionnalisé, symbolisé et incarné par les princes de ce monde, du Pouvoir en général qui, lui, ne trône nulle part. Le Pouvoir nous transcende et exerce sur nous la puissance de sa Maîtrise. Il plane au-dessus de nous comme l'Idée chez Hegel, la Raison chez Kant, la Volonté chez Rousseau. [...]*²⁴.

Le Pouvoir avec un "P" majuscule, n'est donc pas une réalité en soi, il faut lui attribuer une forme, un contexte une substance. Il faut le mettre en situation pour mieux le percevoir. Nous emploierons le "p" minuscule pour continuer de parler de la notion de pouvoir et le "P" majuscule pour parler du pouvoir en tant que phénomène sociologique.

Pour ce qui est de l'analyse sociologique Maurice Kamto établit un préalable en s'appuyant sur les rapports en société :

« La société est un immense champ de rapports de force qui se traduisent par le phénomène de commandement et d'obéissance dans l'hypothèse du Pouvoir coercitif, et par le phénomène de coordination ou d'arbitrage consensuel dans l'hypothèse du Pouvoir non coercitif. Il y a toutefois, une différence de nature entre le "pouvoir" d'un individu sur un autre individu et le Pouvoir exercé par un individu ou un groupe d'individus sur l'ensemble de la société. Dans le premier cas le pouvoir est en réalité un phénomène d'autorité, c'est-à-dire un phénomène essentiellement psychologique, limité au champ social. Il peut apparaître aussi comme une énergie vitale qui habite chaque individu, mais dont l'énergie la plus

²² KAMTO Maurice , *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1987, 545 p

²³ KAMTO Maurice Op.cit. p34

²⁴ KAMTO Maurice Op.cit. p35

puissante étant amenée à diriger les autres et par la suite, à disparaître lorsque son influx d'énergie baisse. C'est dans ce sens qu'est entendu le pouvoir dans la plupart des sociétés traditionnelles. Dans le second cas, le Pouvoir, tout en restant un phénomène sociologique, relève du politique dont il est l'épicentre. »²⁵

Cette approche conforte l'idée qu'il faut des « prédicats » au pouvoir pour qu'il soit une réalité intelligible, nommable.

Maurice Kamto adopte une analyse sociologique à laquelle nous souscrivons. Ce dernier aspect permet de faire l'expérience du pouvoir de façon concrète. Le contexte, l'objet, les protagonistes sont mobilisés : la notion intègre la réalité à partir du moment où il est question des rapports en sociétés. Qui plus est, les sociétés traditionnelles dont il parle (à la fin de ce propos) sont les sociétés traditionnelles africaines que nous interrogeons dans ce travail.

Par ailleurs, il nous semble utile de noter les sous-ensembles de l'approche sociologique soulignés par Maurice Kamto. Ces sous-ensembles ont l'avantage d'éclaircir un peu plus cette approche sociologique du pouvoir. Il écrit ainsi à propos du premier sous-ensemble (l'approche psycho-sociologique) :

Le pouvoir d'une personne A sur une personne B est la capacité de A d'obtenir que B fasse quelque chose qu'il n'aurait pas fait sans l'intervention de A'' (95) Cette manière empirique de définir le pouvoir fort répandue dans la sociologie politique américaine, situe l'origine du pouvoir dans les rapports interindividuels de domination. Si l'on exclut de ces rapports la force physique et toute autre forme matérielle de contraire, le succès de A sur B à l'ascendant de celui-là sur celui-ci. Le phénomène est donc essentiellement psychologique. Cette approche place l'aptitude personnelle d'un individu à obtenir des autres qu'ils exécutent sa volonté, à l'origine de l'apparition du "leadership", et par suite, du Pouvoir politique au sein de tout groupe humain. [...] ²⁶.

Le "pouvoir" en tant que principe repose sur l'aspect psychologique. Tandis que son intégration dans un contexte bien précis va être liée à une organisation beaucoup plus vaste : celle d'une société donnée. L'organisation d'une société est tellement vaste que le seul rapport de force, ou la dimension psychologique ne peuvent suffire à apprécier l'efficacité de l'exercice du pouvoir. Il faut en effet intégrer un autre niveau d'appréciation.

²⁵ KAMTO Maurice Op.cit. p35

²⁶ KAMTO Maurice, *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 545 pp 32-33

Pour ce qui est du second sous-ensemble (l'approche politico-juridique), Maurice Kamto fait la lecture suivante :

Le Pouvoir peut être perçu comme une petite société qui en domine une plus large (il cite M. de Jouvenel). Sa réalité substantielle est le commandement.

Pourtant, il n'est pas toujours exprimé dans toutes les sociétés comme un rapport de domination entre des gens qui commandent, et d'autres qui exécutent. On dira alors avec G. Burdeau dont la conception se veut diamétralement opposée à celle de M. Jouvenel, que le "Pouvoir est une force au service d'une idée. C'est une force née de la conscience sociale destinée à conduire le groupe dans la recherche du Bien commun et capable le cas échéant, d'imposer aux membres l'attitude qu'elle commande" (Burdeau p 406). Dans le même sens, le Professeur André Hauriou le définissait comme "une énergie de la volonté qui se manifeste chez ceux qui assurent l'entreprise du gouvernement d'un groupe humain et qui leur permet de s'imposer grâce au double ascendant de la force et de la compétence" (Hauriou a. Gicquel j. Gélard P. Droit Constitutionnel et Institutions Politiques, 6^{ème} édition, Paris, Montchrestuen, 1975, p. 106).[...]. p 34

Cette approche juridico-politique ne s'oppose pas à la précédente (psycho-sociologique). Elle la complète, à notre sens. En effet, si pour les auteurs (G.Burdeau et M. Jouvenel) mobilisés par Kamto dans ce second sous-ensemble, la dimension du devoir de gouvernance prime sur le simple rapport de domination entre deux individus, il nous semble que la nuance réside dans la finalité qui accompagne le fait d'exercer du pouvoir. Pour la réflexion que nous menons ici, nous nous intéressons à la fois à l'aspect psychologique et à la dimension politique puisque nous abordons la question de l'organisation territoriale dans un espace géographique marqué par une approche du pouvoir qui mérite aussi une attention particulière et une lecture attentive. La gestion d'un territoire inclut la gestion de groupes d'individus. Et c'est précisément par le fait d'interroger à la fois la gestion territoriale et la gouvernance que les aspects philosophiques et sociologiques (y compris les deux sous-ensembles ci-dessus décrits) sont pertinents à associer.

I.1.1 - L'EXERCICE DU POUVOIR DANS LE CONTEXTE AFRICAIN

I.1.1.1 - Afrique centrale - Royaume Kongo : Espaces et pouvoirs

Nous rappelions dans le propos précédent quelques éléments permettant d'aborder la notion de pouvoir. Si l'aspect psychosociologique est aisé à mettre en évidence, le fait magico-religieux (qui a un lien avec l'aspect politique, entre autres) est également à prendre en compte dans l'étude du pouvoir. Dans certains territoires africains, l'exercice du pouvoir est fortement marqué par cet aspect magico-religieux. L'un des textes abordant ce thème sans détours est *Parenté politique et sorcellerie en Afrique noire*²⁷, d'Alfred Adler.

Sous les thèmes de la filiation, de l'autorité et de la sorcellerie, l'auteur revient sur les formes particulières du pouvoir dans l'aire géographique africaine. Il montre par exemple que la figure du roi (autorité dans les sociétés traditionnelles) est un paradoxe car il y a un doublement : il est à la fois « garant de l'ordre et détenteur de la puissance légitime »²⁸. L'auteur explique que le roi « est augmenté d'un attribut qui *à priori* est non légitime mais qui est censé lui conférer une surpuissance [...] »²⁹. Le chef l'est essentiellement parce qu'il dispose d'une puissance exceptionnelle. Une puissance à laquelle les administrés devraient se soumettre. Cette « surpuissance » est précisément l'aspect psychosociologique du pouvoir qui était évoqué plus haut.

L'auteur revient de façon précise sur le rapport du pouvoir et des pratiques ancestrales en ces termes :

*[...] dans ce qui constitue le corps légitime de la plupart des sociétés africaines, ce sont les groupes fondés sur la parenté tels les lignages, ou sur l'idiome de la parenté, tels les clans, ou encore, combinés avec ceux-ci, un système de classes d'âge, qui l'emportent sur toute autre division du corps social »*³⁰.

²⁷ ALDLER Alfred , *Parenté politique et sorcellerie en Afrique noire*, Paris, Ed du Félin, 2006, 247 p.

²⁸ ALDLER Alfred, Op.cit. p 11

²⁹ Idem p11

³⁰ Idem p 17

Le Gabon n'échappe pas vraiment à cette logique. Ce pays, comme certains autres de l'ancien royaume Kongo³¹ et Loango, était administré suivant une conception monarchique du pouvoir. Un rappel historique s'impose car ce retour dans le passé permet de disposer de pistes de réflexion enrichissantes. L'objectif est ***d'évaluer les formes de la gestion territoriale dans ce contexte afin d'évaluer sa dimension de cohésion, s'il y en a une.***

Le royaume de Kongo était un royaume de l'Afrique du sud-ouest, situé dans des territoires du nord de l'Angola, de Cabinda, de la République du Congo, l'extrémité occidentale de la République démocratique du Congo et d'une partie du Gabon. À son apogée, il s'étendait de l'Océan Atlantique jusqu'à l'ouest de la rivière Kwango à l'est, et du fleuve Congo.

Les écrits concernant ce territoire présentent certaines contradictions. Certaines sources soutiennent que le Loango n'aurait pas existé ou qu'il n'était pas encore une province du royaume Kongo au moment de la découverte de cet espace par des explorateurs. Mais il y a des points convergents, qui nous permettent de reconnaître effectivement l'existence de ce territoire.

Plusieurs auteurs écrivent que c'est aux environs de 1275 (XIII^{ème} siècle de notre ère) qu'une population bantou installée sur l'une des rives du puissant Nzadi, "fleuve" situé au cœur de l'Afrique, parvient à bâtir l'un des plus grands États de l'histoire du monde noir. Cette cité fut nommée Mbanza Kongo dia Ntotila "cité du roi" ou Mbanza Kongo dia ntete "cité originelle", encore appelé N'kumba Ngudi "le nombril de la mère." Le Kongo comptait neuf provinces dont trois se séparèrent très tôt pour s'ériger en royaumes indépendants : Ngoyo, Kakongo et Loango. Ce royaume s'étendait entre la latitude 1 1/2° Nord et la latitude 22° Sud, du 24° de longitude Est à l'océan Atlantique. Il atteindrait une superficie dépassant les 2 500 000 km [...].

Le territoire du Kongo s'est fait au travers des migrations de divers peuples. Des groupes, issus d'un noyau proto-bantou quittent le pays de Nok (actuel Nigéria) vers l'an 1000 avant J.C³². Ils se dirigèrent d'abord vers le sud-est, en longeant la grande forêt équatoriale, « *semant dans leur marche, nous dit Soret³³ des groupes qui deviendront des ethnies* ».

³¹ Le royaume Kongo est à différencier des pays Congo (République Démocratique du Congo et Congo Brazzaville)

³² Bouquiaux L, ed- *L'expansion bantoue*, actes du colloque international du CNRS, Viviers (France) 4-6 avril 1977, Paris, Sclaf, tome III, 1980, pp 671-675.

³³SORET M., *Histoire du Congo-Brazzaville*, op.cit., 1978, p.112.

Il est également utile d'avoir une illustration de ce qu'était ce royaume afin d'observer visuellement son organisation. Il existe très peu d'éléments historiques permettant d'illustrer l'espace géographique dont nous parlons. Toutefois la figure suivante est référencée par le *Martiners's Museum*, une référence reprise tour à tour par Thomas Astley et Graham Connah³⁴.

La figure ci-dessous est celle que nous empruntons à Thomas Astley, tirée du *A New General Collection of Voyages and Travels*, 1747 The Library at The Mariners' Museum.



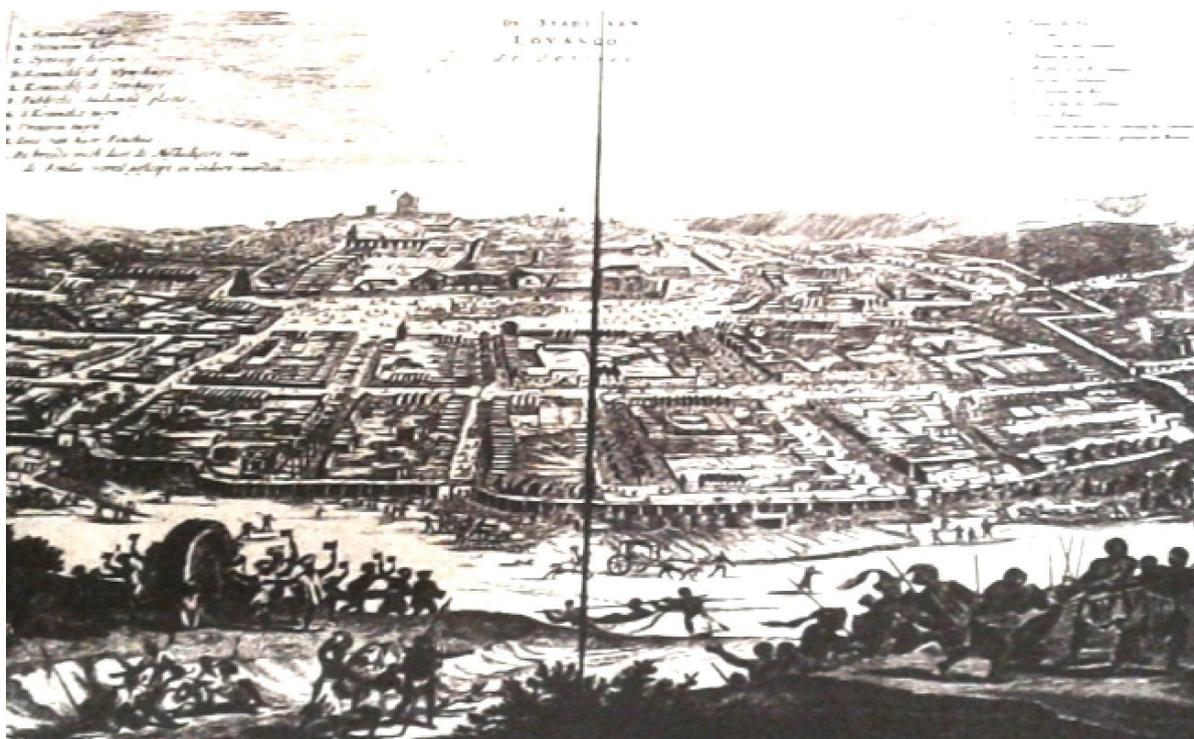
Figure 1 Province de Loango

La même illustration est reprise par Graham Connah avec davantage de précisions :

Le fait observé par le biais de cette comparaison est que ce royaume (province ou ville du royaume Kongo) est suffisamment ancien pour qu'il en soit fait mention au XVII^{ème} siècle.

³⁴CONNAH Graham , *African civilizations, pre-colonial cities and states in tropical Africa :an archaeological perspective*, Cambridge university press, New York, 1987, p216,

Figure 2 Loango of Graham Connah



Au regard de l'organisation, les auteurs le confirment, ce sont des territoires pensés depuis longtemps. Il s'agit de villes anciennes au sens où l'entend Catherine Coquery Vidrovitch³⁵

Disons, pour aller vite, que ce sont des navigateurs portugais qui fournirent certains éléments écrits sur ce territoire. En effet, ils arrivèrent dans la région du Kongo et du Loango vers 1482-1486 en entrant par l'embouchure du Kongo. Leurs témoignages sont édifiants au sujet du Loango : ils disent que c'est « un grand état organisé, riche de perspectives économiques et politiques »³⁶ (voir image ci-dessus). Nous insistons sur ce territoire car c'est la partie du royaume Kongo la plus proche du Gabon. Un territoire qui compte – à l'époque – des groupes ethniques que l'on retrouve, encore aujourd'hui, au Gabon (Vili, Lumbu, par exemple).

35 COQUERY VIDROVITCH Catherine, *Histoire des villes d'Afrique noire, Des origines à la colonisation*, Paris, Albin Michel, 1993, p 9 412p.

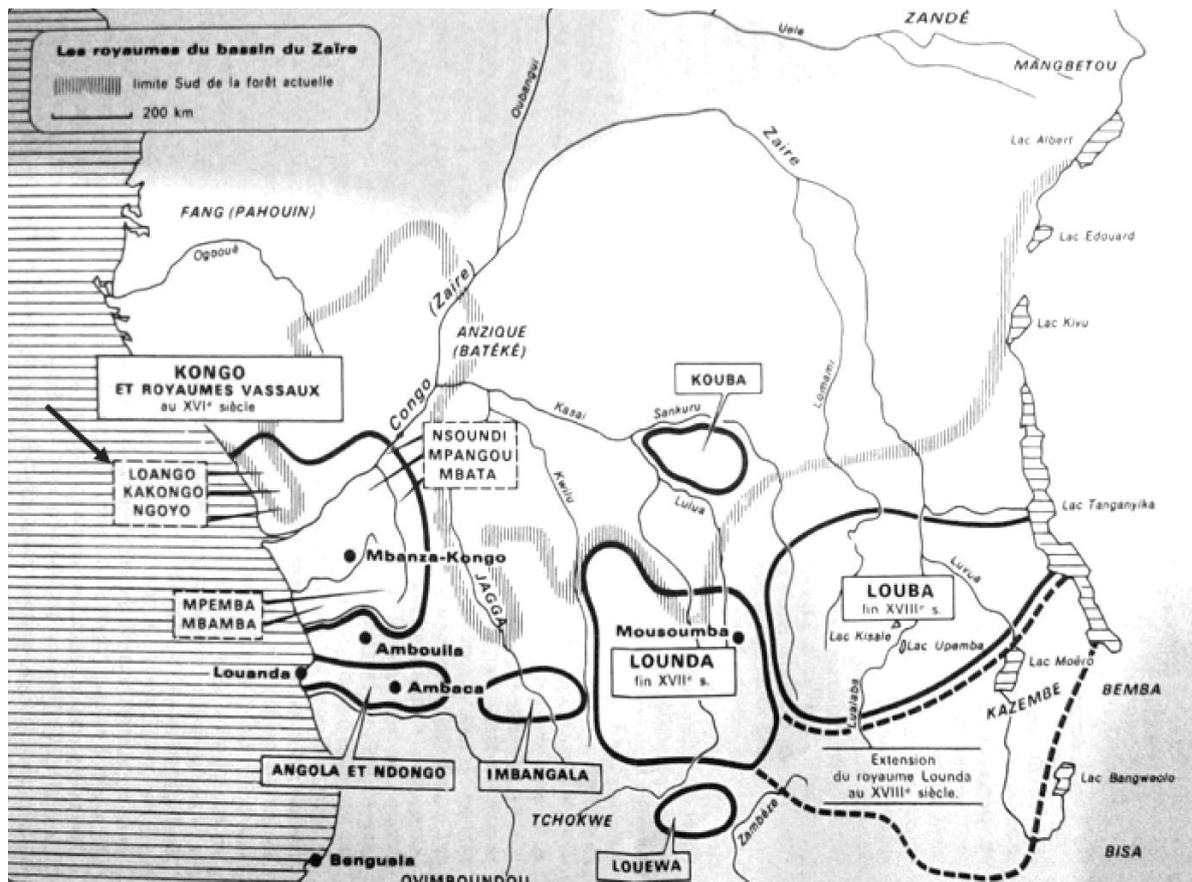
36 SORET M *Histoire du Congo-Brazzaville*, Paris, Berger-Levrault, 1978, p112.

LOUANGO (éléments historiques)

L'influence du Loango (province du Kongo) s'étendait du Cabinda au Sud jusqu'au delà de Mayumba au Gabon. Elle impliquait également le versant Est de la chaîne du Mayombe dont une infime partie de la vallée du Niari. Par conséquent, au sein de cet État, étaient regroupées diverses ethnies aux affinités culturelles et linguistiques manifestes. Il convient de noter que les Yombé, Lumbu, Kugni et Vili constituaient l'ensemble des forces vives de l'Etat de Loango. Ils se réclamaient d'une ascendance commune Nkakamoeka "seul et même ancêtre", nom d'un village du Mayombe. Une constante de leurs valeurs morales résidait dans la cohésion sociale. Dans cette énumération ethnique, on ne saurait omettre les Bongo "pygmées", peuple autochtone que les conquérants et/ou migrants du Kongo dépossédèrent de leurs terres et qui finirent par trouver un havre au cœur de la forêt du Mayombe.

Quelques exemples d'illustrations confirmant l'existence du Loango :

Figure 3 Les royaumes du bassin du Zaïre



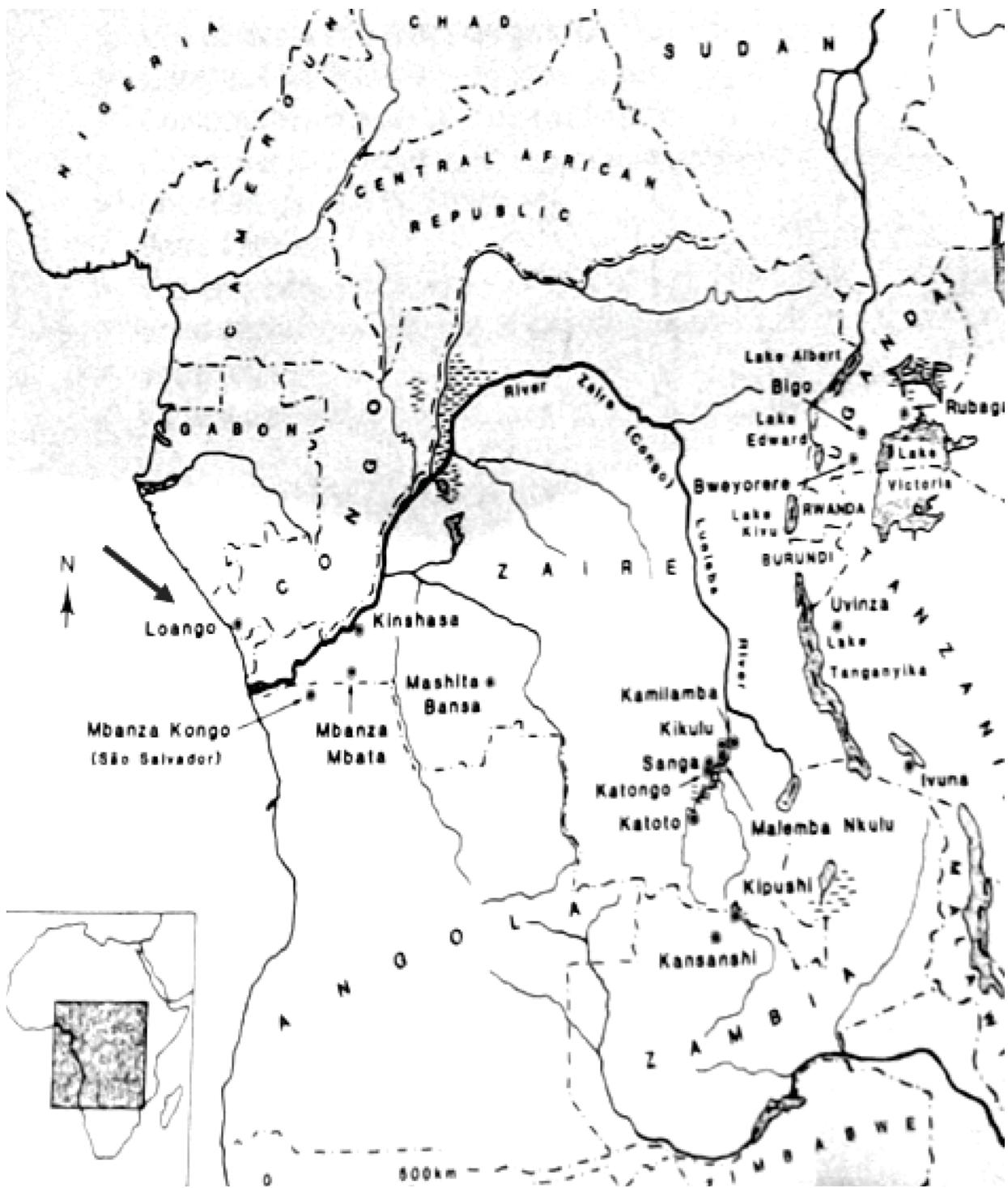


Figure 4 Sites archéologiques en Afrique centrale cf Graham op.cit p217

La première figure ci-dessus est de Catherine Coquery, illustrant les anciennes villes et anciens royaumes de la région de l’Afrique centrale. La deuxième figure (de Graham Connah) est une illustration d’anciennes villes africaines. Il s’agit précisément de sites archéologiques. Et pour chaque illustration, le Loango est répertorié (cartographié).

Le rappel historique du royaume du Kongo et de l’une de ses provinces (le Loango) est utile d’abord parce que le Gabon, comme certains autre pays d’Afrique centrale, appartenait à ce

royaume. Ensuite, il nous permet de mieux nous rendre compte de l'impact d'une forme d'exercice du pouvoir sur l'organisation des espaces de vie. Nous observons, à partir de ce qui précède, que ce territoire était administré depuis très longtemps : des cités organisées à la fois sur le plan architectural et des villes greffées au royaume principal. Le reste (l'exercice du pouvoir) ne semblait pas être un frein à l'organisation de ces espaces : il y a une cohésion sociale, un fonctionnement fondé sur des bases qui sont largement partagées et ne font pas l'objet d'une contestation particulière.

Toutefois quelques questions demeurent, notamment à propos du fondement du pouvoir, quelles en sont les formes (totalitarisme ou autre) et l'impact? La dimension clanique (ou d'autres) n'entrave-t-elle pas (elle existe encore) la gestion territoriale dans le contexte de la mondialisation ?

*1.1.1.2 - Les formes et impacts de l'exercice du pouvoir au Kongo*³⁷

Comme indiqué précédemment, le royaume du Kongo (et celui du Loango) a une organisation monarchique marquée par un aspect magico-religieux. Il y a quelques caractéristiques plus précises et nécessaire à interroger afin d'évaluer l'incidence de cette approche du pouvoir sur l'organisation des territoires.

Durant l'époque précoloniale, il y avait le fumu à la tête de l'Etat de Loango "roi" Mâloango issu de l'une des deux branches Kondi et Nkata composantes de la vague conquérante des Bouvandji. Pendant les sept premières années de son règne, le souverain portait le titre de Ngaanga Mvuumba "le devin qui couve"; comparé à l'oiseau couvant précautionneusement ses œufs. En effet, il est celui dont la puissance et la sollicitude s'étendent au loin et recouvrent tout le royaume. Après la dynastie des Bouvandji (fin XIV^{ème} siècle, début du XV^{ème} siècle), caractérisée par une royauté héréditaire et absolutiste, le pouvoir devint électif. La construction des « Etats » africains s'est organisée sur la base des regroupements de populations suivant des logiques ethniques.

John Iliffe parle aussi de cette dimension ethnique dans son texte *Les Africains, Histoire d'un continent*³⁸. Une caractéristique ethnique qui s'associe à un autre aspect du pouvoir : la dimension mystico-spirituelle. Ce rapport mystico spirituel du pouvoir s'explique par ailleurs par l'emprise qu'exerce le sacré dans l'organisation sociale. L'ethno-historienne Annie Merlet l'évoque en ces termes :

*L'autorité réelle est entre les mains des fumu-si, car elle n'a d'épaisseur que déterminée par le culte des ancêtres (bakisi-basi) qui la confirme au sein des clans et lignages*³⁹.

*Comme Nzambi-Mphungu, le roi doit être l'incarnation de la perfection et se tenir loin des hommes. Il doit être beau sage, noble prolifique.*⁴⁰

On observe qu'en plus d'avoir des attributs de chef qui « couve » de son autorité et qui veille, le roi doit avoir des attributs de pouvoir incontestés.

³⁷ Le "Kongo" avec un K fait référence au royaume au rebours des pays actuels (République Démocratique du Congo et la République du Congo)

³⁸ ILLIFE J., *Les Africains, Histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, 1997,p 105.

³⁹ MERLET A. Op.cit p 5

⁴⁰ Op.cit p51

Battel écrit à son tour : « Le roi est aussi honoré que s'il était Dieu et il est appelé Sambé-Pongu (Nzambi Mphungu) c'est-à-dire Dieu »⁴¹. Le maloango est toujours ce personnage sacré et despote décrit par l'abbé en 1776. C'est une description qui rejoint celle faite par Drapper en 1668. Le maloango est omnipotent entouré de crainte dans sa capitale de Diosso-Bwali, que Drapper au XVII^e siècle, compare à Amsterdam, pour sa superficie et le nombre de ses habitants.⁴²

Toutes ces descriptions et tous ces exemples sont puisés dans des textes relatant une organisation ancienne. Toutefois, on observe que l'exercice du pouvoir dans les Etats dérivés du Loango (comme le Gabon actuel), l'existence d'un rapport mystico-spirituel ainsi qu'une dimension totalitaire, parfois. "

Dans le cas du Gabon, la dimension mystique est d'actualité à tel point qu'on observe et des faits de sociétés très particuliers. Au mois de mars 2013, des jeunes organisaient une marche à Libreville (au Gabon) pour protester contre les crimes dits « rituels ». Des crimes que le Docteur Pissama Mamboudou⁴³ qualifiait – lors d'un échange - de « crimes crapuleux à usage fétichistes ».

Le Professeur Joseph Tonda de l'Université Omar Bongo du Gabon (sociologue) donnait son avis à Tshitenge Lubabu M.K du journal *Le Jeune Afrique* (version électronique). Lors de cette interview le Professeur Tonda a répondu à plusieurs questions dont celle de savoir si les hommes de pouvoir avaient besoin de pratiques occultes pour diriger. Sa réponse s'est appuyé sur des faits historiques et sociologiques. Il explique ce qui suit:

*Dans l'imaginaire collectif, pouvoir et sorcellerie sont synonymes. Le pouvoir signifie un dépassement, une excroissance, voire un déficit. Pour être puissant, il faut posséder un organe de plus, notamment dans le ventre. D'un point de vue organique, on ne peut exercer le pouvoir sans l'existence et la mise en activité de cet organe. Ainsi, un individu peut être le chef de tout le monde.*⁴⁴

⁴¹ BATTEL, voir RAENTEIN cité par Annie MERLET p 51

⁴² MERLET, A. , *Autour du Loango (XIV-XIXe siècle)*, Libreville, Paris, Sépia, 1991, p53

⁴³ Chercheur gabonais, Docteur-en Anthropologie, il a consacré sa thèse au mariage traditionnelle et à la notion de transaction entre époux : la « dot ».

⁴⁴ Propos recueillis par Tshitenge Lubabu M.K (*Le Jeune Afrique* en ligne du 03/07/2012 à 17h:13), *Entretien avec Joseph Tonda, anthropologue, professeur à l'université Omar-Bongo de Libreville (Gabon)*, auteur de "*Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*", aux éditions Karthala,

L'approche décrite à travers cette réponse est une fois de plus une référence à une vision du fondement du pouvoir dans cette région, et au Gabon en particulier.

La suite de l'échange entre les deux hommes est instructive. Car les réponses du chercheur aux quatre questions du journaliste sont précises et vont dans le sens de l'idée selon laquelle, la pratique du pouvoir par les chefs d'Etats africains reste encore marquée par la croyance au mysticisme.

Il expliquera que certains chefs d'états s'adonnant aux pratiques particulières parce qu'ils sont convaincus que cela est nécessaire. Une pratique qui, si elle relève de la tradition, n'en est pas moins obscurantiste.

Si les pratiques obscurantistes sont parfois marginales (la récurrence des crimes à usage fétichistes au Gabon n'est peut être pas la même au Congo-Brazzaville, nous manquons d'études comparatives dans ce sens) la conception du pouvoir « totalitaire » persiste.

Durant le vingtième siècle par exemple, certaines figures politiques sont restées prisonnières de cette dimension royaliste du pouvoir : Jean-Bedel Bokassa s'est autoproclamé « l'Empereur » de Centre Afrique. De son côté, Mobutu Sese Seko, le Président de la République Démocratique du Congo (1965-1997) ne s'est pas comporté avec moins de démesure.

En Swaziland le régime de royauté est toujours d'actualité et le roi conserve les privilèges que nous mentionnions précédemment. Mais la sacralité de l'image du roi a des limites. Des limites imposées par la force des considérations claniques. Ces dernières marquent profondément l'organisation actuelle du pouvoir.

Restons dans le cas de l'Afrique centrale, au Gabon en particulier. La sacralisation du roi, les privilèges réservés aux rois connaissent des limites du fait des considérations claniques. Ces considérations n'engendrent pas nécessairement un exercice du pouvoir moins centralisé, mais elles servent de pont vers une pratique différente du pouvoir. Annie Merlet l'explique par exemple ce qui suit:

Les Vili⁴⁵ (groupe ethnique présent dans le royaume Kongo) pensent [...] que le roi est mortel, comme le royaume, alors que les clans ne le sont pas. Au XIX^e siècle, l'Histoire leur donnera cruellement raison. Au XIV^e siècle, donc, ceux qui, plus tard, seront connus comme les « 27 clans primordiaux de Diosso-Bwali » arrivent en vue de la baie de Loango, venant de

⁴⁵ Les Vili sont un groupe ethnique présent au Gabon et au Congo.

Mbaza-Kongo, futur San-Salvador. Ces clans Vili et Woko comportent une puissante confrérie de forgerons, les Bouvandji, appuyée sur un corps de guerriers. (...) En fait la répartition des territoires à ce moment va se faire en fonction des affiliations entre groupes d'individus (claniques, ou autre)⁴⁶.

Un article⁴⁷ d'Axel Augé, paru dans le n°123 des *Cahiers internationaux de sociologie* en 2007, nuance l'importance du lien clanique dans l'organisation du pouvoir au Gabon, nous reviendrons sur ce point.

Edem Kodjo traite du caractère inefficace du fonctionnement du pouvoir basé sur des logiques claniques. Il écrit ce qui suit, à la suite de Cheikh Anta Diop:

L'organisation sociale en castes de la société, est le type d'organisation qui favorise la stagnation et empêche les mutations révolutionnaires sources de progrès, a fortement contribué à l'affaiblissement interne des sociétés africaines passées⁴⁸.

Le fonctionnement monarchique revêt un effet psychologique important puisque la figure du roi se mêle au magico-religieux de telle sorte que l'aspect métaphysique supplante le reste parfois. La dimension clanique elle s'émancipe de la figure du roi pour privilégier le groupe dans l'exercice du pouvoir.

Quand le pouvoir est marqué par la figure du chef pourvue de la toute puissance, pour les Vili et Lumbu et de plusieurs autres groupes ethniques d'Afriques, l'aspect le plus déterminant dans la légitimité du chef est son appartenance au clan.

La logique clanique ou celle des castes comporteraient une faiblesse quant à une gestion homogène (et égalitaire) du territoire. Ces deux logiques, entravent la réussite de projet de développement quand elles ne contribuent pas à une certaine stagnation. Voyons en quoi dans le cas du Gabon, l'exercice (ou le partage du pouvoir) comporterait des spécificités facilitant ou non un fonctionnement homogène du territoire.

⁴⁶ SORET A., op.cit p 75

⁴⁷ AUGÉ A., « Les solidarités des élites politiques au Gabon : entre logique ethno-communautaire et réseaux sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie* 2/2007 (n° 123), pp 245-268.

⁴⁸KODJO E, *Et demain l'Afrique*, Paris Stock, 1986, 366p, p 41

I.1.1.3 - La spécificité de l'exercice du pouvoir dans le contexte gabonais

Le Gabon est un petit pays d'Afrique Centrale (267,667 km²) qui compte une cinquantaine de groupes ethniques sur une population de près de 1 600 000 habitants.

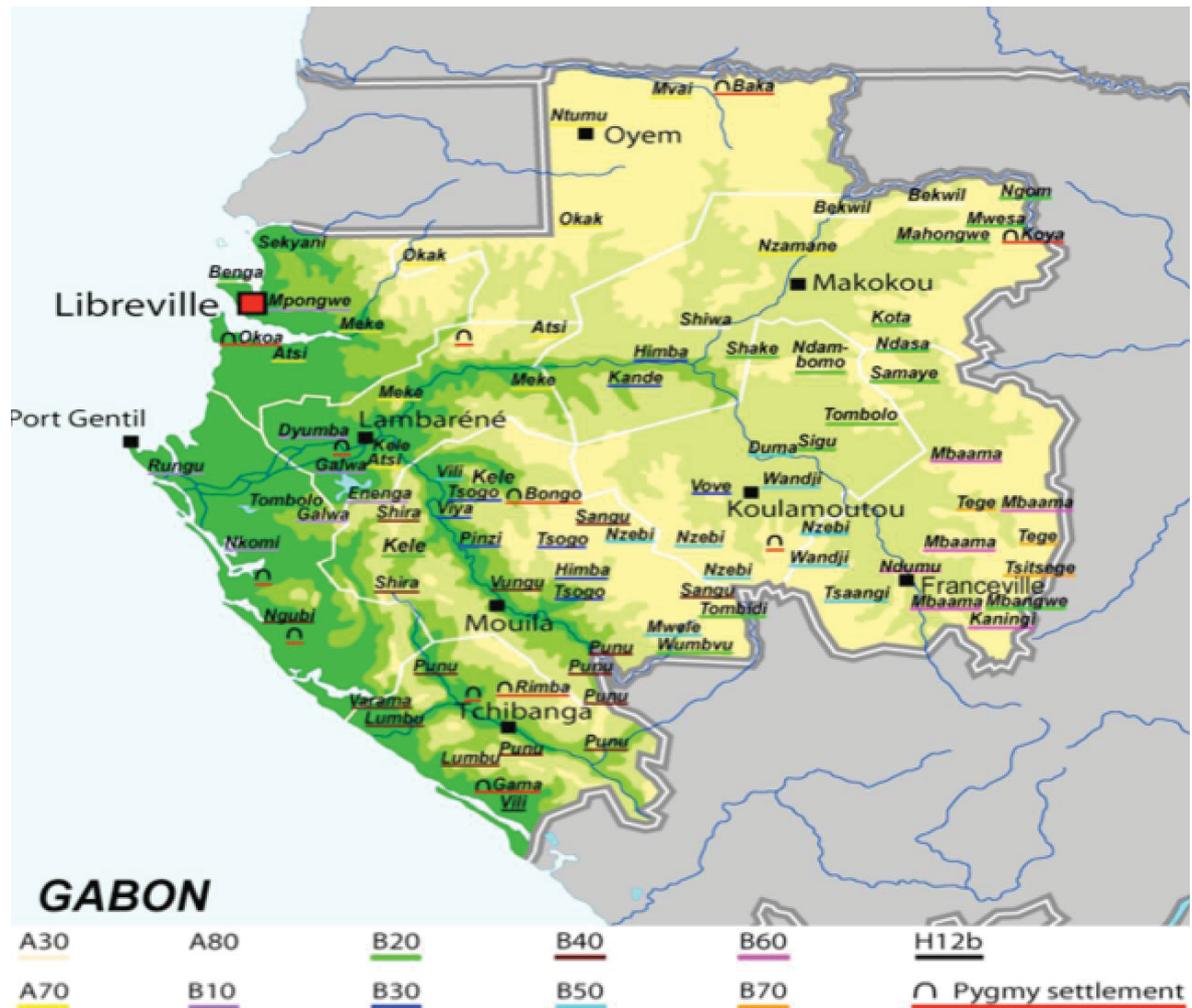


Figure 5 Carte linguistique du Gabon. Cf La situation linguistique du Gabon : état des recherches Lolke J. Van der Veen Laboratoire Dynamique du Langage (UMR 5596) Lyon, France (réalisée pour une contribution à EEL2: « Gabon », 2006) sur la base des données ethnolinguistiques collectées sur le terrain par les chercheurs du laboratoire Dynamique du Langage et de l'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon).

Carte linguistique du Gabon

Nous faisons le choix de mobiliser cette carte linguistique du Gabon, car elle reprend les résultats de travaux mutualisés et entamés par quelques linguistes spécialistes du Gabon Jacquot (1978), Kwenzi Mikala (1987), Hombert (1990), Mouguiama-Daouda (2005 : 62).

La carte linguiste ci-contre récapitule la liste des groupes linguistiques identifiés-actuellement- au Gabon. On peut remarquer que certains de ces groupes ethniques étaient déjà identifiés (ils sont mentionnés dans les écrits historiques mentionnés plus haut) à l'époque de l'ancien royaume Kongo. C'est un élément historique de plus, permettant aussi de vérifier le lien entre le Gabon et l'ancien Royaume Kongo. Ce, afin de relever les similitudes dans la pratique du pouvoir de ces espaces géographiques. Mais cette carte renseigne sur le nombre significatifs d'ethnies présentes au Gabon et avec lesquels l'organisation du pouvoir doit compter.

Axel Augé rappelle dans son analyse que la dimension clanique est certes présente dans les logiques d'organisation du pouvoir au Gabon, par exemple. Mais il faut, par vigilance scientifique, « décloisonner la rigidité de l'ethnicité souvent présentée comme mono-causale dans la nomination administrative ». Un propos qui s'inscrit dans la lecture qu'il fait des réseaux de sélections et de nominations des cadres dirigeants. En effet sur la base d'une démarche empirique, et d'une étude ethno-communautaire (plus de 110 interviews réalisées auprès de l'élite politique, des ministres d'Etats, entre autres) il explique que le caractère clanique et/ou ethnique ne suffit pas toujours pour désigner ou attribuer des fonctions de pouvoir à un individu, il faut un lien encore un peu plus important.

En effet, l'hypothèse avancée par Axel Augé est que « la force du lien ethno-communautaire dans la sélection des futurs cadres dirigeants (politiques et administratifs) croît en fonction de la présence de relations sociales extérieures à l'affinité ethnique. Il confronte l'hypothèse culturaliste (qui surdétermine l'importance de facteur ethno-culturel) à une hypothèse relationnelle pour laquelle le lien ethnique, dont on fait la clé des solidarités africaines, n'est en fait qu'un lien latent qui ne devient une ressource que s'il est associé à d'autres formes de solidarités de type politique, franc-maçonnique, scolaire, professionnelle ou notabiliaire »⁴⁹.

Si le lien ethnique met en évidence la conscience d'appartenance, l'ethno-sentimentalisme et un ethos communautaire, il faut tenir des logiques exo-ethniques également.

⁴⁹ AUGE A., « Les solidarités des élites politiques au Gabon : entre logique ethno-communautaire et réseaux sociaux », Cahiers internationaux de sociologie 2/2007 (n° 123), p 249

L'exercice du pouvoir au Gabon : quelques particularités

Après avoir observé certaines nuances quant à l'organisation du pouvoir et des variantes claniques-ethniques, il convient de rappeler que la diversité ethnique du Gabon a presque imposé un fonctionnement politique orienté vers la représentation de tous ces groupes ethniques. Dans l'univers de la politique gabonaise, il n'est pas exclu de voir que l'organisation politique s'appuie fortement sur ces logiques. Les nominations ministérielles, par exemple, se font avec un souci continu de représenter les ressortissants de chaque groupe ethnique. Et le soutien presque infaillible du groupe ou du clan à son représentant se fait parfois malheureusement au détriment d'une vision politique supra-clanique, et d'une vision nationale stable. Un fonctionnement qui met en difficulté l'objectivité quant aux choix des personnes en charges de la bonne marche de l'Etat.

Toutefois en tenant compte à la fois des éléments ethniques et exo-ethniques, il semble, que la maîtrise de la politique « ethnicisée » réussit jusqu'à présent à maintenir une stabilité politique et préserver le Gabon d'affrontements civils (guerre ethnique). En effet de la gestion habile à l'instrumentalisation, l'ethnie est une donnée sensible. Rappelons rapidement le cas du Rwanda qui est un triste exemple. D'avril à juillet 1994 des tueries inqualifiables s'y sont déroulées. Ces événements ont profondément marqué la vie des habitants de ce pays puisque ce génocide avait bien des notes de guerre ethnique. Fabrice d'Almeida donne quelques exemples de citations très parlantes au sujet de ce génocide:

La guerre que nous menons est celle des Batutsi qui s'attaquent aux Bahutu. Pour la gagner dans l'opinion et sur les enquêtes de terrain , que les uns aillent d'un côté, les autres d'un autre...Mais continuer de mélanger des choses qui ne se mélangent pas, cela ne nous mènera à rien (Kangura magazine, mars 1991).

Redécouvrez votre ethnie [...] Vous êtes une ethnie importante du groupe bantou. La nation est artificielle, mais l'ethnie est naturelle [...] (Kangura magazine, février 1992).

Il y a des réalités auxquelles on ne peut échapper sauf quand on veut jouer de la dissimulation comme par exemple changer d'ethnie. Dès qu'on te découvre, tu es confus et tes frères n'hésitent pas à te traiter de chien...Tu peux appartenir à une ethnie sur les papiers,

*mais dans quelle veine puiseras-tu le sang de cette ethnie que tu prétends la tienne ? (Murwanashyaka, organe du parti MRND, avril 1991).*⁵⁰

Ces quelques extraits sont sans équivoques, l'ethnie peut être instrumentalisée de façon extrême et dangereuse.

Au-delà de certains aspects positifs (tel que l'on peut l'observer dans le jeu politique gabonais), la gestion « ethnicisée » mal maîtrisée comporte des limites. La mise en avant de l'ethnie peut affaiblir l'action de l'Etat même dans une dimension « minimaliste ». Car ce qui est mit à mal dans ce cas, c'est la fonction de l'Etat *qui consiste à concilier deux dimensions du bien commun « liberté individuelle et projet commun »*⁵¹. Nous reviendrons sur cette question de l'Etat et de son action dans l'organisation d'une société.

Lorsqu'un pays fait le choix de la démocratie, il fait aussi le choix de permettre à chaque citoyen –sans distinction ethnique, par exemple– de s'exprimer librement et de participer à la gestion de la chose publique, entre autres. Et ce choix, plusieurs pays africains l'ont fait, le Gabon aussi. C'est le lieu où le dépassement de la dimension clanique peut s'opérer. Ce dépassement est utile dans la mesure où certaines étapes de l'évolution de nos sociétés nous obligent à revoir des principes de fonctionnement. Un dépassement possible en se débarrassant de certaines idées et en intégrant certaines autres, comme le suggère Jean Duvignaud⁵².

Au vu de ce qui précède, il convient de rappeler que les formes et impacts de l'exercice du pouvoir au Kongo comportent des particularités historiques qui ont impactées l'organisation contemporaine des territoires comme le Gabon. De la royauté à la vision clanique et ethnique, les subtilités d'exercice du pouvoir ne s'émancipent pas d'une dimension centralisée du pouvoir. En effet si la dimension ethnique s'accompagne d'éléments exo-ethniques pour intégrer des éléments d'appartenance sociologique (reconnaissance-appartenance religieuse etc.), l'exercice du pouvoir reste marqué par un besoin de contrôle qui s'oppose quelque peu aux visions d'ouverture que l'insertion des TIC dans le processus de développement impose.

Ramenée au contexte des TIC, le principe de la démocratie (qui s'oppose à la centralisation du pouvoir) permet aussi un meilleur accès à l'information, favorisant un affaiblissement du

⁵⁰ d'ALMEIDA Fabrice, *La question médiatique. Les enjeux historiques et sociaux de la critique des médias*, Paris, Editions Seli Arslan, 1997, p 55, 223p.

⁵¹ *L'Etat*, textes choisis et présentés par Atila OZER, Paris, Flammarion, 1998, 256p, p 27

⁵² DUVIGNAUD Jean, *Pour entrer dans le XXème siècle*, Paris, La galerie Grasset, Editions Bernard Grasset, 1960, 311p.

caractère centrale du pouvoir qui se veut « Tout puissant » et qui aurait pu prévaloir jusque là. Le fait d'intégrer les TIC dans le processus de développement est une démarche résolument transformatrice à tous points de vue : techniquement, économiquement, socialement...

Comment ce fait se donne-t-il à voir dans le contexte gabonais? Avant de répondre à cette question, il nous paraît important de faire un point sur les outils de modélisation d'un territoire, de façon générale : les politiques de développement territoriales (modèles de développement). Ce, afin de faire le lien entre une forme de pouvoir et certains modèles de développement à l'œuvre.

« L'accès à l'information ne remplace pas tout. Le courrier électronique ne remplace pas les vaccins et les satellites ne fournissent pas d'eau potable [...] »⁵³.

⁵³ Les remarques du PNUD reprises par Raphael Ntambue Tshimbulu,, p 175

I.2 - TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT

Jusqu'ici, le propos a été de rappeler quelques notions de pouvoir et de systèmes politiques afin de comprendre le fonctionnement d'un des territoires à l'étude dans ce travail. Nous nous sommes en effet interrogés sur l'impact de l'exercice du pouvoir dans cet espace. Toutefois pour être davantage dans l'actualité de la question qui conduit notre travail « cohésion sociale TIC et développement », nous allons, dans les pages qui suivent, faire un point sur l'acception de notions telles que : la société et l'Etat. Puisque les espaces géographiques qui nous intéressent sont organisés au minimum suivant ces modèles.

La société est définie suivant différentes approches, nous apprenons du travail de Maurice Kamto qu'elle est « *le support des phénomènes politiques et juridiques* »⁵⁴. Maurice Kamto écrit :

*La société est un fait de nature. C'est la réalité sociologique première le champ ouvert où se développe le phénomène politique, et dans certains cas, la compétition pour le pouvoir. Le pouvoir politique est donc immanent au « fait social » quel que soit le type de société envisagé. [...]*⁵⁵

La société est perçue comme un fait de nature parce que l'homme serait sociable de nature. Elle serait aussi à envisager dans une dimension d'idéal commun au sens où l'entend Georges Burdeau ⁵⁶ (« *Ubi societas ibi jus* » p.30). Cette dernière approche fait face à une critique que Maurice Kamto souligne. Il évoque l'argument (emprunté à Freund⁵⁷) suivant lequel « la société "n'est pas une association volontaire... (elle) n'est pas une unité psychobiologique voulue [...]"⁵⁸. Maurice Kamto explique donc que la société perçue uniquement par le biais de la dimension de l'idéal commun est insatisfaisante. Il écrit :

⁵⁴ *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, par Maurice KAMTO, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1987, 545 p, p17.

⁵⁵ KAMTO Maurice, Op.cit p 17

⁵⁶ BURDEAU G. cité par KAMTO p 18

⁵⁷ FREUND (J.) *L'essence du politique*, Paris, ed Sirey, 1965, 811 pages p. 31

⁵⁸ KAMTO Maurice, Idem p 18

Pareillement social commun l'idée selon laquelle il existerait des hordes organisées, non pourvues de l'idée d'un but commun et par conséquent a-sociales, apparaît comme une simple construction théorique. Car bien que de nombreuses études ethnographiques portant sur les sociétés dites "primitives" ou "archaïques" soient désormais disponibles, aucune indication scientifique n'autorise à affirmer l'antériorité d'un type de société par rapport à d'autres⁵⁹.

Il apparaît de ce qui précède que la société – la cité au sens où l'entend Aristote⁶⁰ -, est une réalité aussi bien pour les sociétés moins disposées à la mutualisation d'un bien. Ce cas d'organisation a-sociale est observable dans d'autres espaces que ceux dits 'primitifs'. En effet, l'approche néo-contractualiste de John Rawls⁶¹ (cité par Atila Özer) décrit une société – sur le plan économique - tournée vers une individualisation du bien. En effet, parlant d'Etat minimaliste, John Rawls expose la vision d'un fonctionnement moins enclin à la mutualisation telle qu'elle peut se pratiquer dans des logiques d'Etat providence. Faisons un point (non exhaustif) sur les différentes formes de l'Etat.

Atila Özer écrit à propos de l'Etat : « La définition de l'Etat est tellement complexe que [...] la compréhension de l'Etat suppose donc l'éclaircissement de la notion de politiques. [...]»⁶². Il dit par ailleurs : « L'Etat est donc un phénomène dont les origines remontent à l'antiquité. Mais ses traits caractéristiques-technicité, impersonnalité, omnipotence, continuité se cristallisent à l'époque moderne ».⁶³

Qu'il s'agisse de la dimension essentialiste de l'Etat (Etat providence), ou de la dimension contractualiste (opposée de la providence et qui désacralisant l'Etat)⁶⁴, l'instance étatique est la base de l'exercice du pouvoir. Autrement dit, le lieu où l'exercice du pouvoir se donne à voir. Et à ce propos, la polémique est plus forte vis-à-vis de la forme que revêt l'exercice du pouvoir suivant le type d'Etat auquel on est confronté.

Pour Atila, du moins dans l'analyse qu'il mène dans ce livre, on peut retenir certains schémas : *l'Etat libéral, l'Etat providentiel, l'essentialisme, le contractualisme, le néo-contractualisme.*

⁵⁹ KAMTO Maurice, Idem p 18 Idem p 18

⁶⁰ Aristote, *Les Politiques*, I Chap. II, 1252a -1253a, trad. P. Pellegrin, GF-Flammarion, 1993, p 88-93, cité par Atila OZER, p51.

⁶¹ *L'Etat*, textes choisis et présentés par Atila OZER, Paris, Flammarion, 1998, 256p, p 36

⁶² OZER Atila , Op.cit, p9

⁶³ OZER Atila , Idem p9

⁶⁴ OZER Atila , Idem 26

A propos du premier point, il relève un principe (l'Etat libéral) on doit en attendre le minimum. Atila écrit par exemple : « L'Etat libéral devrait être capable de concilier deux dimensions du bien commun (liberté individuelle et projet commun) »⁶⁵. C'est une approche partagée par des personnes telles que John RAWLS. L'Etat libéral est la fonction minimaliste qui protège de la subordination et assure un minimum de solidarité. Il précise d'ailleurs que : « Dans le cas où l'Etat assure une fonction minimaliste, il garantit la liberté privée »⁶⁶.

Les avantages d'une telle approche seraient orientés vers la solidarité entre individus, accompagnée d'une liberté d'entreprendre. L'idée est que : « L'Etat répartit les richesses, fournit les services publics et finance sa politique tout en laissant le marché organiser la production et les échanges »⁶⁷. Pour John Rawls, il faut une garantie des libertés individuelles telles qu'on le perçoit dans le cadre de l'Etat de droit.

L'une des difficultés auxquelles se heurte cette approche est de trouver une harmonie entre l'action de l'Etat et la liberté individuelle, il faut savoir « quelles sont les fonctions irréductibles de l'Etat, et comment limiter le pouvoir qu'il en retire »⁶⁸. L'optique contractualiste serait-elle la solution ?

Pour ce qui est de l'optique contractualiste, au-delà de la liberté économique qu'elle apporterait et du minimum de solidarité que l'on en attendrait (désacralisation de l'Etat providence), il faudrait décider communément de la limite raisonnable. « C'est-à-dire de ce qui peut recevoir un assentiment universel et représente par conséquent le point d'équilibre entre deux excès »⁶⁹.

Les limites du contractualisme sont essentiellement la dissolution du lieu communautaire, l'omniprésence devant régir la partie collective restante et les prérogatives des individus. Les partisans de ce courant ont toutefois une solution : le néo-contractualisme. Il s'agit de désacraliser l'Etat.

Il convient de notifier un autre élément à ceux évoqués : l'Etat de droit. En effet, l'Etat rationnel qui est « L'Etat libéral, c'est-à-dire un Etat minimal du point de vue de ses fonctions, et un Etat de droit du point de vue de ses prérogatives et de ses institutions ».

L'Etat de droit est le format idéal car ce dernier permet une distinction entre l'exécutif et le législatif ce qui a pour résultat le fait que « [...] la volonté particulière du chef ne peut se

⁶⁵ Atila Ibidem p27

⁶⁶ Atila Ibidem p27

⁶⁷ Atila Ibidem p36

⁶⁸ Atila Ibidem p27

⁶⁹ ⁶⁹ *L'Etat*, textes choisis et présentés par OZER Atila, Paris, Flammarion, 1998, 256p, p 28

substituer à la volonté universelle des citoyens. Néanmoins, le premier doit être subordonné au second pour que les décisions politiques soient conformes à la loi »⁷⁰.

L'Etat de droit avec Friedrich Hayek (1899-1977), - expliqué par Atila – est une approche qui permet de garantir la souveraineté du peuple tout en maintenant la liberté individuelle. Car cette dernière complète la première. L'Etat de droit « repose sur la loi »⁷¹.

La démocratie qui est un atout dans l'Etat de droit, souffre d'aporie : le principe de majorité. Ce dernier peut être une contradiction forte quand la majorité écrase une minorité par la tyrannie. Pour faire simple, la majorité n'est pas toujours le choix le plus juste. La solution serait alors « la démocratie du type constitutionnel ». Atila s'explique à ce propos: « Autrement dit, un pouvoir tempéré par la contrainte d'une instance politique suprême, chargée de contrôler la conformité des actes de la majorité aux principes généraux de la vie civile et politique, et de frapper de nullité les mesures instaurant des privilèges ou des discriminations. ⁷²».

Que l'on soit dans un schéma (démocratie, Etat de droit etc.), ou dans un autre (essentialisme, contractualisme), il y a des lieux de sens commun : la liberté d'entreprendre qui renforce l'idée de liberté individuelle. Rejoignant ainsi l'approche de Rawls suivant laquelle chacun a le droit d'entreprendre sans en référer à l'instance collective. Le défaut étant que le pouvoir économique se retrouve entre les mains des plus nantis.

Il est aisé de constater une préférence pour un pouvoir non totalitaire afin de « faire coïncider l'idéal de l'homme et son existence effective »⁷³. Toutefois, certaines situations complexifient la question, du côté des citoyens cette fois: un « ordre social de plus en plus travaillé par la pression des identités individuelles [...] »⁷⁴. Et les nouveaux modes de participations au débat public ne sont pas en reste. En effet Emmanuel Cartier observe que les TIC semblent déplacer la légitimité de l'Etat (dans sa fonction de garant de l'intérêt général) vers la société civile.

En outre, le principe démocratique qui *est une promesse et un problème*⁷⁵, doit être repensé. C'est l'avis très partagé des participants de la journée d'études du 4 décembre 2009 organisée au Sénat par l'Association française de droit constitutionnel (AFDC). Et, nous en convenons

⁷⁰ Atila p 39

⁷¹ Atila Op.cit pp37-39-40

⁷² Atila Idem p 42

⁷³ OZER Atila , Idem p 24

⁷⁴ Stéphane PINON *Démocratie et contre-pouvoirs sociaux*, in *Nouvelles questions sur la démocratie*, Op.cit p 47

⁷⁵ *Nouvelles questions sur la démocratie*, sous la direction d'Alain DELCAMP, LE POURIHET Anne –Marie, ROUSSEAU Bertrand Mathieu et DALLOZ Dominique, éditions, 2010 ,154p, p 67

également au vue des positons et approches des différents auteurs cités jusque là. Cette question ramenée au contexte africain a fait l'objet de travaux de réflexion extrêmement instructifs. Nous y reviendrons plus loin.

Nous pouvons retenir deux choses, de ce qui précède : la forme de l'Etat détermine l'exercice du pouvoir. Et l'exercice du pouvoir donne le ton à l'organisation d'un territoire.

Nous disions, plus haut, que le pouvoir tel qu'il est exercé par l'Etat - dans les pays africains faisant l'objet de notre étude -, comporte des caractéristiques proches du totalitarisme, à la lumière de certaines descriptions, à l'exemple de celles de Montesquieu sur les différents types de gouvernements.

Il s'agit maintenant de réfléchir sur la manière de concilier cette dimension de l'exercice du pouvoir avec les projets nécessitant une certaine liberté (le libéralisme, la mondialisation, la démocratie ...), de façon à aboutir à une cohésion réussie. C'est ce Patrick Charaudeau dit aussi lorsqu'il affirme : « [...] *que pour gouverner l'instance politique doit se trouver en lieu et place d'une figure tutélaire, et c'est ce même lieu qu'elle doit être capable de produire un discours définissant un projet de société susceptible de faire rêver [...]* »⁷⁶.

Cette approche visant à définir un projet de société « susceptible de faire rêver » nous interpelle. La dimension clanique et ethnique, qui marque parfois l'organisation de la politique n'aide pas toujours à l'objectivité dans le choix des personnes en charge des affaires de l'Etat. L'action d'un pouvoir autocentré sur la figure de Chef (Président) ne facilitant pas un libéralisme réel, nous allons nous intéresser aux modèles de développement à l'œuvre sur le territoire gabonais. L'intérêt étant de repérer des pratiques qui participeraient à l'édification d'une cohésion via les TIC et leur développement, qui favorise une liberté collective et individuelle.

Synthèse du chapitre

L'Etat a la charge de modéliser un territoire. Face aux enjeux inhérents à l'intégration des TIC dans le développement, la question des modèles de développement appropriés se posent, et nous y reviendrons dans le chapitre *Organisation territoriale*.

⁷⁶ CHARAUDEAU Patrick , *Le discours politique, Les masques du pouvoir*, Paris, Librairie Vuibert, 2005, 244p.

Les paragraphes qui précèdent traitent globalement des formes d'organisations (Etat et/ou société) afin de comprendre le lien existant entre la façon d'exercer le pouvoir, le contexte dans lequel tout ceci se déroule et la possibilité d'aboutir à des projets suscitant une cohésion observable.

Nous avons mis en lumière certains éléments au travers des différents points abordés (notion de pouvoir, spécificité d'exercice du pouvoir au Kongo, les notions de société et Etat...). Nous avons souligné le fait qu'une dimension psycho-sociologique (exo-ethnique et ethnique) caractérise encore l'exercice du pouvoir dans cet espaces géographique. Mais les pays de l'ancien Kongo sont (dans leurs formes actuels) aujourd'hui inscrits dans des processus d'organisation "moderne" : organisation étatique avec des principes démocratique relativement efficaces. Aussi, nous avons fait une description brève de ces notions afin de d'observer dans quelle mesure elles sont présentes dans l'organisation du territoire du Gabon, entre autres. Le principe démocratique, nous l'avons vu, et le principe étatique (même dans une dimension contractualiste) garantissent un minimum un environnement tourné vers le principe d'intérêt collectif.

1.2.1 - L'organisation territoriale

Ogunsola⁷⁷ énonce un ensemble de principes qui sont liés au fonctionnement d'un territoire de façon générale: son contenu socioculturel, sa reconnaissance collective, l'existence de quelques structures spatiales résultant de l'emprise de l'homme sur le milieu. Il dit précisément ceci :

Le contenu socioculturel signifie offrir aux habitants d'un territoire des possibilités, des opportunités d'un développement culturel dynamique, condition essentielle d'une vision de l'avenir sans laquelle il ne peut y avoir un bon plan d'aménagement du territoire.

*La reconnaissance collective : suppose l'acceptation du territoire par les habitants comme une propriété collective à partir de laquelle il est possible de procéder à sa profonde mutation. Cette reconnaissance collective est la conséquence du poids de l'histoire des peuples qui vivent sur le territoire [...]*⁷⁸.

L'accent est mis sur deux points : la dimension socioculturelle, et la reconnaissance collective. Ce sont des éléments complémentaires et indispensables pour une organisation territoriale, de façon générale.

Le territoire s'articule fortement avec la notion de pouvoir et de représentations sociales (nous en avons parlé plus haut). En ce sens les politiques d'aménagement des territoires sont une bonne mesure de lecture des projets de développement d'un territoire donné. L'organisation territoriale du Gabon a gardée des marques de fonctionnement datant des premières heures de l'indépendance. L'Etat gabonais, comme la plupart des Etats africains, avait choisi la centralisation administrative pour, un prolongement de l'optique coloniale, afin de lutter contre le particularisme régional et construire l'unité nationale.

La mise en place d'un projet d'envergure tel que celui qui consiste à entrer dans le monde du « tout numérique », conforte l'idée suivant laquelle l'« unité trans-ethnique ou trans-clanique » est un préalable pour le succès d'une démarche de développement tourné vers la

⁷⁷ OGUNSOLA J. I, Op.cit

⁷⁸ OGUNSOLA J. I idem.cit.

mondialisation, « l'ouverture »⁷⁹ (l'opposée de l'entropie). L'Etat se doit d'être un outil de fédération sociale efficace pour mener ce projet à bon port (même dans une démarche minimaliste). Une dimension autre que fédératrice, collective, étatique etc. ne saurait être appropriée. Roland Pourtier dit par exemple que "*Les regroupements autochtones étaient trop faiblement organisés au Gabon pour infléchir les directives du système englobant. L'espace a été défait, refait, les lieux de vie déplacés pour répondre à une cybernétique qui propulsa le Gabon sur l'orbite du Monde*"⁸⁰.

Si les réflexions autour du développement des pays dit « en voie de développement » ou à ressources intermédiaires, tournaient sur l'inégalité des distributions des richesses, elle se pose autrement aujourd'hui.

- L'organisation territoriale et la désillusion d'après les indépendances

Certains choix de politiques de développement ont accentué le fossé entre les besoins des populations et les perceptions de la classe dirigeante. Un fait qui, s'il est trop important, laisse les populations dans une posture de spectateurs (ou de désillusion) vis-à-vis des transformations qui s'opèrent sous leurs yeux.

Le décrochage qui peut exister entre les besoins des populations et les projets de développement ont fourni une matière à la littérature gabonaise - et même africaine – une littérature dite « d'après les indépendances ». Le texte de fiction de Laurent Owondo (écrivain gabonais) - comme ceux de nombreux auteurs africains ayant prêté leurs plumes aux questions du développement après la décolonisation ⁸¹- fait mention des transformations territoriales par des décisionnaires, parfois en décrochage d'avec certaines réalités.

Nous abordons la question de l'organisation territoriale par le biais des décrochages (ou de désillusions) existants pour mieux relever les spécificités d'une cohésion possible dans un environnement où les TIC occupent une place importante dans le développement au même titre que l'a été -à un autre moment- l'exploitation des ressources naturelles, par exemple.

⁷⁹BRETON Philippe, *L'utopie de la communication*, Paris, Editions de la Découverte, 1997, p171 p, p 55

⁸⁰ "Le Gabon : Tome 2 , *Etat et développement*", Paris, l'Harmattan, 1989, 344 p. cité dans le rapport GabonCom.

⁸¹ CHINUA Achebe *Le monde s'effondre*, Paris, Présence africaine, 2000, 254 pages et Ousmane SEMBENE, *Les bouts de bois de Dieu*, Paris, Pocket , 2002, 368 pages.

A ce propos, Laurent Owondo décrit - dans son texte *Au bout du silence*⁸² - le déguerpissement d'une population d'un lieu qui est leur point de repère. C'est leur univers, celui de leurs parents et celui de leurs ancêtres. C'est leur « matrice protectrice » qui est brisée. C'est leur identité profonde qui est foulée à la pelleuse. Et c'est en effet une sorte de « monde qui s'effondre »⁸³. Mais cette dimension de perte n'est pas partagée par les autorités qui font le choix d'une modernité, par le biais des restructurations imposantes donc de privilégier l'exploitation forestière, par exemple. Voici un passage du texte, qui illustre cet état de choses :

Les habitants du village apprirent ainsi qu'ils appartenaient à une catégorie de la population connue sous le nom de « déguerpis ». On leur donnait trois mois, pas un de plus, pour quitter les terrains entre le grand fromager et la rivière de gros galets que la République, seule propriétaire véritable, entendait utiliser pour le bien du plus grand nombre de ses enfants.

*[...] Il finit par venir, l'usurpateur (en parlant de la République), mais il ne voulut rien entendre. Les larmes et la malédiction ne la firent pas frémir. La résistance de ceux qui osèrent brandir leurs armes dérisoires ne le fit pas reculer. Il frappa, écrasa éparpilla. Il avait promis, il tenait sa promesse*⁸⁴.

*[...] Petite Venise (nouvel espace de relogement) là, étalé devant lui, rien de plus que ce qu'il voyait : une terre coincée entre les collines et un vaste champ où les racines aériennes des palétuviers s'enchevêtraient au dessus de l'étendue boueuse, un quartier dans un creux, sans horizon, où s'agglutinaient dans le désordre des constructions de fortune faites de matériaux hétéroclites [...].*⁸⁵

Dans cette fiction (œuvre littéraire gabonaise abordant cette question avec un symbolisme unique), le délogement de ces populations est nécessaire pour permettre l'exploitation du bois (et des ressources naturelles, de façon globale). La fiction rejoint la réalité puisque l'exploitation des ressources naturelles est un pan important de l'activité des économies africaines. Le texte *L'Afrique des incertitudes*⁸⁶ de Guy Pourcet et ses confrères éclaire sur cette question. C'est une analyse économique qui est réalisée avec minutie et axée sur les

⁸² OWONDO Laurent , (2002), *Au bout du silence*, Paris, Editions Hatier, 126p

⁸⁴OWONDO Laurent Op. Cit p 56

⁸⁵ OWONDO Laurent Op.cit p 64

⁸⁶ HUGON Philippe POURCET Guy, QUIERS -VALETTE Suzanne (1995), *L'Afrique des incertitudes*, Paris, Presses Universitaires de France, p271

stratégies de développement économiques des pays africains au sortir des indépendances. Un certain nombre d'observations nourrissent l'analyse des auteurs. Ils relèvent, entre autres, des points positifs qu'ils nuancent car l'économie africaine est inscrite dans l'incertitude puisqu'elle manquerait de projection sur le long terme. C'est sous le couvert des thèmes tels que " l'instabilité des recettes d'exportation", "le changement de trajectoire des économies africaines (Ph. Hugon) ; "Les logiques d'exportation, logique de prix de quantité (J-M Fonatine, N.Yenturk)" que la position des auteurs se construit.

Nous faisons un parallèle, dans les lignes qui suivent, entre le mode de gestion des territoires et les décalages de visions éventuels.

L'exploitation des ressources naturelles donne des clés de lecture pour certaines situations comme l'instrumentalisation de l'environnement. Nous restons sur cet exemple (car il a l'avantage de traiter d'un thème fort de symbole pour les populations locales et pour l'économie : la forêt). Les ressources naturelles (forêt en occurrence) nourrissent un nombre important de réflexions politisées au sujet de *l'économie-monde*⁸⁷. En effet, l'exploitation des ressources naturelles en Afrique implique la participation de plusieurs acteurs (nationaux, étrangers, autres partenariat). L'historien français Fernand Braudel qui pose la théorie *d'économie-monde* pense que les « univers interconnectés, globalisés » ne sont plus observables à la seule échelle des économistes et même des marchés financiers ; mais aussi du côté de l'histoire. L'une des définitions que l'on choisie est celle-ci : « Toute économie-monde est un emboîtement, une juxtaposition de zones liées ensembles, mais à des niveaux différents »⁸⁸.

Les impératifs de développement et d'échanges créent un fossé entre les populations et les pouvoirs politiques. Cette nature qui aurait pu être un point de **communion**⁸⁹, se présente finalement comme le lieu où l'incompréhension s'accroît.

La problématique de l'environnement pris sous le couvert du « politique » est d'autant plus complexe que cette question s'inscrit dans le contexte de la « globalisation des espaces ». Ce n'est pas autre chose que Ndinga Assitou nous dit lorsqu'il écrit⁹⁰.

⁸⁷ BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Armand Colin t.3, 1979.

⁸⁸ BRAUDEL F. Op.cit

⁸⁹ Le projet de mutualisation des espaces forestiers qui a permis à un nombre de pays africains de se réunir à Johannesburg en 1991 avait pour ambition de resserrer les liens entre les populations locales.

⁹⁰ NDINGA A., *Conservation forestière en Afrique centrale et politique internationale : le processus de Brazzaville en échec*, Paris, l'Harmattan, 2001.

Pour l'Afrique centrale, le problème est de savoir ce qu'elle veut et ce qu'elle peut faire pour développer des gains de productivité forestière pour améliorer les conditions de vie des populations [...]

Le processus de Brazzaville (...) avait offert un espace de concertation, d'échanges d'expériences sur les problématiques de conservation et de gestion durable des forêts en Afrique centrale.

[...]Le processus de Brazzaville est à réinventer avec des hommes ouverts sur la notion de dialogue et moins asservis au dogmatisme sectoriel, à la logique des affaires ainsi qu'aux mensonges parce qu'il est vain de prétendre assurer une gestion durable des forêts sans la diversité de point de vue et sans l'éthique de la discussion et du futur.

L'auteur fait un compte rendu de cet événement en sa qualité de Directeur durant ces travaux (conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDAC)⁹¹). Il décrit cette rencontre en insistant sur le travail réalisé en amont. Il en ressort que les dessous de la politique de la gestion des forêts d'Afrique centrale manquent de susciter une adhésion collective. C'est un fait qui est le résultat de modèles de développement mis en œuvre.

Il existe différents modèles de développement, la question est toujours de savoir dans quelle mesure ils sont applicables et à quel type de contexte ils peuvent le mieux convenir ? Le continent africain a procédé très souvent par transfert de modèles de développement élaborés hors de son aire géographique et socioculturel. Or le principe de transfert souffre de quelques critiques, dont celle que Dominique Darbon qui écrit :

[...] comment qualifier en effet ce qui est transféré ? S'agit-il d'objets, de concepts ou d'innovations dont les qualités internes exceptionnelles contribuent à les identifier comme des innovations fondamentales porteuses d'avantages comparatifs ne pouvant que les faire accepter, désirer et répliquer par d'autres sociétés non productrices comme le suggérait Talcott Parson ? S'agit-il de biens à valeur universelle, qui ne peuvent qu'être découverts à leur tour par d'autres configurations sociales dès lors qu'elles auront atteint un certain niveau de développement ou d'insertion dans l'histoire, comme tendent à nous le présenter toutes les idéologies du progrès, véhiculées, par le libéralisme que le marxisme ? S'agit-il de biens ordinaires dont la capacité à s'ériger en produit d'exportations institutionnels

⁹¹ Conférence tenue à Brazzaville en 2000

*[...] La thématique au cœur des problématiques de l'innovation sociale, du changement et des échanges entre systèmes sociaux, s'inscrit le plus souvent par ses présupposés dans le prolongement des perspectives dites de la modernisation et du développementalisme. Elle permet d'interpréter les trajectoires sociales nationales sur le long terme, en questionnant d'une part la différence et la différenciation des organismes et des trajectoires des sociétés humaines, [...]*⁹².

Revenons sur l'exemple des projets d'intégration des espaces forestiers (à fort potentiel) dans les projets de développement. L'intérêt que nous portons à cette question est le suivant : ces projets revêtaient un double enjeu : l'aspect économique, et la dimension humaine. Il convient de souligner ici que la dernière dimension de ces projets était la principale. Car la finalité de ces projets visait le rapprochement des populations. Une ambition nourrit par un idéal partagé entre responsables politiques et quelques cadres africains. On pourrait également évoquer l'exemple du pétrole ou d'autres minerais, mais le but est d'appréhender les difficultés rencontrées lors de la mise en place de projets à fort potentiel économique. Et montrer que les enjeux économiques peuvent supplanter la dimension humaine (espérée) d'un projet de telle manière, que les inégalités créées finissent par se faire ressentir comme une injustice.

L'exploitation des ressources premières a mis à jour un certains nombres de difficultés relevés-non exhaustivement ici-. Il convient de voir dans quelles mesures, l'insertion des TIC dans le processus de développements, atténue ou creuse les décalages et les désillusions. Ce projet serait-il une exception ? Si les projets sont différents (exploitation forestière, TIC et autres), ils ont néanmoins en commun le fait de peser sur l'économie de façon conséquente (c'est vrai pour les ressources naturelles, ça l'est aussi pour l'accès au numérique). Ces réalités (TIC, économie de rentes) sont incontournables et font cohabiter les intérêts économiques avec les besoins sociaux devenus vitaux. Aussi, quels sont les modèles de développement les plus appropriés ?

⁹² cf DARBON Dominique *Modèles et transferts intentionnels vus des Afriques : Les nouveaux villages Potemkine de la modernité*, p245

1.2.2 - Les modèles de développement à l'épreuve, pour quels enjeux économique et humain

Les politiques de développement visent des objectifs économiques, culturels, sociaux ... Des objectifs parfois en lien avec un besoin de rayonnement territorial à une échelle locale ou une échelle plus importante. C'est ce dernier cas de figure que la problématique du marketing territorial et ses variantes économiques peut se donner à voir. L'analyse qui suit s'inscrit toujours dans une logique d'évaluation du niveau d'éventuels décrochages pouvant exister entre les politiques de développement à l'œuvre et les besoins des populations.

Cette question de gestion forestière est importante dans le travail que nous menons car, et nous le disons plus haut, il s'agit de leviers économiques importants, suscitant des espoirs dictés par un élan de solidarité et un besoin de cohésion entre les différents peuples. Nous nous arrêtons sur la question de la gestion des forêts du bassin du Congo pour un certain nombre de raisons : la similarité des enjeux avec le sujet principal de notre analyse (les TIC) que nous précisons plus haut. On peut aussi retenir que ce point, nous permet de relever l'efficacité (ou l'inefficacité) des stratégies des pays retenus pour l'analyse, face aux enjeux impliquant une maîtrise de développement local lié à une dynamique mondiale.

C'est la sauvegarde des espaces forestiers qui a donné lieu à la création de 13 parcs nationaux (au Gabon). Ce projet a été un moment particulier dans la cohabitation « aménagement du territoire et uses des populations », car il était indispensable. Les forêts du bassin du Congo revêtent une importance majeure au niveau mondial. Elles couvrent plus de 172 millions d'hectares et constituent le deuxième plus grand massif des forêts tropicales humides de la planète, après la forêt amazonienne. Elles s'étendent du Cameroun à la République démocratique du Congo en passant par le Gabon, la République du Congo, la République Centrafricaine et la Guinée Equatoriale.

Les forêts du bassin du Congo représentent de la même manière que celles d'Amazonie, une chance pour la planète. Et l'importance de cet espace forestier a inspiré des projets d'intégration sous-régionale ambitieux. En effet, Les chefs d'Etats africains réunis à Johannesburg au sommet de la terre de 1993 ont pris la décision de mutualiser les espaces forestiers afin de rapprocher les populations africaines entre elles, entre autres. Un projet, qui rejoint d'une certaine façon, l'idée de l'Unité africaine.

Les forêts du bassin du Congo



Figure 6 Carte des pays du bassin du Congo. Source : Division Géographique de la direction des archives du ministère des Affaires Etrangères (France). Janvier 2005

Plusieurs années après, la question financière a fait de l'ombre à la première préoccupation (la dimension humaine). Le conclave des chefs d'Etats et gouvernements africains pour le changement climatique réunit à Addis Abeba le 24 Août 2009, par exemple, soulignait un fait : les pays industrialisés devraient versés aux Etats africains 67 milliards de dollars par an. Ceci afin de faire face aux conséquences du réchauffement climatique. Car pour certains responsables politiques africains, leurs pays subissent plus les effets négatifs de la pollution dont les pays industrialisés seraient les principaux responsables. En effet, le forum humanitaire mondial (présidé par Koffi Annan) publiait en mai 2009 une étude suivant laquelle les pays africains supportaient 90% des conséquences humanitaires et économiques du réchauffement climatique⁹³ ; Les propos tenus par Barbara Stocking (directrice exécutive d'Oxfam GB et membre du conseil d'administration du Forum humanitaire mondial) rejoignent cette position et sont précisément les suivants :

Le changement climatique est une crise humanitaire qui menace de submerger le système humanitaire et de provoquer une régression du processus de développement. Il y a une injustice flagrante puisque les pauvres dans les pays en développement en subissent plus de 90% des conséquences - à travers la mort, la maladie, la misère et la perte financière - alors qu'ils n'ont pas contribué à la création du problème. Malgré cela, l'aide des pays riches pour permettre l'adaptation des pays pauvres et vulnérables au changement climatique ne représente même pas 1% de ce qui est nécessaire. Cette flagrante injustice doit être prise en compte à Copenhague en décembre⁹⁴.

Plusieurs avis politiques convergent dans ce sens : il faut se préoccuper davantage du sort des populations des pays fragilisés.

La question de l'environnement oppose parfois la perception des populations aux décisions politiques de gestion territoriale. Outre le fait de s'interroger et trouver des réponses quant au bien être des populations, il faut également s'interroger sur le choix des projets initiés afin de lutter contre les effets dévastateurs de la pollution climatique.

93 Article gaboneco.com-Réchauffement climatique : L'Afrique demande 67 milliards de dollars.

Source : http://www.gaboneco.com/show_article.php?IDActu=14659

<http://www.adequations.org/spip.php?article1099> (consulté le 02 juin 2013)

⁹⁴ <http://www.adequations.org/spip.php?article1099> (consulté le 02 juin 2013)// 2009 *Human Impact Report: Climate Change – The Anatomy of a Silent Crisis* Published by the Global Humanitarian Forum, Geneva. 116pages.

Les populations rurales ont certaines difficultés à adhérer aux politiques qui sont mises en places. Il faut dire que certaines mesures (sanction du braconnage) créaient, un vrai fossé entre la perception des populations et l'articulation de la politique environnementale, par exemple.

Sitack Yombatina Béni met en avant, par exemple, le rapport qu'ont les Africains avec leur environnement (la nature). En parlant précisément des représentations culturelles africaines Il dit :

*[...] dans la pensée africaine traditionnelle, l'individu ne se conçoit que comme situé socialement. Il est membre d'ensembles (classes d'âge, sexe, statut etc.) de groupes (parentaux, territoriaux, initiatiques etc.) qui constituent les éléments de la société et, c'est au sein de ces ensembles, et par rapport à eux, qu'il apparaît comme détenteurs de droits. Ces ensembles sont autant de groupements de solidarités et d'entraide qui assurent la reproduction de chacun et de tous. Ainsi, toute vision qui privilégierait soit l'individu, soit le groupe, ne rendrait pas compte de la vision africaine de la vie sociale et juridique. De la même façon que l'un n'existe pas sans l'autre, **l'homme n'existe pas sans la nature et vice-versa.**⁹⁵.*

Pour revenir à l'objet principal de ce travail disons que les projets d'aménagement peuvent occasionner quelques fois des écarts quant à la vision des populations et celle des acteurs du développement. Voyons quelle forme d'adhésion peut être suscitée par un projet construit autour des outils d'information et de communication.

⁹⁵ SITACK Yombatina, *Droit de l'environnement à l'épreuve des représentations culturelles africaines : une gestion à réinventer*, 2000, p 11

I. 2.3 - Des projets de développement: le numérique dans l'organisation territoriale

Mobiliser une population autour d'un projet commun est un effort qui nécessite des stratégies particulières. Ces stratégies peuvent être de l'ordre du marketing territorial, par exemple. L'insertion des TIC dans le processus de développement constitue une occasion de favoriser un lien social.

L'ère de l'industrialisation est indéniablement un préalable à l'ère de l'insertion du numérique dans les processus de développement. L'ère industrielle a contribué à l'aisance sociale des populations des pays industrialisés et ceux en voie d'industrialisation. De même qu'elle a, - par prolongement – dégagé des capacités d'investissement et amélioré le niveau de vie des sociétés moins industrialisées. L'ère du tout numérique modélise notre mode vie, notre mode de pensée, et même l'exercice du pouvoir. Alors, comment les conditions d'entrée dans cette nouvelle ère (de l'accès illimité à l'information) sont elles organisées pour que les représentations des populations et celles des décisionnaires au pouvoir, convergent ?

Nous décrivions, plus haut, les projets de gestions forestières ; une étape qui nous a permise de souligner deux aspects de la notion de développement territorial, à notre sens. Avec ce projet des espaces forestiers mutualisés, nous avons pu lire, d'une part, le vœu de réunir, symboliquement, certaines populations africaines. D'autre part, ce projet d'intégration régionale par le biais de l'espace forestier revêt une dimension économique. Cette dernière a parfois eu raison des premières motivations (axées sur l'humain). Les projets autour des nouvelles technologies vont-ils faire exception ? Le fait de franchir la nouvelle étape de l'entrée dans le « tout numérique » permet-il aux états africains en général, à l'Etat gabonais en particulier, d'estomper les décrochages entre les populations et les acteurs du monde politique en charge du développement territorial ?

Nous appelons « tout numérique » ce que Bernard Cornu et ses collègues⁹⁶ désignent “comme étant la nouvelle ère de l’économie après l’ère de l’industrialisation”. En effet, les dispositifs techniques et politiques autour desquels se fonde l’idée de cet espace de mutualisation (de l’information et des savoirs) montrent que l’on est dans une dynamique de globalisation révolutionnaire. Cela aussi bien sur le plan social qu’économique ou politique. Nous rappelons ci-après les propos des auteurs précédemment cités :

*Nous avons aujourd’hui à la portée de mains les moyens techniques et économiques de rassembler toutes les communautés du monde, nous pouvons enfin créer un réseau d’information planétaire qui transmet messages et images à la vitesse de la lumière depuis les grandes villes jusqu’aux plus petits villages de tous les continents [...]. Chaque lien que nous créons renforce ceux de la liberté et de la démocratie dans le monde entier ; en ouvrant les marchés nous ouvrons des voies de communication, nous ouvrons les esprits [...].*⁹⁷

Les différents sommets sous-régionaux et mondiaux (autour de l’harmonisation du développement mondial) s’accordent certainement sur la nécessité absolue de suivre le mouvement imposé par le contexte du tout numérique. Toutefois, le choix de la politique d’insertion doit être adapté aux spécificités de chaque pays. C’est ce que souligne le rapport final du Sommet mondial d’Okinawa au travers de plusieurs points, dont ceux que nous avons relevés :

- *Il ne faut cependant pas sous-estimer la difficulté de combler le fossé international de l’information et du savoir. Nous constatons que de nombreux pays en développement y accordent une importance prioritaire. Le risque est réel en effet que les pays en développement qui ne parviennent pas à suivre le rythme accéléré de l’innovation dans les technologies de l’information et de la communication ne puissent pas participer pleinement à la société et à l’économie de l’information. Cela est particulièrement vrai lorsque le retard en termes d’infrastructures économiques et sociales de base, telles que l’électricité, les télécommunications et l’éducation, empêche la diffusion des technologies de l’information et de la communication.*

Les bases d’un développement fondé sur l’insertion des TIC sont rappelées dans cette résolution. Un constat suivi de propositions qui apparaissent ensuite :

⁹⁶ CORNU Bernard, FULLSACK Jean-Louis, JEANNERET Yves, KIYINDOU Alain, LABELLE Sarah, LE MOENNE Christian, MASSIT-FOLLEA Françoise, MATHIEN Michel, “Vous avez dit société de l’information ? in La « société de l’information » : glossaire critique, Paris, La documentation française, 2005,164p.

⁹⁷ Bernard Cornu & all Op. Cit p 14

- *Pour relever ce défi, nous reconnaissons la nécessité de prendre en compte la diversité des situations et des besoins des pays en développement. Le cas de chaque pays est spécifique. Il est essentiel que les pays en développement adoptent des stratégies nationales cohérentes pour créer un environnement réglementaire et un cadre d'action concurrentiels, favorables aux technologies de l'information et de la communication, pour exploiter ces technologies au service des objectifs de développement et de la cohésion sociale, pour développer des ressources humaines ayant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et pour encourager les initiatives collectives et l'esprit d'entreprise local⁹⁸.*

Concomitamment, les perspectives restent les mêmes à atteindre pour tous les pays, c'est-à-dire déployer des efforts pour combler le fossé numérique interne et celui existant entre différents pays. Le point 17 du même rapport le précise en ces termes :

Comme l'a souligné la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) relative au rôle des technologies de l'information et de la communication dans le contexte d'une économie mondiale fondée sur la connaissance, il est nécessaire de renforcer le dialogue international et la coopération pour améliorer l'efficacité des programmes et des projets liés aux technologies de l'information et de la communication qui sont engagés avec les pays en développement, ainsi que de recenser les « meilleures pratiques » et de mobiliser les ressources disponibles, quelle que soit leur origine, pour contribuer à combler le fossé numérique. Le G8 cherchera à promouvoir la création d'un partenariat plus solide entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'avec la société civile, notamment les entreprises privées, les ONG, les fondations et les établissements universitaires, ainsi que les organisations internationales. Nous œuvrerons également pour que les pays en développement puissent, en partenariat avec d'autres acteurs, bénéficier d'un apport financier, technique et administratif pour favoriser les technologies de l'information et de la communication et développer leur utilisation⁹⁹.

⁹⁸ La charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information. :

http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/documents_du_g8/archives_des_precedents_sommets/sommet_d_okinawa_-_2000/charte_d_okinawa_sur_la_societe_mondiale_de_l_information.html

⁹⁹ La charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information, Op.cit :

http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/documents_du_g8/archives_des_precedents_sommets/sommet_d_okinawa_-_2000/charte_d_okinawa_sur_la_societe_mondiale_de_l_information.html

Suite à ce qui précède, on peut s'interroger sur le bilan des projets qui sont mis en place à l'échelle internationale et qui lient plusieurs pays entre eux, d'une part. D'autre part, quel bilan font les Etats africains depuis l'intégration de ces nouveaux enjeux dans leur politique de développement ?

Pour la première interrogation la réponse peut-être esquissée à travers la lecture des travaux conduits par l'Unesco de façon générale (sur le pan de l'éducation et de l'enseignement, par exemple). Par ailleurs, les travaux du Sommet, cité ci-dessus, donnent des détails, à l'exemple du passage qui suit :

Nous décidons de créer un groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) afin d'inscrire nos efforts dans une approche internationale plus large. À cette fin, le GEANT se réunira dès que possible pour chercher à s'assurer de la participation des différents acteurs concernés. Ce groupe de haut niveau travaillera en étroite concertation avec d'autres partenaires et en tenant compte des besoins des pays en développement. Il aura pour rôle :

- *de faciliter les discussions avec les pays en développement, les organisations internationales et d'autres acteurs afin de promouvoir la coopération internationale de manière à créer les conditions réglementaires et techniques nécessaires, à améliorer la connectivité, à faciliter l'accès et à abaisser les coûts, à renforcer les ressources humaines et à encourager la participation aux réseaux mondiaux du commerce électronique ;*
- *d'encourager les actions de coopération du G8 sur des programmes et des projets pilotes liés aux technologies de l'information et de la communication ;*
- *de favoriser un dialogue plus étroit entre les partenaires et de s'efforcer de mieux à sensibiliser l'opinion publique internationale aux enjeux des technologies de l'information et de la communication et aux perspectives qu'elles ouvrent ;*
- *d'examiner les apports du secteur privé et d'autres groupes intéressés tels que l'initiative du Forum économique mondial pour l'accès universel au numérique ;*
- *d'encourager la participation aux réseaux mondiaux du commerce électronique ;*

- • *de faire en sorte que les « règles du jeu » qui s'instaurent soient compatibles avec les politiques de développement et donner aux pays en développement la capacité de jouer un rôle constructif dans l'établissement de ces règles¹⁰⁰.*

Ce projet couvre plusieurs domaines: l'économie, l'enseignement l'éducation. Des aspects liés à l'équilibre des échanges sont relevés, de même que la préoccupation d'une adaptation des objectifs aux réalités de chaque pays (toutes choses qui rappellent la question de l'appropriation : nous y reviendrons dans la dernière partie de ce travail).

Pour la deuxième question, il convient d'esquisser un état des lieux des investissements réalisés plus particulièrement par le Gabon.

¹⁰⁰ La Charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information
http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/documents_du_g8/archives_des_precedents_sommets/sommet_d_okinawa_-_2000/charte_d_okinawa_sur_la_societe_mondiale_de_l_information.html

I.3 - Etat des lieux des TIC au Gabon

Le Gabon est entré dans l'ère « tout numérique » avec une détermination qui caractérise plusieurs pays ayant fait la même démarche : ne pas se laisser dépasser par les enjeux de cette nouvelle donne. Car il s'agit bien de cela lorsqu'il s'agit d'intégrer l'ère de l'information.

Le Sommet mondial organisée à de Genève (en 2003) est la première rencontre à échelle mondiale de dirigeants désireux de mutualiser leurs efforts afin de réduire la fracture numérique. Une fracture significative car durant cette période plus de 80% des internautes représentent seulement 20% de la population mondiale.

Plusieurs rencontrent suivront, ce qui peut expliquer l'évolution de l'équipement du territoire gabonais en outils de télécommunications par exemple.

L'exemple qui suit, est un extrait des propos d'ouverture de la première phase du Sommet Mondial sur la société de l'information (Genève 2003) :

« Nous, représentants des peuples du monde, réunis à Genève du 10 au 12 décembre 2003 pour la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, affirmons notre volonté et détermination communes d'édifier un nouveau type de société à dimension humaine, n'excluant personne et privilégiant le développement, la société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent réaliser l'intégralité de leur potentiel dans la promotion de leur développement durable et l'amélioration de la qualité de leur vie, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et [la Déclaration universelle des droits de l'homme] »¹⁰¹

Cet engagement se concrétise progressivement puisque le rapport de l'institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR en 2002), est riche d'informations à propos de l'état des lieux des structures et de l'intégration des nouvelles technologies. Un rapport qui témoigne, par ailleurs, du désir du gouvernement gabonais d'accélérer son processus d'entrée dans l'ère du « tout numérique ».

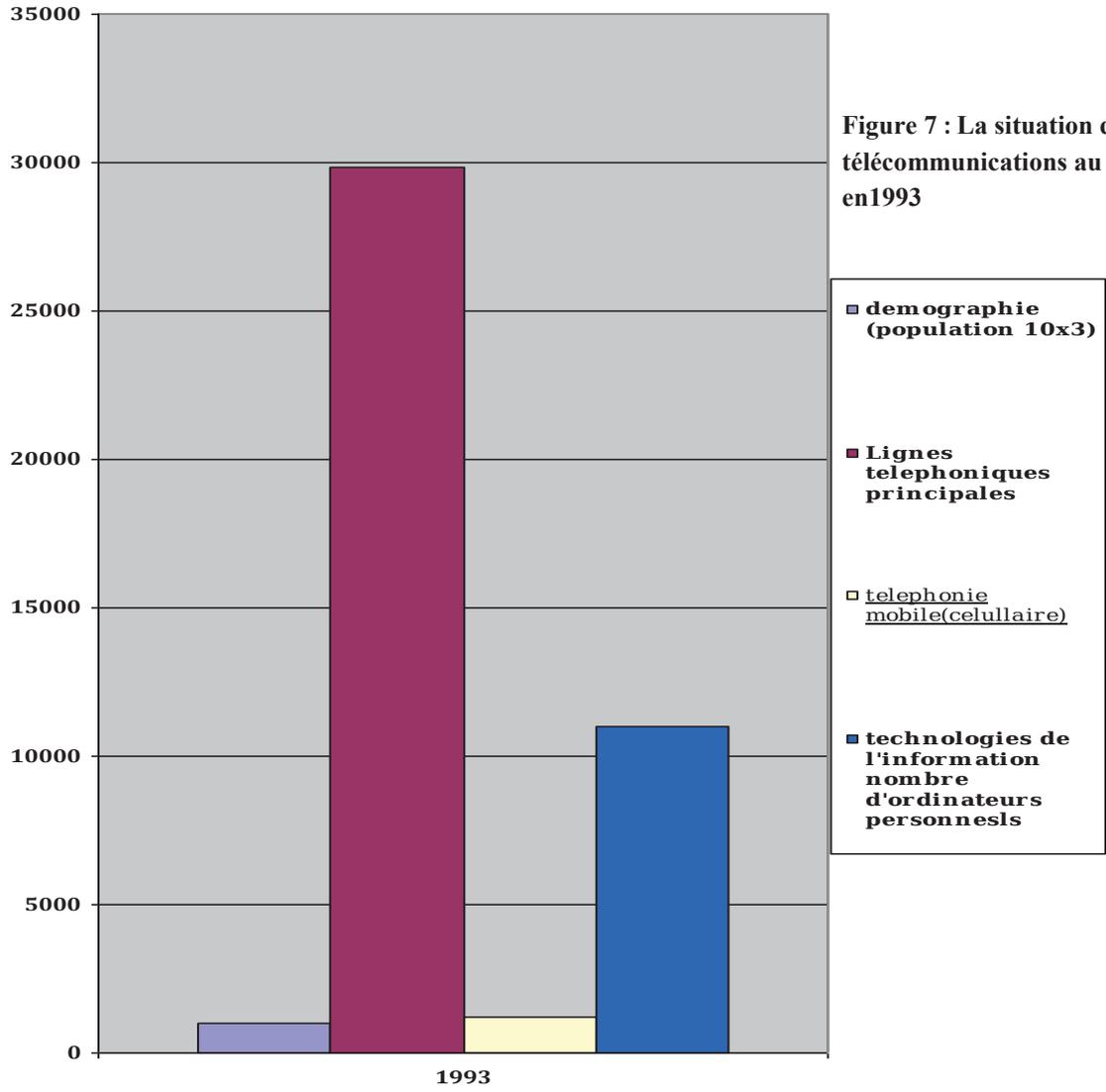
¹⁰¹ Thèse Makanga, Op.cit.

En effet, il y a eu une prise de conscience rapide de la part du gouvernement gabonais et un travail de mise en route effectif. Le bilan dressé par ce rapport fait état d'un réseau téléphonique classique discontinu avec un système une couverture du réseau internet acceptable.

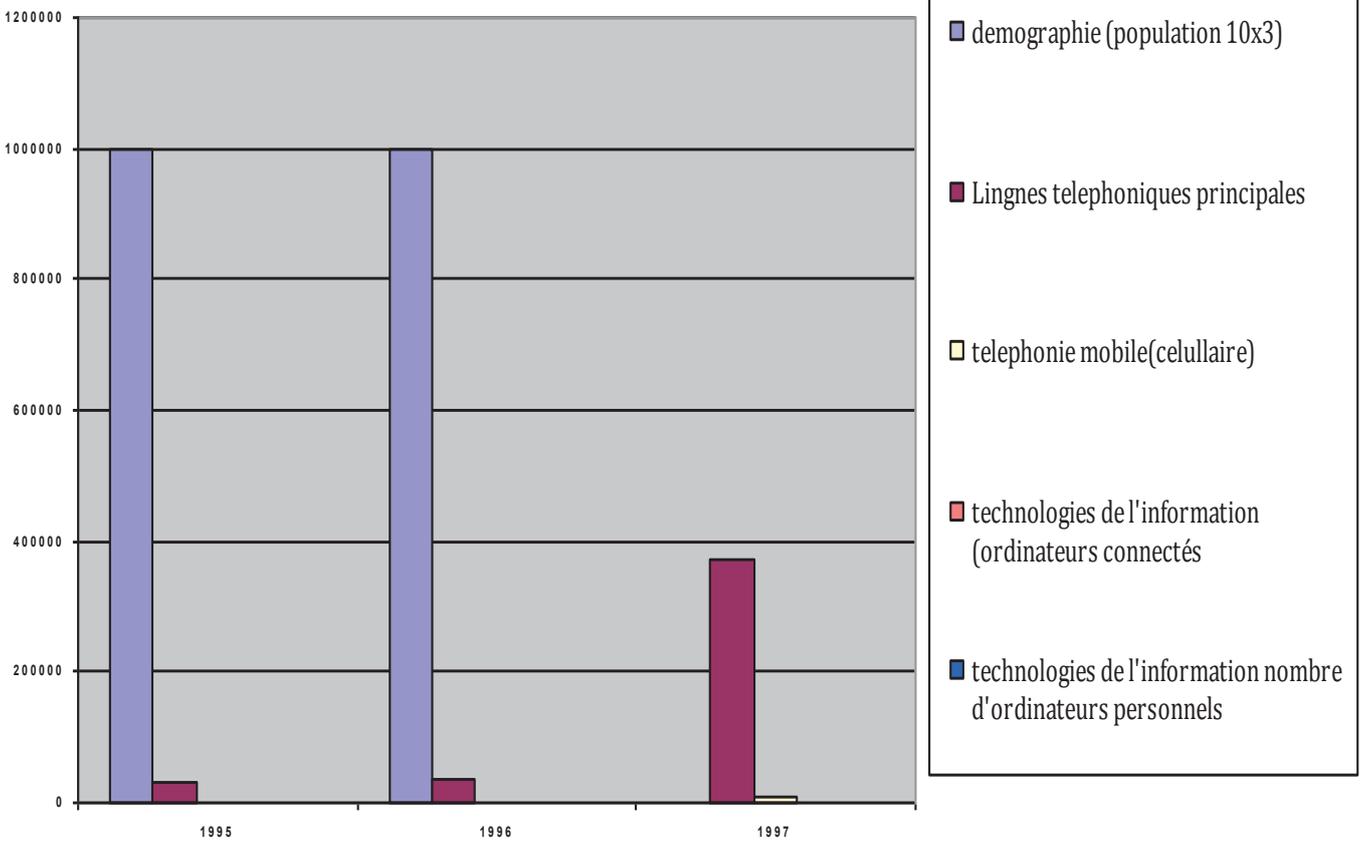
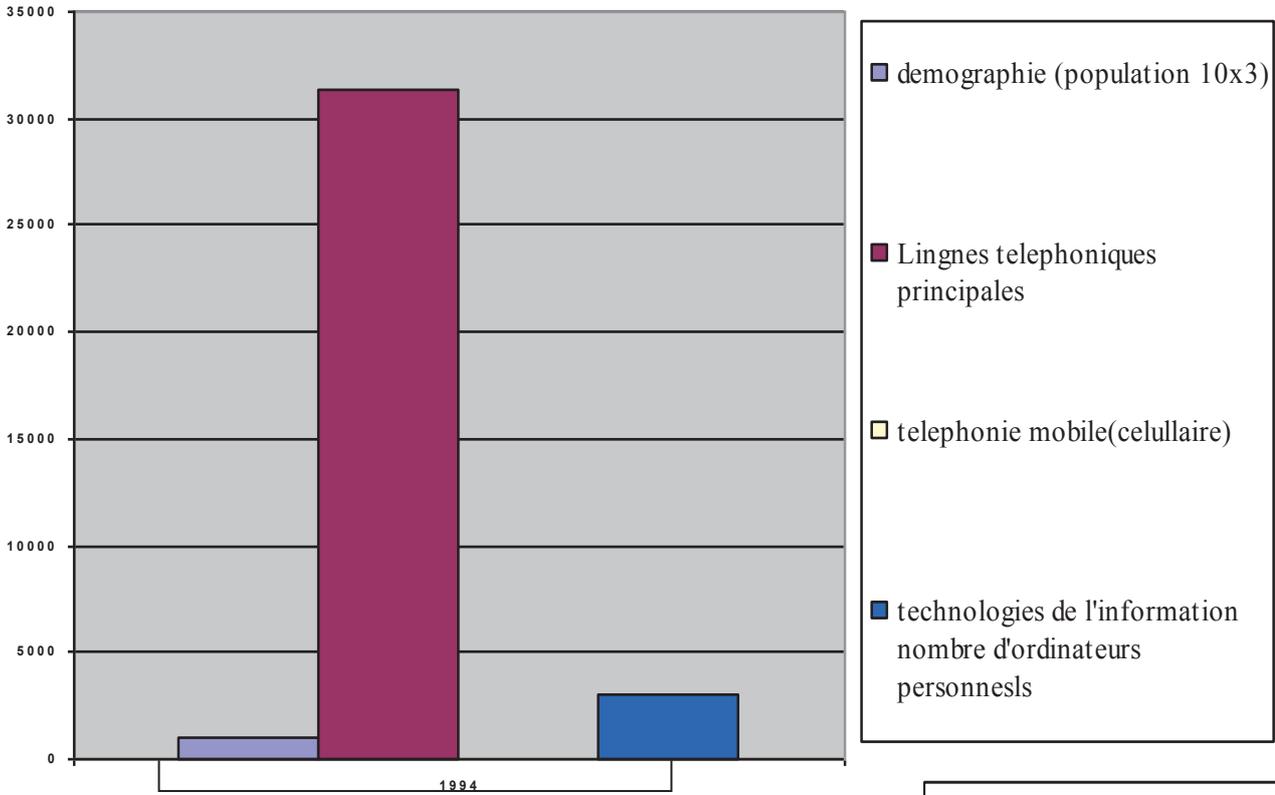
Le tableau ci-dessous précise quelques informations. Il est le résultat du rapport de l'UIT.

- Le tableau ci-dessus décrit la situation des télécommunications au Gabon de 1993 à 1997, et une lecture détaillée du tableau afin d'en dégager le maximum d'éléments utiles à notre étude.

Situation des télécommunications au Gabon selon les données du rapport de l'UIT 1998					
	1993	1994	1995	1996	1997
DEMOGRAPHIE, ECONOMIE					
Population 10x3	1 020	1 050	1 080	1 100	
PNB par tête US\$	5 299	3 991	4 730	5 120	
RESEAU TELEPHONIQUE					
Lignes téléphoniques principales	29 834	31 398	32 000	35 000	37 250
Lignes principales pour 100 habitants	2,92	2,99	2,96	3,16	3,27
% en zones urbaines				100%	
population de la ville principale				26,7%	
% des lignes de la ville principale				71,8%	
Lignes de la ville principale pour 100 habitants				8,5	
Lignes pour le reste du pays pour 100 habitants				1,22	
Lignes digitales %	97,8	87	96	96	97,6
Liste d'attente			3 500	91 000	10 000
Téléphones publics				518	830
TELEPHONIE MOBILE					
Abonnés au téléphone cellulaire	1 200	2 581	4 000	6 800	9 150
Abonnés au téléphone cellulaire pour 100 habit	0,12	0,25	0,37	0,61	0,83
TRAFFIC TELEPHONIQUE					
Traffic international sortant en millions de minu	14 250	15 811	16 000	17 789	18 400
Traffic international avec l'Afrique (1/3)			6,6		
Traffic international sortant en minutes par habitant				16,1	
Traffic international sortant en minutes par abonné			508,2		
PERSONNEL					
A plein temps	745	791	800	788	773
Lignes principales par employé	40	40	40	44	48
REVENU					
Revenus du secteur (LJS\$) 10x6	104	52	65	69	75
Revenus du secteur en % du PIB	1,93	1,25	1,28	1,22	
DEPENSES EN INVESTISSEMENT					
Investissement annuel (US\$) 10x6			41	29	39
RADIODIFFUSION					
Postes de télévision	49 800	50 800	100 000	150 000	
Pour 100 habitants	4,88	4,84	9,26	13,56	
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION					
Ordinateurs connectés					
Nombre d'ordinateurs parsonnels	11 000	3 000	6 000	7 000	8 500



L'année 1994

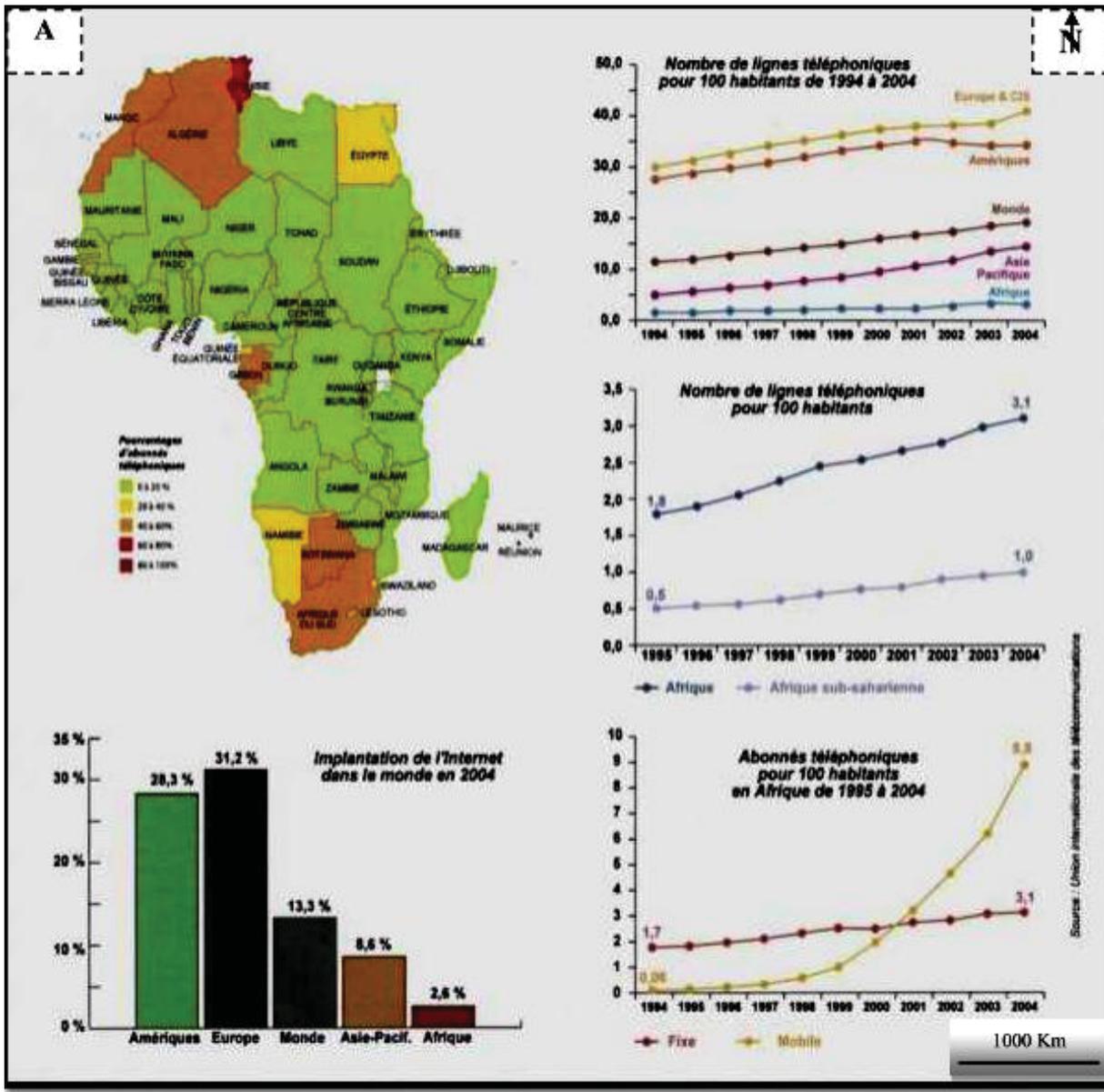


Ce même rapport relève que le Gabon n'est pas suffisamment intégré dans un système mondialisé qui repose sur l'interconnexion de grands systèmes techniques.

Le contexte dans lequel ce rapport est réalisé est déterminant quant à l'interprétation que l'on peut en faire. En effet de 1996 à 1998, par exemple, plusieurs rencontres internationales favorisent l'éclosion de la problématique des nouvelles technologies de l'information. François Ossama en énonce quelques unes en ces termes : [...] On peut citer (...) parmi les plus significatives : le programme Infodev de la banque mondiale, les programmes mis en place par la Francophonie et s'inscrivant dans le cadre de la déclaration de Montréal et le projet NetAid et le programme (Réseau de développement Durable) du PNUD.

Par ailleurs, le sommet d'Okinawa de juillet 2000 éclaire sur un ensemble de mesures adoptées dans le contexte des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Sur les 19 points servant de base au compte rendu du sommet, certains font référence aux décisions des pays du G8 à propos des pays en voie de développement, notamment le propos suivant :

12. Les technologies de l'information et de la communication ouvrent des perspectives considérables pour les économies émergentes ou en développement. Les pays qui réussiront à mobiliser leurs capacités peuvent espérer lever rapidement les obstacles traditionnels en matière d'infrastructures, atteindre plus efficacement leurs objectifs de développement, notamment dans la lutte contre la pauvreté, dans le domaine de la santé, de l'hygiène publique et de l'éducation, et bénéficier de la croissance rapide du commerce électronique mondial. Certains pays en développement ont déjà progressé de manière significative dans ces domaines.



Source: *Sociétés de l'information*, n° 28, juin 2006, p. 8. (Bulletin électronique, <http://www.societesdelinformation.net>)

Le tableau ci-dessus présente une lecture de l'évolution de la téléphonie et de l'Internet dans le monde avec un focus sur le continent africain. Pour ce qui est de la téléphonie on note qu'en comparaison à d'autres régions du monde, la couverture du réseau de téléphonie et d'Internet est faible en Afrique. Toutefois on observe une progression considérable de la téléphonie mobile. En effet en 10 ans le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile triple. En dépit du fossé existant avec le reste du monde, la téléphonie mobile connaît un essor important en Afrique. 10 ans après cette tendance reste vérifiable, nous le montrons plus loin dans ce travail.

Face aux disparités, des projets sont mis en œuvre afin de pallier à certaines difficultés. Les objectifs visés par ces différents projets sont de favoriser la participation du plus grand nombre aux réseaux mondiaux – dans le domaine du commerce électronique -, de donner aux pays en développement la capacité de jouer un rôle constructif dans l'établissement des règles de fonctionnement dans ce vaste projet.

L'ère du numérique correspond à l'établissement d'un maillage mondial. Dans cette perspective, le rapport d'activité (de 1998) de la société de l'information au Gabon que nous citons plus haut – dans le point « Etat des lieux des TIC au Gabon) » - nous a permis de constater l'évolution des politiques de développement que le Gabon a choisi d'adopter.

La politique gabonaise en matière de développement technologique a pris une direction résolument tournée vers l'accroissement de son potentiel. C'est ce qui ressort de nos échanges avec les différents acteurs (sociaux, économiques, médiatiques) en 2013 : l'intégralité des échanges est renseignée en annexe.

Lors des échanges avec des agents du service de l'observatoire de l'agence ARCEP (Agence des régulations des communications électroniques et des postes), nous leur adressons une question à propos des objectifs poursuivis par l'Etat gabonais dans le concert mondial des technologies de l'information et de la communication. Les réponses d'une de nos interlocutrices ont été précises:

Il y avait déjà un grand projet autour de l'idée de rentrer dans l'ère de la société de l'information. Ceci avant la réaffirmation de l'actuel président de la république quant à l'intérêt qu'il a d'assurer la bonne marche de la société de l'information et de la communication au Gabon. IL l'a réaffirmé dans ses trois (3) piliers lors de son programme électoral. Le ministère, lui, mène le plan de développement des communications et délègue aux différentes agences (dont la nôtre) leurs tâches respectives.

Et la prise en compte des enjeux de la société de l'information est perceptible à travers le dynamisme que s'impose le ministère de la communication qui a changé de nom et étendue ses missions. On est passé du nom de ministère de la communication à celui de ministère de l'économie numérique des nouvelles technologies.

Par ailleurs, un projet d'envergure va voir le jour : le câble marin va être mis en place dans le cadre du projet ACE. Il regroupe plusieurs opérateurs et l'état gabonais prendra une part

*d'actions dans le projet. La hauteur de son implication (de l'Etat gabonais) est déterminée dans un document administratif soumis à certaines règles de confidentialité. Il y aurait éventuellement certains opérateurs des pays de la sous-région.*¹⁰²

Les données ci-dessous permettent de peaufiner les informations recueillies car il s'agit d'une présentation de l'évolution de la démographie et de l'urbanisation au Gabon.

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2005	2010
Densité moyenne de population (h/m2)	1,54	1,69	1,95	2,97	3,52	4,46	5,01	5,56
Population urbaine totale	10 400	45 900	102 300	237 665	490 656	750 070	853 203	968 155
Taux d'urbanisation	2,54%	10,22%	19,77%	30,09%	52,48%	63,18%	63,99%	65,43%

Figure 8 Evolution du territoire : densité et taux d'urbanisation (au Gabon).

Source : Fiche pays de la Banque Mondiale.

COMMENTAIRES DU TABLEAU

Le taux d'urbanisation est de plus de 50% en 1990, de plus de 60% à la fin des années 90 et presque de 70% en 2010, un taux qui ne décroît pas au cours des années suivantes. C'est un taux d'urbanisation nécessaire pour l'insertion des TIC, étant donné que ces innovations impliquent une modernisation des équipements et des infrastructures pour un développement réussi.

1.3.1 - Le pari d'une cohésion territoriale autour des projets de développement

¹⁰² Madame Assogba de l'observatoire de l'ARCEP lors d'un échange que nous avons eu avec elle.

Les projets de développement répondent à un ensemble d'exigences liées au choix stratégique fait par les dirigeants d'un territoire. Ce choix peut être celui d'une recherche de notoriété internationale (pour une relance économique, par exemple) ou celui du développement local ou national. Ces politiques d'aménagement ont également la mission de susciter une cohésion sociale, à la fois entre les différents acteurs politiques du territoire et entre ces derniers et les administrés.

Les mesures de gestion territoriale fondées sur une dynamique de coopération sont efficaces (nous présenterons un exemple plus loin). En préservant la dimension locale ou la dynamique intercommunale, elles permettent l'émergence de projets locaux assurant un rayonnement à forte valeur territoriale.

La cohésion sociale, prônée à l'échelle mondiale, pose cependant la question des inégalités entre milieux ruraux et milieux urbains, entre les milieux équipés et ceux qui le sont moins. Une question que les responsables politiques en charge du développement doivent aussi prendre en compte dans la mise en place de projets de développement.

1.3.2 - Les projets de développement au Gabon

Le Gabon a amorcé depuis un certain nombre d'années une politique de développement qui lui permet de se positionner au rang de « pays à revenus intermédiaires », avec l'objectif de devenir un « pays émergent » à l'horizon 2025. En 1997, le Gabon était un pays à revenus intermédiaires, dont le niveau de vie était égal à celui de l'Ile Maurice ou de la Hongrie¹⁰³. Les chiffres de l'Organisation des Nations Unies de 1998 montrent que le PNB par habitant est de 4 230 \$, ce qui place le pays au 38^{ème} rang mondial. Des chiffres qui contrastent avec la réalité des enquêtes de terrain car l'indice de développement place le pays au 124^{ème} rang mondial.

Des projets de développement sont à l'œuvre pour pallier ces insuffisances, comme le montrent les différents programmes du PNUD (à travers des plans cadres¹⁰⁴), de la BAD, particulièrement. Ces projets concernent des domaines aussi divers que sensibles : notamment santé (renforcement des services de santé initié par la BAD¹⁰⁵ et le gouvernement gabonais¹⁰⁶) et éducation.

Le Gabon intègre un certain nombre de recommandations dans son processus de développement en vue d'améliorer le développement de son territoire et d'atteindre son objectif d' « émergence » en 2015.

¹⁰³ CHENEAU-LOQUAY Annie, *Les usages et les besoins en communication au Gabon. Approche socio-économique exploratoire*, CNRS, 2000, 58 pages.

¹⁰⁴ PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU GABON UNDAF (2012-2016) – source : UNDAF Gabon 2012-2016

¹⁰⁵ Banque africaine de développement.

¹⁰⁶ L'objectif sectoriel du projet était d'améliorer la santé de la population par l'utilisation accrue de services de santé de qualité. Pour atteindre ce but, le projet visait trois objectifs spécifiques :

- accroître l'efficacité du système de prestation des soins curatifs et préventifs par le renforcement des services sanitaires des trois provinces (Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo et Nyanga).
- améliorer les capacités du MSPP à contrôler certaines maladies transmissibles par le renforcement des services du génie sanitaire et de l'hygiène publique ;
- préparer la phase II du projet qui comprendra la réhabilitation des hôpitaux provinciaux et la création d'un service national de maintenance des équipements biomédicaux.

Le Gabon fonde aussi son action de développement sur des programmes mutualisés à l'échelle sous-régional (ce qui est particulièrement vrai pour les projets autour des TIC, nous le rappelions dans le rendu à propos de nos enquêtes de terrain en 2013) et à une échelle mondiale. La nécessité d'une médiation de cette démarche est importante pour que l'action des acteurs du développement soit perçue au mieux par les populations. D'où la nécessité d'une coopération à différents niveaux de gestion (communale, territoriale, supra-territoriale ...).

Nous accordons donc un intérêt à la notion de médiation pour comprendre les processus mis-éventuellement- en œuvre par le gouvernement afin de faciliter l'adhésion des populations quant aux projets de développement. C'est dans ce sens que nous sommes intéressés aux propos de Jean Gagnepain lorsqu'il écrit: « *Tout ce qui constitue l'homme en tant qu'être rationnel n'est pas une donnée immédiate mais une donnée médiatisée par un processus de dialectique (dont tout l'effort anthropologique est précisément de mettre à jour la contradiction cachée-ou implicite)*¹⁰⁸ .

Rien n'est d'emblé donné, ni le sens ni la signification, il y a presque toujours un préalable à la compréhension. Susciter l'adhésion d'une population quant à un projet de société, que l'on veut commun, nécessite de mobiliser des méthodes efficaces de médiation (et d'appropriation dans le cas des TIC).

Toutefois, une difficulté réside puisqu'une forme d'opacité entoure les résultats des actions gouvernementales. Des actions non accompagnées sur le plan communicationnel. L'exemple de la préservation de l'espace forestier (évoqué plus haut) est concret¹⁰⁹. C'est également vrai pour l'exploitation forestière et/ou minière, c'est encore vrai pour les projets autour des TIC. A défaut, les informations ne sont accessibles qu'à une élite ou trop peu médiatisées pour le plus grand nombre.

¹⁰⁸ GAGNEPAIN Jean, *Huit Leçons d'Introduction à la Théorie de la Médiation*, Institut Jean Gagnepain, Matecoulon-Montpeyroux, 1994-2010 – édition numérique – v.10-01.Bruxelles, Boeck Université, 307p, p7.

¹⁰⁹ L'exploitation forestière au Gabon produit 2,5 à 3 millions de m³ par an (90 % de l'exploitation est réservée à l'exportation)(Source : rapport de la *Promotion des Nationaux Gabonais à la Profession Forestière Grace au Développement du Partenariat PME Forestier* (2006), Élaboré par STCP Engenharia de Projetos Ltda , chiffres de la Société nationale des bois du Gabon (SNBG).

Des chiffres qui sont significatifs pour l'économie du pays mais dont la répercussion sur la qualité de vie des populations est moindre, au vue de la classification dont le pays fait l'objet. Tout projet alliant enjeux économiques et dimension humaine, comme variante centrale, constitue un exercice délicat.

La médiation permet, en outre, d'éviter au mieux des effets de réalités à double vitesse. Comment réussir une médiation efficace dans le cadre de la mise en place des projets de développement? Est-ce par le biais de projets axés sur l'humain et/ou par la mutualisation des efforts de gestion territoriale ?

Cette interrogation doit être considérée d'autant plus que certains territoires présentent un fonctionnement qui permet une reconnaissance de cette problématique. Nous retenons, pour la suite de notre propos, l'exemple du Bassin de Bourg-en-Bresse (dans le département de l'Ain en France) pour la raison suivante : de mars 2011 à septembre 2011 (6mois), nous avons pris part à l'activité de la structure chargée de mettre en place les projets de développement pour 7 intercommunalités CAP3B (en tant que stagiaire chargée de la communication, accompagnant les chargé(e)s de mission dans leurs tâches respectives). A cet effet, nous avons pu observer certains mécanismes de cohésion par le biais des projets de développement. Des mécanismes que nous présentons ici de façon non exhaustive afin de comprendre certaines particularités et avoir un autre angle d'observation de cette problématique de cohésion sociale et de développement.

1.3.3 - Le cas du bassin de Bourg-en-Bresse

Le bassin de Bourg-en-Bresse représente un pôle de développement important dans le département de l'Ain(en France).

L'intérêt de retenir cet exemple réside dans le fait que ce territoire adopte une démarche de développement marquée par un marketing territorial avec un effet fédérateur. Ce territoire dynamique a une culture associative très ancienne et s'illustre par des actions de développement coordonnées et concertées entre les élus, les acteurs politiques et les partenaires internationaux. Si le numérique a un impact réel sur l'économie mondiale (ouverture de nouveaux marchés et modification des pratiques professionnelles), l'objet de notre lecture est de relever les effets d'une politique de développement marquée par une dynamique de cohésion territoriale et sociale.

Le bassin de Bourg-en-Bresse est marqué par une politique de développement fondée sur la cohérence territoriale. Une cohérence tournée également vers des programmes européens et vers des programmes nationaux, régionaux, départementaux, pour un territoire de 74 communes et 130 000 habitants. C'est une longue tradition associative qui permet une homogénéité des programmes de développement. Une politique qui a l'avantage de faciliter la mise en place de projets couvrant l'ensemble du bassin de Bourg-en-Bresse par le biais de *Cap 3B* (structure chargée de mettre en place les projets retenus par les élus et autres acteurs du territoire) assurant la coordination de projets à visée fédérative. Cette stratification favorise une cohésion intercommunale qui peut être pour certains une sorte de « fabrique de territoires »¹¹¹.

La logique de cohésion territoriale permet de dessiner un maillage régional continu et reste un moyen approprié pour « mobiliser l'ensemble d'un territoire ». Ce terme de *mobilisation* est d'autant plus juste qu'il s'agit bien de coordonner des actions de développement afin de sortir certains territoires des difficultés socio-économiques. C'est ce qui s'observe à travers les définitions contractuelles de « pays » ou la mise en place de labels comme « AOC ». Ainsi, les contrats de développement mis en place dans beaucoup de régions du territoire français

¹¹¹ VANIER Martin, *La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques* in revue de géographie de Lyon., 1995, Vol.70 n° 2, pp.93-103.

remplissent des objectifs d'intérêt général. C'est ce que l'on peut voir avec le cas de la région Rhône-Alpes avec son Contrat de développement Durable (CDDRA).

Le Contrat de développement Durable de Rhône-Alpes a pour objectif d'harmoniser le développement des territoires de la région. C'est un dispositif qui couvre les domaines de l'emploi, des ressources humaines, de l'économie, etc. Ce dispositif étant contractuel, c'est un partenariat établi entre la Région et le bassin de vie porteur de ce contrat. De cette façon, les territoires contractuels du CDDRA, désireux de mettre en commun leurs efforts de développement, s'offrent une opportunité de rayonnement supra-locale.

Il y a des limites à ce fonctionnement. En effet, beaucoup lui reprochent, par exemple, le fait que la délimitation des territoires soit motivée par des choix politiques ou par des logiques géographiques. Toutefois, ces raisons restent étroitement liées et Martin Vanier le montre bien, en abordant la question de la genèse des territoires :

*Au-delà des principes et des objectifs de ce nouveau maillage [...], on peut énoncer les trois logiques concrètes qui se dégagent de la genèse des territoires de projet : la recherche d'un référent naturel, la recherche d'un compromis politique, et la recherche de la continuité spatiale [...]*¹¹²

L'élément qui remettrait en question la valeur fédératrice des politiques territoriales françaises serait notamment le fait que ce système de gestion territoriale puise parfois dans le contexte européen, tout en gardant les spécificités de ces différents territoires locaux. La politique européenne dont nous parlons est celle qui vise à apporter des solutions quant à une crise aux effets *asymétriques*. Les transformations des politiques territoriales suivent aussi des transformations institutionnelles à une échelle européenne¹¹³.

La cohésion des territoires soutenue dans l'action politique française est certes une initiative locale ; elle n'est pourtant pas éloignée des perspectives européennes. Cette dynamique a pour objectif de mutualiser les projets des territoires et de garantir une cohésion de développement peut-être aussi à une échelle plus importante que la dimension locale.

Cette évolution de politique territoriale à dimension régionale suit celle des territoires en respectant leurs spécificités. Ce n'est peut-être pas autre chose que nous dit Pierre Moulinier :

[...] Dans les années 1990, des lois, en particulier la loi du 06 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, et plus encore la loi « Chevènement » du 12

¹¹² VANIER Martin, *La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques* in revue de géographie de Lyon., 1995, Vol.70 n° 2, pp.93-103. P 103, p 101

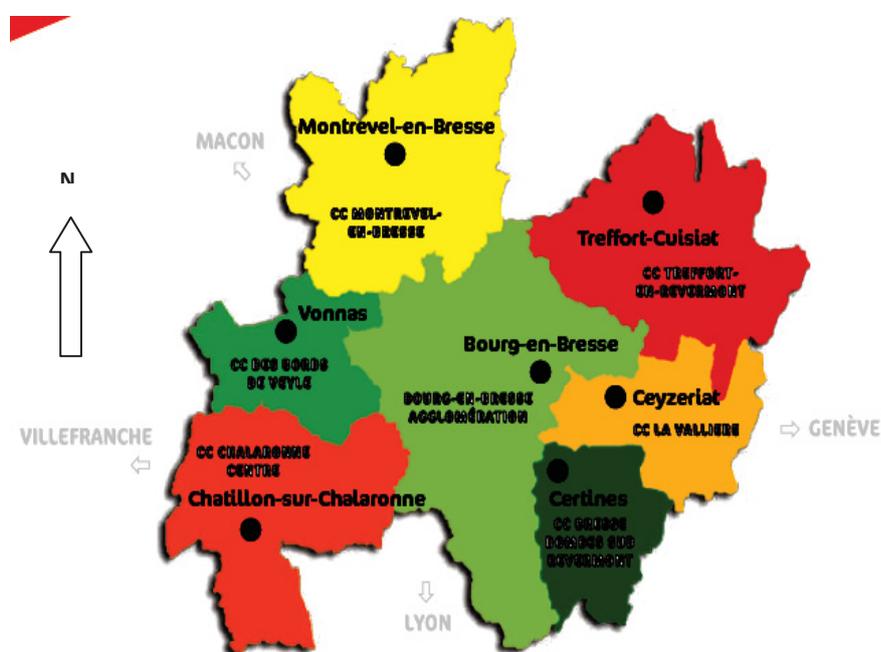
¹¹³ GAUDIN Jean-Pierre, *Pourquoi la Gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 2002, 137 pages.

juillet 1999 sur la coopération intercommunale, ont accru la capacité d'intervention des ententes intercommunales [...] ¹¹⁴

[...] L'intercommunalité permet de mutualiser des efforts afin d'assurer un rayonnement de tel projet ou tel autre dépassant les limites de la commune, il s'agit là du choix des élus. Cette mutualisation des dépenses permet de réaliser des économies p 75 [...] ¹¹⁵.

Il s'agit de laisser une liberté d'action aux régions, aux départements, ainsi qu'aux structures d'action à envergure intercommunale, dans la gestion du développement local. Ces lois prévoient des cadres permettant à différents territoires de fusionner et leurs dispositions ont permis la mutualisation d'action de développement et ont constitué de remarquables outils de valorisation territoriale à l'exemple des programmes et contrats de développement.

Figure 9 Le bassin de Bourg-en-Bresse



Source : Scot Bourg-en-Bresse

La décentralisation de la gestion du territoire répond aux nouveaux enjeux du développement territorial. En effet, l'Etat français comprend que le mode de gouvernance qui privilégie la centralité et la technocratie ne sont plus à l'ordre du jour : il faut, comme le disent P. Duran

¹¹⁴ MOULINIER Pierre, *Les politiques publiques de la culture en France*, Paris, Pesses Universitaire de France, 1999, 127 pages, p74

¹¹⁵ Op. cit p 75

et J-C. Thoenig, « en lieu et place, un modèle dit d'institutionnalisation de l'action collective qui rend intelligible la manière dont les enjeux, acteurs et débats sont gouvernés »¹¹⁶.

- Les points forts du Bassin de Bourg-en-Bresse

Le maillage des territoires s'effectue dans ce bassin de vie sans grande difficulté. Pour une raison : l'activité associative de Bourg-en-Bresse est très ancienne et implique près de mille associations diverses qui travaillent en réseau et se complètent mutuellement. Cette activité participe pleinement à l'aménagement du territoire et à son développement dans différents domaines. Pour ce qui est de la politique territoriale, l'Association pour le développement du bassin de Bourg-en-Bresse a assuré la gestion mutualisée des projets de développement de ce bassin de vie.

Cap 3B a pris le relais de l'Association pour le développement du bassin de Bourg-en-Bresse en 1996. Créée par arrêté préfectoral le 22 mai 2006, l'Association à laquelle succède *Cap 3B* inscrivait son action dans une logique intercommunale. Il faut dire que c'est sur la base d'une tradition de coopération intercommunale que le projet de développement du bassin de vie de Bourg en Bresse (Contrat Global de Développement) prend forme.

¹¹⁶ Duran P. et Thoenig J.-C., *L'Etat et la gestion publique territoriale = The state and territorial public management*, Revue française de science politique, vol. 46, no4, 1996, pp. 580-623, [Note(s): 724 [45 p.], Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, FRANCE (1951) (Revue)

- Un petit historique des contrats de développement sur le bassin de Bourg-en-Bresse

La cohésion des projets de développement de ce bassin a été prise en charge tour à tour par L'association pour le Développement du bassin de Bourg-en-Bresse et Cap 3b nous le disions.

L'Association pour le développement du bassin de Bourg-en-Bresse qui va évoluer en fédérant les projets de développement des territoires adhérents, puis elle porte de 2000 à 2005 le Contrat Global de Développement.

Le contrat global de développement est le moyen d'intervention que la Région propose aux collectivités qui s'associent afin de porter solidairement les intérêts d'un territoire déterminé. L'objet de ce contrat est de « définir dans un secteur géographique défini par une réalité économique, de contribuer à l'émergence d'initiatives autour d'un projet de développement durable [...] à partir de regroupements communaux ou intercommunaux [...] »¹¹⁷.

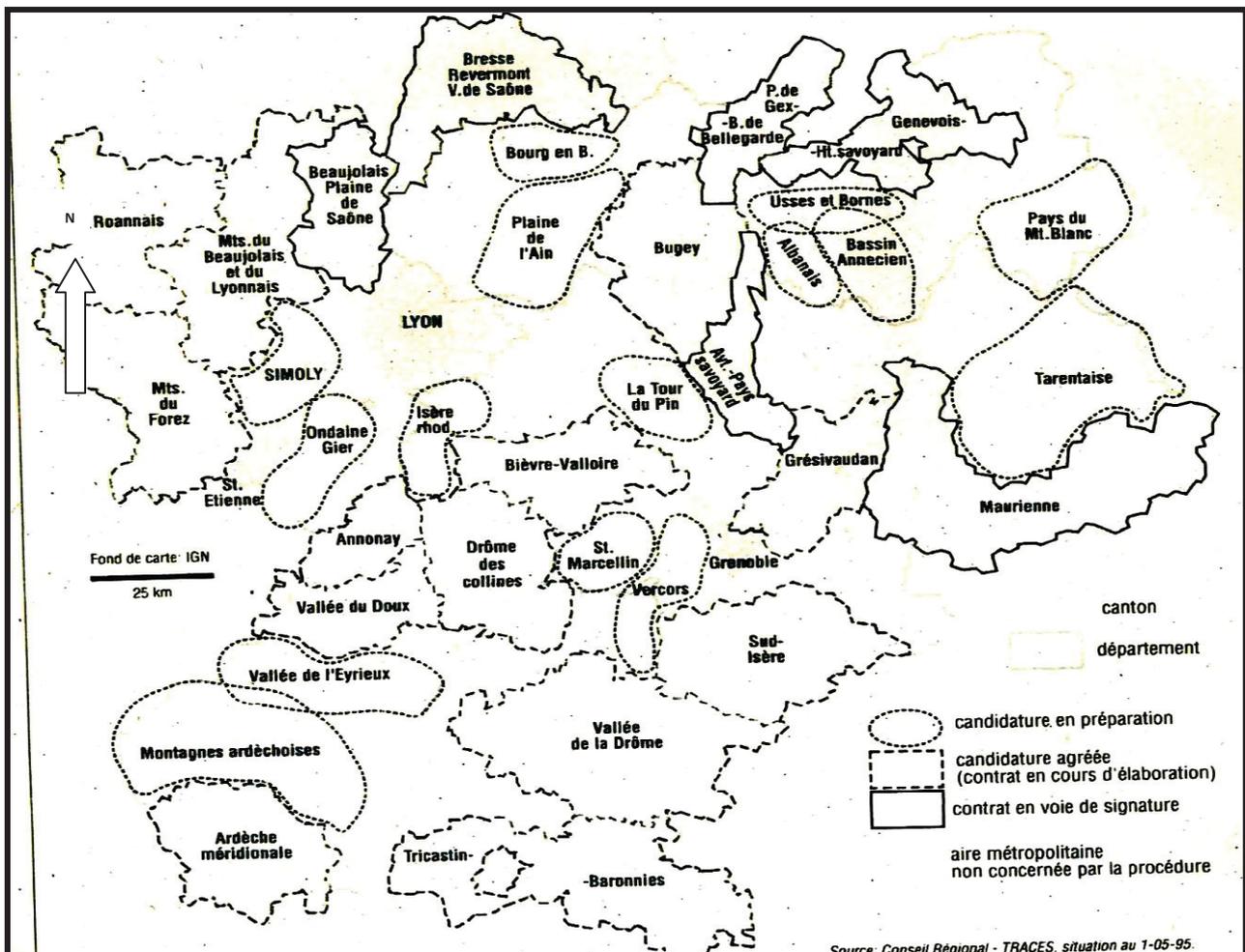


Figure 10 La mise en place du Contrat Global de développement (CGD) en Région Rhône Alpes

Source : Martin Vanier (1995) La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques in revue de géographie de Lyon. Vol.70 n° 2, pp.93-103. P 103 / Conseil Régional portail des territoires

- L'évolution des programmes et contrats de développement :

Le CGD (Contrat Global de développement) : sa mise en place sur la Région Rhône Alpes.

Le choix que fait le bassin de Bourg-en-Bresse en optant pour des contrats de développement évolutifs renvoie bien à l'idée d'une dynamique de mutualisation tournée vers la compétitivité des territoires. De 1996 à 2006, les programmes de développement sont passés du Contrat Global de développement au CDRA puis au CDDRA. Toutefois cette évolution ou plutôt cette continuité traduit l'efficacité de la démarche ainsi que l'adhésion et l'intérêt que ces programmes suscitent auprès des acteurs locaux, entre autres. Pour le bassin de Bourg-en-Bresse, la gestion des projets intercommunaux est une réussite, parce qu'elle est fondée sur une cohérence territoriale et une cohésion sociale avérée.

Ce qui fait la force de ce territoire, c'est nous le disons plus haut, sa position géographique qui favorise des échanges de qualité avec des territoires voisins. Mais cette force est aussi le fait d'une cohésion entre acteurs quant à un projet commun de développement. En effet la marge de manœuvre accordée au syndicat est importante puisque les projets de développement à l'échelle supra-intercommunale (que le syndicat mixte gère) représentent approximativement 50% de l'ensemble des projets réalisés sur le bassin entier. Les projets à l'échelle des communautés de communes représentent 40% des réalisations et les projets à l'échelle des communes, eux, sont de l'ordre 10%.

Conclusion partielle de la première partie

L'objectif de cette première partie est de faire le point sur l'organisation du pouvoir dans l'espace géographique retenu afin de comprendre le système d'organisation et les effets de ce dernier sur le territoire.

Nous avons mis en lumière le fait que l'organisation politique actuelle, bien qu'étant moderne, est marquée par des principes de fonctionnement hérités d'un passé à forte influence clanique et de chefferie.

C'est l'urgence à laquelle un territoire doit répondre qui détermine les actions de développement prioritaires. L'entrée dans l'ère du « numérique », constitue un enjeu pour tous les pays, avec des niveaux de réflexion différents. Il s'agit d'une sorte de rupture nécessaire avant un renouvellement utile (changement de mentalités, de perception de l'autre et de l'environnement...). Elle nécessite donc une implication des politiques de développement adaptées ainsi qu'une vision pertinente.

Il ne s'agit pas de discuter ici d'un idéal rigide et hostile, mais d'une sorte de ligne directrice qui sert (symboliquement) à maintenir un lien entre les individus d'un même territoire ou entre individus de territoires différents afin de donner du corps aux idées. Des idées dont, Patrick Charaudeau dit qu'elles "sont fondamentales". Car elles constituent « le système de valeurs qui sert de médiation sociale en permettant à un groupe de se constituer une identité communautaire »¹¹⁸. De ces idées, Jean Duvignaud¹¹⁹ dit -à la suite de Jean Gagnepain-¹²⁰, qu'elles doivent être renouvelées pour réussir le passage à la modernité. Des propos énoncés au sujet de l'entrée dans le XX^{ème} siècle, dans la modernité mais qui trouve une pertinence dans le cadre de notre travail.

Ainsi, formuler une réponse aux enjeux tels que ceux liés à l'entrée dans le « monde du numérique » nécessite que les idées qui favorisent le renouveau soient claires, qu'elles soient

¹¹⁸ CHARAUDEAU Patrick, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Librairie Vuibert, 2005, pp 130-131, 225p.

¹¹⁹ DUVIGNAUD Jean, *Pour entrer dans le XXème siècle*, Paris, La galerie Grasset, Editions Bernard Grasset, 1960, 311p.

¹²⁰ GAGNEPAIN Jean, *Huit Leçons d'Introduction à la Théorie de la Médiation*, Institut Jean Gagnepain, Matecoulon-Montpeyroux, 1994-2010 – édition numérique – v.10-01.

motivées par des principes solides et qu'elles visent la satisfaction du plus grand nombre. Or, les règles qui régissent l'accès aux nouvelles technologies ne sont pas des plus simples. Patrick CHARAUDEAU le rappelle : « *parler d'enjeux pour l'accès universel c'est prendre en compte les rapports de force et donc les jeux de pouvoir entre les différentes échelles. [...]* »¹²¹. Les idées qui servent de base à une politique de développement du Gabon doivent évidemment prendre en compte cet élément.

Pour la suite de notre analyse, nous nous intéresserons à l'usage des outils de médiation (du savoir) qui sont utilisés au Gabon, le but étant de déterminer au mieux les enjeux liés aux besoins de ce pays (ainsi que ceux des deux autres pays retenus pour ce travail).

¹²¹ Sous la direction de NOËL sabine, *Collaborations Nord-Sud, TIC et Bibliothèques : Etat des lieux, Programmes institutionnels, Présentation d'expériences*, Bordeaux, P U de Bordeaux, 2010, 135 p, p 31

II - LES TIC DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

Dans la première partie nous faisons un point sur la question du pouvoir. Nous avons également dressé un bref inventaire de certains projets de développement permettant d'évaluer les efforts consentis par le Gabon quant au processus de développement ambitieux qui est le sien.

Le propos ici est d'aborder la question des TIC dans le processus de développement afin de dresser le bilan (certainement non exhaustif) de ce qui est à l'œuvre au Gabon et dans les pays limitrophes (retenus pour cette étude). L'objectif ici est de réfléchir sur les avantages et les difficultés liés à l'insertion des TIC dans le processus de développement.

Pour ce faire, il s'agit d'examiner les discussions à propos de l'intérêt d'insérer davantage ou pas les TIC dans le processus de développement. Nous cherchons également à cerner les ambiguïtés que le projet du « village global » ou le « village planétaire » peut présenter. Ensuite, il nous paraît important d'essayer d'identifier les spécificités de cette réflexion dans la sphère scientifique africaine. Ce qui aura l'intérêt, nous l'espérons, d'esquisser une réponse à une autre question à laquelle nous tentons de faire une réponse : l'appropriation des TIC.

Les enjeux liés à la mise en place du projet « du tout numérique » sont complexes. Car les différents acteurs économiques (fournisseurs d'accès Internet, les éditeurs de logiciels et autres outils informatiques...) ont des attentes qui ne riment pas nécessairement avec des préoccupations sociales (garantir les conditions nécessaires au développement et à l'épanouissement de tous). Or, la dimension sociale est un préalable dans une démarche qui vise une cohésion, d'autant que les TIC offrent une chance d'aplanir des inégalités sociales. Au-delà de ce qui peut être caractérisé d'utopie, l'insertion des TIC dans nos modes de vie participe à la réalisation d'avancées réelles : démocratisation du savoir, de l'économie, accès à des services à distance utiles (santé, éducation et autres).

II.1 - L'usage des TIC : enjeux théoriques et besoins techniques

L'insertion des TIC dans notre environnement a eu, très tôt, un sens équivoque. Si pour certains, l'Internet et les autoroutes de la communication sont une chance de sortir de l'entropie - et même une possibilité de vivre des réalités choisies au rebours de celle dictées par le « système » -, il y a un revers. Leur usage peut revêtir des aspects moins enthousiasmants car le lien, notamment social, que l'on espérait créer comporte certaines limites.

Pourtant, le mouvement des hippies, qui désacralise l'utilisation de l'Internet à ses débuts, prône, d'une certaine façon, un rapprochement des individus. Dominique Cardon, dans sa préface au texte de Fred Turner, parle de Brand Stewart comme de celui qui a réussi quelque chose d'extraordinaire : il a réalisé l'exploit de connecter le milieu très fermé d'Internet et le monde des artistes et des entrepreneurs. En effet, dans le mouvement de Brand Stewart, il y a une revendication d'appropriation des ordinateurs, au point d'en faire un usage qui va faire plus que rivaliser avec le LSD (la drogue). Les ordinateurs et leur usage vont occuper une place importante dans les activités des hippies puisqu'ils ont ainsi l'occasion de « transformer la politique en une expérience à petite échelle »¹²². Leur motivation est aussi dictée par le « refus de la verticalité »¹²³. Brand Stewart réussit ce pari notamment à travers son magazine « *Whole Earth Catalogue* » qui présente les sciences et les nouvelles technologies. A travers cette action, Internet remplit clairement une fonction de cohésion sociale.

L'ouverture d'Internet au monde des artistes (et aux autres types d'utilisateurs) se prolonge et s'étend à tous. Mais la dimension de groupe qui caractérise cette première démarche (hippie) implique déjà une difficulté quant à la réalisation effective d'un objectif qui se veut transcendant : le village planétaire. Certains autres exemples de groupes d'utilisateurs d'Internet comportent, encore aujourd'hui, cette dimension. Nous y reviendrons.

Philippe Breton, quant à lui, nous propose – à travers ces travaux sur l'usage d'Internet et des nouveaux outils de communication - des analyses pertinentes, notamment sur les aspects qui font penser que la communication serait une valeur sûre en réponse à la barbarie humaine.

¹²² TURNER Fred , *Aux sources, de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture, Steward Brand, un homme d'influence*, Caen, éditions C& F, 2012 ; 425p.

¹²³ TURNER Fred, op cit p 18

Dans *L'utopie de la communication*¹²⁴ Philippe Breton revient, en effet, sur les origines de l'espoir nourri par l'idée selon laquelle la communication serait un outil salvateur contre "le mal". La communication est perçue donc comme l'objet d'une nouvelle valeur indispensable dans un contexte où, précisément, les valeurs humaines sont durement éprouvées (Philippe Breton p32). Cette nouvelle valeur, d'ouverture et de partage, est une réponse à l'intériorité qui rime avec individualisme. La communication serait donc une porte vers le lien social :

La nouvelle utopie fournit en effet une métaphore alternative à l'homme « dirigé de l'intérieur » : l'« homme nouveau », l'homme moderne, est d'abord un « être communicant ». Son intérieur est tout entier à l'extérieur. Les messages qu'il reçoit ne lui viennent pas d'une intériorité mythique mais plutôt de son « environnement ». Il n'agit pas, il réagit, et il ne réagit pas une action, il « réagit à une réaction ». Breton précise 'c'est ainsi que Gregory Bateson (la double contrainte¹²⁵) définit le lien social)¹²⁶.

Dans ses travaux, Philippe Breton s'emploie à discuter certains aspects du discours qui accompagne l'usage des TIC. Pour lui, plus que des outils, il s'agit du contenu et de l'usage que l'on en fait.

La réflexion que nous avons choisi de mener dans ce travail de thèse consiste à voir dans quelles mesures les TIC - insérées dans le processus du développement - peuvent contribuer à une plus grande cohésion sociale. Aussi, un discours qui consiste à interroger ces outils dans le sens de leur usage nous paraît pertinent.

Dans *Le culte de l'Internet*, Breton précise qu'il prend position contre une manière de faire qui consiste à imaginer que les nouveaux outils de communication et de transport de l'information sont la solution aux problèmes sociaux. Son argumentation consiste précisément à montrer que le corps est central dans les échanges entre individus et que communiquer ou faire confiance aveuglément aux TIC, c'est comme « communiquer sans voir ou sans entendre ». C'est l'usage que l'on fait d'Internet qu'il remet en question, ainsi que l'idée consistant à croire que les TIC offrent une gratuité d'accès au savoir et à la culture. De ce point de vue, il semble nécessaire de le rejoindre, quand on sait que les outils de vulgarisation culturelle fleurissent sur la toile, mais que la gratuité et la qualité des contenus diffusés sur la

¹²⁴ BRETON Philippe, *L'utopie de la communication*, Paris, la Découverte, 1997, 171 p

¹²⁵ Théorie apparue dans les années 1956 faisant état de deux contraintes qui avec un choix qui n'en est pas un : *que je choisisse la solution A ou la solution B, je serai perdant de toute manière.*

¹²⁶ BRETON Philippe, Op.Cit p 55

toile sont relatives. Les formations en ligne connaissent un vrai essor mais ne sont pas toujours gratuites et peuvent même être onéreuses. On peut aisément suivre une formation à distance, passer son examen et obtenir son diplôme, mais cela a un prix : il faut se procurer les ouvrages (eux ne sont pas virtuels et ils ont un coût non négligeable) et il faut payer sa participation à l'examen. Il faut, par ailleurs, disposer d'une capacité d'autonomie dans l'apprentissage pour atteindre les objectifs de la formation dans la durée et associer au plus vite le savoir théorique acquis en ligne à une mise en œuvre effective garantissant l'appropriation.

Philippe Breton revient sur le caractère parfois sulfureux des industriels qui ont su tourner à leur avantage cette nouvelle frénésie. Une frénésie nourrie et entretenue par un discours d'accompagnement mis en lumière par Philippe Breton (dans l'interview accordée à la revue *le Diable probablement*) :

Je crois d'abord, qu'il faut distinguer les nouveaux outils de circulation de l'information et de la communication dont Internet, et ce que j'appelle les "discours d'accompagnement" qui leur donnent une signification. Tous les changements techniques concrets ont été accompagnés d'un discours social. J'ai essayé de travailler ces deux niveaux en évaluant d'abord ce qu'apporte l'outil, mais surtout en analysant le discours qui l'accompagne. Ce discours est très optimiste et véhicule l'idée selon laquelle les nouvelles technologies, bonnes par nature, seraient à la source d'un changement de civilisation. C'est un discours monolithique et parfois irrationnel, qui préconise l'utilisation de toutes les possibilités qu'elles offrent. ¹²⁷.

Philippe Breton n'est évidemment pas le seul à poser un regard critique cette question. L'objet des travaux de la commission française pour l'UNESCO ¹²⁸ (rapport final dirigé par Yves Poulet¹²⁹) portait notamment sur « [...] (l'analyse des opportunités offertes par les TIC, des conflits d'intérêts éventuels et recommandations en vue de mettre en place une gouvernance fondée sur l'implication de toutes les parties prenantes et le partage des

¹²⁷ Cf. Interview *Pour une culture d'internet*, propos recueillis par Olivier Putois et Aurelie Pfauwadel (pp 91-92) pp 91 99.

¹²⁸ Ethique et droits de l'homme dans la société de l'information, Actes, synthèses et recommandations, conférence de la région Europe. Organisée par la Commission française pour l'UNESCO en coopération avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, 13-14 septembre 2007, Strasbourg

¹²⁹ Professeur, Directeur du Centre de Recherche Informatique et Droit des Facultés universitaires Notre Dame de la Paix à Namur (Belgique)

responsabilités) [...]»¹³⁰. Une rencontre qui s'est soldée par 18 recommandations (en dehors des actes du colloque).

De façon générale, les travaux des participants ont souligné le fait que la culture revêt un caractère universel à travers l'usage des TIC. La question de l'éthique et les conditions requises pour une utilisation optimale des TIC ont été au centre des débats. L'insertion, seule, des TIC dans nos pratiques quotidiennes ne garantit pas l'ouverture et la réussite d'un projet qui se veut inclusif, il faut en modeler l'usage.

Jean-Gabriel Ganascia (un participant aux travaux ci-dessus cités) précise qu'il faut un certain nombre de conditions pour réussir ce pari (les conditions matérielles, les conditions économiques, les conditions culturelles, condition liées aux conditions des communications etc.). Outre *le droit à la déconnexion, le respect des différents registres de communication*, il traite de la question de *la société de la connaissance* avec un sous point sur *l'Education pour et par les technologies*¹³¹. Concernant le point sur la *société de la connaissance*, il écrit :

L'information correspond à une notion technique ; elle est le support de nos échanges, [...] ; elle est aussi le véhicule de connaissances. Et si la société de l'information est souhaitable, ce souhait ne tient pas tant à l'ampleur des flux d'informations transmis qu'au savoir qu'ils mettent à notre disposition. Ce à quoi nous aspirons, ce n'est donc pas vraiment à une société de l'information, car l'information est une notion technique, mais à une société de la connaissance. Or la différence entre information et connaissance tient essentiellement à l'interprétation : l'information reste neutre ; on la quantifie ; on l'accumule ; on la range ; en revanche la connaissance présuppose un sujet –présent ou en puissance–capable d'interpréter [...]»¹³²

L'usage des TIC dans ce que Ganascia nomme la « société de la connaissance » implique aussi - nous le suivons sur ce point - de tenir compte de la nuance entre information et connaissance. La réflexion qui porte sur l'usage des TIC est liée à celle de l'appropriation car la connaissance accessible via ces nouveaux outils implique de se familiariser avec de nouvelles habitudes. A cet effet, l'éducation apparaît comme un élément lié à l'appropriation des TIC. Nous reviendrons sur la question de l'appropriation dans la troisième partie de ce

¹³⁰ POULLET Yves cf. 'Éthique et droits de l'homme dans la société de l'information', Actes, synthèses et recommandations, conférence de la région Europe. Organisée par la Commission française pour l'UNESCO en coopération avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, 13-14 septembre 2007, Strasbourg, p 5

¹³¹ Op -19-29

¹³² GANASCIA Jean-Gabriel, Op cit p 25

travail. Disons seulement qu'il est nécessaire d'être éduqué à l'utilisation des nouveaux outils d'information et de communication. C'est une question que Jean-Gabriel Ganascia aborde en parlant d'*éduquer pour et par Internet* :

A ce propos notons que dans beaucoup de pays développés, des hommes politiques crurent longtemps que les technologies remplaçaient les enseignants et que chacun pourrait se former par lui-même. Or, avec le temps, nous nous apercevons que si Internet se présente comme un outil extraordinaire d'accès à la connaissance, il présuppose une formation préalable. De ce point de vue, la fracture numérique se creuse entre ceux qui ont le moyen de tirer le meilleur de la connaissance disponible et ceux qui ne disposent pas de l'outillage intellectuel pour la saisir. Or les technologies de l'information et de la communication et de la connaissance ne dispensent pas les états de leur rôle dans la formation. L'éducation aux technologies, certes, mais aussi l'éducation générale, doit être, plus que jamais, une priorité dans la société de connaissance¹³³.

L'insertion des TIC pose une autre question : c'est la question de l'éthique, qui détermine la forme de l'usage que l'on fait ou que l'on fera de ces outils censés nous accompagner dans chaque tâche quotidienne et / ou professionnelle.

¹³³ GANASCIA Op.cit. p 26

II.1.1 - L'usage des TIC et la question de l'éthique

La liberté de s'informer et d'informer et même de se former, requiert un minimum de contrôle. Or le débat est de savoir s'il faut réguler fortement l'activité des internautes au point de mettre en place, par exemple, des "permis de conduire sur les autoroutes de l'information" (Rapport final d'activité de l'Unesco, 2007, p34). Ou, faut-il en revanche, composer avec les usages parfois incontrôlés et ne censurer que des actions de délinquance, l'illégalité? L'éthique en sciences de l'information et de la communication aurait-elle une spécificité ?

L'éthique revêt différents aspects comme la nécessité pour les usagers d'utiliser les outils d'information et de communication dans le respect d'autrui et en observant des principes d'éthique comme celui de tenir un langage approprié sur Internet. C'est ce que pense Karol Jakubowicz quand elle dit qu'il faut "parler sur Internet comme l'on pourrait parler à sa mère" (Rapport final d'activité de l'Unesco, 2007, p.8)

Il y a par ailleurs, la nécessité pour les garants de l'ordre du cyberspace (Etats, FAI¹³⁴, moteurs de recherches ...), de garantir la liberté de chacun. Une liberté qui n'est pas non plus une notion simple à comprendre. L'éthique comme la liberté, ne sont pas le genre d'objets dont on peut avoir une théorie ou une approche définitivement rassurante. Mais ces notions permettent de poser un regard critique sur ce que nous faisons.

L'éthique est questionnée de façon variable, on l'associe à la morale ou on refuse au contraire de l'y assimiler (Avec, Kant, Nietzsche, Max Scheler, par exemple). Toutefois, la dimension du seuil au-delà duquel il convient de se raviser est un élément qui nous intéresse.

Dès les premières rencontres organisées pour discuter des enjeux de la « société mondiale des sciences de l'information » (SMSI), des résolutions laissent penser que la dimension humaine (éthique) côtoie les enjeux socio-politiques. L'une des préoccupations durant ces rencontres était de « [...] veiller à l'inclusion de chacun dans la société de l'information, [...] »¹³⁵. Nous retenons de l'acceptation société de l'information, ci-dessus mentionnée, l'ouverture à

¹³⁴ FAI : Fournisseurs d'accès à Internet

¹³⁵ Françoise Massit-Follea citée par Yves Pouillet Op.Cit p 10

l'information avec des enjeux technico-économiques. Ces derniers font de l'ombre au débat public et sociologique qui porte sur les usages, par exemple. C'est ce que Philippe Breton rappelle dans ses travaux (nous le mentionnions plus haut) et que Geneviève Vidal aborde à nouveau lors d'une communication présentée à Montréal en 2006, au cours de laquelle elle discute de la loi DADVSI¹³⁶. Elle parle de la subtile contradiction de l'espace numérique entre globalité et fracture :

« Le focal de ces deux concepts (globalité/fragmentation) qui relèvent eux-mêmes du vocabulaire de la société de l'information trouve d'une part leur pertinence pour décrypter ce débat dans les correspondances qu'ils donnent à voir : la fragmentation des pratiques (dans son effectivité) est instrumentalisée par des tentatives de simplification qui tendent à subsumer la complexité sous le concept de globalité. Enfin, les liaisons théoriques propres à cette dialectique répondent à notre hypothèse en la confirmant puisque les liens conceptuels mettent au jour les modalités de ce débat dans les stratégies d'acteurs, révélant ainsi les enjeux politiques, économiques dont ils font l'objet ¹³⁷ ».

Toute chose qui rappelle le propos de l'auteur lorsqu'elle fait remarquer, dans ses travaux à propos *des usages des multimédias des musées*¹³⁸, qu'il demeure une complexité dans les choix que font les institutions quant à la vulgarisation des objets numériques.

La réflexion sur les enjeux technico-économiques liés à la sphère du numérique souffre d'un défaut : l'insuffisance du débat public sur les usages des nouvelles technologies. On peut observer pourtant que certaines démarches visent à améliorer, sur le plan de l'éthique, les moyens permettant d'atteindre ces objectifs technico-économiques.

L'un des objectifs poursuivis par les Etats réunis lors des rencontres mondiales est de réduire le fossé numérique et de donner ainsi la chance au plus grand nombre d'être "connectés". Le rapport de L'OCDE¹³⁹ en 2001 compare l'impact des TIC dans l'économie (de quelques pays d'Europe) à l'impact des inventions telles que l'électricité ou la machine à vapeur (lors de leur découverte). Ces innovations ont en commun le fait de transformer l'activité économique des pays les ayant adoptées. Le rapport fait suite à un premier datant de 2000 qui se penchait sur

¹³⁶ VIDAL Geneviève et ANGÉ Caroline, *La Société de l'information : Entre Fragmentation et Globalité*, 74e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), Université Mc Gill, Montréal, 2006.

¹³⁷ Geneviève VIDAL et ANGÉ Caroline, *La Société de l'Information : Entre fragmentation et globalité*, actes du colloque interroger la « société de l'information » ; 17 et 18 mai 2006, Université Mc Gill, Montréal, p 53

¹³⁸ Geneviève Vidal, *Contribution à l'étude de l'interactivité. Les usages des multimédias des musées*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, coll. Labyrinthes, 2006, 168 p.

¹³⁹ OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

la « nouvelle économie » et, d'une façon globale, sur la question du développement durable. Nous y reviendrons un peu plus tard.

Par ailleurs, il faut réguler l'usage des TIC afin d'assurer la sécurité des informations et des personnes. Cette double articulation est nécessaire d'autant plus que l'on ne peut nier l'intérêt d'accéder aux informations, sans renoncer pour autant à une garantie de sécurité de nos informations. On peut également être favorable à la facilité de vie qu'offrent les nombreux services en ligne en se préoccupant, dans le même temps, de la sécurité de nos règlements d'achats en ligne, de la sécurité de nos informations personnelles, par exemple. Il faut, d'une part, tenir compte du fait que « [...] la liberté en ligne et hors ligne, est un droit fondamental inaliénable des citoyens au même titre que le droit de vote [...] » (Rapport final d'activité de l'Unesco sur le thème « éthique et droits de l'homme dans la société de l'information, 2007, p34). Et, d'autre part, garder à l'esprit qu'il faut associer à cet esprit de liberté, le souci d'une sécurité pour tous. Le but étant de profiter au maximum des avantages du numérique. Néanmoins a-t-on tous les éléments en main pour pouvoir approcher ces objectifs efficacement.

II.1.2 - TIC et la question de l'accessibilité

Mettre des moyens d'échange au service d'une population, est une tâche qui revêt une complexité avérée et une responsabilité immense. L'autre question est de mesurer l'impact d'une telle initiative sur le développement socio-économique.

Que l'on soit dans un contexte de territoire développé ou qu'il s'agisse de pays en voie de développement, la régulation de l'accès aux autoroutes de l'information et de la communication s'impose. L'accès à l'information (un savoir presque illimité) peut comporter certaines contraintes et soulever des débats d'éthique de légitimités, d'utilité... L'exemple des patients experts¹⁴⁰ est révélateur de l'ambiguïté que comporte l'accès aux informations et au savoir. Parce que précisément pour cet exemple, un patient peut échanger, faire des recherches sur une pathologie, il peut partager ses informations avec d'autres personnes malades ou non, et avoir une posture moins passive face à un médecin et face à la maladie (*Actualité(s) de l'éthique*, Olivia Gross, 2012). Dans certains cas le malade peut proposer des traitements nouveaux à son médecin. Cet exemple est révélateur des avantages de l'accès à l'information, mais pose dans le même temps la question de la confidentialité, de l'éthique et de la responsabilité au regard des soins effectués.

Si l'impact technique des TIC est identique partout où elles sont accessibles (accès à l'information entre autres), la régulation de l'activité des internautes ne se pose pas de la même façon dans tous pays. Pour certains territoires, le fossé numérique limite un usage soutenu et, pour certains autres, c'est l'accès illimité des TIC qui pose problème en termes de régulation. Mais l'élément commun est de réfléchir sur la liberté nécessaire qu'offrent les nouveaux outils d'information et de communication, tout en instaurant des mesures en guise de garde-fou. De même qu'il est commun pour tous les territoires accueillant ces technologies de réfléchir à leur utilité dans le processus de développement.

¹⁴⁰ *Le patient expert désigne celui qui, atteint d'une maladie chronique, a développé au fil du temps une connaissance fine de sa maladie et a appris à vivre avec. Le patient expert est avant tout acteur de sa propre santé mais il peut aussi intervenir en tant que personne ressource pour les autres* (cf. <http://projetsante.com/le-patient-expert>). Cette définition peut être approfondie par le biais de l'analyse d'André Grimaldi parue dans la revue *Les Tribunes de la santé*, qui traitait du « patient expert de lui-même », dont le titre précis est « Les différents habits de l'« expert profane » » 2010/2 (n° 27), p. 91-100).

S'interroger sur l'éthique et l'usage des TIC entraîne une réflexion sur le contrôle des pratiques des usagers des TIC et leur liberté. Les notions de liberté et d'éthique sont intéressantes à aborder ici car nous interrogeons principalement l'impact des TIC dans le processus de développement. Il s'agit aussi de faire un point sur les modalités d'accès à ces technologies, afin de mesurer l'ouverture réelle accordée aux populations.

Comment fait-on le lien entre l'accès illimité aux TIC et la nécessité de réguler les TIC ? Peut-on réguler étroitement l'activité des internautes et leur garantir dans le même temps une liberté satisfaisante ?

Il n'est pas aisé de trouver un juste milieu qui permette de satisfaire toutes les attentes des différents acteurs de la sphère du numérique. Il faut faire un choix et renoncer à une ambition de régulation aux formes de " permis de conduire sur les autoroutes de l'information et de la communication ". Une position moins tranchée serait une possible porte de sortie.

Ce n'est peut-être pas autre chose que l'on lit dans le rapport final d'activité de l'Unesco sur le thème « éthique et droits de l'homme dans la société de l'information » à propos des discussions de la table ronde dont le sujet était précisément un droit et des devoirs, les enjeux éthiques liés à la création et à la diffusion de contenus et de communication. L'idée suivante a été émise :

Il semble que nous attendions que les choses arrivent et se résolvent dans le monde virtuel alors que nous n'avons jamais réussi à les résoudre dans le monde réel. Nous avons peut-être besoin de revoir à la baisse les attentes que nous avons fondées à l'égard de la régulation et du contrôle de l'Internet sur la base de règles et de réglementations précises et détaillées. Nous devrions apprendre à mieux vivre avec un certain facteur de risque en nous concentrant seulement sur ce qui est illégal de manière flagrante et manifeste et sérieusement préjudiciable pour les individus, les groupes ou les minorités de la société [...] (Rapport final d'activité de l'Unesco sur le thème « éthique et droits de l'homme dans la société de l'information, 2007, pp 30-35).

S'interroger sur l'éthique en sciences de l'information et de la communication revient à trouver et à maintenir l'équilibre entre liberté d'action, sécurité et la stabilité du groupe d'individus. Cette démarche est toujours particulière à entreprendre lorsqu'il s'agit de l'appliquer à une innovation aussi transformatrice que sont les TIC. D'où la question s: à quel point les TIC transforment-ils nos mode de vie, quel est le niveau d'exigence et de transformation attendu ?

II.1.3- Les TIC révolutionnent-elles nos modes de vie ?

Qu'est ce qui rend les TIC attractives au point de leur attribuer un pouvoir transformateur presque incontournable ? Nous revenons ici sur la question du discours autour des TIC et de leur effet révolutionnaire. C'est aussi une question qui nécessite de prendre en compte certaines positions : celles prônant l'effet positif des TIC pour l'économie d'une part, et des positions privilégiant une réflexion sur les impacts sociologiques de ces technologies, d'autre part.

Philippe Breton discute d'un de ces points dans le texte *l'Utopie de la communication*¹⁴¹, après l'avoir déjà évoqué dans *l'Explosion de la communication*. Il réfute le schéma qui consiste à penser que l'invention et l'innovation technique transforment la vie des individus. Il pense que tout est lié et que les innovations n'ont pas l'ascendant sur la vie des individus.

Pendant longtemps on a admis, au point que cela est devenu un véritable lieu commun, le schéma simple selon lequel d'un côté les inventeurs inventaient en fonction d'une logique où le génie individuel avait une large place, et de l'autre la société était progressivement transformée par ces inventions. [...] . Il s'oppose à cette vision des choses et prend l'exemple de l'imprimerie, qui est une technologie qui n'a pas supplanté les contraintes sociales, culturelles ... Il écrit ainsi :

[...] On sait mieux maintenant à quel point l'invention de l'écriture ou encore celle de la rhétorique ont été étroitement dépendantes du contexte d'une évolution sociale qui en a favorisé l'émergence et garantit le succès. Aussi résistera-t-on ici à décrire la montée en puissance de la communication au XX^{ème} siècle comme une simple conséquence de la poussée des techniques dans ce domaine. Sans l'immense résonance sociale que la notion première de communication mise au point dans les années quarante a rencontrée, celle-ci serait restée cantonnée dans un univers de signification restreint, à l'intérieur des frontières de la communauté scientifique»¹⁴².

Il poursuit par une description des trois premiers temps de la communication. Il précise qu'il s'agit d'abord du temps de la Cybernétique (mutualisation de données entre différents champs

¹⁴¹ BRETON Philippe, *L'utopie de la communication*, Paris, la Découverte, 1997, 171 p, p 16

¹⁴² Op.cit p 17

disciplinaires), puis de l'extension de « cette notion au champ d'analyse puis de l'action politique et sociale »¹⁴³.

Cette notion va encore s'étendre et nourrir d'autres réflexions, « par exemple à travers la théorie de l'information ». Philippe Breton insiste : « Rien cependant, à cette époque de l'immédiat après-guerre, n'indique que l'idée de communication doive connaître encore une nouvelle extension, jusqu'à se constituer progressivement comme valeur utopique. [...] »¹⁴⁴.

Complémentairement, Jean Gagnepain abordait les différents aspects de la réflexion sur l'objet scientifique en général. Il disait déjà, concernant les sciences humaines : « [...] Je veux dire que dans le monde qui vient on se rendra compte que les sciences humaines ne doivent pas aller chercher leur modèle dans les sciences de la nature comme l'aurait voulu Auguste Comte, mais qu'à l'inverse, c'est dans les sciences humaines que les sciences de la nature trouveront le principe même de la causalité qui les fait scientifiques. [...] »¹⁴⁵.

Le ton général du texte est celui de la remise en question d'un certains nombres de postures.

A propos de l'enthousiasme d'un grand nombre d'individus face aux TIC, Jean Gagnepain précise alors:

*[...] . Du point de vue de la technique, on entend dire « la naissance de l'art », « la naissance de la technique »... On a ainsi l'impression que l'homme n'a cessé de se compliquer, qu'au début il n'avait pas d'art, pas de technique, or tout comme ils parlaient aussi logiquement, les « premiers hommes » agissaient aussi techniquement que nous, mais avec d'autres signes ou d'autres outils. Autrement dit, puisque c'est le langage et l'art et la société et le droit qui font l'homme, le premier homme, si tant est qu'il y en ait eu un premier, était aussi compliqué rationnellement que nous, il n'y a pas de progrès de ce point de vue[...]*¹⁴⁶.

Il n'y a donc, dans cette perspective, rien de nouveau et les hommes sont confrontés à des défis identiques : organisation de la société, réorganisation de la société. Et le fait d'intégrer de nouvelles technologies dans le processus de développement n'est pas une nouveauté en soi. Il convient donc, selon Jean Gagnepain, de rester mesuré quant à une posture qui consiste à présenter les TIC comme une réponse absolue aux besoins des sociétés actuelles.

¹⁴³ Idem p 18

¹⁴⁴ Idem 18, 167 p,

¹⁴⁵ GAGNEPAIN Jean Op.cit p21

¹⁴⁶ GAGNEPAIN Jean Idem 74

- L'information, la communication et les TIC

Au-delà de leur dimension technique, les TIC posent aussi la question du contenu. Ce contenu (l'information, la communication, la connaissance) est aussi perçu comme une chance de révolutionner les modes de vie. Qu'est-ce que la communication, l'information ou la connaissance ?

Pour répondre à cette question, nous nous sommes intéressés aux analyses de Roger Bautier et Elizabeth Cazenave dans l'ouvrage *Les origines d'une conception moderne de la communication*¹⁴⁷. Ce texte présente la communication au travers, entre autres, de l'usage qu'en font les médias. L'intérêt que nous portons à cette analyse est qu'elle retrace l'histoire de la communication depuis ses origines jusqu'à la perception de la communication comme outil idéologique.

Pour les auteurs, l'évolution du fait « communication », est liée à l'action de la presse comme un élément de publicité sous la forme de guide de l'opinion ou canal de l'opinion. La publicité devient une question de communication à théoriser dès qu'il s'agit d'évaluer le pouvoir des journaux. Une question qui va également engager celle de la démocratie. L'analyse des auteurs est aisée à suivre à travers des points comme :

- la monarchie de Juillet durant laquelle une réorganisation de l'action politique s'opère ;
- la mobilisation des classes ouvrières avec pour objectif la dé-élitisation de la presse ;
- et la théorisation de la notion de communication ;

Cette capacité qu'à la presse à orienter l'information est également expliquée par Roger Bautier à travers un autre texte : *De la rhétorique à la communication*¹⁴⁸. La nuance dans les deux approches s'opère par la centration du second texte sur la rhétorique. Au XIXème siècle, cette « escrime des idées »¹⁴⁹ est un danger pour la démocratie selon Croiset – cité par Roger Bautier – et la rhétorique ne devrait pas être d'usage dans les milieux populaires afin de ne

¹⁴⁷ BAUTIER Roger et CAZENAVE Elisabeth, *Les origines d'une conception de la communication, Gouverner l'opinion au XXème siècle*, Presses Universitaires de Grenoble, 2000, 142 p.

¹⁴⁸ BAUTIER Roger, *De la rhétorique à la communication*, Presses Universitaires de Grenoble, 1994, 319p.

¹⁴⁹ BAUTIER Roger, Op.cit p 266

pas courir le risque que la démocratie se transforme en “démagogie”¹⁵⁰. D’autres, au même moment - à l’instar de Lanson, toujours cité par l’auteur -, pensent qu’il faut réadapter la rhétorique et y inclure des éléments autres que ceux “de la religion”. En outre, pour Lanson, la rhétorique doit se démocratiser¹⁵¹.

Pourtant la rhétorique garde la caractéristique d’être envisagée « comme moyen d’apprendre l’élégance de l’expression mais surtout comme exercice de décomposition et de recomposition de la pensée utile à la culture littéraire aussi bien qu’à la culture scientifique »¹⁵². Certains de ses aspects sont critiqués, notamment le fait qu’elle (la rhétorique) serve à “reproduire les discours les plus conformes à l’institution” comme le dit Delas (cité par Roger Bautier). Pourtant il y a une solution à ce reproche de “prêt-à-porter” du bon discours :

Pour échapper au caractère artificiel de la rhétorique il importerait donc de passer d’une reproduction de modèles à une production de discours dont la signification est assumé par le locuteur : l’enseignement vise alors à faire prendre conscience des processus d’énonciation par lesquels cette signification peut-être construite et à donner les moyens d’analyser les variables sociolinguistiques en jeu dans les différentes situations de communication (avec l’objectif de déterminer les stratégies linguistiques possibles dans ces situations)¹⁵³.

On perçoit par ailleurs la différence observable entre la rhétorique à l’ancienne (invention, dispositio) et celle qui va se focaliser sur l’ornementation : l’objectif est de convaincre. Car la rhétorique devient un besoin pertinent dans un contexte où « seule la discussion est une référence »¹⁵⁴. Même si pour Tarde¹⁵⁵, la rhétorique n’est pas la même dans le cas d’un orateur et dans celui des journaux. Dans le premier cas l’auditoire est restreint tandis que, dans le second, les destinataires sont diversifiés et l’information est répétée.

Au delà de la structuration de la réflexion, la rhétorique est un art qui consiste à convaincre et le monde des médias l’a compris, la capacité à convaincre est la clé de construction d’une opinion.

¹⁵⁰ Idem p 266

¹⁵¹ Idem p 267

¹⁵² Ibidem p 272

¹⁵³ BAUTIER Roger, *De la rhétorique à la communication*, Presses Universitaires de Grenoble, 1994, 319p, pp 275-276.

¹⁵⁴ Durkheim, cité par BAUTIER Roger, Op.cit, p 271

¹⁵⁵ Tardé cité par BAUTIER Roger, Op.cit, p 270-271

Cette réflexion permet d'appréhender les notions d'information, de communication et de connaissance à partir d'une riche réflexion. Nous comprenons ainsi que ces notions sont liées et ne sont pas souvent anodines puisque l'origine de la construction du discours (mise en forme de l'information) se situe, plus particulièrement, dans une logique de classification sociale. Ces notions (communication, information, connaissance) ont un vrai impact dans la structuration de la société et dans la structuration du système de pensée.

Le travail de Roger Bautier et d'Elisabeth Cazenave sur les origines de la communication et sur la rhétorique, donne de précieuses informations sur l'histoire de l'influence des médias sur l'opinion. Une question que Noëlle Neumann ¹⁵⁶ évoquait aussi en prenant une position qui consiste à expliquer, globalement, que les médias suggèrent une information mais ne disposent pas d'un pouvoir absolu sur la foule ou sur le public. En outre, la capacité qu'ont les médias à mobiliser et influencer un public demeure discutable.

Outre sa dimension mobilisatrice, la communication n'est pas qu'« une sorte de substance que l'on pourrait doter d'attributs précis, mais plutôt un ensemble de pratiques sociales diversifiées, une constellation de processus sociaux. [...]»¹⁵⁷.

Avec Philippe Breton, on peut dire que l'information et la communication constituent une chance qui se double d'un abîme en ce qu'elle permet une ouverture ; mais une ouverture non circonscrite et sujette à tout type de débordement. Pour Ganascia (participant de la commission française de l'Unesco), on devrait privilégier la connaissance à la seule information ou à la seule communication.

Les analyses de la communication qui précèdent nous permettent de revenir sur des points comme celui de la faiblesse de l'idée du village planétaire. Cette faiblesse résiderait, notamment, dans l'enthousiasme vis-à-vis d'un idéal de partage et de la dissolution (si possible) des frontières. La dissolution des frontières via le village planétaire serait une utopie. Philippe Breton le souligne :

[...]La nouvelle utopie, nourrie d'un lien social tout entier « communiquant », en liquidant les valeurs et la richesse intérieure de l'homme, en liquidant aussi le rapport à la loi pour lui substituer une simple obéissance relativiste à la règle, a contribué à faire le lit de l'extrême droite. L'apologie d'une universalité planétaire sans contenu, les enthousiasmes naïfs pour

¹⁵⁶ NEUMANN-NOËLLE Elisabeth., *La spirale du silence, une théorie de l'opinion*, Le nouvel espace publique, Paris, Hermès, Cognition, Communication, Politique, 1989, 270p.

les «mondes virtuels» et le «village global» ont paradoxalement rendu attrayant le repli identitaire, le rejet de l'autre, comme moyens de retrouver de « vraies » racines. Cette apparence de modernisme a largement favorisé l'exaltation d'une nostalgie passéiste : le «bon temps» où nous étions «ensemble»¹⁵⁸. p 6.

Il nuance ces propos (à propos de l'idée de village planétaire), en précisant qu'elle est aussi une préconisation pour lutter contre l'entropie :

*On réalise mieux aujourd'hui à quel point le fait que les médias aient concentré tout le pouvoir sur l'information les rend outils potentiels de vastes entreprises de désinformation. L'excès de libéralisme d'un monde médiatique qui n'a plus pour guide l'intérêt public peut conduire aux pires excès du populisme. Les autoroutes de la communication qui nourrissent l'utopie d'un « village planétaire » pourraient bien, elles aussi, être le support puissant d'un régime autoritaire qui contrôlerait d'autant plus facilement les hommes que ceux-ci seraient fixés chez eux devant leurs terminaux et leurs communications seraient tout entières rendues techniquement transparentes*¹⁵⁹.

Le débat sur le pouvoir des médias est nourri par un grand nombre de débats. Les auteurs de *Les origines d'une conception moderne de la communication* disent que le fait d'attribuer à la presse un certain pouvoir a été souvent discuté. Par exemple, Emile de Girardin écrit : « Que devrait-on penser de la puissance d'un prétendu remorqueur qui descendrait le cours d'un fleuve, mais sans jamais parvenir à le remonter ? [...] »¹⁶⁰. Girardin précise sa pensée :

*Lorsqu'un courant les entraîne, les gouvernements croient que ce sont les journaux qui les emportent : comme les enfants croient lorsque la voiture dans laquelle ils se promènent est en mouvement, que ce sont les arbres qui marchent. La méprise est la même [...] Ce que les gouvernements appellent la puissance de la presse, c'est la force du courant. Lorsque les journaux vont dans le sens du courant ils sont tout-puissants.*¹⁶¹

Patrick Charaudeau, quant à lui, élargit la question de la responsabilité de la presse pour associer davantage d'acteurs à l'action qui va consister à mobiliser une opinion. Il dit en effet :

¹⁵⁸ BRETON Philippe, *L'Utopie de la communication*, Paris, La Découverte, 1997, 167 p

¹⁵⁹ BRETON Philippe, Op.cit p 6

¹⁶⁰ BAUTIER Roger, CAZENAVE Elisabeth, *Les origines d'une conception de la communication*, Gouverner l'opinion au XXème siècle, Presses Universitaires de Grenoble, 2000, 142 p, pp 100-101

¹⁶¹ BAUTIER Roger, CAZENAVE Elisabeth Op.cit p 101

*Parler de la responsabilité des médias n'est pas les mettre en accusation. Décrire une responsabilité c'est décrire une chaîne de causalités qui montre comment, de façon consciente ou non, une personne un groupe de personnes une institution ou une instance quelconque joue un rôle plus ou moins déterminant dans la production d'un fait sociale.*¹⁶²

D'où l'intérêt de l'ouvrage dirigé par Michel Ben Arrous¹⁶³, qui rappelle, entre autres positions, celle qui consiste à penser que l'engagement des journalistes incombe à leur déontologie et à une forme de devoir pleinement assumé. En effet, le propos ci-après traduit le ton général de l'ensemble du texte :

*[...] A quoi sert, en effet, le journalisme s'il ne dit pas au monde entier, à haute et intelligible voix, que telle partie de l'humanité est en conflit avec telle autre et que les deux en sont venues à s'entretuer ? Que le gouvernement ne fait plus ce qu'il est censé faire – gouverner – mais sème la violence et la haine dans son propre pays ? [...] Ces nouvelles, et d'autres, sont celles dont les gens ont besoin pour comprendre ce que leur cachent les discours officiels d'autoglorification, d'antenne. Si les journalistes africains sont trop intimidés à l'idée de couvrir de tels événements, et de les couvrir correctement, alors leur place n'est pas dans ce métier [...]*¹⁶⁴.

Ce dernier propos porte sur la déontologie des médias, mais il met en évidence la marque que porte une information dans un contexte donné. Revenons sur l'aspect utopique de la mission confiée à la communication.

Il nous semble que l'aspect utopique de la communication a quelque chose de positif, si l'on considère, comme Jean Duvignaud -en parlant de la modernité-, que "l'Utopie "réduit à la cuisson" et que, par conséquent, il faut en avoir beaucoup au départ.

Jean Duvignaud aborde la question du dépassement à opérer dans nos modes de pensée via une approche basée sur l'étude du roman. Toutefois son analyse est applicable à d'autres champs disciplinaires puisque cette analyse porte sur les idées et leur impact dans la mutation de notre société, ce qui renvoie au domaine de l'information et de la communication, domaine scientifique marqué par des mutations rapides.

En parlant de la littérature, il souligne le fait que la spontanéité de certains écrivains a été une chance pour la littérature. Car elle permet à la littérature de se redynamiser et au monde de se

¹⁶² CHARAUDEAU Patrick, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Librairie Vuibert, 2005, 225p, p226.

¹⁶³ Institut Panos Médias et conflits en Afrique, sous la direction de Michel BEN ARROUS, Paris, Karthala, 2001 (2002) .p223

¹⁶⁴ Institut Panos Médias et conflits en Afrique, Op.Cit. ,p223, p 151 .

nourrir de choses différentes. Il pense en outre qu'il n'y a pas forcément des choses extrêmement nouvelles à dire ; en revanche, la façon de le dire peut être extrêmement novatrice. Il précise d'ailleurs que le succès de certains auteurs n'est pas le fait de leur originalité : « ils n'ont pas abordé des thèmes inconnus, ça a toujours été la mélancolie, l'évasion, la rêverie. ». Il complète cette idée en ces termes : « Contrairement aux autres formes d'expressions artistiques, la littérature est capable de dire et de construire des symboles ».

Nous retenons deux choses : le renouvellement des idées et la construction des symboles. Ces deux aspects sont utiles à notre réflexion, d'une part, parce que le fait d'insérer les TIC dans le processus de développement d'un pays relève d'une avancée considérable (idées nouvelles perspectives nouvelles) et, d'autre part, parce que l'insertion des TIC pose aussi la question de l'idée qu'on se fait d'un avenir commun. Or la construction d'un projet commun repose aussi sur des symboles.

De façon générale Jean Duvignaud traite de la spontanéité indispensable au renouvellement des idées. Il souligne la nécessité d'être capable de relever le défi de la modernité qui passerait par l'acte d'oublier à la porte du XX^{ème} siècle les utopies du siècle précédent. Jean Gagnepain¹⁶⁵ abonde dans ce sens lorsque qu'il dit que la nouveauté attriste les anciens. Et que ces derniers sont nostalgiques de leurs principes, de tout ce qui a fait le monde précédent le leur. Il faut, dit Jean Duvignaud, avoir le courage de passer à autre chose. Il faut avoir le courage d'entrer dans la modernité en inventant ce qu'il faut. On ne sait pas ce que cela peut-être mais ce ne sont pas des idées désuètes qui sont la solution. Tel est son propos exact :

Jadis, on a cru qu'il existait entre la littérature et la politique, entre la violence ou la terreur et les démarches de l'imaginaire une relation directe. Le lien est plus profond qu'il ne le paraît, bien qu'il ne se réduise jamais au rapport factice qu'on souhaite parfois établir entre l'action et une morale que la littérature devrait illustrer pour faire plaisir au pouvoir. C'est un lien qui ne correspond pas aux idéologies que le siècle dernier a inventées pour comprendre ; un lien de solidarité qui répond au défi que nous lance l'univers, en exigeant que nous récupérions la spontanéité perdue dans la culture, et que nous affrontions des émotions inconnues. »

¹⁶⁵ GAGNEPAIN Jean, Huit Leçons d'Introduction à la Théorie de la Médiation, Institut Jean Gagnepain, Matecoulon-Montpeyroux, 1994-2010 – édition numérique – v.10-01. 307 p (Indications de références imposées).

Sur la forme que peut prendre cette expérience nouvelle, intermédiaire entre l'expression traditionnelle et la vie, nous ne savons rien encore ; elle flotte ici et là, dans un livre, autour des souvenirs d'un Indien Hopi, à travers les rêves d'un écrivain africain ou asiatique, dans la douleur d'un homme qui lutte ou abandonne la lutte. Jamais elle ne se lasse ; jamais elle ne s'immobilise.

*Ce domaine indéfriché, ouvert par le vingtième siècle et dans lequel le vingtième siècle ose à peine s'engager, n'est-il pas celui où l'artiste, délivré des songes politiques du passé et de la culture traditionnelle, peut entrer avec courage*¹⁶⁶

La communication et l'information (contenus incontournables des TIC) sont pensées comme indispensables à l'ouverture sur le monde. Aussi, avant de penser l'optimisation de l'usage de TIC, faut-il déjà réfléchir sur la disponibilité de l'information à travers les médias classiques.

¹⁶⁶ DUVIGNAUD Jean, *Pour entrer dans le XXème siècle*, Paris, La galerie Grasset, Editions Bernard Grasset, 1960, pp 310-311, 311pages.

II.1.4 - Les médias en Afrique Centrale

Nous disions plus haut que la communication et l'information sont nécessaires à l'ouverture sur un monde « mondialisé » et « globalisé ». Nous disions également que les médias ont engendré, par l'usage qu'ils font de l'information et de la communication, une lecture théorique de ces notions. Il nous a paru intéressant d'aborder la dimension porteuse de symboles et d'opinion dont la communication peut faire l'objet. Des symboles qui participent à la construction d'une vérité partagée, à défaut de participer à la construction d'une réalité commune.

Nous nous intéressons ici à la presse, dans le but d'évaluer l'accessibilité de l'information et d'apprécier dans quelle mesure les journaux avec leur volet numérique constitueraient des relais efficaces de l'information indispensable, notamment, à la structuration d'une opinion.

En effet, si les médias évoluent avec leur temps, avec leur contexte sociopolitique, etc., ils sont des outils de vulgarisation efficaces. Leur action est utile et parfois déterminante (spécifique pour chaque pays) pour la visibilité de faits de sociétés et pour la visibilité des projets de développement.

II.1.4.1 - Rappel historique sur les médias en Afrique Centrale

Le moyen de communication moderne le plus répandu a été pendant longtemps la radio. Plusieurs raisons l'expliquent : l'oralité du média, la très large facilité d'accès pour les populations et une information parfois diffusée dans des langues locales. Les moyens de transmission sont moins contraignants que ceux d'un autre type de média. La radio a joué un rôle important dans le monde médiatique. De nombreux spécialistes du domaine s'accordent à le dire : « La place des médias évoluant (pendant les débuts des indépendances), la radio

devient rapidement plus importante. Leur situation (celle des médias) se différencie selon les pays. [...] »¹⁶⁷.

Et, pour les professionnels, les raisons économiques restent aussi valables. La radio est écoutée encore assez régulièrement aussi bien dans nos véhicules pour les informations, sur nos téléphones portables ... C'est un média encore efficace dans de nombreux pays : « Aux Etats Unis, 98% des gens l'écoute au moins une fois par semaine. Elle n'exige pas d'infrastructures, et requiert peu d'investissements par les usagers qui, de surcroît, n'ont pas besoin d'être alphabétisés »¹⁶⁸.

Certaines radios sont thématiques et gardent leurs publics (radio religieuses, communautaires, ...). Si elle sert en effet une revendication de liberté d'expression (en Afrique pendant les indépendances), la radio est utile à d'autres causes, sous d'autres cieux, avec la même efficacité. Les premières radios en Afrique étaient destinées aux colons et les programmes émis depuis la métropole. L'ère des indépendances africaine aura pour effet d'africaniser les médias.

Durant la période 1958-1962¹⁶⁹, les modes de diffusion de l'information vont se diversifier, mais en se renforçant. En effet, la radio ne va pas disparaître au profit de la télévision, bien que cette dernière prenne une place importante dans l'espace médiatique. La radio ne va pas non plus disparaître au profit des journaux qui connaissent une croissance durant cette même période. Tous ces différents médias vont se côtoyer, parfois de façon complémentaire. Nous avons arrêté notre choix sur les trois pays d'Afrique Centrale retenus pour notre étude (le Cameroun, la République du Congo et le Gabon).

En ce qui concerne les médias, la situation de la Guinée Equatoriale doit être évoquée car ce pays compte un nombre important de médias pour un très faible nombre d'habitants et qui font preuve d'un dynamisme particulier. Cela dénote l'ambition nourrie par ce pays en matière d'information et de communication. Des ambitions qui se précisent davantage à travers les projets d'accès aux nouvelles technologies. Pour autant, le cas équato-guinéen ne

¹⁶⁷ Sous la direction de LENOBLE-BART Annie et André- TUDESQ Jean, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne, problématiques, sources et ressources*, Paris, Karthala, 2008, 176p. p18.

¹⁶⁸ Sous la direction de BERTRAND Claude-Jean *Médias, Introduction À la Presse, la Radio Et la Télévision*, Paris, Editions Ellipses, 320p, 2^{ème} Edition., 1999, P 38.

¹⁶⁹ Période des indépendances des pays d'Afrique noire et du Maghreb, de façon générale.

fera pas l'objet d'une étude aussi approfondie que celle concernant les trois pays qui constituent notre terrain privilégié d'étude.

- Le Cameroun et ses médias

Ce pays compte 13 937 000 habitants (1997-près de vingt millions en 2014) et une superficie de 475 440 km². Le taux d'alphabétisation est estimé à 63% (cf. Institut Panos (2000)).

Titre du journal	Statut	Editeur/ Propriétaire	Périodicité	Diffusion	Date de création
Isaha`a Boh Cameroun	Privé	Institut d'études et de renforcement sur les médias	Quotidien		
Cameroun Actualité	Privé	ICCNET	Quotidien on line	10 000 visiteurs/ mois	1997
Cameroon Tribune	Public	SOPECAM (société de presse et d'édition du Cameroun)	Quotidien	10 000	1974
Le Messenger	Privé	Le Messenger (GMM)	Trihebdomadaire	8 000	1979
La Nouvelle Expansion	Privé	Groupe La Nouvelle Expression	Trihebdomadaire	12 000-15 000	1991
Le Quotidien	Privé	Association culturelle du groupe St. François	Trihebdomadaire	5 000	1996
The Herald	Privé	Boniface Forbin	Trihebdomadaire	5 000	1992
Le Messenger Popoli	Privé	Le Messenger GMM	Bihebdomadaire	5 000	1993
Aurore plus	Privé	Michel Michant Moussala	Bihebdomadaire	3 000	1988
Mutations	Privé	Protails Ayangma-outh Media Corporation SMC	Bihebdomadaire	6 000	1996
The Sketch	Privé	Sketch Communication	Hebdomadaire	3 000	1996
The Messenger	Privé		Hebdomadaire	3 000	1991
Cameroon Post	Privé		Hebdomadaire	8 000	1969
Weekly	Privé	Bisong Etahoben	Hebdomadaire	6 000	1995

Post					
Happy	Privé	Mveng	Hebdomadaire	2 000	1997
Dikalo	Privé	EMG-Equateur Media Group	Hebdomadaire	5 000	1991
La Vision	Privé		Hebdomadaire	3 000-5 000	
Le Liberal	Privé	Générale de communication GECOM	Hebdomadaire	3 000	1985
Cameroon Outlook	Privé		Hebdomadaire	10 000	1982
Le Patriote	Privé	Jean-Claude Evabekolo	Hebdomadaire	5 000	1984
Ouest Echos	Privé	Jean-Pierre Amougou Belinga-Groupe L'Anecdote	Hebdomadaire	4 000	1994
L'anecdote	Privé	Jean-Pierre Amougou Belinga-Groupe L'Anecdote	Hebdomadaire	3 000	1996
L'Action	Privé Parti	Rassemblement démocratique du peuple camerounais RDPC	Hebdomadaire	5 000	1992

Figure 11 Les médias au Cameroun. Source Institut Panos (20002) *Afrique Centrale des médias pour la démocratie*, Paris, Editions Karthala, p67.

Le Cameroun compte, en 2000, 8 chaînes de radios et de télévisions toutes confondues et une vingtaine d'associations professionnelles¹⁷⁰.

¹⁷⁰ Institut Panos Paris *Afrique Centrale des médias pour la démocratie*, Paris, Karthala, 2000, 197p, p69.

- La République du Congo (Congo Brazzaville) et ses médias

Avec une population estimée à 2 745 000 (1997), le Congo a une superficie de 342 000 km² et bénéficie d'un taux d'alphabétisation de 74,9%.

Titre du journal	Statut	Editeur/ Propriétaire	Périodicité	Diffusion	Date de création
La Colombe	Privé Parti	RDPS	Bimensuel		1991
La Liberté	Privé		Hebdomadaire		
La Référence	Privé		Hebdomadaire		
La Rumeur	Privé		Hebdomadaire	2 000 - 3 000	1992
La Semaine Africaine	Confessionnel catholique	ComafriqueConf. épisode du Congo	Hebdomadaire	2 000	1992
Le Forum	Privé	Maurice Massengo Tiasse	Hebdomadaire	2 000	1992
Le Pays	Privé-Parti	Pierre Mzé	Hebdomadaire	2 000	1995
L'espérance	Privé		Hebdomadaire		
Présence Economique	Privé	Clotaire Hymboud	Hebdomadaire	1 000	1996
Aujourd'hui	Privé	Société d'édition et de publicité	Bimensuel		1993
Brazza Hebdo	Privé	Claude Bivoua	Bimensuel	25 000	1994
Le Chemin	Confessionnel évangélique		Bimensuel		
Le Choc	Privé	Dominique de Marseille Asie	Bimensuel	2 000	1990/91
Le Renovateur	Privé	Alain Flaubert Thombet	Bimensuel	2 000	1995
Le Gardien	Privé	Gilles Andah-Leyet	Bimensuel	2 000 – 2 500	1993
Des Jeunes pour les jeunes	Privé	Jean-Benoît Kekola-Ika	Bimensuel	1 000	1995
Lumière	Privé	Institut congolais des Droits de l'homme	Trimestriel	1 000 – 2 000	1994
Maintenant	Privé				1992
La Ruche	Privé				1992

Figure 11 Les médias au Congo. Source Institut Panos (2000) *Afrique Centrale des médias pour la démocratie*, Paris, Editions Karthala, pp 124-125

Le Congo compte une douzaine de chaîne de radio et de télévisions et une bonne douzaine d'associations de professionnels du domaine : des chiffres qui laissent penser qu'il y a une liberté d'action des médias ou, du moins, un contexte favorable à leur éclosion.

- Le Gabon et ses médias

Le pays compte une population de 1500 000 habitants (2003), une superficie de 267 670 km² et un taux d'alphabétisation de 63,2%.

Titre du journal	Statut	Editeur/ Propriétaire	Périodicité	Diffusion	Date de création
L'Union	Privé		Quotidien	18 000	1975
La Cigale Enchantée	Privé		Hebdomadaire		
Esprit d'Afrique	Privé		Hebdomadaire		
Le Réveil	Privé		Hebdomadaire		
La Voix du Peuple	Privé- Parti	Parti de l'unité du peuple	Hebdomadaire	2 000	1991
La Tribune des sports	Privé	Connexion	Bimensuel	4 000 – 8 000	1994
Le Progressiste	Privé- Parti	Parti gabonais du progrès			
Misamu	Privé	Misamu-Presse	Bimensuel	3 000	1990
L'Insolite	Privé	Filipress	Bimensuel	2 000	1995
Art et Loisirs Magazine	Privé	Hugues Desormaux	Mensuel	6 000	1995
L'Effort Gabonais	Privé		Hebdo		
Le Bûcheron	Privé- Parti	Parti rassemblement national des bûcherons	Hebdomadaire	8 000 - 14 000	1990
L'Union Magazine	Public	Etat + Havas	Mensuel	10 000 – 15 000	1987
La Griffes	Privé	Interpresse	Hebdomadaire	8 000 – 12 000	1990
La Transparence	Privé	Grégory Ngbwa Mintsa			
African Management Today	Privé	CCDM-Recto	Trimestriel	1 200	1993

Figure 12 Les médias au Gabon. Source Institut Panos (2000) Afrique Centrale des médias pour la démocratie, Paris, Karthala, p 146

Le pays a vu le nombre de médias croître en une décennie. On y compte trois associations de professionnels une agence de presse et 9 chaînes de radios et télévision (durant les années 2000).

a) La Guinée Equatoriale et ses médias

Avec ses 442 516 habitants, il l'un des plus petits pays du continent. Il a une superficie de 28 050 km² et un taux d'alphabétisation de 89,6%.

Titre du journal	Statut	Editeur/ Propriétaire	Périodicité	Diffusion	Date de création
La Gaceta de Guinea Equatorial	Sogedisa		Mensuel		1996
El Sol	Privé		Hebdomadaire	Arrêt	
La Voz des Pueblo	Public-Parti au pouvoir	Etat PDGE	Hebdomadaire	Arrêt	
La Verdad	Privé-Parti opposition		N'a pu paraître que 3 fois		1991
Ebano	Public	Etat			
Potopoto	Public	Etat			
Radios et télévisions		Lieu	Création	Statut	Propriétaire
Radio National de Guinea Ecuatorial-RN		Malabo/Bata		Public	Etat
Televisión Guinea Ecuatorial-RTVGE		Malabo/Bata	1968	Public	Etat
Radio Asonga-RA					
Radio La Voz de Kientem-RVK-N					
TeleServicio					

Figure 13 Les médias en guinée Equatoriale. Source Institut Panos (2000) *Afrique Centrale des médias pour la démocratie*, Paris, Editions Karthala, p 159

La Guinée Equatoriale compte cinq chaînes de radios et de télévision et une seule association de journalistes et d'éditeurs de presse (ASOPGE : l'Association de prensa de Guinea).

L'activité des professionnels de ce corps de métier (pour les pays cités, du moins) connaît un développement notable, au vu du nombre important des titres répertoriés. Le Gabon est le

pays qui compte le moins d'associations professionnelles sur les quatre exemples (la liste de données citée ci-dessus a été réalisée en 2000).

Dans le contexte des années durant lesquelles le multipartisme s'installe, les difficultés des professionnels du domaine sont réelles. Les responsables des nouveaux partis politiques vont s'appropriier progressivement l'exercice de la diffusion de l'information, ce qui ne facilitera pas la pratique de la liberté d'expression.

Les médias, en s'africanisant (après les indépendances), vont d'abord être des outils entre les mains des hommes de pouvoir. Ces derniers vont avoir beaucoup de mal à laisser une marge de manœuvre importante aux professionnels de l'information, réduisant ainsi leur espoir d'une presse « libre ». D'ailleurs, le système politique va rythmer l'activité des médias. Du parti unique au multipartisme, les supports de l'information et l'information connaîtront des transformations importantes.

Toutefois, les journalistes africains (francophones) de cette époque sont très marqués par l'esprit humaniste français. Plusieurs titres sont inspirés des journaux français. Les professionnels africains vont alors entreprendre des actions parfois dissidentes vis à vis du discours politique : des actions sanctionnées par la loi et tolérées par la déontologie. Une déontologie qui pose quelques questions puisque, pour un certain nombre de professionnels, la déontologie est le régulateur par excellence, quitte à se mettre en marge de la loi. Cela peut constituer une limite, quand on sait que la liberté de la presse est conditionnée par l'observation de certaines règles. Or, le reproche récurrent fait aux professionnels africains est qu'ils sont parfois peu formés et donc pas toujours respectueux des règles (devoirs et obligations) du métier. Plus précisément, ils peuvent choisir délibérément de ne pas se conformer aux règles du métier (suivant les cas), afin de rendre l'information plus "juste". Une attitude, qui ne facilite certainement pas le soutien nécessaire aux journalistes, qui sont parfois victimes d'indélicatesse de la part de certains pouvoirs politiques.

Nous avons fait le constat de la brève durée de vie des journaux ; néanmoins, cette période va enregistrer un nombre croissant de titres. C'est une des manifestations positives du multipartisme, un multipartisme qui conforte l'esprit de renouveau dans la politique telle qu'elle est pratiquée durant cette période.

Mais il faut s'interroger sur la capacité de ces médias à porter l'information et à la rendre avec le maximum de réalité.

L'intérêt de cette réflexion est de comprendre le fonctionnement des médias afin de mesurer la marge de manœuvre qui leur est réservée dans différents contextes (pré et post

démocratique). Cette même lecture permet d'entrevoir aussi – par extension - la marge d'ouverture et d'accès à la liberté de s'informer via les TIC : une marge de liberté à laquelle les Etats des pays cités seraient disposés à consentir. Car l'usage des TIC nécessite davantage de liberté d'accès à l'information et au savoir.

II.2 - Les TIC et leurs enjeux en évolution perpétuelle

Dans le précédent chapitre, nous abordions l'usage des TIC, ainsi que la question de l'éthique liée à l'usage de ces outils. De même, nous nous sommes intéressé à la façon dont les TIC pouvaient transformer nos modes de vie, afin de percevoir l'ampleur des enjeux auxquels des pays comme le Gabon (à l'instar des pays retenus pour l'étude) sont - ou seront - confrontés. L'un des derniers points de ce précédent chapitre a porté sur les médias en Afrique centrale et leur rôle dans la visibilité des projets de développement. Le but est, plus particulièrement, d'évaluer l'accessibilité de l'information puis de voir dans quelle(s) mesure(s) les médias constituent des relais efficaces de l'information, information devenue indispensable à la structuration de la société, dans le contexte actuel.

Cette réflexion sur l'information occupe une place importante dans l'analyse de nos sociétés. Philippe Breton - cité dans le précédent chapitre - attire l'attention sur la dimension utopique de la communication. Armand et Michèle Mattelart soulignent le caractère omniprésent de la communication et de l'information, ainsi que la dimension structurante des technologies qui sont à l'œuvre dans ce contexte. Ils écrivent : « Le retour au lien social construit dans la communication ordinaire s'opère à un moment où des systèmes technologiques de communication et d'information complexes exercent un rôle structurant dans l'organisation de la société et le nouvel ordre du monde. La société est définie en termes de communication. Et celle-ci en termes de réseaux. La cybernétique déplace la théorie mathématique de l'information »¹⁷¹.

On peut tout à fait relativiser ces positions mais nous pensons que le contexte social est profondément modifié par l'usage d'un ensemble de technologies et que l'information - en tant que connaissance et non pas uniquement comme donnée - (comme le montre Sylvie Lainé Cruzel¹⁷²).

En outre, nous avons dressé un bref portrait historique des médias afin de comprendre la presse africaine de façon générale et celles du Gabon, du Cameroun, de la République du Congo en particulier. Nous avons souligné le caractère souvent engagé de cette presse née dans le contexte des "après indépendances". Dotée parfois d'un réel pouvoir sur ses destinataires (voir le triste exemple du Rwanda), elle évolue aussi suivant l'effet des nouvelles technologies, ce qui permet de percevoir cette presse comme un relais effectif et pouvant participer à la structuration d'un environnement.

¹⁷¹ MATTELART Armand et Michèle, *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, 3^{ème} édition, 2002, p 88, 123p.

¹⁷² LAINE CRUZEL Sylvie, Cours magistral sur le document, Université Jean Moulin Lyon 3, le 18/11/2008.

Nous allons nous intéresser pour la suite aux enjeux liés à l'usage des TIC dans le contexte géographique retenu. Ce sont des enjeux qui peuvent justifier la mobilisation des investissements et la formation d'une attitude vis-à-vis de ces outils (réflexions théoriques, réflexion sur les usages, réflexion sur l'éthique ...).

II.2.1 - L'usage des TIC : quels enjeux et quel positionnement pour le Gabon ?

Si les TIC sont devenues un élément majeur d'un projet de développement par leur contribution directe au PIB ou indirecte comme levier de productivité, leur contribution au développement d'économies très dynamiques (comme la Corée, l'Inde, Taïwan,..) ou à la transformation des économies avancées (USA, Japon et des pays européens...), elles ne constituent pas l'unique vecteur de développement envisageable. Pour que le succès des TIC soit effectif dans le développement économique (et social), il faut que certaines conditions de leur appropriation et de leur déploiement soient réunies et maîtrisées.

Il ne s'agit pas dans notre propos de développer un travail de recherche spécifiquement économique ou prospectif propre au développement des TIC au Gabon et dans les pays limitrophes, mais de dégager quelques axes de réflexion nécessaires à la poursuite de notre démarche.

II.2.2.1. – TIC, quelques définitions

Le terme TIC, dans sa définition la plus commune, regroupe les techniques principalement de l'informatique, de l'audiovisuel, des multimédias, d'Internet et des télécommunications qui permettent aux utilisateurs de communiquer, d'accéder aux sources d'information, de stocker, de produire et de transmettre l'information sous toutes les formes (document, son, image, vidéo et interface graphique interactive (IHM) ...). Jean Gabriel Ganascia¹⁷³ dit à propos de l'accès l'information au savoir et à la culture :

Internet et les réseaux se définissent non seulement par leur capacité à transmettre et à diffuser de l'information textuelle, auditive ou visuelle à des vitesses considérables, mais aussi par un mode de communication dit point à point qui d'oppose à la diffusion large - « Broadcast » en anglais -. Il en résulte des possibilités d'échange inouïes entre les hommes de la planète¹⁷⁴.

Il souligne alors les conditions de l'accessibilité au savoir :

¹⁷³ Professeur à l'Université de Pierre Marie Curie (Paris IV) (France), qui prenait part aux travaux de la Ethique et droits de l'homme dans la société de l'information, tables rondes sur « Vers l'égalité d'accès

¹⁷⁴ GANASCIA Jean Gabriel, Actes, synthèses et recommandations, conférence de la région Europe. Organisée par la Commission française pour l'UNESCO en coopération avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, 13-14 septembre 2007, Strasbourg, 22, 63p.

Or, cet échange n'est désirable que s'il ouvre sur une communication, c'est-à-dire, si l'on se fie à l'étymologie du terme, sur une mise en commun, sans discrimination ni exclusion, sur un dialogue, sur une élaboration commune. On parle souvent de la nouvelle société qui se fait jour grâce au développement des techniques de diffusion électronique de l'information, comme d'une « société de la communication ». Mais, des conditions sont requises pour qu'une communication ne se réduise pas à de simples échanges marchands, pour qu'elle ouvre sur un vrai partage et sur un dépassement tant des égoïsmes que des égoïstes. Comme Catherine Trautmann puis Yves Pouillet l'on magistralement montré, l'une des conditions tient au respect du temps de la réflexion et de l'élaboration¹⁷⁵.

Cette précision rejoint les limites repérées par Philippe Breton, limites que nous présentions dans le chapitre précédent.

De façon générale, que l'on soit dans une démarche purement économique ou une réflexion sociologique, il est aisé de constater que le caractère utile des TIC - en dépit de leur complexité - est très difficilement discutable. La définition sémantique des TIC se révèle ainsi complexe et le champ d'application extrêmement vaste.

Le champ des TIC couvre des secteurs d'activité nombreux et très différents (matériels électroniques, applications, services) dont les activités se positionnent principalement dans le champ de l'économie numérique (constructeurs de matériels informatiques ou téléphoniques, opérateurs téléphoniques, sociétés de services, éditeurs de logiciels ou de contenus numériques ...) ou dont les produits et services intègrent une part très significative de TIC dans les produits et services qu'ils délivrent ou dans les processus de conception, de production, de distribution ou de maintenance qu'ils mettent en œuvre (chimie, pharmacie, santé, énergie, industrie, finances, distribution, transports, logistique ...).

Outre leur aspect pratique et utile qui ne se dément pas, les TIC pèsent dans l'économie (mondiale et locale pour certains pays). C'est ce qu'Isabelle Crocq rappelle lorsqu'elle écrit : « Une étude de J.J Cronin et Alii [1993] montre que la croissance de l'investissement en infrastructures de télécommunications a été supérieure de 69% à celle de l'investissement privé entre 1964 & 1991 »¹⁷⁶. Elle formule cette question dans le cadre d'une réflexion à propos de l'impact des TIC sur la croissance. Les secteurs concernés par l'observation d'Isabelle Crocq sont ceux de la conception des nouvelles technologies les logiciels et les services informatiques et les services de télécommunications.

Cette analyse fait suite à un travail axé sur l'économie en 2004, mais cette analyse conserve une certaine actualité.

¹⁷⁵ GANASCIA Jean Gabriel, Op.cit p23

¹⁷⁶ CROCQ Isabelle, *Régulation et réglementation dans les télécommunications*, Paris, Economica, 2004, p42, 266 p.

Elle ajoute : « [...] 99, 4% des gains de productivité réalisés dans ce secteur (le secteur des télécommunications) proviennent des avancées technologiques en matière de télécommunications et ont donc une origine interne au secteur. Cette proportion est donc estimée en moyenne à 21, 5% pour l'ensemble de l'économie. En d'autres termes, sans les avancées dans les télécommunications, le taux de croissance annuel de la productivité aurait été plus faible de 21, 5% »¹⁷⁷.

Ces chiffres sont confirmés par d'autres études comme celles réalisées dans le cadre des travaux de l'OCDE¹⁷⁸ : « Les TIC ont trois sortes d'incidences sur la croissance économique. Tout d'abord, le secteur producteur de TIC joue un rôle important dans certains pays – même s'il est réduit dans la plupart. Disposer d'un secteur producteur de TIC peut avoir son importance, car il s'agit d'une branche qui s'est distinguée par des progrès technologiques rapides et une forte demande. En Finlande, en Irlande et en Corée, sur la période 1996-2001, on peut ainsi attribuer à la fabrication de TIC près de 1 point de pourcentage de la croissance de la productivité globale du travail (figure 2, cf. le rapport de l'OCDE en annexe). Aux États-Unis, au Japon et en Suède, le secteur producteur de TIC a aussi contribué de manière significative à une croissance rapide de la productivité¹⁷⁹ ».

L'importance de la place des TIC dans l'économie dès le début des années 2000 ne se dément donc pas.

Pourtant, ce qui paraît être une chance, aussi bien sur le plan économique que social et intellectuel, comporte certaines limites. L'accélération du développement par le biais des TIC est réel, mais l'égalité des chances, l'esprit d'ouverture et de partage, n'est pas d'une réalité parfaite. C'est ce que certains pensent comme Sabine Noël, qui écrit :

« L'image du cyberspace vu comme une toile uniforme tendue sur le monde est fautive ; il s'agit plutôt d'une étoile avec au centre un pôle dominant avec quelques satellites. Les États Unis restent quelque vingt ans après la naissance d'Internet chez eux, la plaque tournante des réseaux et des flux d'informations mondiaux. »¹⁸⁰.

¹⁷⁷ CROCQ Isabelle, Op.cit. p 45

¹⁷⁸ OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques, compte 34 pays établie en 1961 cette organisation compte 34 pays.

¹⁷⁹ Rapport OCDE 2003 p 7

¹⁸⁰ NOËL [Sabine](#), *Collaborations Nord-Sud ; TIC et bibliothèques*, P U De Bordeaux, 2010, 135 p, p 33.

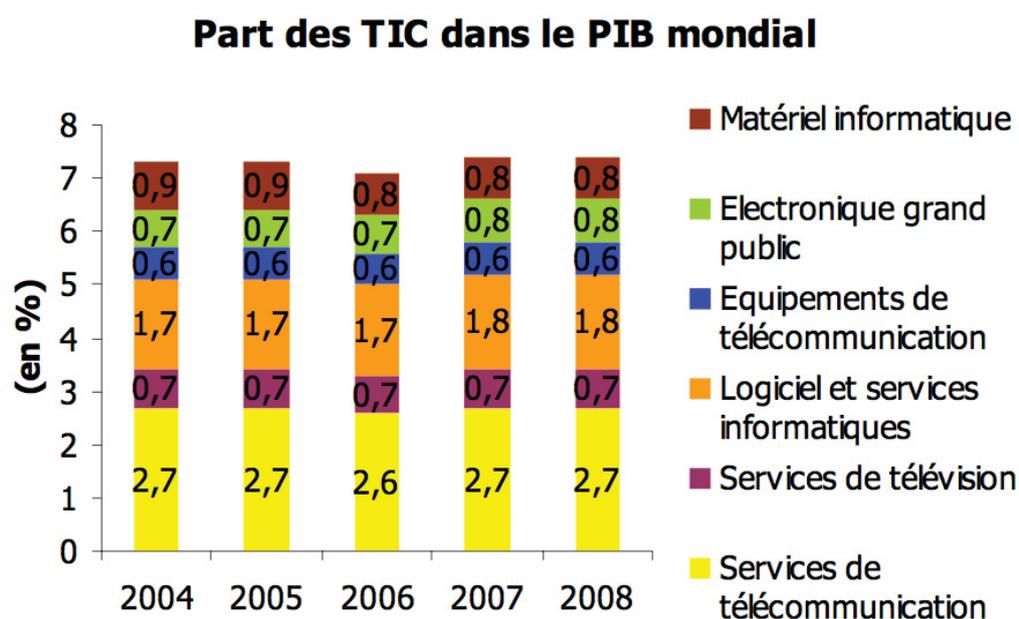
II.2.2.2 Le poids macro-économique des TIC : les secteurs économiques, le PIB mondial

Worldwide IT Spending Change (%)			
Industry	2004-2005	2005-2006	2006-2007*
Media	2,8	2,9	6,9
Pharmaceuticals & medical products	5,6	3,3	6,4
Health care	8,9	4,6	5,6
Chemicals	-0,2	5,1	5,4
Hospitality & travel	0,0	0,0	5,1
Retail	-0,1	-4,9	5,0
Construction & engineering	0,0	4,9	3,8
Information technology	2,3	4,7	3,6
Transportation	-1,4	-0,2	3,6
Banking & financial services	7,1	3,1	3,2
Energy	-2,9	3,9	3,0
Telecommunications	0,2	0,0	2,8
Manufacturing	-1,3	1,2	2,8
Education	6,0	4,1	2,7
Professionnel services	10,1	-1,7	2,5
Metals & natural resources	0,8	0,0	2,2
Electronics	8,3	7,8	2,1
Utilities	-0,6	3,1	1,5
Government	5,0	2,4	1,3
Insurance	7,7	6,5	0,6
Food & beverage processing	6,0	1,3	-0,4
Consumer products	0,0	7,9	-5,6

* Projections

Source Gartner

Figure 14 Le poids macro-économique des TIC dans différents secteurs économiques et dans le PIB mondial



Source : Idate, DigiWorld 2008

Figure 15 Les TIC dans la performance des secteurs d'activités. Source : Idate, DigiWorld, 2008

Le tableau ci-dessus couvre une période de 5 ans durant lesquels l'importance des TIC dans le PIB mondial a été très vite significative.. Soit une moyenne de 7,4% sur l'ensemble des secteurs. Les seuls secteurs dans lesquels on observe une variation sont ceux des logiciels et services informatiques et celui de l'électronique grand public. Mais même cette variation est très légère, soit 0, 1 % de différence durant de très courts moments.

Dans cet exercice de démonstration chiffrée nous nous appuyons sur des données d'organismes sérieux sans toutefois disposer davantage d'éléments quant aux bases ayant servi à l'élaboration de ces études. Il nous semble toutefois que ces données peuvent servir à une première appréciation de la situation économique globale autour des TIC.

- Les TIC et les secteurs économiques : les investissements pertinents et nécessaires

Les technologies sont de plus en plus intégrées dans des biens du quotidien (voiture, électroménager, téléphone ...), ainsi que dans les processus de conception, de production ou de distribution destinés à les servir.

1. Les industries de haute technologie

La compétitivité de ces domaines hautement concurrentiels dépend très fortement des TIC (investissements représentant, par exemple, de l'ordre de 15% du CA dans l'édition de logiciels et de 7% du CA dans l'électronique) :

- la chimie, la pharmacie et les biotechnologies (grilles de calcul et modèles numériques pour la simulation des interactions moléculaires, la génomique...);
- l'automobile, l'aéronautique, le spatial, la construction navale et les transports ferroviaires (PLM, modélisation des comportements mécaniques et aérodynamique en divers milieux, intégration des systèmes, tests logiciels...);
- l'industrie électronique (développement de circuits aux architectures de plus en plus complexes avec un temps de mise sur le marché réduit...);
- l'édition de logiciels (plateformes de développement, de test, d'intégration et de gestion de projets complexes...);
- les filières de production et de distribution d'énergie (énergies fossiles, nucléaires et durables) avec le développement des plateformes de commerce et de services spécifiques (exemple : Petroleum Industry Data eXchange www.pidx.org), les réseaux électriques communicants, interconnectés, les smart grid pour la distribution/gestion optimisée de l'énergie.

Dans ces secteurs, les supercalculateurs, les outils de modélisation, l'exploitation des big data, la mise en œuvre de réseaux intelligents (smart grid) ou de l'Internet des objets constituent des facteurs de différenciation.

2. L'agriculture et le reste de l'industrie

- dans les activités de production et de logistique, les étiquettes RFID permettent des gains substantiels quant à la traçabilité des biens et des processus, les relations avec les fournisseurs, la gestion des stocks, l'optimisation de la production et de la distribution ;
- les agriculteurs des pays développés sont devenus des entrepreneurs pour lesquels les TIC sont essentielles afin de rester compétitifs dans une économie mondialisée : suivi des cours internationaux de vente, informations météorologiques, maîtrise des nouvelles technologies agricoles etc. Les TIC permettent une meilleure gestion de la production, de la logistique et des relations avec les fournisseurs/clients, la traçabilité des produits, l'optimisation de la culture des parcelles grâce à la géomatique et au SIG, la publicité, le développement des marques et du marketing. D'importants gains de productivité sont possibles avec les systèmes de prévision météorologique et d'alerte, la gestion automatique «intelligente» de l'exploitation, les robots de traite automatique ou de production, les standards de facturation normalisés, la géo-localisation associée aux RFID ... ;
- le secteur du bâtiment jusqu'ici faiblement impacté par les TIC en devient de plus en plus dépendant. L'architecture, les calculs de résistance ou les simulations environnementales..., quant à eux, étaient déjà utilisateurs de ces technologies. Le secteur du bâtiment est à son tour demandeur de technologies. On l'observe à travers le recours systématique aux études d'impact dans les projets d'urbanismes (modélisation, cartographie intelligente, big data ...), à travers la génération de la domotique et des smart grids, les maquettes numériques, la projection 3D dans l'architecture et sur le chantier, les IHM pour la gestion de projets d'ingénierie TP, la maintenance prédictive des bâtiments et ouvrages d'art.

3. *Les services privés et publics :*

- le secteur tertiaire a vu sa productivité augmenter considérablement à travers les télécommunications, les ordinateurs, les outils de bureautique d'impression et plus récemment d'Internet ... ;
- l'administration publique : certaines tâches administratives ne pourraient plus être réalisées sans la mise en œuvre de ces technologies. La généralisation de l'e-administration, le déploiement nécessaire de l'e-santé en particulier (dépendance, maladies chroniques, déserts médicaux, prévention, systèmes d'alertes, maîtrises des frais de santé ...), l'éducation, la diffusion des connaissances et de la culture, la capitalisation des expériences, etc., sont autant de terrains d'application des TIC et de nouveaux champs régaliens pour l'autorité publique (intervention, régulation, contrôle, pilotage, incitation, déploiement et protection des infrastructures numériques ...) ;
- le secteur financier est très dépendant des TIC pour l'instantanéité et la sécurité des échanges (accès Internet, porte-monnaie électronique, architecture serveurs/clients, distributeurs automatiques, applications financiers et boursières, ...) comme pour les outils de modélisation, de prévisions et de régulation (modèles mathématiques avancées, logiciels de prévision financière ...) ;
- les transports, la distribution et la logistique sont directement concernés par la géolocalisation/géomatique, l'optimisation des trajets et des stocks, les portails de commandes et de facturation, les moteurs de recherche en entreprise (Exalead...) pour l'exploitation de données non structurées et hétérogènes, les outils de traçabilité, la gestion multimodale (gestion du dernier km ...). La généralisation des RFID et de l'Internet des objets devraient apporter à ces secteurs de nouveaux gains de performances et d'innovations.

II.2.3 TIC, investissements et bénéfices pour quelles structures

Si pour les grandes entreprises et organisations l'usage et la maîtrise des TIC sont devenus incontournables, le rôle des TIC dans l'activité et la productivité des PME/TPE reste très variable :

- très faible dans l'artisanat, le petit commerce et les services à la personne nécessitant généralement des plans d'action spécifiques des pouvoirs publics pour « évangéliser » ces acteurs économiques qui restent très significatifs en termes de part dans le PIB (environ 34% en France), en matière d'emplois et d'animation des territoires ;
- significatif, voire parfois très conséquent, dans les domaines de la sous-traitance des grands groupes (systèmes intégrés et étendus de conception, de production, de logistique et de suivi qualité), de la création et de la communication (média, architectes, bureaux d'études ...).

Les gains engendrés par les des TIC pourraient-ils se révéler équivalents indépendamment de la taille, de l'histoire ou du patrimoine économique (compétences, infrastructures, performances économiques) du pays concerné ? Ne risque-t-on pas de reproduire les erreurs du passé privilégiant - pour le développement des pays en émergence - des modèles uniques avec des résultats peu efficaces ?

Le rôle du Gabon – ainsi que du Cameroun et de la République du Congo - dans la compétition mondiale qui se livre autour de la maîtrise des TIC et de leurs enjeux (économiques et sociaux) semble a priori marginal. L'opportunité de générer une industrie ou des acteurs dominants dans les TIC, comme, par exemple, les GAFA (pour Google, Apple, Facebook et Amazon) ou autres Microsoft, Intel, Twitter pour les Etats-Unis ou encore Alibaba et Huawei pour la Chine, est infime et les écosystèmes d'éducation, de recherche, d'entrepreneuriat, de financement et de soutien public pourraient s'avérer insuffisants.

Ci-dessous, l'index Networked Readiness Index destiné à mesurer la capacité à fonctionner en réseaux numériques.

The Networked Readiness Index 2014			
Rang 2014	Pays	Valeur	Rang 2013
1	Finlande	6,04	1
2	Singapour	5,97	2
3	Suède	5,93	3
7	Etats-Unis	5,61	9
25	France	5,09	26
66	Seychelles	4,02	79
70	Afrique du Sud	3,98	70
87	Tunisie	3,77	n/a
96	Ghana	3,65	95
99	Maroc	3,61	89
112	Nigeria	3,31	113
114	Sénégal	3,30	107
122	Côte d'Ivoire	3,14	120
128	Gabon	2,98	121
131	Cameroun	2,94	124

World Economic Forum - The Global Information Technology Report 2014

Publié depuis 13 ans par le World Economic Forum, il place le Gabon - comme la majorité des pays africains - à des places secondaires et qui ne semblent pas marquer par une dynamique de progression contrairement aux pays asiatiques, par exemple.

En dépit de certaines difficultés, plusieurs pays - notamment africains - ont fait des TIC un

levier privilégié de leur développement économique et social. Ils visent à prendre des parts de marché significatives en particulier dans le domaine des services ou de la sous-traitance, dans la mouvance des grands écosystèmes numériques mondiaux (américain et chinois et, pour l'instant moins dominateurs, indien, russe ou européen). Cette stratégie de suiveur agile s'est concrétisée par l'annonce d'un certain nombre de plans stratégiques, par l'affectation de ressources et d'incitations publiques (éducation, fiscalité, partenariat, lancement de projets d'infrastructures et de « pôles de compétitivité » destinés à favoriser le rapprochement de tous les acteurs (entreprises, centres de recherche, pôles d'innovation et d'entrepreneuriat, financiers, accès aux infrastructures numériques ou logistiques ...) : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Maroc, Mauritius, Nigéria, Sénégal, Tunisie ...

Malgré la 128^{ème} place au classement NRI, le Gabon, le Cameroun aussi, la République du Congo un peu moins disposent-ils d'une réelle opportunité de compter demain parmi les « dragons africains de l'économie numérique » ou de devenir grâce aux TIC des acteurs économique et social significatifs au sein de l'écosystème africain ? Notons, tour à tour, les points forts de ces pays.

Le Gabon, des atouts...

- sa rente pétrolière et des capacités de financement et d'investissement associées (comme l'indiquent les chiffres du tableau « contribution des secteurs au PIB ») ;
- ses ressources naturelles et du potentiel de développement économique associé (mines, exploitation forestière, tourisme ...),
- son positionnement géographique au cœur d'un continent africain en pleine effervescence économique ;
- des caractéristiques de la société gabonaise (stabilité politique, cohésion, stabilité des institutions, formation de classes moyennes, niveau d'éducation et d'urbanisation, ouverture sur le monde ...) ;
- une stratégie de décentralisation des structures en charge de l'économie numérique (ministères, agences ANINF, ARCEP, ANGT, APIEX, AGEOS ...) et d'une gouvernance bien adaptée aux enjeux du numérique ;
- sa maîtrise budgétaire et la capacité d'allouer des ressources suffisantes et durables pour accompagner le développement de l'économie numérique et des usages associés aux TIC ;
- son accès aux réseaux mondiaux de télécommunications.

... et des contraintes

- faiblesse relative de l'écosystème local d'accompagnement (centres de recherche, sources privées de financement, expertises poussées dans le domaine des TIC...)
- absence d'un tissu significatif de grandes entreprises ou de PME innovantes pouvant constituer rapidement une offre originale ou alternative de produits ou de services de qualité pouvant se différencier dans la compétition mondiale autrement que par le seul différentiel de prix ;
- risques potentiels de dilution de la cohésion nationale (imports de conflits régionaux périphériques, corruption, népotisme ...).

II.2.3.1 Etat des lieux de l'usage des TIC au Gabon

Dans la première partie de ce travail, nous présentions un premier bilan des TIC au Gabon, un état des lieux très bref qu'il convient ici de réactualiser. En effet, le précédent tableau issu d'un rapport d'étude de l'année 1998, fait état d'un certain nombre de réalisations entre l'année 1993 et 1997 et nous avons mis en avant un aperçu du caractère évolutif (même très léger) de la démarche d'introduction de certaines technologies dans l'environnement gabonais.

Nous notons plus particulièrement :

- une croissance disproportionnée de l'équipement technologique. En effet, en 1993, on compte 1 000 020 habitants et 11 000 ordinateurs personnels. Pourtant 4 ans plus tard (1997) la population compte plus de 1 100 000 âmes, et le nombre d'ordinateurs personnels est de 850 000. Le nombre d'ordinateurs par habitants est passé de 1% à 77,3% ;
- une croissance constante des lignes téléphoniques principales : 293 850 lignes en 1993 et 372 500 lignes en 1997 soit +26,8%.

Nous nous proposons, pour la suite, de faire une lecture des efforts consentis, à travers quelques chiffres. Cette démarche permettra, nous l'espérons, de percevoir les enjeux qui peuvent être relevés suivant le panorama – non exhaustif - des secteurs économiques où les investissements en TIC se révèlent les plus pertinents et nécessaires.

- Les TIC au Gabon, quelques dates clés

- Début des années 1960 : radio ; passage en modulation de fréquence¹⁸¹
- Vers 1963 : apparition de la télévision, d'abord en noir et blanc sur Libreville, puis en couleur

Télécommunications :

¹⁸¹ Forum CPG Paris 7-8 avril 2006, présentation de Thomas SOUAH, Président de la branche NTIC de la CPG-Gabon, p2, 13p.

- Vers 1975 : faisceaux troposphériques (Congo-Gabon-Cameroun) → faisceau hertzien à bandes étroites (transport de la télévision).
- 1980 : centres téléphoniques électromécaniques, qui ont évolué de plus en plus vers l'électronique intégrale, puis vers le numérique
- En 1972 : satellite pour l'interconnexion à l'international (Domsat, dénommé EQUASAT) : 1^{er} réseau africain avec 13 stations au sol (transport FM, télévision, télécommunications)
- vers 1972 : apparition des premiers ordinateurs au Gabon
- En 1997 : ouverture d'Internet au Gabon

Le secteur de la téléphonie mobile connaît un essor extrêmement dynamique, en comparaison avec le réseau des téléphones fixes.

En 1997 (un an après le rapport introductif aux questions autour des TIC au Gabon), la connexion Internet est nouvelle, mais, quelques années après, on peut se faire une idée du taux de pénétration du réseau et des répercussions sur le plan économique.

Chiffre d'affaire annuelle 164 mds CFA (250M€)

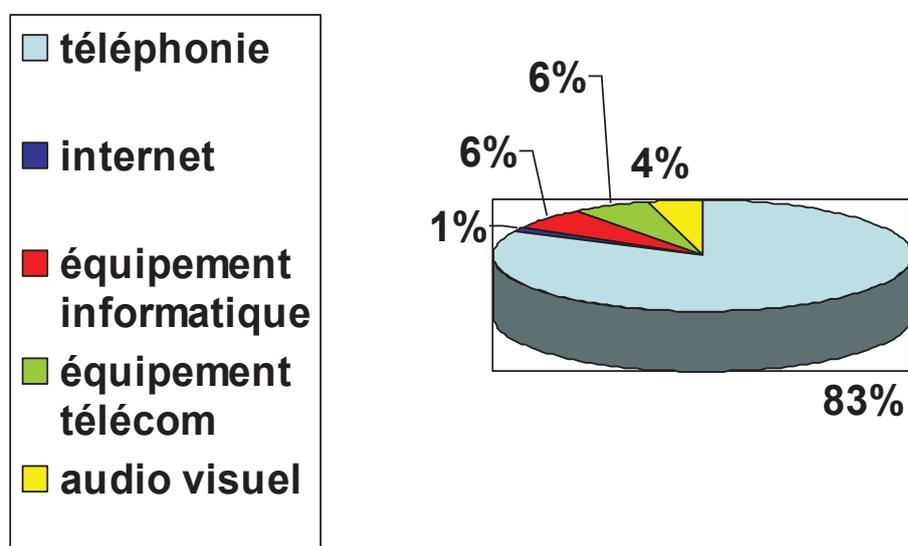


Figure 16 : Le chiffre d'affaire annuel, Forum CPG Paris 7-8 avril 2006, présentation de Thomas SOUAH, Président de la branche NTIC de la CPG-Gabon, p9, 13p

Ce tableau récapitulatif indique qu'Internet occupe, certes, une place moins importante en matière de chiffres d'affaire des TIC du pays, mais il constitue un élément à prendre en compte. La téléphonie est le secteur "roi" dans cette répartition.

L'un des opérateurs majeurs de ce secteur au Gabon est *Libertis*. Cet opérateur a la particularité d'appartenir à *Gabon télécom*, le groupe national des télécommunications du pays.

- Le réseau de téléphonie et son évolution

- Principales villes
 - Les pilonnes assurant le relais du réseau mobile *Libertis**
- * *Libertis* : maison de téléphonie

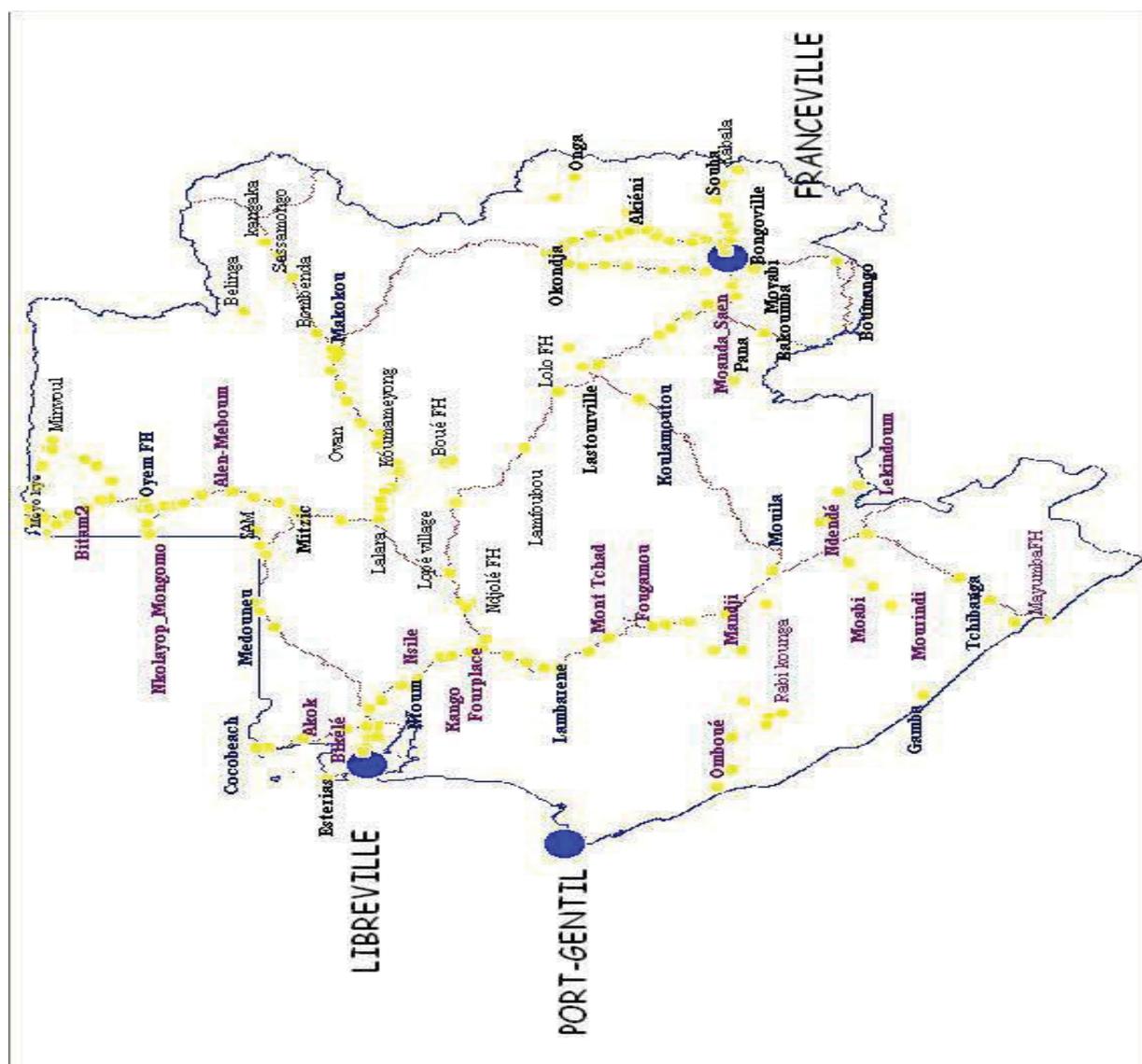


Figure 17 Couverture du réseau mobile par l'opérateur Libertis au Gabon
 Source : Abderrahmane Oyabi, du service d'exploitation et de maintenance des réseaux mobiles de Gabon Telecom (2011).

- Les zones du territoire faiblement couvertes par l'opérateur
- Les zones où la couverture est importante par l'opérateur Libertis

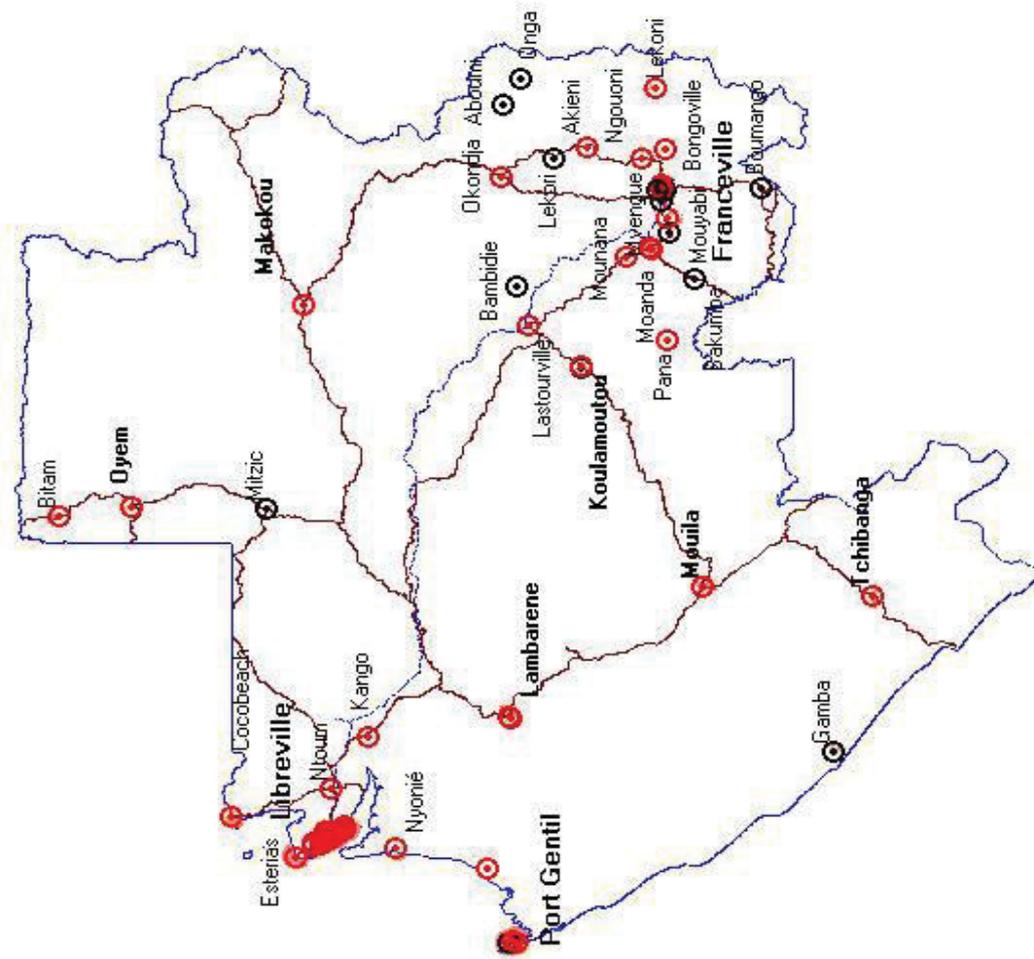


Figure 18 Couverture national du réseau mobile par l'opérateur mobile *Libertis* au Gabon

Source : Abderrahmane Oyabi, du service d'exploitation et de maintenance des réseaux mobiles de Gabon Telecom.

Les deux précédentes cartes présentent une couverture du réseau national par l'opérateur de téléphonie mobile *Libertis*. On observe deux choses : le déploiement des pilônes de retransmission sont importants en nombre. Pourtant, les zones bénéficiant d'une couverture du réseau sont beaucoup trop clairsemées pour permettre de penser à une couverture efficace. De

façon globale, le territoire entier est couvert avec une grande efficacité dans certaines zones (villes principales).

- L'impact des TIC dans l'économie du Gabon

- L'année 2010

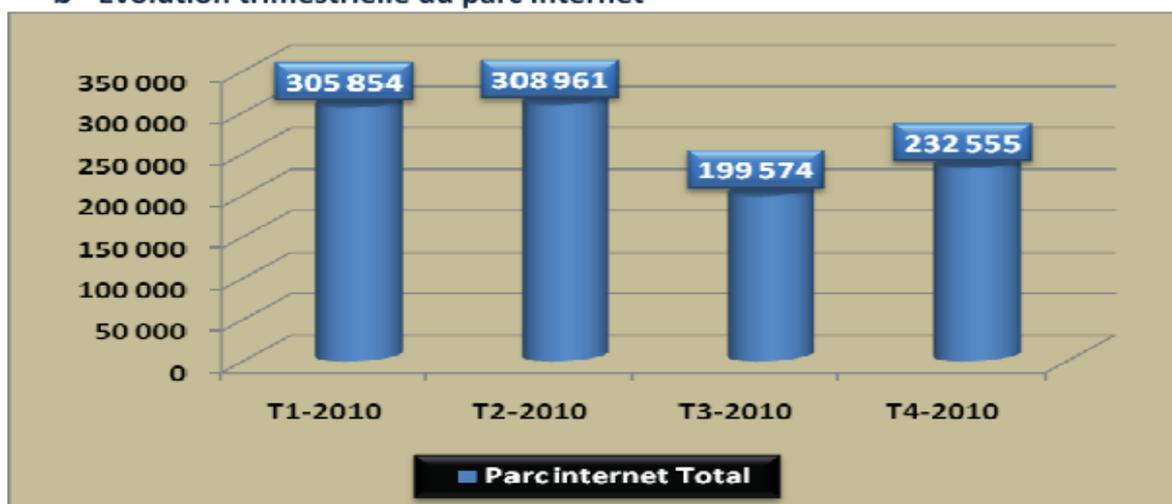
Figure 19 Marché de l'Internet au Gabon en 2010. Source : ARCEP (Agence de régulations des communications électroniques et des postes) www.arcep.ga

I-Marché Global de l'Internet

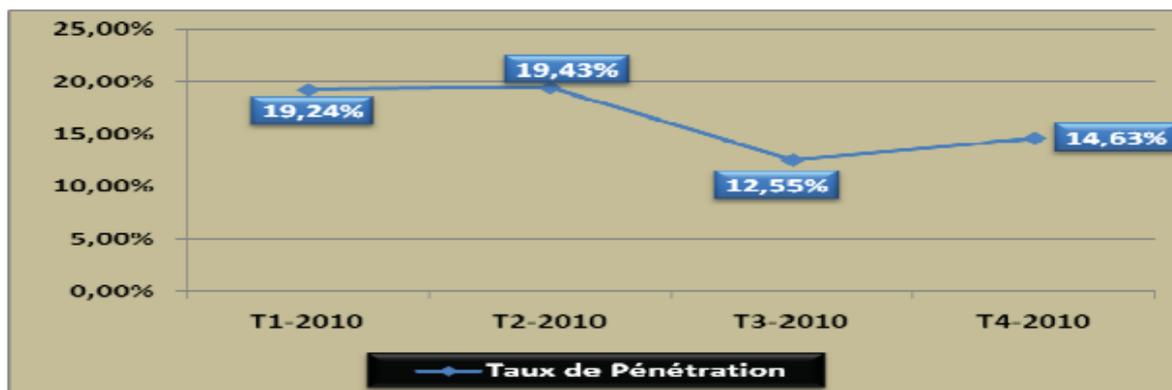
a- Parc Internet Global

	T1 ¹ -2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010
Parc internet Total	305 854	308 961	199 574	232 555
Croissance en %	-	1,02%	-35,40%	16,53%
Taux de Pénétration ²	19,24%	19,43%	12,55%	14,63%

b- Evolution trimestrielle du parc Internet



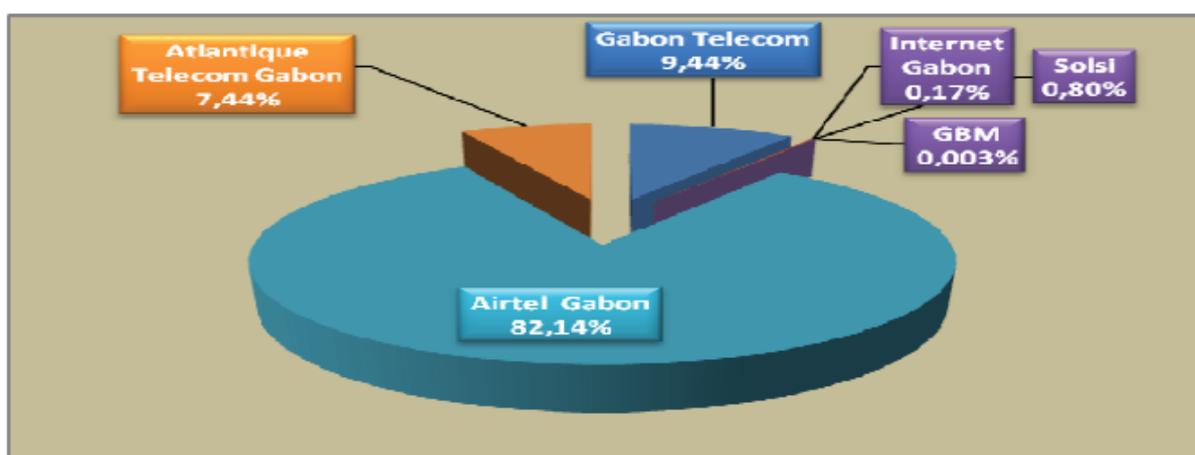
c- Evolution trimestrielle du taux de pénétration



d-Répartition du parc internet par Fournisseur d'Accès Internet (FAI)

Fournisseurs d'Accès Internet (FAI)	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	Parts
Gabon Telecom	20 475	21 074	21 602	22 129	9,44%
Internet Gabon	353	361	376	390	0,17%
Solsi	1807	1840	1858	1893	0,81%
GBM	8	8	8	8	0,003%
Celstel Gabon	284 991	283 055	162 046	192 547	82,14%
Atlantique Telecom Gabon		4 430	15 524	17 446	7,44%

e-Parts de marchés en volume



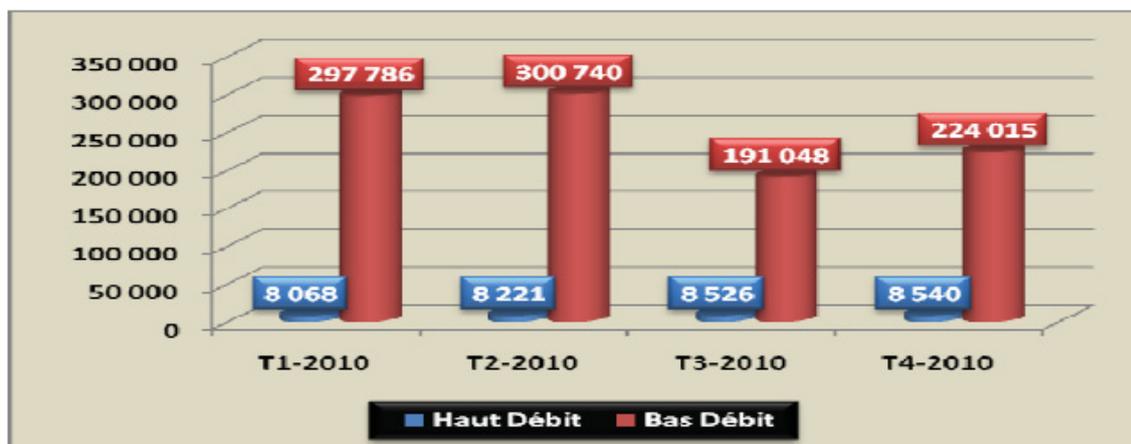
II- Parc Haut Débit & Bas Débit

a- Parcs Internet haut débit et bas débit

	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	Part 2010
Haut Débit	8 068	8 221	8 526	8 540	4%
Bas Débit	297 786	300 740	191 048	224 015	96%
Croissance en % parc Haut débit	-	1,86%	3,57%	0,16%	
Croissance en % parc Bas débit	-	0,98%	-57,41%	14,71%	

Lecture des tableaux: l'année 2010 est marquée par une activité plus importante durant le premier trimestre. Notamment sur des points tels que la pénétration d'Internet et le parc total Internet. En revanche la croissance est plus importante sur le dernier trimestre. Ce qui peut s'expliquer par la qualité de connexion (haut débit).

b- Evolution comparée des parcs haut débit et bas débit

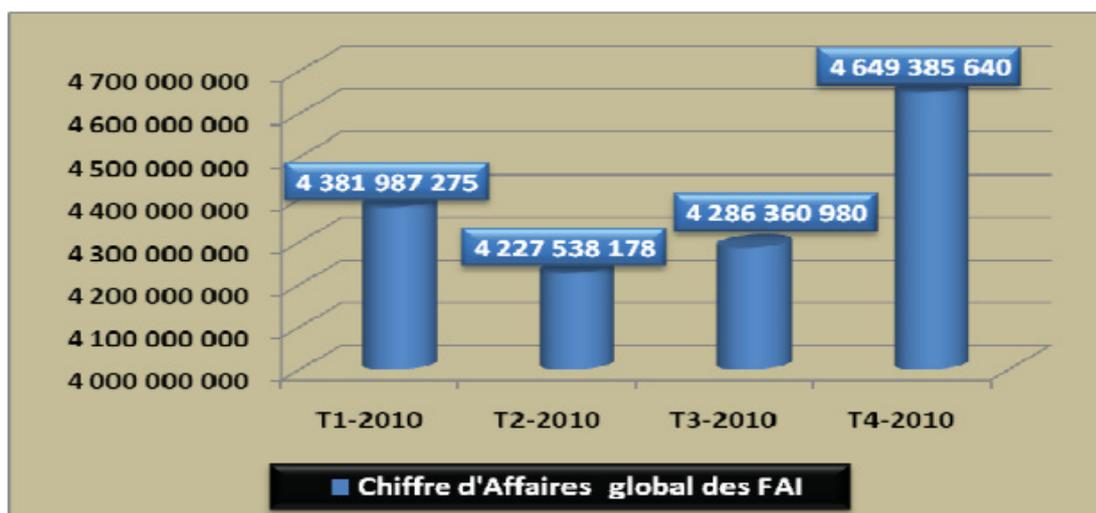


III-Chiffre d'Affaires & ARPU des FAI

a-Chiffre d'Affaires des fournisseurs d'accès internet

	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010
CA global des FAI	4 381 987 275	4 227 538 178	4 286 360 980	4 649 385 640
Croissance en %	-	-3,52%	1,39%	8,47%
ARPU ³ Internet	4776	4561	7159	6664

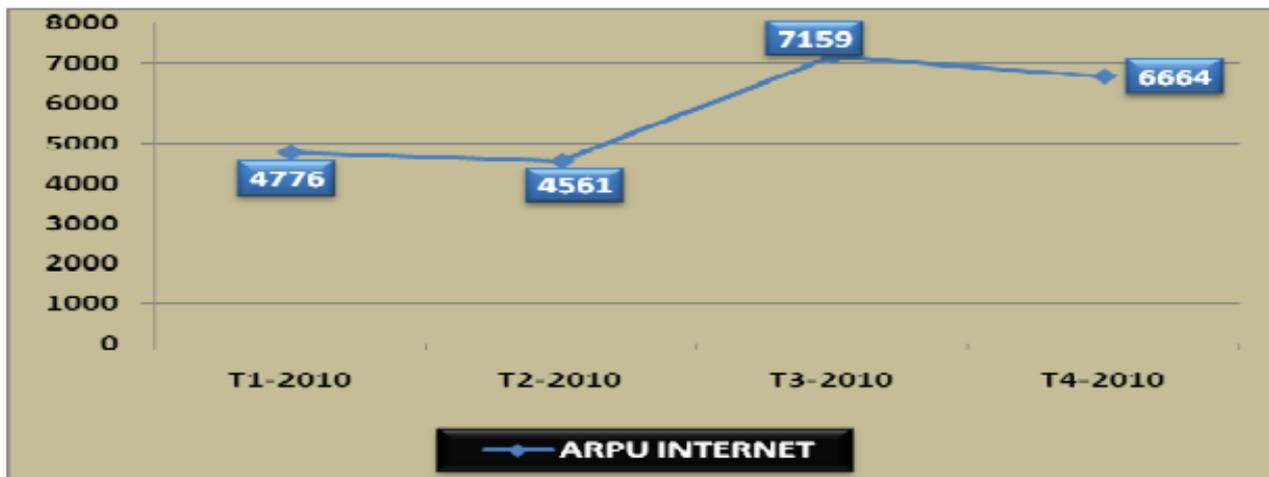
b-Evolution Trimestrielle du Chiffre d'Affaires des FAI



³ L'ARPU est le Revenu moyen généré par chaque utilisateur d'un service en anglais ARPU : Average Revenue Per Unit ou Average Revenue Per User.

Figure 20 Chiffre d'affaires et ARPU des FAI

c-Evolution Trimestrielle de l'ARPU Internet



L'évolution de l'offre du haut débit s'accompagne d'une évolution du chiffre d'affaire global des opérateurs (FAI) sur la fin de l'année 2010 (soit plus de 4 700 000 000 de francs CFA - environ 7 200 000 €-). De même, le revenu moyen généré par chaque utilisateur se stabilise aux alentours de 7 000 frs CFA (environ 11€).

- L'année 2011

I-Marché Global de l'Internet

a- Parc Internet Global

	T1 ¹ -2011	T2-2011	T3-2011	T4-2011
Parc Total	222 799	242 047	255 100	282 776
Croissance en % ²	-4,20%	8,64%	5,39%	10,85%
Taux de Pénétration ³	14,01%	15,22%	16,04%	17,78%

b- Evolution trimestrielle du parc Internet global



c- Evolution trimestrielle du taux de pénétration

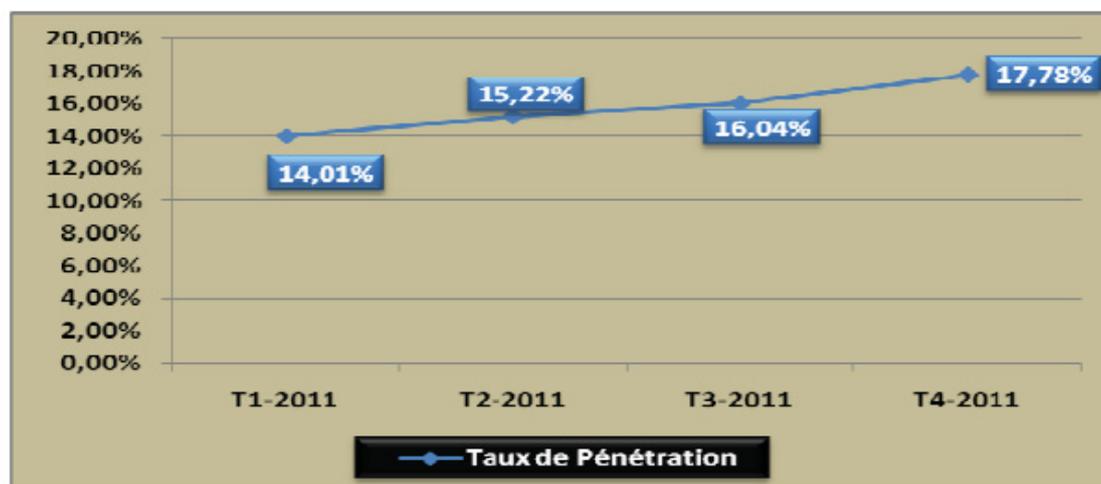


Figure 21: Marché global de l'Internet au Gabon en 2010. Source : ARCEP (Agence de régulations des communications électroniques et des postes) www.arcep.ga

¹ La lettre « T » correspond à un trimestre ; T1 2011 fait donc référence au 1^{er} trimestre 2011.

² Toutes les croissances en % dans le présent document sont ainsi calculées : Croissance du trimestre N = (le parc à la fin du trimestre N - le parc à la fin du trimestre N-1)/le parc à la fin du trimestre N-1.

³ Tous les taux de pénétration dans le présent document sont obtenus en divisant le parc par la population du Gabon qui est estimée à 1 590 000 habitants ; source Direction Générale de l'Economie.

Lecture des tableaux : l'année 2011 s'inscrit dans la continuité des actions et des résultats de l'année 2010. Le taux de pénétration d'Internet est de +18% contre 14,32% en 2010. Le parc Internet total est de 282 776 en 2011 contre 232 555 en 2010. Enfin, le taux de croissance est de 10% en 2011, et 16,53% en 2010.

- A propos du haut débit en 2011

b- Evolution comparée des parcs haut débit et bas débit

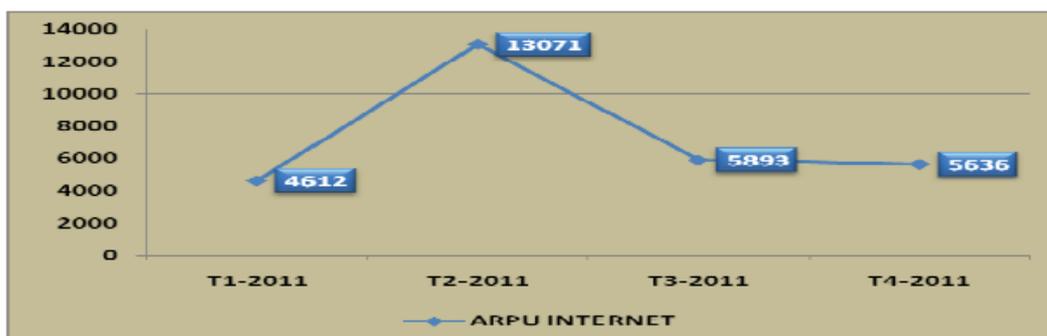


III-Chiffre d'Affaires & ARPU⁴ des FAI

a-Chiffre d'Affaires des fournisseurs d'accès internet

	T1-2011	T2-2011	T3-2011	T4-2011
CA global des FAI	3082950031	9491166853	4510078110	4781303967 ⁵
Croissance en %	-33,69%	207,85%	-52,48%	6,01%
ARPU Internet	4612	13070	5893	5636

b-Evolution ARPU internet



⁴ L'ARPU : (Average Revenue Per Unit ou Average Revenue Per User) est le Revenu moyen généré par chaque utilisateur d'un service

⁵ Le Chiffre d'Affaire global des FAI du 4^{ème} trimestre est incomplet puisque les opérateurs Airtel et Solsi ne nous ont pas transmis leurs chiffres d'affaires internet du 4^{ème} trimestre.

Le parc du haut débit baisse en fin 2011 (6 651), en comparaison avec la fin de l'année 2010 (8 540). Le chiffre d'affaires, lui, est en augmentation en 2011, soit 4 781 303 967 de francs CFA contre près de 4 700 000 000 frs CFA en 2011.

A la suite de l'analyse qui précède, il est intéressant de voir, de façon réactualisée, le bilan du secteur des TIC en 2011, afin de le comparer au premier bilan réalisé pour ce qui concerne la période 1993-1997.

- **Parc d'abonnés et indicateurs TIC**

	2007	2008	2009	2010	2011	Part de marché 2011
Mobile LIBERTIS	386 253	446 891	513 424	699 025	532 144	22%
Mobile AIRTEL	598 293	740 084	859 314	1 042 148	1 296 528	55%
Mobile MOOV	117 929	226 601	298 000	302 343	373 773	16%
Mobile USAN			98 032	196 269	167 782	7%
Total mobile	1 102 475	1 413 576	1 768 770	2 239 785	2 370 227	99%
Fixe GABON TELECOM	23 539	33 165	36 460	30 381	22 499	1%
TOTAL TELEPHONIE	1 126 014	1 446 741	1 805 230	2 270 166	2 392 726	100%
Evolution mobile		28%	25%	27%	6%	
Evolution fixe		41%	10%	-17%	-26%	
Evolution téléphonie		28%	25%	26%	5%	
Taux de pénétration ² du mobile	52%	67%	83%	106%	97%	
Taux de pénétration du fixe	1%	2%	2%	2%	1%	

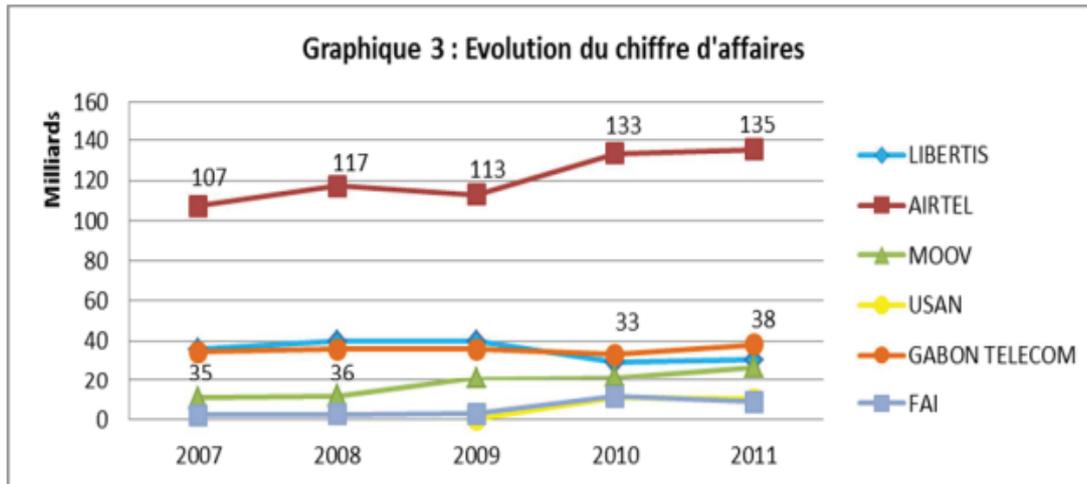
Analyse du tableau

1-Le parc d'abonnés représente ici le nombre d'abonnements. Un abonné peut avoir un ou plusieurs abonnements chez un ou plusieurs opérateurs (SIM double).

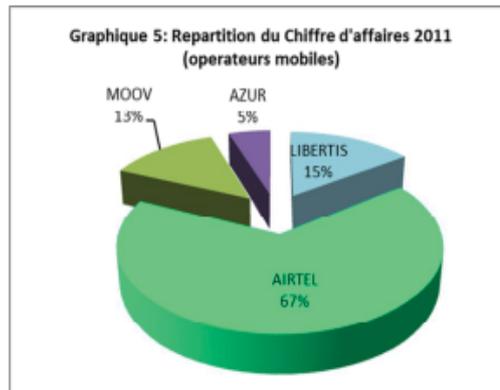
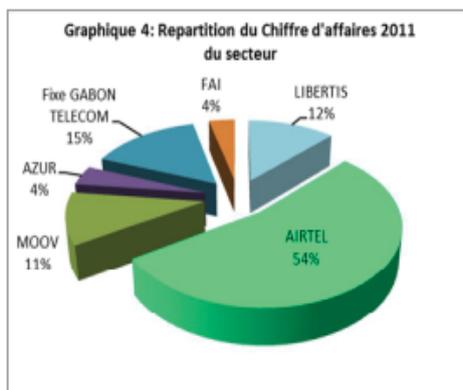
2-Estimé sur la base de 25% de SIM double. Ce parc de SIM double se fonde sur une étude réalisée par l'ARCEP avec le cabinet Clarity en 2008 auprès de 1500 personnes interrogées à Libreville et à Port Gentil.

Cette étude ayant été réalisée avant l'arrivée de l'opérateur de mobile d'AZUR, nous avons considéré qu'il y aurait en 2011 plus de SIM double, soit 35%, d'une population de 1590000 habitants (base population année 2004, source DGE).

Ainsi, Taux de pénétration= [parc observatoire ARCEP (1% SIM)]\Nombre habitants.



• **Répartition du Chiffre d'Affaires**

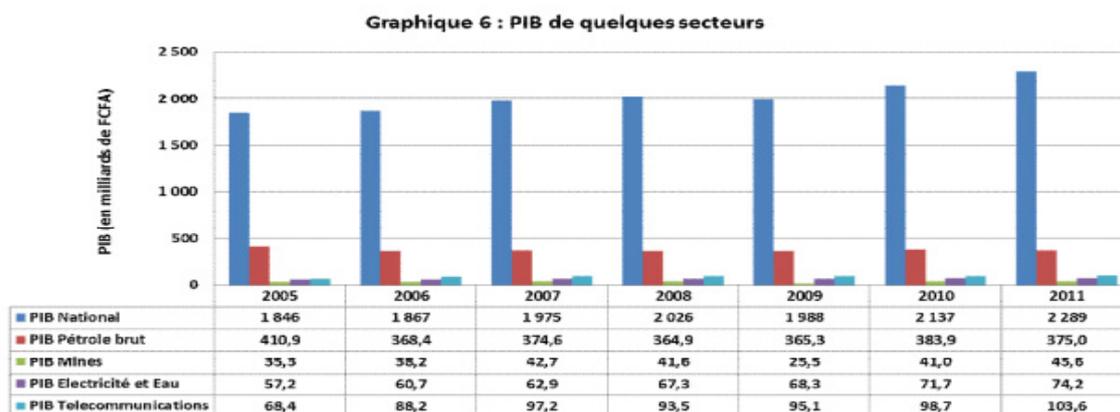


- Chiffre d'affaire en constante augmentation. Le marché se porte bien. Il est passé de 191 milliards en 2007 à 253 milliards de Francs CFA à fin 2011.
- Cette forte augmentation est due à l'opérateur AIRTEL dont le chiffre d'affaire est passé de 107 milliards en 2007 à 135 milliards en 2011. AIRTEL est l'opérateur dominant

Figure 22 Source: Rapport (2013) Ministère gabonais de l'économie numérique de la poste et de la communication, p4, 12 p.

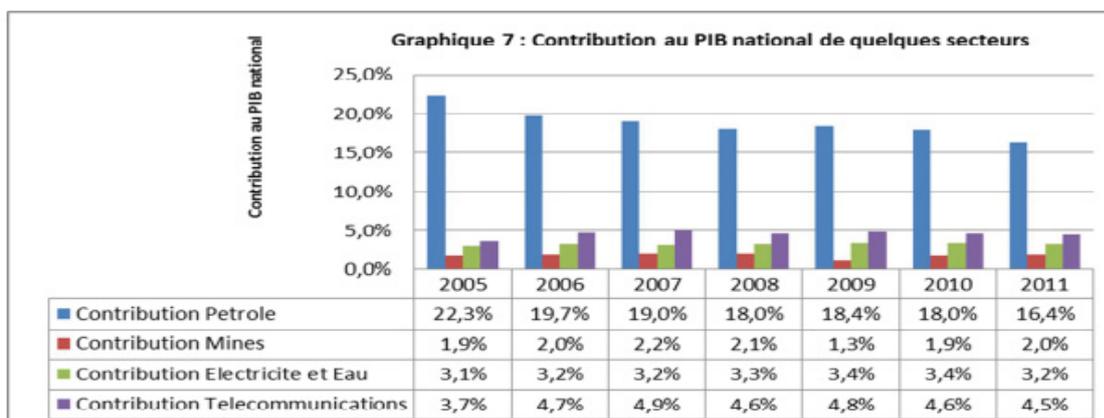
On note une augmentation considérable de la pénétration de la téléphonie mobile : +97%, avec le monopole de la compagnie *Airtel*, suivi de *Libertis* (succursale de Gabon Telecom). De même qu'une amélioration de l'offre Internet, puisque l'on note une croissance de 10% à 18% sur les années 2010 et 2011. Il s'agit d'une croissance assurée par une offre qui se diversifie par le biais d'une croissance du nombre des fournisseurs d'accès à Internet, mais

- **Contribution du secteur au PIB**



Source : Direction Générale de l'Economie (Gabon)

Le PIB du secteur des télécommunications est en augmentation dans la période considérée (2005 à 2011). Il est moins important que celui du secteur du Pétrole brut, et dépasse ceux des secteurs Mines et Electricité et eau.



Source : Direction Générale de l'Economie (Gabon)

Depuis l'année 2007, la contribution au PIB national des secteurs mentionnés dans le graphique 1 est en légère diminution. Celle du secteur des télécommunications est passée de 4,9% (2007) à 4,5% (2011) soit une baisse de 0,04%.

Figure 23 Contribution du secteur TIC dans le PIB. Source : Ministère gabonais de l'économie numérique de la poste et de la communication

aussi en termes de qualité de connexion (haut débit). Qu'en est-il de l'impact de ce secteur (TIC) sur le PIB du pays ?

Les informations du Ministère gabonais de l'économie numérique de la poste et de la communication sont claires. Les TIC pèsent largement dans l'économie gabonaise. Et ce poids n'est pas négligeable, puisque les TIC supplantent des secteurs comme ceux des mines ou de l'électricité. Complétons par ce qui en est du Cameroun et de la République du Congo.

II.2. 3.2 - Etat des lieux de l'usage des TIC au Cameroun

Le Cameroun est situé entre le Nigeria à l'ouest, le Tchad au nord, la République centrafricaine à l'est, le Gabon. L'économie camerounaise s'appuie notamment sur des ressources naturelles et les matières premières. Avec une population d'un peu plus de vingt millions d'habitants, le Cameroun est l'une des pièces maîtresses de l'espace de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC).



Figure 24 Le Cameroun en Afrique. Source: http://www.bandjounstation.com/reperes/carte_cameroun_big.jpg

Outre les matières premières, son économie intègre progressivement les TIC dans sa démarche de développement. L'intérêt de cette réflexion réside dans le fait de comprendre la

nécessité de déployer des efforts quant à la vulgarisation de ces outils. De même qu'il est judicieux de mesurer l'impact réel des TIC dans l'économie camerounaise.

Au Cameroun, le secteur tertiaire occupe une place significative dans la mesure où il représente (en 2010) 48,9% de l'activité de la population (active), les deux autres secteurs (secteur primaire et industriel) représentant respectivement 19,7 % et 31,4 %.

Les TIC bouleversent depuis de nombreuses années le milieu de l'économie mondiale et c'est dans le secteur tertiaire que leur impact est le plus significatif. En effet, les TIC modifient l'organisation du travail, le mode d'apprentissage et le mode de production. Les TIC génèrent en outre de nouveaux emplois et de nouveaux métiers. Plusieurs outils d'évaluation ont été élaborés afin d'apprécier l'apport des TIC dans l'économie et l'organisation sociale de notre siècle (travaux, rencontres internationales ...). Il existe entre autres le rapport de l'OCDE dans lequel est traitée la question de la place des TIC dans l'économie des pays membres de cet espace européen et d'une façon globale (il s'agit aussi d'une évaluation de l'économie mondiale). Ce rapport de l'OCDE met en évidence le fait que les TIC sont une nouveauté indispensable à toute économie désireuse de ne pas se laisser dépasser dans un contexte de mondialisation. Le gain de temps, les possibilités d'entreprendre plus étendues ..., confortent la place de choix qu'occupent les TIC en tant que canaux d'une économie qui se renouvelle et qui doit rester compétitive.

Le même rapport insiste sur le fait que les pays de l'OCDE ayant le plus investi dans l'acquisition du matériel et des technologies TIC n'étaient pas les plus avancés économiquement. Ils n'étaient pas non plus ceux ayant le plus réussi parce qu'ils étaient dotés de matériels en nombre important. Cette observation amène à s'interroger sur l'usage ultime des ces outils. A cet effet, ce même rapport fait des préconisations utiles :

- *Se doter des bons fondamentaux économiques et sociaux en préservant la stabilité macro-économique, en favorisant l'ouverture, en améliorant le fonctionnement des marchés et des institutions et en s'attaquant aux conséquences redistributives du changement ;*
- *Faciliter la diffusion des TIC en intensifiant la concurrence dans les télécommunications et les technologies, en renforçant la confiance et en menant une action prioritaire dans le domaine de l'administration électronique ;*

- Favoriser l'innovation en donnant une plus haute priorité à la recherche fondamentale, en faisant en sorte que le financement public de R-D soit plus efficace et en facilitant la circulation des connaissances entre la science et l'industrie ;
- Investir dans le capital humain en renforçant l'enseignement et la formation, en conférant plus d'attrait à la profession enseignante, en améliorant les liens entre l'enseignement et le marché du travail et en adaptant les institutions de ce marché aux nouveaux modes de travail ;
- Simuler la création d'entreprises en améliorant l'accès aux financements à haut risque, en allégeant les formalités administratives et en suscitant une attitude positive à l'égard de l'entrepreneuriat¹⁸².

Un autre rapport de l'OCDE présenté en 2003 conforte les analyses présentées dans le rapport de 2001. Le rapport de 2003 réaffirme l'importance des TIC dans l'économie tout en reconnaissant que le secteur des TIC n'est « pas immunisé contre les retournements »¹⁸³. Car si en 2001 les analyses de l'OCDE présentaient les TIC comme des outils résolument transformateurs, le second reconnaît que le secteur garde une dynamique mais qu'il n'est pas à l'abri des difficultés économiques mondiales. Dans le rapport de 2001 on peut lire ceci :

Les TIC transforment l'activité économique, comme l'avaient fait auparavant la machine à vapeur, le chemin de fer et l'électricité. Les TIC ont eu déjà d'importants effets économiques. Elles ont contribué pour une bonne part à la forte croissance dans plusieurs pays de l'OCDE ces dernières années. Elles ont été un catalyseur du changement dans l'entreprise, en améliorant l'organisation du travail, en aidant les entreprises à réduire leurs coûts de transaction ordinaires et à rationaliser leurs chaînes d'approvisionnement. Elles ont stimulé l'innovation dans les services et rendu la fabrication et la conception plus efficaces. Les stocks et les frais généraux sont devenus plus gérables. De surcroît, les TIC ont engendré des réseaux créateurs de valeur entre producteurs et consommateurs. Ces effets bénéfiques à long terme continueront de se manifester même si l'investissement dans les TIC décline dans quelques pays¹⁸⁴.

Le rapport de 2003 revient sur l'effet positif des TIC et l'intérêt de penser innovation ou « co-innovation ». Les préconisations de ce rapport rejoignent celles du rapport de 2001, il s'agit de :

¹⁸² Le rapport de l'OCDE sur la croissance, *La nouvelle économie : mythe ou réalité ?*, 2001, p 108, 11p.

¹⁸³ Réunion du conseil de l'OCDE au niveau ministériel, *Mettre les TIC à profit dans une économie numérique*, 2003, p5, 32p.

¹⁸⁴ Le rapport de l'OCDE sur la croissance (2001) *La nouvelle économie : mythe ou réalité ?*, p 27, 11p.

1. Renforcer la concurrence en créant les conditions de la concurrence des infrastructures réseau entre les différentes plates-formes et au sein même des plates-formes, en insistant davantage sur des cadres réglementaires neutres par rapport aux différentes technologies et sur la convergence des marchés et des technologies, en restant rigoureux en matière de concurrence dans le domaine des services, en favorisant la concurrence sur les marchés de contenus et d'applications, et en surveillant d'éventuels comportements anticoncurrentiels. Les pouvoirs publics ne doivent pas tourner le dos à la libéralisation ou aider l'industrie des TIC d'une façon qui fausse la concurrence ; ils doivent rendre la réglementation plus efficace afin de s'assurer que les opérateurs historiques donnent aux nouveaux acteurs du marché l'accès nécessaire aux ressources de leurs réseaux.

2. Favoriser un environnement permettant l'utilisation effective des TIC par les entreprises. Des mesures devraient être prises pour réduire les obstacles aux changements organisationnels, renforcer les systèmes éducatifs et les dispositifs de formation, encourager de bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, faciliter les entrées et sorties d'entreprises, réformer des régulations trop lourdes et améliorer le fonctionnement des marchés du travail et de produits. L'exploitation du potentiel d'innovation comme complément essentiel de l'utilisation des TIC contribuera beaucoup à une utilisation plus efficace des TIC.

3. Disséminer dans toute l'économie les effets bénéfiques des TIC en supprimant les régulations sectorielles qui contraignent l'adoption des TIC, en aidant les petites entreprises à évaluer les débouchés du commerce électronique, en garantissant l'équité des conditions pour tous les acteurs du marché, et en favorisant l'adoption des TIC par les groupes défavorisés et les régions plus reculées avec un bon rapport coût-efficacité, sans pour autant fausser les forces du marché. Les stratégies d'administration électronique sont importantes pour contribuer à améliorer l'efficacité et la mise à disposition des services publics ; elles peuvent aussi contribuer à susciter la demande dans les régions moins développées.

4. Stimuler la sécurité et la confiance pour accroître l'utilisation des TIC par les entreprises et les consommateurs en mettant en œuvre des principes directeurs de sécurité de l'information, en élaborant une culture de la sécurité et en renforçant la coopération et l'application internationales des mesures de respect des données confidentielles et de protection du consommateur.

5. Aider les pays en développement à tirer profit des TIC grâce à des politiques de coopération visant à intégrer les TIC à des stratégies de développement nationales et à

contribuer à la création d'un contexte économique, juridique et institutionnel propice à l'investissement dans les TIC et à leur utilisation, en accentuant les relations avec les pays non membres de l'OCDE (par exemple à travers le Sommet mondial sur la société de l'information) et en s'attaquant aux obstacles aux échanges et aux investissements internationaux qui restreignent l'adoption des TIC (par l'intermédiaire du cycle des négociations commerciales de Doha¹⁸⁵).

Il existe également des outils d'évaluation dédiés au contexte économique africain : le programme Infodev de la banque mondiale, le projet NetAid, le programme réseau de développement durable du PNUD ... Ces différents programmes ont permis d'évaluer la situation des TIC en Afrique afin de proposer des solutions efficaces.

A propos du Gabon, nous indiquons une évolution dans la période comprise entre 1997 et 2011, de telle sorte que le bilan, qui était peu satisfaisant à la fin des années 90, présente des signes d'amélioration. Le constat le plus important est que les TIC contribuent désormais à hauteur de 4, 5% du PIB national.

Au Cameroun, les TIC ont fait l'objet d'un certain nombre de travaux de recherche. Le travail de Carine Laure Kouadjou Talla intitulé *TIC et développement local au Cameroun* est un exemple qui a retenu notre attention. En effet, dans sa démarche, elle fait une lecture évaluative en soulignant les perspectives d'une démarche de développement soutenue par les TIC. Les données qui y sont mentionnées datent de 2008. Nous avons retenu quelques dates en rapport avec les épisodes majeurs autour desquels s'est construite l'insertion des TIC dans l'économie camerounaise. On note:

- une densité téléphonie fixe : 0.7% ;
- une densité téléphonie mobile : 11.73%
- un taux d'utilisateurs de l'Internet : 0.16% de la population.

Ces chiffres ont été comparés à ceux de deux autres pays africains (le Maroc et le Sénégal). Une comparaison à l'issue de laquelle l'auteure conclut que le Cameroun a encore des efforts importants à fournir. Elle écrit ainsi :

¹⁸⁵ Réunion du conseil de l'OCDE au niveau ministériel, *Mettre les TIC à profit dans une économie numérique*, 2003, p29 32p.

"[..], on note, en prenant l'exemple de deux pays africains, les données suivantes pour la même période :

Maroc :

- Densité téléphonie fixe : 4.03% ;
- Densité téléphonie mobile : 29.42%
- Taux d'utilisateurs de l'Internet : 1.55% de la population.

Sénégal :

- Densité téléphonie fixe : 2.20% ;
- Densité téléphonie mobile : 12%

Taux d'utilisateurs de l'Internet : 2.20% de la population »¹⁸⁶.

Outre le constat ci-dessus, Carine Kouadjou Talla fait remarquer l'insuffisance de certaines dispositions en matière de législation. D'où ses précisions :

« Le processus de réforme engagé suite à la loi n°98/014 du juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun montre aujourd'hui ses limites, notamment :

- Une stratégie peu cohérente de développement des télécommunications et des TIC ;
- Un cadre réglementaire inachevé ;
- Une régulation et un suivi à parfaire ;
- Une insuffisance des infrastructures conduisant à un taux de pénétration toujours faible pour les segments de téléphonie fixe, mobile, et de l'Internet et ce notamment en milieu rural ;
- Une insuffisance de ressources financières pour soutenir la mise en place des infrastructures fiables et solides de télécommunications, dont la littérature en la matière souligne qu'en dépit de la libération du secteur, elles sont rarement prises en charge par les opérateurs privés et relèvent donc, de facto, de la souveraineté nationale ;
- Des services de télécommunications dont la qualité et la tarification sont peu incitatifs pour le consommateur, et ne peuvent donc pas favoriser le développement de l'Internet, qui est essentiellement tributaire du coût des télécommunications et de l'accès ;

¹⁸⁶ KOUDJOU TALLA Laure Carine, « TIC-et-développement-local-au-Cameroun », http://www.memoireonline.com/07/08/1303/m_TIC-et-developpement-local-au-Cameroun30.html#toc49

- *Une implication encore faible du secteur privé national et international dans un domaine stratégique et décisif pour le développement du Cameroun*¹⁸⁷.

Ce bilan ayant été dressé en 2008, il est utile d'y apporter quelques nouvelles informations. Nous avons en effet recueilli des éléments lors de notre enquête de terrain en juillet 2013. Il s'agit d'informations de première main, obtenues auprès de décisionnaires du ministère des télécommunications du Cameroun comme M. Denis Ngae (Directeur des Infrastructures et Réseaux de télécommunications et TIC) et Monsieur Alabatena.

Les échanges ont débouché sur des éléments qui permettent de prolonger, en le nuanciant, le bilan décrit par Laure Carine Kouadjou Talla.

En 2005, un bilan est réalisé sur la question des TIC dans l'économie camerounaise. A l'issue de ce bilan, des mesures sont prises et un projet avec la banque mondiale est constitué ; différentes rencontres ont lieu et le travail de l'Etat camerounais porte ses fruits :

- Le pays bénéficie d'un accès au numérique avec une couverture de 60% ;
- Les projets à l'attention des populations rurales se multiplient. Des réalisations rendues possibles par le câble sous-marin SAT3, entre autres. On peut noter par ailleurs le projet *Maine one* à Kribi, les préconisations du consortium ACE.

Le coût d'accès aux TIC est une question qui préoccupe les dirigeants du pays. Aujourd'hui, le Cameroun bénéficie de 4 points d'atterrissage, afin de baisser les coûts d'accès. Le pays est doté en outre de la fibre optique (soit 6.000km).

L'avenir est également une préoccupation puisque le Cameroun s'est inscrit dans une démarche sous-régionale en adhérant aux projets sous-régionaux. Un projet panafricain est en cours de réalisation.

Les efforts du pays ne se limitent pas aux projets d'équipements à échelle continentale, puisque la formation des autochtones occupe une place importante dans la stratégie de développement des TIC. Des sessions de téléformation sont en cours de mise en œuvre. Les services aux populations s'améliorent en intégrant les TIC. C'est ce qui se donne à voir à

¹⁸⁷ KOUDJOU TALLA Laure Carine, Op.cit.

travers le projet *E-poste* (plus de détail sur le site : campostonline.com) et les télé-centres en zone rurale.

Tous ces efforts suivent une logique : réduire la fracture numérique. Il reste néanmoins un élément qui mérite d'être à nouveau souligné car il constitue un sujet de discussion à propos duquel Laure Carine Koudjou Talla revient : l'absence de vision stratégique quant à une démarche de redynamisation de l'économie par le biais des TIC. Cette observation rejoint, dans un sens, les remarques de Raphael Ntambue Tshimbulu qui, lui, attire l'attention sur l'absence de stratégies ambitieuses des pays africains de façon générale.

Durant notre enquête de terrain, nous nous sommes aperçus que, pour le Cameroun, la politique de développement par le biais des TIC est inscrite sur le long terme. Les projets sous-régionaux qui sont mis en place illustrent cette position. Il convient aussi de relever la réactivité de la politique gouvernementale camerounaise face à l'insuffisance d'infrastructures. En effet, des projets sont mis en place afin de pallier certaines insuffisances.

- Un bilan descriptif de la situation des TIC au Cameroun :

Tableau 1 Source KOUDJOU TALLA Laure Carine (Mémoire de Master)

Année	Nombre d'habitants concernés	Télé densité
2000	100 000	0,67%
2005	200 000	12,3%

L'évolution de la télé densité est importante. En l'espace de 5 ans, le nombre d'habitants double et celui de la télé densité est multiplié par plus de dix. Ce qui montre l'implication des pouvoirs publics dans la démarche de diffusion des TIC. Notons par ailleurs les efforts d'investissement :

- Un point d'atterrissement du câble sous-marin SAT-3 est ouvert à Douala avec une capacité de 2.5 Gbit/s ;
- Des investissements d'environ 300 milliards de francs CFA sont réalisés sur les réseaux fixes et mobiles durant la période allant de 1999 à 2004 ;
- Plus de 20 000 emplois directs et indirects sont créés ;
- Plus de 60 fournisseurs d'accès Internet et de services à valeur ajoutée sont présents sur le marché ;
- Le trafic Internet et le nombre d'utilisateurs sont en croissance soutenue¹⁸⁸.

En outre, les observations de Laure Carine Koudjou Talla relevaient l'insuffisance des infrastructures. Ce qui explique « un taux de pénétration toujours faible pour les segments de téléphonie fixe, mobile, et de l'Internet et ce notamment en milieu rural ». Elle relevait également l'insuffisance du cadre juridique dédié aux activités autour des TIC.

A propos du texte de loi régissant les télécommunications au Cameroun, les insuffisances qu'elle soulignait peuvent s'expliquer par le caractère jeune de la démarche entreprise par le pays. Toutefois, quatre ans après cette étude nous faisons un constat sur la base d'une enquête de terrain que nous avons réalisée en juillet 2013. On sait que l'Etat camerounais a consenti à faire des efforts de législation au fur à mesure de l'évolution du contexte amenée

¹⁸⁸ Source la Direction des Télécommunications du Cameroun durant notre enquête de terrain. Ces chiffres sont communiqués oralement sur la base de document lu par les interlocuteurs. Ces derniers n'ont toutefois pas pu me les donner.

par les TIC. En effet, plusieurs textes de loi régissant l'activité numérique sont à l'œuvre, avec un champ d'application étendu : activité de certification, protection des consommateurs des services de communications électroniques, conditions d'obtention du certificat d'homologation en vue de la fourniture, l'exportation, l'importation ou l'utilisation des moyens ou des prestations de cryptographie ...

Par ailleurs, plusieurs initiatives nationales sont conduites, dans le but d'aboutir, à partir des télécommunications et des TIC, à une réponse nationale aux problèmes de développement et de lutte contre la pauvreté auxquels le Cameroun fait face. Pour l'essentiel, on peut relever, s'agissant des activités placées sous l'égide du Ministère de la Programmation, du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINPLAPDAT) et du MINPOSTEL, les initiatives suivantes :

- *En avril 2003 : l'identification des TIC comme levier dans maints axes d'action dans le DSRP ;*
- *En août 2004: Le séminaire de validation du diagnostic du domaine des télécommunications et TIC, avec la participation des partenaires au développement ;*
- *En Octobre 2004: le séminaire de validation des objectifs et des axes stratégiques du domaine des télécommunications et TIC, avec la participation des partenaires au développement.*

Parallèlement à ces activités, plusieurs approches de développement des TIC ont cours au sein d'autres administrations camerounaises. Il s'agit notamment comme le spécifie Laure Carine Kouadjou Talla:

> L'élaboration d'un programme d'action gouvernementale pour la société de l'information et du savoir par le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;

> La mise en œuvre de la stratégie des TIC au sein du Ministère de l'enseignement supérieur ;

> La concrétisation de la stratégie d'intégration des TIC dans la gestion des personnels de l'Etat par le Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative, grâce au système informatique de gestion intégrée du personnel de l'Etat et de la solde (SIGIPES).

Ces initiatives nationales sont appuyés par d'autres initiatives extérieures, telle que :

- l'initiative de la commission Economique pour l'Afrique (CEA) portant sur la définition d'un plan national de l'information et de la communication (plan NICI) ;

- l'initiative du PNUD sur la politique des TIC au Cameroun dans le cadre du Tokyo International conférence for African Development II (TICAD II) ;

- l'appui de l'UIT à l'élaboration de la stratégie sectorielle des TIC au Cameroun ; - l'appui au développement des radios rurales communautaires par l'UNESCO¹⁸⁹.

¹⁸⁹ KOUDJOU TALLA Carine Laure

a) Les acteurs de l'offre des TIC au Cameroun

Les textes de lois régissant l'activité dans le milieu des télécommunications au Cameroun garantissent une liberté aux acteurs économiques avec des contraintes liées à la qualité des services et à la sécurité des abonnés - personnes morales ou physiques (les textes sont disponibles en annexe). Toutefois le secteur du téléphone fixe connaît une situation similaire à celle de Gabon : il est en stagnation tandis que le secteur de la téléphonie évolue et maintient un dynamisme qui ne se dément pas au fil des années. Les différents opérateurs de téléphonie au Cameroun sont les suivants :

- *CAMTEL (Cameroun télécommunication), entreprise d'état ayant le monopole sur la téléphonie fixe, est chargée de fournir tout service public de télécommunication national et international et mettre en place les infrastructures et équipements adaptés aux télécommunications nationales et internationale. Elle exploite 3 centres de télécommunication spatiales dont 2 fonctionnels (Yaoundé et Douala), plus de 120 réseaux locaux de câbles dont environ 76 réseaux ruraux de raccordement des abonnés à des concentrateurs dont seulement 46 en état de fonctionnement acceptable, 40 centraux téléphoniques locaux dont 30 en technologie électromécanique, d'une station de câble sous-marin d'un débit de 2,5 gbits et d'une station maîtresse pour vsat.[..].*
- *MTN ET ORANGE, des entreprises privées, exploitant le réseau des télécommunications mobiles. Elles offrent des services de téléphonie mobile Gsm et commencent à évoluer vers l'offre d'accès à Internet par téléphone portable ou par câble (MTN principalement). Les missions de ces deux exploitants du mobile sont d'établir et d'exploiter un réseau national de téléphonie cellulaire Gsm ouvert au public et fournir au public le service de téléphonie mobile, y compris des services à valeur ajoutée, des services d'équipements terminaux et tout service support¹⁹⁰.*

¹⁹⁰ KOUDJOU TALLA Carine Laure

b) Le parc d'abonnés

Tableau 2 : Etat de l'industrie des services de télécommunications

Service	Nombre d'opérateurs exploitants de droit camerounais	Désignation de certains opérateurs et exploitants	Services de télécommunications entre points fixes
1	CAMTEL	Téléphonie mobile terrestre	
2	Orange, MTN	Service mobile par satellite (SMS)	
1	CAMTEL (INMARSAT)	Télécommunications mobiles personnelles par satellite (GMPCS)	
1	SACONETS sa	Fournisseurs d'accès à l'Internet	
Environ 10 déclarés	CAMTEL, ICCnet, GLOBALnet, GCnet, EQUACOM, CYBERIX, CENADI, ACERFI...	Cybercafés	
Environ 450 dénombrés	Près de 400 à Yaoundé et Douala	Réseau radio à ressources Partagées	
1 (avec 32 sites de diffusion)	MTN	Distribution des programmes TV par câble et/ou par ondes hertziennes	
Environ 37 déclarés	Beaucoup d'exploitants ne sont pas déclarés	Télévision publique (diffusion hertzienne)	
1 (avec 32 sites de diffusion)	CRTV	Télévision privée locale	

Nous venons de faire un point non exhaustif sur la situation des TIC au Cameroun et nous retenons que les défis imposés par les TIC sont relevés, certes cependant avec des particularités et des difficultés. Les difficultés évoquées ne sont pas les mêmes suivant les aires géographiques et il apparaît, dans le cas du Cameroun, que des efforts sont à l'œuvre. Ce type d'engagement est un fait qui se généralise dans les pays émergents ou en voie de développement. Une question demeure : le processus de développement par le biais des TIC revêt-il une particularité africaine identifiable ?

Pour répondre à cette question, nous tenons compte de la discussion entamée dans le premier chapitre de ce travail à propos de l'information et de la communication. Nous abordons, dans le sous chapitre « Les TIC révolutionnent-elles nos modes de vie ? », l'aspect sociologique de la discussion en montrant qu'au delà de certaines positions, le caractère incontournable des TIC dans l'organisation de notre mode de vie ne peut pas être remis en question. Seul leur usage ultime ainsi que le discours qui accompagne ces usages peuvent être remis en question. Même si, et Philippe Breton le dit (et nous le mentionnions dans ledit sous-chapitre), il n'est pas acceptable d'attendre des TIC une solution à tous nos problèmes. Leur contribution à la résorption de quelques-uns de nos problèmes reste néanmoins une réalité.

La dimension économique du discours sur l'apport des TIC est aussi spécifique, comme l'illustre l'analyse suivante :

Le concept de « société de l'information » traduit la vision dominante d'une société post industrielle où l'information et le savoir deviennent les forces motrices de la croissance à la place du travail et du capital. Cette société devrait accroître la qualité de la vie, stimuler la participation politique, promouvoir la cohésion sociale et l'égalité ce qui exprime la pérennité d'une vision linéaire du progrès qui continue à « faire comme si » le « rattrapage » était possible, « comme si » les « nouvelles technologies de l'information et de la communication » (NTIC) étaient le sésame pour le bienheureux « développement » et la participation à la « mondialisation ». Il s'agit là d'un discours porté essentiellement par les organismes internationaux de l'ONU mais qui émane - ou qui est sous influence - des milieux du secteur privé qui construisent les réseaux mondiaux. Elle reflète une hégémonie

intellectuelle des élites du Nord par rapport à ceux qui doivent apprendre et agir selon les directives élaborées pour eux et qui sont avant tout considérés comme des «pauvres »¹⁹¹

Nous présentons ici des éléments de réflexion sur la question de la compatibilité entre les usages des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et le fonctionnement concret de la forme d'économie dominante en Afrique de l'Ouest, « l'économie populaire »¹⁹².

Cette question met l'accent sur les processus en jeu dans le tissu social au travers d'études réalisées au Sénégal, au Mali, en Côte d'Ivoire en Guinée et au Burkina Faso, dans le cadre de notre programme de recherche sur les modes d'insertion, les usages et impacts des NTIC en Afrique de l'Ouest)¹⁹³

Nous citons Annie Chéneau-Loquay qui fait une lecture détaillée de la situation économique des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sénégal en particulier. Outre le dynamisme de ce pays en matière d'accessibilité des TIC, elle fait remarquer l'impact de l'informel dans une sphère économique dans laquelle les TIC doivent devenir des vecteurs du développement. Elle écrit ainsi :

« D'une manière générale en Afrique de l'Ouest, les formes d'organisations sociales urbaines se structurent autour de multiples réseaux sociaux. [...]

Face à cette situation on peut considérer deux points de vue à propos du "développement" :

- une vision négative de l'Afrique, le faible PNB, les dettes croissantes, le rôle marginal dans les échanges mondiaux, la tendance au développement de l'anomie.

- *une autre conception plus positive des territoires africains, celui d'un espace vécu, agi par les populations, un espace souple avec une vie de relation intense, où les frontières sont des ressources, et où fonctionne une véritable intégration régionale au quotidien.*

¹⁹¹ Sur cette analyse du discours voir CHENEAU-LOQUAY Annie / Raphael Ntambue « La Coopération à l'assaut de l'Afrique » p 45-77 de l'ouvrage Société de l'information et coopération internationale : evelopment.com , l'annuaire suisse de politique de développement 2003, publié par l'IUED (Institut universitaire d'études du développement, Genève), décembre 2003 et le Cd rom et site qui l'accompagnent www.iued-wsis.org.

¹⁹² Selon le terme de l'ONG ENDA Tiers Monde (voir <http://www.enda.sn>)

¹⁹³ CHENEAU-LOQUAY Annie, Comment les NTIC sont elles compatibles avec l'économie informelle en Afrique ?, Article paru dans l'Annuaire Français de Relations Internationales 2004, Volume V. Paris, éditions La Documentation française et Bruylant. P 345-375, p2, 19p.

Dans cette dernière optique, cette exclusion de l'univers de la légalité aurait des aspects positifs en permettant d'échapper à l'emprise d'États trop souvent prédateurs sans empêcher, bien au contraire, un dynamisme relatif des activités fondées ici bien davantage sur les réseaux sociaux que sur des politiques publiques d'aménagement du territoire. [...]L'Afrique est considérée comme un espace où les hommes de "l'interface", commerçants transporteurs, migrants qui animent de puissants réseaux économiques et sociaux transfrontaliers et souvent illégaux jouent un rôle déterminant. Ainsi si l'on considère l'intensité et la diversité de la vie de relation et les nouvelles possibilités induites par la libéralisation des économies, on peut penser que les pays africains seraient particulièrement aptes à intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Si, par contre, il s'avère que la modernisation est intrinsèquement liée au rôle régulateur d'un Etat, à l'économie formelle, et que la pauvreté est un obstacle majeur, même si les NTIC s'affranchissent en partie des contraintes physiques, la réduction de la fracture relève très largement du mythe. »

Pour l'auteure, la particularité de cette économie libérale africaine (Sénégal) est une garantie pour la réussite de l'insertion des TIC dans le développement.

II.3. L'e-service et son impact sur l'économie gabonaise : une lecture par secteur d'activité

Nous faisons un bilan de l'impact des TIC dans l'économie mondiale avec des filières qui se démarquent comme l'édition des logiciels, les services informatiques et les services de télécommunication.

Par ailleurs, le bilan que nous dressons à propos du Gabon laisse apparaître que le pays privilégie, pour l'instant, les filières de la téléphonie et l'accès à Internet. La croissance économique réalisée avec les TIC n'est plus à démontrer. Nous présentons également, dans le chapitre précédent, un tableau illustrant ce fait. Toutefois les performances diffèrent en fonction des choix qui vont consister à mettre en avant une filière ou une autre. Si certains pays se limitent (pour des raisons inhérentes aux stratégies de développement locales) à l'offre classique de téléphonie, d'autres au contraire exploitent le potentiel de ces outils (TIC) de façon à profiter au maximum des atouts que procurent le contexte du numérique.

Nous allons entreprendre d'identifier, dans les pages qui suivent, la marge d'apports positifs (économiquement et socialement parlant) réalisées par les pays qui font le choix de développer certaines filières et les réels apports des TIC dans leur économie.

L'Afrique s'est intéressée très tôt aux TIC, l'implication des chefs d'Etats africains lors des différentes rencontres (sommets mondiaux, par exemple) l'illustre. De même, les différents programmes mis en place pour initier et rendre performant l'insertion de ces outils, renforcent l'idée d'un réel intérêt nourrit vis-à-vis de ces nouvelles technologies et des projets associés à celles-ci afin de réduire le fossé numérique et répondre au défi que constitue l'avènement des TIC.

Les stratégies adoptées ne sont pas les mêmes d'un pays africain à un autre. En effet, les moyens financiers mobilisés pour dynamiser le secteur des TIC ne sont pas de niveau équivalent d'une région du monde à l'autre. L'une des conséquences de cette disparité est le fossé numérique qui reste encore une réalité préoccupante. Mais depuis la fin des années 1990 la situation a évolué en s'améliorant. Nous l'avons montré à travers la description de l'évolution de l'offre téléphonique ainsi qu'à travers l'offre de l'accès à Internet, entre autres. Cela est vrai pour le Cameroun, le Gabon, mais aussi pour le Congo-Brazzaville. L'offre des services tels que la téléphonie s'est améliorée et l'équipement technologique a progressé de manière très significative. Mais qu'en est-il des autres valeurs ajoutées des TIC ? La

dynamisation du secteur économique local par le biais de ces TIC (édition de logiciels, services applicatifs) génère une valeur ajoutée. Cet aspect des TIC reste peu ou pas développé dans le cadre des stratégies économiques des pays retenus pour notre étude. Ce choix résulte peut-être d'une difficulté à suivre le rythme d'évolution à moins que cela ne soit le résultat d'un choix stratégique maîtrisé.

Le texte de Raphael Ntambue Tshimbulu *L'Internet son Web et son E-mail en Afrique. Approche critique*¹⁹⁴ aborde la question de la stratégie de développement et les TIC en faisant une réponse critique. Dans un premier temps, l'auteur reprend un ensemble de travaux qui ont souligné la nécessité d'insérer les TIC en Afrique. Il analyse ensuite, point par point les différents programmes ayant pour objet, soit de réduire la fracture numérique en Afrique, soit de favoriser un contexte économique plus dynamique, plus productif et qualitatif. Mené de cette façon, le travail de Raphael Ntambue Tshimbulu est une sorte de synthèse des travaux réalisés sur les TIC en Afrique. L'intérêt que nous accordons au travail de cet auteur est double car il rappelle des références marquantes et apporte des préconisations qui restent d'actualité.

Outre les observations sur les raisons qui expliquent la situation des TIC en Afrique, l'auteur critique l'attitude qui consiste à rester en marge de la création, une façon de faire qui a pour conséquence une impossibilité d'initier des propositions proactives. En effet pour lui il est important que le continent ne se contente pas de consommer ces nouvelles technologies de la même façon qu'il le fait pour d'autres produits dans d'autres secteurs d'activités. Car le risque est de conforter, malgré soi, le statut de l'Africain spectateur/consommateur passif face à une économie mondiale. Ce qui continue de nourrir l'idée suivant laquelle il n'est pas «suffisamment entré dans l'histoire de l'humanité ». Raphael Ntambue Tshimbulu écrit :

*L'internet qu'on veut importer en Afrique se trouve dans un circuit socio-économique occidental régi par des lois néolibérales du marché essentiellement fondées sur le profit. Il se développe, en effet, dans un réseau socio-marchand basé sur la privatisation de la recherche, la protection du profit, l'expansion du marché, la radicalisation des droits de propriété intellectuelle et la croissance économique (fondée sur le progrès de la techno-science) reflétant la hausse de revenu privé et public*¹⁹⁵.

¹⁹⁴ NTAMBUE TSHIMBULU Raphael, *L'Internet son Web et son E-mail en Afrique. Approche critique*, Paris, L'Harmattan, 2001, 35.

¹⁹⁵ Sur les fondements du tissu socio-économique occidental, voir PNUD, Le rapport mondial sur le développement humain 1999, pp. 66-76 ; ABDELMALKI, L., « Enjeux et limites de la coopération industrielle

Cette position est aussi celle de Sabine Noël quand elle écrit: « L'image du Cyberspace vu comme une toile uniforme tendue sur le monde est fausse ; il s'agit plutôt d'une étoile avec au centre un pôle dominant avec quelques satellites. Les Etats Unis restent quelque vingt ans après la naissance d'Internet chez eux, la plaque tournante des réseaux et des flux d'informations mondiale »¹⁹⁶.

Pours les deux auteurs ci-dessus cités, le contexte du tout numérique n'est pas le lieu de l'égalité parfaite. Raphael Ntambue Tshimbulu précise ses propos en disant :

[...]Il serait naïf pour les communautés africaines d'attendre que l'Occident, pour des raisons humanitaire ou pour réparer une quelconque humiliation historique qu'il leur aurait fait subir, poursuive une politique d'engagement « bénévole » et d'aide cessionnaire pour promouvoir l'insertion des NTIC en Afrique. Celles-ci ne s'exporteront donc pas facilement, du moins dans leur nouveauté, en dehors de l'Occident. Et quand bien même des bénévoles occidentaux feront œuvre de charité dans le transfert technologique, leur aide restera, pour la grande majorité, liée à la logique inégalitaire des lois fiscales, de la concurrence « déloyale » que stimule le fonctionnement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)¹⁹⁷.

NTAMBUE TSHIMBULU ne se limite pas à cette critique, il prolonge sa réflexion en termes de préconisation:

Il appartient donc aux Africains et à leurs amis occidentaux ou asiatiques d'amorcer des études de stratégies d'appropriation et d'impact qui tiennent compte de leurs intérêts, de leur avoir, du rythme de leur évolution et de l'expérience vécues lors des coopérations techniques des décennies passées. Il s'agira des analyses du genre, entre autres, de celles que Jonscher et Tyler ont réalisées, en 1988, pour quantifier l'impact économique des télécommunications au niveau du fonctionnement des entreprises du Kenya [...] Nous souhaitons une implication massive des Africains capables de diversifier de telles études et de révéler des priorités qui sont souvent différentes de celles proposées par les initiatives occidentales marquées souvent du sceau de « rattrapage » des sociétés avancées par les communautés africaines et du souci

et technologique entre zones d'inégal développement : l'exemple de l'Union Européenne et du Maghreb », in BERRAUD, P., PERRAULT, J.-L. & SY, O., Géo-économique de la coopération européenne. De Yaoundé à Barcelone..., Paris, Maisonneuve & Larose, Coll. « Economie en développement », 1999, pp. 200-217.

¹⁹⁶ NOËL Sabine *Collaborations Nord-Sud ; TIC et bibliothèques*, P U De Bordeaux, 2010, p33, 135 p

¹⁹⁷ NTAMBUE TSHIMBULU Raphael, Op.cit.p 211

*de faire participer les Africains aux projets et discussions qui sont certes d'actualité, mais non forcément prioritaires*¹⁹⁸.

Les orientations dont parle Raphael Ntambue Tshimbulu, sont clairement identifiées. Il écrit plus loin :

Les études d'impact que nous appelons de tous nos vœux et que l'AFTIDEV a tenté d'approfondir dans son forum de septembre-décembre 2000 sous le thème de « Maîtrise sociale des NTIC » (<http://www.aftidec.net>), devront avoir plusieurs objectifs, à savoir :

- 1) Répondre directement à la question de la causalité entre le développement des NTIC et la croissance socio-économique de l'Afrique ;*
- 2) Evaluer « la corrélation entre ces deux phénomènes afin de fournir dans une optique normative des éléments de cadrage pour la planification du développement des infrastructures » (Desbois, 1997) en Afrique ; [...]*¹⁹⁹

Raphael Ntambue Tshimbulu fait la proposition de ne plus se contenter d'essayer de suivre passivement ou de manière assistée le mouvement global. Pour lui, il faut refuser les efforts marqués du sceau de « rattrapage ». Toutefois il est utile de nous interroger sur l'intérêt qu'il y a de se lancer dans une démarche de création (à propos de l'édition des logiciels ou de nouveaux services, par exemple). Cette interrogation est d'autant pertinente que le coût de l'équipement technologique lourd (équipement de pointe) est conséquent. L'auteur pense qu'il faut, tout de même, envisager cette perspective (de création) car le marché généré par les TIC est dynamique et plein d'opportunités que l'on ne peut réellement saisir si l'on se contente de « consommer ». On le sait, ces outils permettent d'atteindre un public plus large (pour des réseaux économiques ou autres), favorisent un espace d'échange moins confiné et permettent des possibilités parfois illimitées si l'on pousse l'effort jusqu'à la création et l'édition de solutions technologiques et applicatives de façon avant-gardiste. Si les développements strictement technologiques comme par exemple les puces électroniques ou certains logiciels très complexes d'infrastructure (operating systems, sécurité, bases de données ...) exigent une massification en termes de capital financier et d'expertises, le domaine des applications (santé, information, culture et divertissements, services publics et financiers, tourisme, commerce, agriculture, logistique, développement et animation des

¹⁹⁸ NTAMBUE TSHIMBULU Raphael, idem p 211-212

territoires ...) reste très accessible en termes d'investissement et de déploiement en bénéficiant de plateformes et de standards numériques industrialisés et peu onéreux diffusés mondialement notamment grâce à la téléphonie mobile.

L'autre raison qui conforte Raphael Ntambue Tshimbulu dans sa position est le constat suivant : les économies africaines sont malheureusement inscrites dans une posture attentiste, et se développent par le biais des aides. Ce qui a pour résultat le fait d'attendre, une fois de plus (pour la dynamisation de l'économie africaine par le biais des TIC) une assistance de la part des pays occidentaux et asiatiques. Cet état de choses favorise l'usage des technologies et outils de seconde main peu propice à une dynamique de création ou d'édition avant-gardiste. Raphael Ntambue Tshimbulu le dit sans détours : « Les Africains de la diaspora contribuent à cette diffusion de la vétusté par l'envoi dans leurs pays de ces ordinateurs peu puissants »²⁰⁰.

Les études croisées des programmes du PNUD ou CARI ou même ceux de l'IUT convergent vers la nécessité de développer les TIC et les insérer dans le processus de développement.

Si des projets majeurs comme le programme Infodev de la banque mondiale, les programmes mis en place par la Francophonie (s'inscrivant dans le cadre de la déclaration de Montréal), le projet NetAid et le programme (Réseau de développement Durable) du PNUD, ou d'autres ont été mis en place afin de réduire le fossé numérique ou améliorer la connectivité, il n'apparaît pourtant pas que le fait (pour des pays en voie d'émergence) de développer davantage la partie innovation, recherche et développement soit en contradiction avec une démarche économique responsable et prudente.

Les points de vue que nous confrontons dans le premier et le deuxième chapitre de cette partie soulignent, à peu près tous, la nécessité de rester attentif à l'évolution des TIC (en modifiant et en réadaptant les modes de vie), usages etc. Plusieurs positions convergent vers le constat suivant lequel les TIC ne sont pas la solution "miracle" aux différents problèmes de société. Ils sont plutôt de nouveaux outils et supports de solutions. A cet effet rappelons quelques propos tenus:

-« Il semble que nous attendions que les choses arrivent et se résolvent dans le monde virtuel alors que nous n'avons jamais réussi à les résoudre dans le mode réel. Nous avons peut-être

²⁰⁰ NTAMBUE TSHIMBULU Raphael, *L'Internet son Web et son E-mail en Afrique. Approche critique*, Paris, L'Harmattan, 2001, 112 p.

besoin de revoir à la baisse les attentes que nous avons fondées à l'égard de la régulation et du contrôle de l'Internet sur la base de règles et de réglementations précises et détaillées. »²⁰¹

- « **L'accès à l'information ne remplace pas tout. Le courrier électronique ne remplace pas les vaccins et les satellites ne fournissent pas d'eau potable [...]** »²⁰².

Les positions de ce type sont multiples, nous en rappelons quelques unes ici afin de souligner une nouvelle fois cette problématique.

La démarche qui consiste à penser les TIC de la façon la moins engageante possible financièrement, prends, néanmoins en compte l'importance d'intégrer la dimension éducative et la dimension de la formation. L'éducation, la formation et la mise à jour des connaissances nécessitent un investissement qui n'est pourtant pas négligeable. Le Gabon, par exemple, a initié quelques réflexions à ce propos. Ces dernières ont débouchés sur des préconisations au centre desquelles la formation apparaît comme étant incontournable. Nous reviendrons en détail sur ces projets et sur les préconisations émises.

Rappelons qu'il est inévitable, pour certains pays africains, d'engager des investissements financiers, culturels et sociaux significatifs dans l'insertion des TIC. Il ne s'agit pas uniquement d'argent mais aussi et peut-être d'une nouvelle approche, d'une nouvelle frontière intellectuelle et culturelle, d'un accompagnement au changement pour faciliter l'appropriation et la sécurité des nouveaux usages.

L'une des pistes de réflexion peut être celle que Raphael Ntambue Tshimbulu indique dans son analyse. Il pense qu'il faut des formations pointues pour une élite africaine, qui serait ensuite au service de la population. Cette idée est peut-être à considérer quand on sait que le taux d'alphabétisation est positif mais reste toujours à améliorer. Tandis que l'usage des TIC nécessite une réactualisation de connaissances quasi-régulière.

Par ailleurs si l'on tient également compte des efforts à fournir pour permettre à une population de se doter puis de s'approprier ses outils (TIC), on se rend rapidement compte de l'immensité de la tâche et la nécessité d'investir très significativement dans la formation. Car si on tient compte de l'hypothèse qui veut que : l'ère actuelle (TIC et contexte numérique) est appelé à évoluer et à se transformer (comme toutes étapes de l'évolution des sociétés cf. Jean Gagnepain). Les développements des compétences numériques ne sont pas linéaires et l'étape

²⁰¹ Ethique et droits de l'homme dans la société de l'information, Actes, synthèses et recommandations, conférence de la région Europe. Organisée par la Commission française pour l'UNESCO en coopération avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, 13-14 septembre 2007, Strasbourg, p 35

²⁰² Les remarques du PNUD reprises par Raphael Ntambue Tshimbulu,, p 175

d'après ne sera peut être pas sujette aux exigences actuelles. D'autant que les TIC comportent des limites : elles comportent un abîme, une utopie (Philippe Breton), elles traduisent simplement la réalité d'une nouvelle étape.

Au de-là d'une situation en cours d'amélioration et au-delà de certains obstacles, les pays désignés dans cette étude mettent en œuvre des projets d'insertion des TIC. L'intérêt est de connaître le résultat des projets initiés jusqu'à présent pour à la fois permettre une insertion aussi bien rapide qu'efficace des TIC en Afrique. C'est ce bilan qui permettrait de prendre la mesure du niveau d'appropriation que l'on peut espérer dans les pays retenus pour notre étude.

II.3.1 Un bilan des projets visant l'accès à l'Internet pour tous dans la sous-région

Nous avons mentionné (dans les chapitres précédents) un certain nombre de projets ayant facilité l'insertion des TIC en Afrique. Il convient ici de rappeler le contexte qui a favorisé certaines réalisations. Ce qui nous intéresse dans ce sous-point, est de faire une lecture détaillée et critique (précisions relatives au contexte, analyse des résultats etc.) de ce qui constitue un préalable à l'étape "discussion de la question de l'appropriation". Car, une fois cet exercice réalisé, on peut se rendre compte des stratégies mises en œuvre ainsi que des investissements pertinents qui permettent de garantir une appropriation efficace des TIC. Pour faciliter la compréhension des dynamiques en cours. Nous procéderons par une énumération chronologique de la mise en place de ces projets.

Nous allons répertorier pour chaque pays étudié les projets majeurs à l'œuvre durant la période 1997-2007 (période de l'avènement d'Internet et ses premières heures de vulgarisation au Gabon, par exemple). Puis nous nous intéresserons à la période 2008 -2013 afin de réactualiser les informations concernant des projets à l'œuvre dans la sous-région.

L'insertion des TIC ne concerne pas un domaine autonome strictement délimité. En effet, penser l'insertion de ces technologies numériques contraint à réfléchir plus largement en termes de géo-organisation et en termes de géopolitique. Cette précision est importante car elle montre bien le caractère complexe de cette problématique. C'est en outre ce que pense Makanga Bala à propos de la situation des TIC au Gabon. Il en vient, entre autres, à cette conclusion suite à une étude réalisée sur une période d'observation d'un peu plus de 7 ans.

- Les projets au Gabon

L'année 1996 est marquée par le projet RDD²⁰³ (Réseau de Développement Durable Internet) dont les objectifs sont de :

1. multiplier les espaces d'accès et de visibilité de l'information publique par les citoyens en développant une stratégie de production, d'exploitation et d'échange de l'information entre les partenaires nationaux ;
2. soutenir une plus grande utilisation des TIC notamment de l'Internet pour accroître la synergie entre tous les acteurs du développement humain durable ; ce qui implique de rendre accessible l'information disponible à l'intérieur puis à l'extérieur via les connexions internationales et aussi mettre à la portée de tous, l'information internationale par un réseau de partenaires ;
3. mettre l'utilisation des TIC et de l'Internet au service de l'échange de données entre les différentes institutions nationales, internationales et sous-régionales ;
4. renforcer la capacité de prise de décision des gouvernants et encourager l'implication des communautés locales dans le développement durable ; (plus de description. Il s'agit là de deux points sur un ensemble plus large. (plus de détails cf. Makanga Bala 2010 : p688).

Le projet PRGIE²⁰⁴ (Programme régional de gestion de l'information environnementale) voit le jour en 1998. Ce projet est mis en place dans le but d'apporter des réponses aux questions de gestion forestière ainsi qu'à celle liée à la protection de la diversité biologique ou à la gestion de la zone côtière, par exemple. Lié par un protocole d'accord et de coopération dans le domaine, les Ministres chargés de l'Environnement de six pays ont engagé leurs états respectifs : Cameroun - Congo - Gabon - Guinée Equatoriale – République Centrafricaine - République Démocratique du Congo²⁰⁵. Martial Makanga Bala énumère quelques éléments sur le constat pré- PRGIE :

- 1) un partage insuffisant de la connaissance de l'information environnementale disponible ;

²⁰³ MAKANGA BALA Marial Pépin, *Le Gabon et la question de la société de l'information. Approche spatiale des réseaux et des enjeux géopolitiques des technologies de la communication*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3, "Lettres, sciences humaines et sociales", laboratoire UMR ADES 5185, 2010, p.686, 974 pages,

²⁰⁴ MAKANGA BALA Marial Pépin, Op .Cit p 689

²⁰⁵ http://www.fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/doc_prgie.pdf

2) la faiblesse des capacités régionales pour assurer la production et la gestion de l'information environnementale ;

Outre les objectifs décrits dans le document disponible sur le site <http://www.fnh.org>, cité précédemment, le projet avait pour entre autres objectifs :

1) rendre effective et durable la production et la bonne circulation de l'information sur l'environnement répondant aux besoins locaux et la valorisation de l'existant ;

2) intéresser les décideurs à l'utilisation de l'information environnementale pour leurs activités de planification et de régulation des ressources naturelles ;

3) renforcer les capacités techniques, matérielles et humaines des pays concernés par le PRGIE.

Résultats du projet PRGIE : ce projet a permis la réalisation de nombreuses actions au Gabon et dans les autres pays dont on peut faire la synthèse suivante :

1) la création et le lancement des familles thématiques pour organiser les échanges avec une diversité d'acteurs et récolter les informations ;

2) la conception et la réalisation d'un catalogue régional des données environnementales ;

3) la réalisation d'une base de données topographiques nationale et d'une stratification forestière du Gabon ;

4) l'appui à l'établissement d'un plan d'aménagement dans les Monts Doudou (Complexe de Gamba).

Makanga Bala attire l'attention sur un point très important, il s'agit de la création des 13 parcs nationaux au Gabon, création facilitée par les résultats des travaux du projet PRGIE.

Le PRGE a aussi la particularité d'être un projet qui résiste au temps puisqu'au rebours de certains autres, le projet PRIGE se maintient, écrit Martial Makanga Bala :

« Après l'arrivée à échéance de la phase principale des financements en 2003, le PRIGIE a continué à fonctionner jusqu'en 2010. D'autres financements ont probablement été trouvés et de nouveaux objectifs définis pour structurer davantage le dispositif. Ce qui est clair, c'est que les enjeux environnementaux greffés aux enjeux géoéconomiques et géopolitiques sont tels,

que les activités autour de l'environnement sont appelées à se poursuivre et avec elles, une certaine insertion des TIC au Gabon ».

1) *Le projet IEC*²⁰⁶ : (Information / Education / Communication avec le concept de la santé de la reproduction)

Démarré en septembre 1999, ce projet naît dans un contexte que Makanga Bala décrit de la façon suivante :

« [...] sur le plan national, la défaillance, l'obsolescence, la concentration et la rareté des accès aux services d'information et de communication de base ont été constatés par beaucoup d'observateurs avertis. Au plan international, un mouvement de fond expliquait une série de mutations convergentes et accélérées qui ont fait dire que le monde basculait vers une société de l'information : la mondialisation des médias classiques, la baisse relative des tarifs des télécoms, le développement des inforoutes, l'irruption du multimédia, etc. [...] ».

De façon générale c'est dans un contexte de mondialisation (contraintes et défis) que le projet est mis en place avec le concours, écrit Martial Makanga Bala, de partenaires tels que l'UIT, du PNUD, de l'UNESCO, de l'UNITAR. Les objectifs poursuivis par ce projet sont liés à l'amélioration des conditions de vie notamment avec la dimension sanitaire. Il vise entre autres :

- *le renforcement de la qualité de l'éducation primaire et secondaire par une plus grande promotion de l'éducation en matière de population et de lutte contre les échecs scolaires ;*
- *la réduction de 20 % d'une série de problèmes liés à la mortalité infantile (estimée à 94 ‰ en 1996), la mortalité maternelle (59% en 1996), les avortements provoqués, le taux de propagation du SIDA et des MST et le taux de redoublement et d'exclusion des élèves au primaire et au secondaire.*

Quant aux résultats, on note que ce projet a permis à d'autres sous-projets de voir le jour. Il a en effet permis la création de radios éducatives, la mise en place de formations pour enseignants etc. Le détail des réalisations (résultats, sous-projets) est présenté par Makanga Bala, dans son travail de thèse²⁰⁷.

²⁰⁶ MAKANGA BALA Martial, Idem p 689

²⁰⁷ « Plusieurs réalisations ainsi que des sous-projets inachevés visant ces objectifs et valorisant une approche participative, sont à mettre au compte du programme IEC :1) l'organisation des séminaires d'information sur les enjeux de la santé de la reproduction au Gabon et le déploiement de campagnes de sensibilisation suivies de la

2) *Le projet ICD* (cf. Makanga Bala, 2010, p 694) mis en place en septembre 1999 (Information et Communication pour le Développement du Gabon (ICD) ou projet Info-com). Les informations que nous mobilisons ici, sont tirées une fois de plus du travail de thèse de Martial Makanga Bala. Outre les résultats de ce projet, Makanga Bala fournit des éléments qui nous permettent d'évaluer le niveau de vulgarisation des TIC.

Les objectifs de ce projet sont :

- 1) définir une stratégie d'information et de communication permettant de « Renforcer l'Etat Républicain, consolider l'Etat de droit et garantir les libertés fondamentales du citoyen » ;
- 2) identifié par une réflexion collective mobilisant les nationaux (cadres des secteurs publics et privés), des objectifs d'ensemble et des objectifs propres à chaque secteur d'activité ;
- 3) renouveler et adapter le dispositif de formation initiale et continue pour les métiers de l'information et de la communication ;
- 4) former l'expertise nationale à la connaissance des tendances du marché mondial de l'information (économie, réglementation, etc.) afin qu'elle soit affûtée à la fin du projet;
- 5) favoriser au niveau des équipes participantes, les nationaux et les étrangers, la maîtrise des TIC dont la mise à disposition de l'Internet, pour de meilleurs échanges et une qualité de travail optimale.

Ce projet aborde plusieurs aspects d'ordre économique. Les résultats sont concrets notamment un travail de diagnostic dont le résultat des réflexions ont fait l'objet de propositions au

création de réseaux sociaux (sur la mortalité infantile, la parenté responsable, les grossesses précoces et l'avortement) ; 2) la création de la radio Emergence, une radio à vocation éducative au service des jeunes (tableau 29.a) ; 3) la création du logiciel africain d'alphabétisation par le son et l'image (alphanique) ; 4) la mise en place de formations multimédia pour tous (de 7 à 77 ans) au centre des Nations unies créé à cet effet ; 5) la mise en place de formations en EMP (Education en Matière de Population) pour 200 enseignants et encadreurs ; le développement de pages web et la production de matériel didactique (livres, documentaires, vidéos, Production assistée par ordinateur, affiches, dépliants) ; 6) le sous-projet de la vente à crédit négociée auprès de la Banque Gabonaise du développement pour l'acquisition des ordinateurs avec mise en réseau sur Internet pour un groupe de 210 enseignants du primaire et du secondaire [initiative amorcée mais finalement restée inopérante]¹²³⁶ ; 7) le sous-projet de l'ouverture d'un cyber centre en partenariat avec la Mairie de Port-Gentil¹²³⁷ ; 8) le sous-projet d'équipement en ordinateurs du Centre de perfectionnement pédagogique d'Oyem [initiative non réalisée]; 9) le sous-projet expérimental consistant à faire partager une liaison spécialisée entre un collège ou un lycée et trois écoles primaires en utilisant entre autre la technologie Linux » Marial Pépin MAKANGA BALA (2010) Op.cit. pp 691-692

gouvernement gabonais, précise Makanga Bala. L'un des résultats tangibles est la formation de 600 agents de l'Etat (en deux ans 2000 et 2002). Un travail réalisé en partenariat avec l'ONG *Espace Internet Gabon*, une moyenne de 25 personnes par mois entre 2000 et 2002. (CHARRON, 2001).

Les illustrations suivantes montrent l'évolution de l'aménagement technique qui a accompagné les projets autour des TIC. Soit les deux tableaux ci-dessous que nous commenterons ensuite :

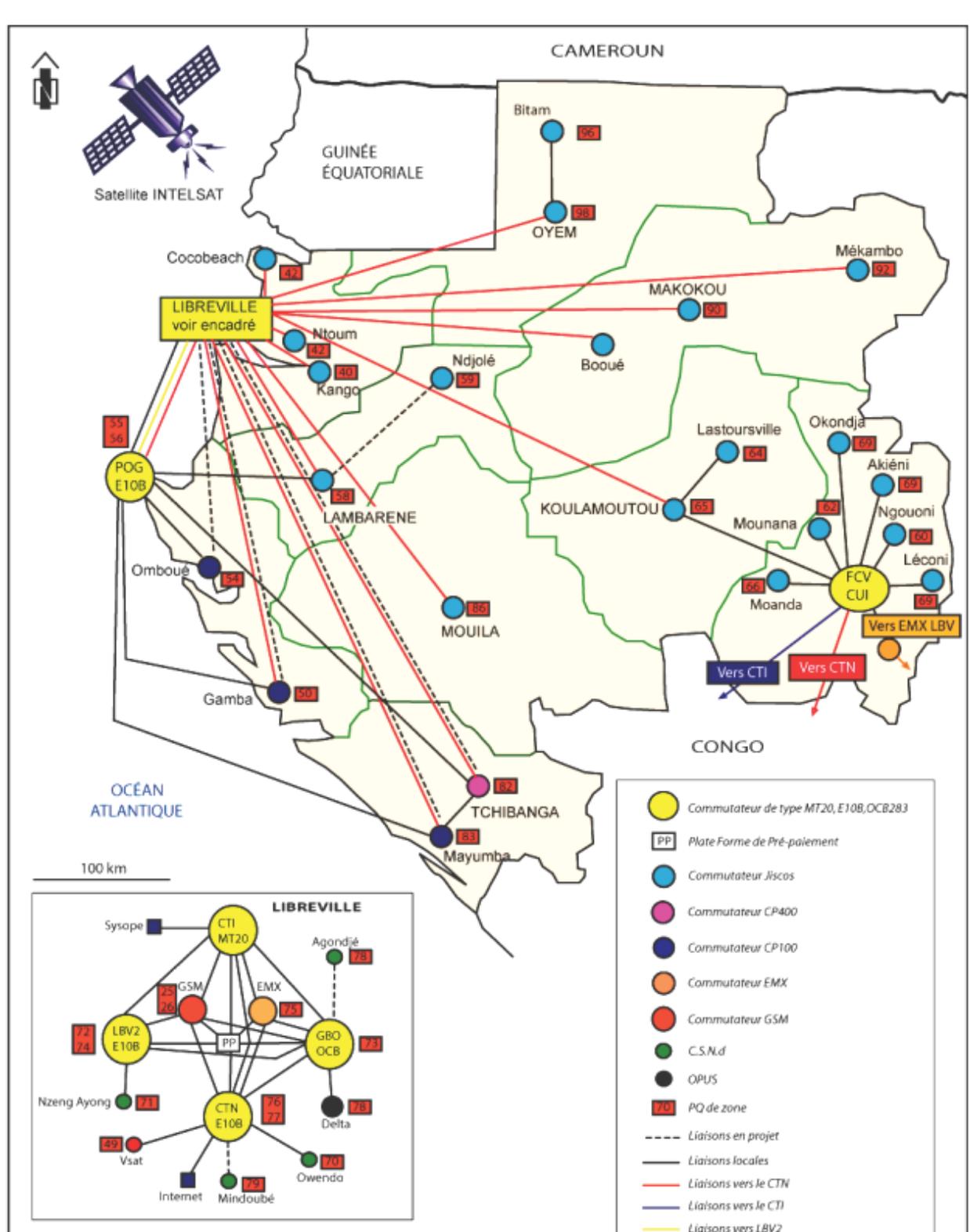


Figure 25 Réseau de commutation du Gabon en 2001, cf thèse Makanga Bala, p485

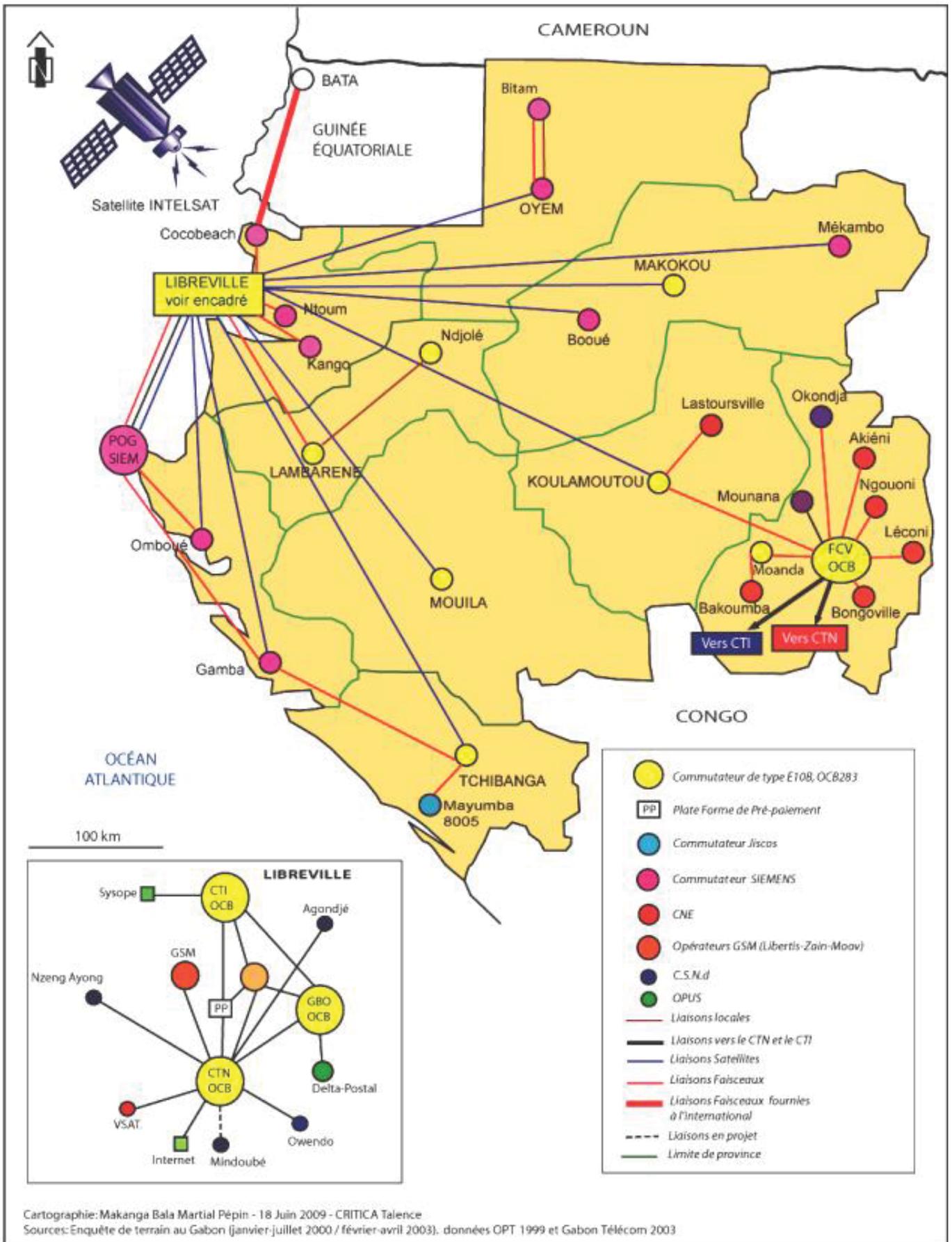


Figure 26 Réseau de commutation du Gabon en 2007, cf. thèse Makanga, p 486

Ces deux schémas montrent l'évolution de l'équipement technique au Gabon sur une période de 6 ans.

Martial Makanga Bala fait une description très technique des changements qui sont intervenus durant cette période. L'objet ici n'est pas d'aborder ces points techniques de façon exhaustive, nous renvoyons à la lecture de son travail de thèse pour plus de détails. En outre, il est intéressant de rendre compte assez rapidement (via ces deux illustrations) des changements techniques afin de comprendre la performance de réseaux sur lesquels s'appuient ou sur lesquels pourraient s'appuyer de futurs projets. Nous citons donc quelques passages de l'analyse de Makanga Bala (pp 490-493).²

-« Le principe fondamental de l'acheminement des signaux (son, image, voix, données ;etc.) entre commutateurs repose sur la multiplicité et la complémentarité des supports les conducteurs métalliques (paires torsadées et câbles coaxiaux) constituant le réseau téléphonique commuté (RTC) -La plus grande partie du réseau est constituée de liaisons analogiques avec ses deux grands axes qui n'ont pas beaucoup changé depuis la fin des années 1970 ». Les principaux changements visibles sont la réalisation des projets mis en route en 2001 : le taux de réalisation dépasse 50%. En effet les axes réalisés sont tour à tour :

- Libreville-Kango-Lambaréné-Port-Gentil-Omboué-Gamba-Tchibanga-Mayumba ;
- Libreville-Kango-Lambaréné-Ndjolé-Booué-Koulamoutou-Lastoursville-Mounana-Moanda-Franceville (vers Bongoville ; vers Moyabi, Léconi, Ngouoni, Akiéni, Okondja).

Martial Makanga Bala précise que les liaisons non réalisées sont celles qui étaient en projet en 1997 « (notamment Booué-Ovan-Makokou-Mekambo ; Booué-Ovan-Mitzic-Oyem ; exception faite de la liaison Oyem-Bitam qui a été réalisée) » (Makanga Bala-2010- pp490-493).

- Une amorce de politique de numérisation partielle du réseau est observable avec quelques réalisations et des projets:
 - une avancée nette à Libreville ;
 - une situation résiduelle et expérimentale à l'intérieur du pays (Oyem-Bitam; Mouila; Koulamoutou-Lastourville-Mounana-Moanda-Franceville-Bongoville).

- Des efforts particuliers ont été faits à Franceville où il a été implanté l'IRT 2000 (Integrated rural telephony) qui est un système hertzien rural et suburbain de raccordement des zones isolées et des abonnés épars.
- Le réseau VSAT et satellite (avec des stations opérationnelles et d'autres en projet) renforce la cohérence du réseau de transmission en excluant tout de même de nombreux centres dépourvus de commutation;
- Les télécommunications internationales reposent encore en partie sur les deux stations de N'koltang (Libreville) et Menaye (Franceville) opérant sur deux satellites INTELSAT.

En résumé les installations s'appuient sur des aménagements solides mais parfois encore insuffisants. Le bilan dressé en 2014 sur l'insertion des TIC au Gabon est positif mais contrasté.

Cet avis est aussi celui de Makanga Bala, qui rappelons-le ici a fourni un travail détaillé (et fort intéressant) à propos de la situation des TIC au Gabon. Il écrit :

[...]

-Quarante neuf ans après son indépendance en 2009, le Gabon demeure enfermé dans un schéma technique qui maintient des avancées techniques de premier plan et des Infrastructures devenues inadaptées ; cet environnement rend difficile l'insertion des TIC, de même que les conditions géographiques, qui exercent leur rugosité territoriale ;

L'auteur nuance sa position puisqu'au-delà des difficultés observées, le pays a un intérêt à maintenir le cap du développement car il s'agit aussi de maintenir le cap en dépit du constat.

- Il est clair que les problèmes ci-dessus relevés n'enlèvent rien à l'intérêt qu'il faut continuer de porter aux TIC ; ils recouvrent tellement d'enjeux géopolitiques recensés tout au long de ce travail [enjeux territoriaux, de souveraineté, économiques, scientifiques, socioculturels et politiques], que le Gabon doit revoir sa position politique actuelle, qui est contre productive ;

Cette distanciation vis-à-vis de l'objet explique la modélisation suivante de l'insertion des TIC : elle est caractérisée d'un côté par des engagements politiques non permanents et englués dans un faux rythme qui n'en est pas en réalité ; de l'autre, l'instrumentalisation est

devenue une méthode politique participant à gérer temporairement des situations relatives aux TIC en attendant de passer à autre chose ;

Devant l'imbroglio qui caractérise l'environnement de l'insertion des TIC, une véritable stratégie politique apparaît inévitable, si l'ambition de faire du Gabon un pôle numérique majeur est appelée à être portée dans des sphères autres que le microcosme politique gabonais. Une pareille stratégie doit se parer des outils de la géopolitique qui aident à comprendre la mécanique des blocages actuels, la complexité des conditions de réussite du projet et la nécessité de fondements philosophiques pour bâtir un projet de société réaliste et durable. C'est par sa capacité à élaborer un pareil projet, que le Gabon pourra caresser la perspective d'un pôle numérique majeur mobilisant l'insertion des TIC au service du développement du Gabon.

- Les projets au Cameroun

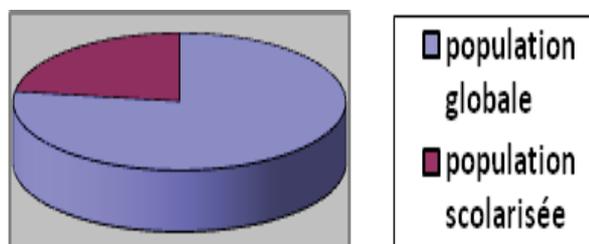
Le PAQUEB :

Lancé en 2010, le Cameroun initie, par le biais de son ministre de l'éducation le projet PAQUEB (Projet pour l'Amélioration de la Qualité de l'Education de Base). Il convient de rappeler préalablement quelques éléments inhérents au contexte de l'éducation au Cameroun. Sur 20 millions de camerounais, la population scolarisée en 2011 est de 5 870 493. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier davantage ce contexte :

Niveau d'enseignement	Nombre d'écoles	Effectifs 2011
Préscolaire	4 933	339 585
Primaire	14 232	3 576 850
Alphabétisation		81377
Secondaire, Général, Technique	2 879	1 574 452
Formation professionnelle		54 000
Enseignant Supérieur	115 institutions d'enseignement supérieur et 8 universités	244 229
Effectifs scolarisé		5 870 493

Source: <http://www.uis.unesco.org/StatisticalCapacityBuilding/Workshop%20Documents/Communication%20workshop%20dox/Dakar%202013/TIC-Education-Cameroun.pdf> (Tchonang Claude, point focal data plan Cameroun, p 4).

Soit le récapitulatif graphique suivant :



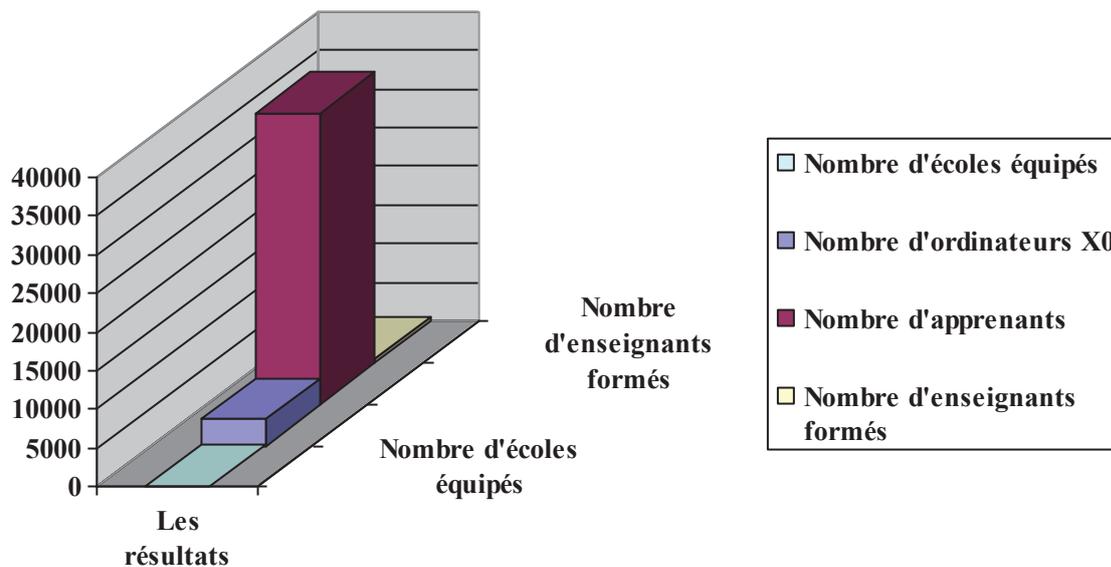
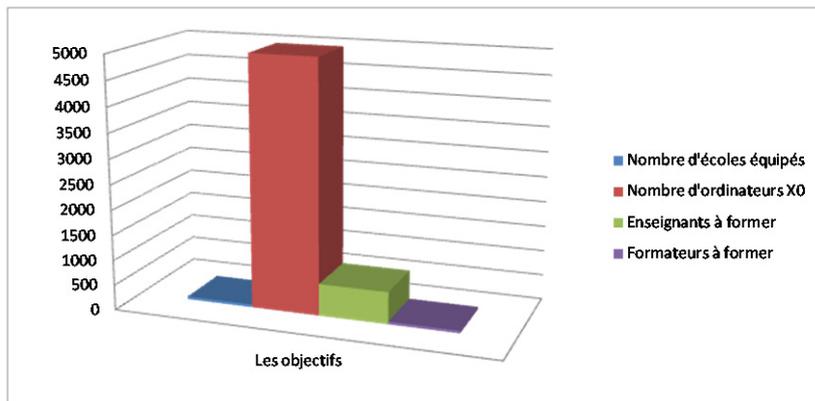
Dans ce contexte, la préoccupation qui consiste à améliorer le système éducatif justifie la mise en place d'un ensemble de projet dont le PAQUEB. Ce projet a été initié en partenariat avec la Banque Islamique de Développement (BID). D'un montant total évalué à 12,24 millions de dollars, soit environ 6 milliards de F CFA, dont 10,125 millions financés par la BID et 2,118 millions par le Cameroun²⁰⁸, le projet PAQUEB a pour objectif d'améliorer les conditions et la qualité de l'éducation du pays en focalisant les efforts sur certaines régions. Voici un rappel des objectifs :

- d'équiper 51 écoles localisées dans les provinces de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Littoral, du Nord, du Nord-Ouest et du Sud (5 000 ordinateurs pédagogiques XO (scanners, imprimantes, onduleurs, serveurs, plaques scolaires pour les zones rurales, groupes électrogènes, matériels actifs) ;
- de former 637 enseignants ;
- former des formateurs d'enseignants du primaire

Au terme de la première année de mise en place, les résultats de ce projet sont déjà perceptibles. Nous faisons le choix de traduire la lecture de ces résultats par la comparaison suivante : « avant et après le projet » :

²⁰⁸ <http://www.paqueb.minedub.org/Actualites/>

Tableaux récapitulatifs et comparatifs :



A l'issue de la première phase les résultats du projet sont encourageants puisque les objectifs sont atteints. En effet, le projet visait l'équipement de 51 écoles et ce chiffre a été atteint. 5000 c'est le nombre d'ordinateurs X0 attendus, et 3400 c'est le nombre d'ordinateur fournis. Sur les 637 enseignants à former, 550 ont reçu la formation initié dans le cadre de ce projet. De façon globale, les objectifs de ce projet restent positifs avec 37545 apprenants.

Outre ce projet, il convient de citer le projet *E-poste* dont nous parlions dans le deuxième chapitre. Ce projet a pour objectif de redynamiser le secteur de la poste par le biais de technologies nouvelles. Les détails du projet sont disponibles sur le site internet campostonline.com.

De façon générale, le Cameroun, à l'image de ce qui se déroule au Gabon et dans la région, s'est lancé dans la mise en place de projets portés par les TIC. Des projets, qui comme nous le montrions, touchent à la fois le domaine de l'éducation et le domaine économique et social.

Le niveau d'implication (l'équipement technique, aménagement territorial) des autorités des pays cités démontre l'intérêt accordé aux TIC ainsi que l'importance accordée à la mise en œuvre de projets répondant de façon efficace aux **besoins locaux**.

Les pays de la sous-région (et ceux du reste du continent) multiplient leurs efforts en mettant en place des projets toujours axés vers le développement des TIC (support du développement). C'est ce qui paraît à travers le fonctionnement des IUT et les cahiers des charges (les objectifs du millénaire) auxquelles elles sont soumises.

La dimension sous-régionale des projets est visible à travers des projets comme *SAT-3/WASC* (câble sous-marin pour la fibre optique long de 14 000 km, mis en service en 2001) pour lequel le Gouvernement camerounais investit 14 milliards²⁰⁹ de FCFA. L'Etat gabonais investit également dans ce projet avec une précaution : celle de garder la majorité des parts d'investissements. Ci-après une représentation graphique des zones couvertes par ce projet (en cours d'exécution).

²⁰⁹ Information précises (lors d'un échange) avec Monsieur NGAE Denis, Directeur des Infrastructures et Réseaux de Télécommunications et TIIC

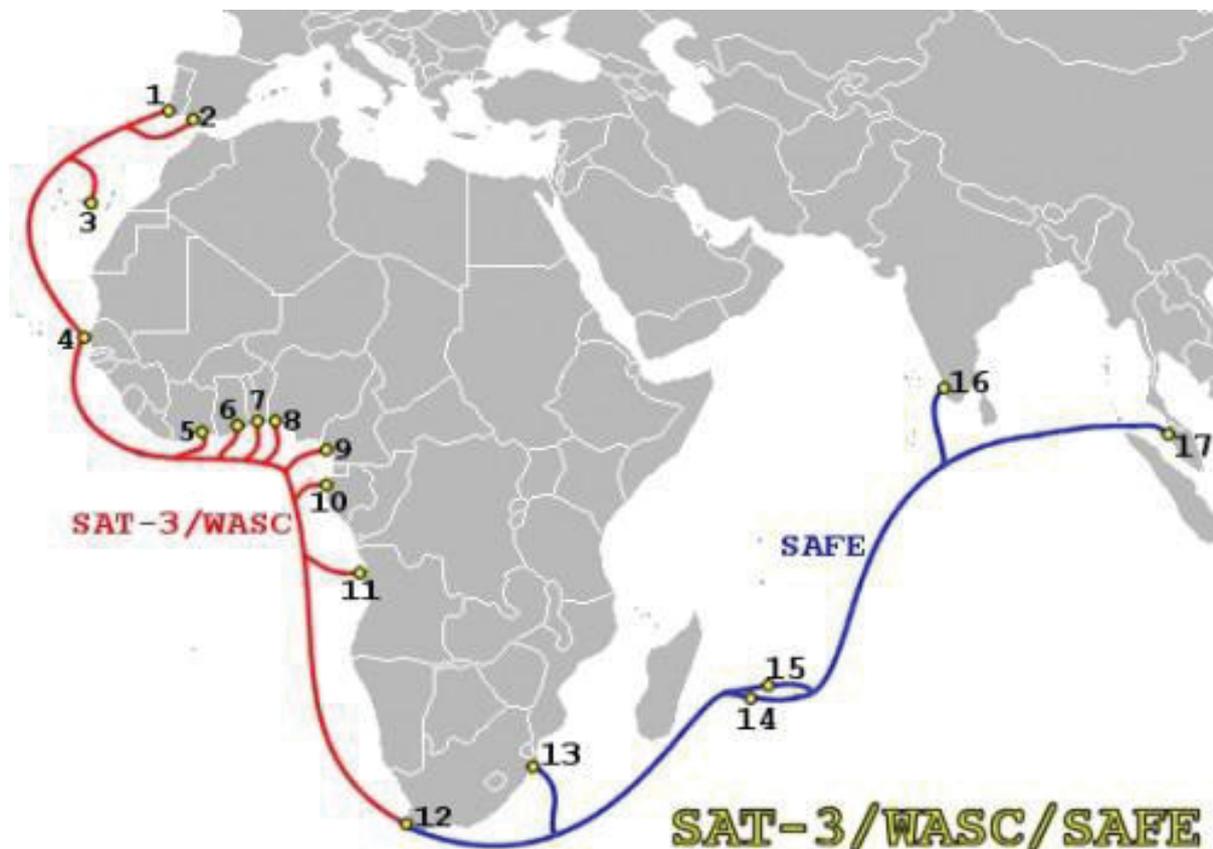


Figure 27 le projet SAT-3/WASC en image. Source : <http://www.agencecofin.com/equipement/0209-22499-la-mise-a-niveau-du-cable-sous-marin-sat-3/wasc/safe-est-achevee>

En rouge le projet SAT-3/WASC, en bleu le projet SAFE (South Africa - Far East, long de 13104 km, mis en place en 2002).

On peut également citer le projet sous-régional CAB3-CAB4 dont le but est de permettre aux populations de la CEEAC d'accéder aux réseaux et aux contenus numériques.

Les projets de 'Cloud' se démocratisent, au Gabon le « CLOUD GABON »²¹⁰ comporte une composante orientée vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ces dynamiques (évolution de la connectivité, renforcement des secteurs d'activités et défis du millénaire, entre autres.) révèlent un travail de fond ouvert au monde et répondant aux besoins locaux.

²¹⁰ Echanges avec LICHAMBANY Armand Directeur Général de la Promotion de l'Economie Numérique

CONCLUSION PARTIELLE DE LA DEUXIEME PARTIE

Il convient de rappeler quelques objectifs visés par notre analyse au terme de cette deuxième partie.

L'un des points a porté sur les TIC et le bilan (qui reste non exhaustif) de ce qui est à l'œuvre au Gabon ainsi que dans les pays de la sous-région retenus pour notre étude. L'intérêt étant de noter les obstacles, les réalisations et les perspectives liés à l'insertion des TIC dans le processus de développement.

Nous avons, tour à tour, abordés certains enjeux techniques et théoriques liés à la problématique de l'insertion des TIC dans le processus de développement. De même, la question de l'usage ultime des TIC a nourri notre propos durant cette analyse.

Penser les TIC comme moyen de cohésion à travers un contexte sociopolitique et socio économique, nécessite de s'interroger sur la mobilisation des investissements et sur la posture à avoir vis-à-vis de ces outils.

Nous avons donc traité la question de l'apport des TIC, nous nous sommes également intéressés aux bouleversements que ces outils occasionnent dans nos modes de vie. En outre, nous avons relevés que les TIC sont devenues un élément majeur pour des projets de développement; par leur contribution directe au PIB (ou indirecte, donc comme levier de productivité). Une contribution au PIB significative aussi bien pour de grands pays que pour des pays en voie d'émergence. Certains chiffres mobilisés dans cette analyse montrent l'importance désormais incontournable des TIC dans le développement économique en Afrique et dans la sous région.

Pourtant les préconisations liées aux spécificités de chaque pays doivent être prises en compte. A cet effet, Raphaël Ntambue Tshimbulu, par exemple, démontre dans son travail, l'intérêt de garder une dynamique proactive (recherche et développement) vis-à-vis des TIC afin de ne pas rester de simples spectateurs dans cette dynamique qui se veut mondiale.

Par ailleurs, nous sommes revenus sur le bilan des projets visant l'insertion des TIC dans le développement des pays cités. Nous avons observés que les dimensions géo-organisationnelles et géopolitique (cf. Martial Makanga Bala) sont réelles car les projets couvrent des secteurs différents de façon simultanée, avec des taux de réalisation parfois très satisfaisants. Il y a au-delà de certaines insuffisances (projets non menés à termes, par

exemple) une dynamique, une envie continuelle, pour les pays cités, de rester connectés entre eux au sens large du terme.

L'intérêt des questions soulevées dans cette deuxième partie réside aussi dans le fait d'identifier les avantages et les bienfaits des TIC sur le plan économique et social. Il en ressort un constat plutôt positif dans l'ensemble. Toutefois, il convient de s'intéresser davantage aux secteurs ayant une valeur ajoutée, et ne plus se limiter aux services de téléphonie ou d'accès internet. L'objectif affiché par cette position est de susciter un intérêt plus important et profiter pleinement des avancées technologiques amenées par les TIC.

A la suite de cette analyse, l'autre point important à discuter celui de l'accès aux TIC et au niveau d'appropriation de ces technologies. Aussi, dans la troisième partie qui suit, nous allons nous employer à traiter de la question de l'appropriation et de l'usage des TIC. Car, nous le disions, faire un bilan des projets, faire un bilan du contexte (discours, réalisations etc.) des pays retenus pour cette étude, se justifie par la nécessité d'évaluer l'engouement des populations, leur capacité d'adaptation (d'appropriation) et le caractère cohésif que peut susciter toute cette dynamique autour des TIC. Raphaël Ntambue Tshimbulu écrit à cet effet :

S'approprier l'Internet en Afrique doit donc être compris comme se doter d'une connaissance approfondie de conception et de création des idées et des outils Internet. Ce qui ne veut pas dire que tout Africain doit devenir informaticien et posséder la culture informatique. Nous pensons plutôt à une communauté qui doit disposer de telles expériences pour répondre aux défis locaux. Il est donc temps de créer en Afrique l'ambiance de recherche permanente, d'essais et erreurs, indispensables pour prétendre à une appropriations-participation.

« Le développement économique n'est qu'un aspect du développement tout court, mais c'en est un aspect important. D'abord parce qu'il n'y a pas de vertu sans minimum : la satisfaction des besoins élémentaires est une condition nécessaire à l'épanouissement des hommes. Mais aussi parce que, dans notre monde en mutation rapide, un pays qui stagne est un pays faible, dominé, et qui pourra difficilement défendre les valeurs culturelles propres auxquelles il tient »²¹¹.

²¹¹ NTAMBUE TSHIMBULU Raphael, *L'Internet son Web et son E-mail en Afrique. Approche critique*, Paris, L'Harmattan, 2001, 353pages, p235.

« Il faut appartenir au monde qu'on fait soi-même, pas à celui qu'on fait pour vous »²¹²

²¹² Utam' Si T. Les méduses ou orties de mer, Paris, Albin Michel, 1980, p 57

III. L'appropriation

III.1 L'appropriation: Quelques définitions

Parler d'appropriation revient à s'interroger sur la démarche appropriée permettant d'atteindre un niveau d'usage efficace des TI(en occurrence). Il nous semble que la dimension culturelle (de l'appropriation) ne s'émancipe pas de l'aspect technique, les deux sont liés. Florence Milleraud citée par Brigitte Simonnot (1999) dit à propos de l'appropriation d'une technologie: « S'approprier quelque chose c'est **la comprendre et savoir l'exploiter** ». Il s'agit du prolongement d'une réflexion sur les nouvelles technologies. Il y a nécessairement un besoin de compréhension qui passe par une dimension culturelle. Il y a également un besoin de maîtriser le moyen par lequel la compréhension se fait, la maîtrise des canaux par lesquels l'information peut transiter. C'est également de cette façon que la révolution favorisée par l'usage des TIC se donne à voir, puisque le savoir peut s'étoffer librement. Toutefois, cette liberté et cette autonomie - dans l'apprentissage - ne sont pas suffisantes parfois pour justifier du sérieux et du savoir ainsi acquis. Le passage suivant le souligne:

« Patrick Wilson (1983 ; 1996) a avancé la notion d'autorité cognitive pour analyser la manière dont les individus construisent leurs connaissances non seulement à partir de leur expérience directe mais aussi à partir de ce qu'ils apprennent des autres les « connaissances de seconde main » (second hand knowledge). [...] Or, il relève que l'autorité cognitive n'est pas forcément liée à l'expertise de celui ou celle à qui elle est attribuée et qu'elle est doublement relative: relative à un sujet ou à la question qui se pose, et relative parce qu'elle procède en degrés et non en valeur absolue²¹³».

L'autre question qui se pose est de savoir, dans quelle mesure le savoir acquis de façon autonome, est suffisamment légitime pour être considéré comme une référence à part entière :

« [...] Le développement d'internet permet d'observer nombre d'utilisateurs qui développent des compétences nouvelles et qui accèdent à des savoirs nouveaux en dehors de tout cadre formel. Cette observation nous amène souvent à rêver d'une société sans école, sans cadre

²¹³ SIMONNOT Brigitte, *L'accès à l'information en ligne moteurs, dispositifs et médiations*, Cachan, Lavoisier, 2012, p 174, 249 p.

formel, mais ce serait oublier que, les apprentissages informels laissés le plus souvent de côté par la formation et l'enseignement traditionnel, nécessitent comme toutes les acquisitions de connaissances, un engagement et une forme de structure personnelle indispensable, même si elle est différente²¹⁴ ».

Pourtant même l'idée d'une structuration de ces méthodes d'acquisitions du savoir souffre de certaines critiques, notamment la définition du savoir de base :

Mais comment circonscrire une discipline ou un domaine ? Faut-il envisager les mathématiques comme un « tout », ou évoquer la géométrie et l'algèbre ? Le français regroupe-t-il la grammaire et la littérature ? Savoir de base oui mais base de quoi ? On voit bien que comme pour les poupées russes, le niveau exact à partir duquel on peut parler de « discipline » peut se discuter à l'infini [...]»²¹⁵.

On perçoit ici une position qui est affirmée plus tard dans le travail des deux auteurs, il s'agit de dire que l'appropriation des TIC et la construction du savoir par ces outils - et dans cet univers du numérique - doit pouvoir balayer davantage de barrières que le simple accès à ces techniques. La construction du savoir par le biais des TIC doit pouvoir procurer plus de liberté sans trop souffrir d'une contestation quant au caractère scientifique des connaissances ainsi acquises. Sandre ENLART et Olivier Charbonnier font une proposition à propos des conditions nécessaire pour mieux apprendre dans le contexte des TIC. Il faut :

- 1) *L'autodétermination « Elle part de l'idée que les individus ont des besoins propres et sont en relation constante avec leurs environnements [...] ».*
- 2) *« La compétence est une perception qui devrait elle aussi beaucoup changer : pouvoir utiliser le fruit de notre expérience est typiquement une vision ancienne qui repose sur une continuité forte entre ce que je sais déjà faire et ce que je veux apprendre à faire [...] ».*
- 3) *« L'appartenance sociale sera construite d'une manière différente d'aujourd'hui et les réseaux dans lesquels nous serons insérés joueront sans doute le rôle de soutien et d'encouragement à la fois plus facile à actionner mais aussi superficiel [...] »²¹⁶.*

Ces conditions seraient importantes car pour ces mêmes auteurs : « Etre alphabète demain revêtira ces trois dimensions : savoir se servir des outils, savoir les utiliser pour communiquer »²¹⁷.

²¹⁴ SIMONNOT Brigitte, Op.Cit p 174

²¹⁵ ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier, Op.cit p31

²¹⁶ ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier Op.Cit pp 157-159.

La construction du savoir sera toujours relative. Cette question est cependant formulée différemment par Gérard FOUREZ, (1990 p. 34). Ce dernier aborde la question de la transformation du système éducatif ainsi que la question des métamorphoses de cet enseignement en parlant de l'autonomie des élèves. Il souligne un fait : l'apprentissage classique n'est pas identique à celui acquis par le biais d'une recherche purement individuelle, aussi bien en matière de déroulé qu'en matière de résultats par exemple. Pour lui, le besoin d'un instructeur qui encadre l'apprenant est incontournable. Et on peut comprendre cette position, dans une certaine mesure car l'apprentissage individuel nécessite un pré-requis plus ou moins conséquent pour s'approprier un savoir en ligne, donc une sorte de canalisation aussi.

Bruno DEVAUCHELLE²¹⁸, lui, revient sur l'apprentissage par le biais des TIC en faisant la remarque suivant laquelle cet apprentissage individuel nécessite un nombre non négligeable de préalables. Sa lecture de la situation est une sorte de cri d'alarme face à un environnement qui pousse tout le monde vers un effort sans cesse croissant. Il écrit :

« L'univers de la formation propose des formes mixtes appelées blended learning. L'émergence de cette notion montre bien qu'il y a une évolution des cultes. Mais le monde de la formation hybride, tant du côté des opposants au numérique qui ont compris les limites de certaines de leurs approches techno centrées. En articulant le numérique avec les autres modalités de la formation, on renvoie les acteurs de la formation à une réflexion de fond sur la pertinence des outils par rapport aux objectifs [...] ». [p 162].

Pour lui, l'autonomie de ceux qui peuvent étendre leur savoir grâce à Internet, dépend de leur niveau de formation. On peut donc vite assister à des situations dramatiques pour les autres dans l'incapacité de mobiliser certaines compétences. Il reprend à cet effet une phrase de Michel Serres: « Devant l'externalisation d'un certain nombre de nos capacités mentales, nous sommes condamnés à devenir intelligents »²¹⁹. Cette contrainte de dépassement est aussi dénoncée d'une certaine façon par Bruno DEVAUCHELLE.

Les travaux de réflexion autour de cette problématique s'appuie sur des approches diverses : accessibilité, égalité, fossé numérique.

²¹⁷ ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier, Idem, p19.

²¹⁸ DEVAUCHELLE Bruno, *Comment le numérique transforme les lieux de savoirs*, Limoges, FYP, 2012, 191p.

²¹⁹ DEVAUCHELLE Bruno Op.Cit p14.

Christophe Aguiton et Dominique Cardon, mettent l'accent sur l'accessibilité des TIC. Dans leur texte *Militantisme et Tic*²²⁰, ils font une analyse de la société telle qu'elle est désormais redéfinie par les TIC. Une organisation qui se veut libérer de l'emprise de la gestion étatique par le biais des communautés du logiciel libre, une organisation donc ouverte au savoir pour tous. Toute chose qui rejoint le propos de Karl Polanyi (auteur de "*transformation universelle*" et opposé à l'économie de marché déshumanisante), qui prédisait la chute de l'économie de marché (dont le principal écueil est la marchandisation de tout, et même de ce qui ne devrait pas l'être, le travail, par exemple. La dynamique de l'accès au savoir s'est caractérisée par la formation de groupes de cybers communauté ayant pour ambition la démocratisation de certains usages. De façon générale dans ce travail (**l'appropriation des TIC**) a un rapport étroit avec l'accès à une connexion de qualité le haut débit indispensable pour un usage optimal d'internet, mais aussi un militantisme pour un Internet plus "social".

En outre pour une véritable connaissance accessible à tous, l'accès aux dispositifs techniques est indispensable.

²²⁰ AGUITON Christophe et CARDON Dominique, « Militants et TIC », dans Benamrane Djilali, Jaffre Bruno et VERSCHAVE François-Xavier (sous la dir. de.), *Les télécommunications entre bien public et marchandise*, Paris : Charles-Léopold Mayer, 2005, 377 p.

III.1.1 -L'Appropriation des TIC et la notion d'usage des TIC

L'appropriation des TIC peut aussi être appréhendée par l'axe "Internet et la possibilité de modifier l'usage de l'espace public". A ce propos c'est parfois l'expression de la démocratie qui est revue, l'appropriation de l'espace public et la modification de l'accès à cet espace. Christophe Aguiton et Dominique Cardon le rappellent, ils reviennent sur la naissance du partage d'Internet. Une naissance de partage marquée par le militantisme et l'envie de briser les lois du secteur économique des télécommunications par exemple :

La norme Wifi avait été mise au point par les " Bell Laboratories ", mais les acteurs dominants du monde informatique avaient préféré Bluetooth, une norme permettant des communications à très courte portée, pendant que les opérateurs de télécommunications priorisaient le développement de l'UMTS et autres 3G. Ce sont des militants qui, à Seattle dès le début 2000, expérimentèrent cette technologie avec l'objectif de permettre l'accès de tous au haut débit. Le succès du wifi et l'entrée sur le marché des opérateurs de télécommunications qui offrent des accès payants a conduit de nombreux militants du wifi associatif à concentrer leurs efforts sur l'ouverture des réseaux ²²¹[...].

Pourtant, en dépit de l'ouverture qu'offre Internet, l'enjeu des logiciels rappelle le déséquilibre existant entre éditeurs libres et ceux qui ne le sont pas, et donc de l'accès optimal de ces outils. Cet aspect de l'usage des TIC est un autre pan de la question de l'appropriation. Le travail de Michel Arnaud et Sylvestre Ouédraogo fournit une analyse intéressante à ce propos. Il est rappelé que l'accès aux logiciels est une passerelle réelle pour une égalité dans l'accès aux TIC. Toutefois, les choses sont loin d'être simples puisque la dimension financière prend une place importante. Ils écrivent ceci:

Le logiciel libre n'a de sens que s'il repose sur des communautés vivantes et fournies de développeurs capables de produire et de corriger les programmes informatiques dans des processus d'échanges collaboratifs. Un phénomène de rareté comme c'est le cas en Afrique ne permet pas d'envisager une extension des pratiques de développement. Un développeur récemment diplômé de son université, quand il n'aura pas été happé par une académie Cisco, devra dans la journée s'occuper de photocopieuses et passer ses nuits à programmer sur

²²¹ AGUITON Christophe et CARDON Dominique, Op.Cit p3

*GNU/Linux, s'il en a le courage. Comment s'étonner alors qu'un installateur de système GNU/Linux, profitant de la rareté de l'offre, prenne 1 000 euros pour l'installation d'un serveur intranet fonctionnant sur logiciel libre ? Les développeurs du libre, non seulement n'ont pas de perspective de marché, mais vivent dans la crainte de voir l'un de leurs collègues céder aux impératifs de survie économique et transformer le code libre en code propriétaire, même si cette transformation est impossible avec les logiciels libres couverts par la GNU GPL, qui représente les 3/4 des logiciels libres*²²².

Les auteurs mobilisent d'autres exemples : le cas des logiciels libres qui ensuite deviennent payants, est également rappelé. Cette approche critique à propos de l'appropriation via ces outils (logiciels qui apportent une vraie valeur ajoutée, comme le rappelle Alain KIYINDOU dans ses travaux) élargit le champ de réflexion quant à l'usage des TIC. Cette dimension technique s'ajoute aux autres aspects énoncés (usages sociaux, politique, entre autres).

- Une autre approche est à signaler car elle s'émancipe de certaines positions, il s'agit de celle proposée par GRANJON Fabien, Lelong Benoît et Metzger Jean-Luc. Ils abordent la question des « Inégalités sociales et des inégalités numériques »²²³ avec la particularité suivante : ils mettent en avant le lien encore mal connu des inégalités numériques sans verser dans la « déploration » suivant laquelle l'utilisation des TIC renforce les inégalités sociales et la fracture, le fossé numérique. Leur analyse s'émancipe aussi de l'optimisme techno centré suivant laquelle les TIC ont bien évidemment des effets socialement émancipateurs. Leur réflexion est basée sur plusieurs enquêtes de terrain et des travaux empiriques. Pour les auteurs les inégalités s'observent à tous les niveaux (lieu de travail, vie privée etc.).

D'autres contributions se joignent à cette réflexion notamment celle de Laurence Le Douarin et Benoît Lelong à travers le chapitre « *Entraide technique et conjugalité : les compétences informatiques au carrefour des relations conjugales et professionnelle* ». Ils analysent, par exemple les relations d'entraide que développent des couples. Les femmes cadres et secrétaires se font aider par leurs conjoints, dans le cadre de leurs pratiques informatiques en

²²² ARNAUD Michel et OUEDRAOGO Sylvestre, « Condition de développement et d'usage pour que les logiciels libres facilitent l'accès au savoir collectif », dans DJILALI Benamrane, JAFFRE Bruno et VERSCHAVE François-Xavier (sous la dir. de.), *Les télécommunications entre bien public et marchandise*, Paris : Charles-Léopold Mayer, 2007, 377 p.

²²³ GRANJON Fabien, LELONG Benoît et METZGER Jean-Luc, « Inégalités sociales, inégalités numériques : quelles articulations ? » dans GRANJON Fabien, Lelong Benoît et Metzger Jean-Luc (sous la dir. de) *Inégalités numériques, clivages sociaux et modes d'appropriation des TIC*, Paris : Hermès Lavoisier, Collection Technique et Scientifique des Télécommunications Hermès, 2009, 254 p.

milieu professionnel. Plus spécifiquement il est question du rôle et de la place du conjoint dans un contexte de « dépannage » qui font l'objet central de l'étude. L'aide conjugale peut être indispensable à une professionnelle qui craint de laisser paraître des lacunes sur son lieu de travail. Cette aide peut être assumée à titre de complémentarité. Il résulte de cette réflexion que face aux disparités dans la pratique numérique, il y a une autre forme d'inégalité numérique. On peut lire en guise de conclusion :

[...] Il semblerait que la difficulté à résoudre les problèmes informatiques sur le lieu du travail et à se dégager de tout lien de dépendance par rapport aux collègues constitue une base sur laquelle pourrait se construire à terme une disqualification. Reflet d'inégalités sociales et de parcours biographiques différents, les inégalités numériques pourraient en conséquence générer de nouvelles inégalités sociales [...].

Le texte multiplie des cas d'exemples tels que : la fracture numérique au travail. Il est aussi question des inégalités sociales et numériques, mais dans le cadre des situations de travail. Gérard Valenduc qui traite ce sujet, fonde sa contribution sur des données statistiques disponibles essentiellement pour la France et la Belgique (Eurostat ainsi que les agences officielles wallonne et flamande) d'une part, sur la littérature existante relative à la fracture numérique, aux compétences numériques, aux inégalités dans les situations de travail d'autre part et, enfin, aux modèles de diffusion de l'innovation».

Un autre point concernant les inégalités numériques concerne le «Renouvellement technologique et les inégalités numériques au travail». C'est Pascal Lallement et Jean-Luc Metzge qui analysent les effets des changements technico-organisationnels que connaissent les entreprises aujourd'hui sur la capacité qu'ont les salariés de donner du sens à leur activité et à développer une dynamique d'autonomisation. Il existe en effet un discours rhétorique qui soutient que les technologies permettraient une plus grande autonomisation des salariés et rendrait le travail plus « émancipateur ». Mais qu'en est-il en réalité ? Pour répondre à cette question les auteurs comparent deux catégories de salariés : ceux qui sont au contact des nouvelles technologies intégrées dans leurs tâches quotidiennes et ceux qui ne le sont pas. Il en résulte des disparités des tâches en fonction du niveau de qualification du poste occupé. En effet, les procédures sont soit industrialisées (hotline, centre d'appels), toute chose qui circonscrit considérablement le niveau d'accès des TIC.

In fine les inégalités numériques prennent des formes diverses et sont observables à différentes échelle de la société. Cette réflexion sur les inégalités des usages des TIC appelle celle de l'appropriation, nous le disions.

Fabien Dumais écrit : « Pour que la question de l'interprétation ou de l'appropriation se pose il faut qu'il y ait la posture du spectateur » autrement dit, il faut qu'il y ait une possibilité d'accès à l'objet pour lequel l'appropriation devient nécessaire. ²²⁴

Qu'il s'agisse d'appropriation d'objet ou qu'il s'agisse de l'appropriation d'un savoir quelconque, il est important que l'objet ou la réalité en cours d'appropriation soit accessible de telle sorte que la question du contact ou de l'expérience directe ne comporte pas de difficultés significatives.

L'analyse que Fabien DUMAIS fait de l'appropriation est intéressante, il y est question d'interprétation, de phénoménologie. Ces pistes permettent d'appréhender la notion d'appropriation d'une façon très large. On y découvre les mécanismes de la compréhension en passant par les modes de réels, indiqués par Peirce : priméité, secondéité et tiercéité (phanéropscopie) cf. p 12. Des analyses qui retracent le cheminement de la compréhension, de l'expérience à l'appropriation. Ce qui laisse apparaître l'appropriation non pas comme quelque chose d'extérieure mais complètement intérieure dont on prend conscience.

Pourtant les analyses de certains chercheurs présentent d'autres aspects de la question.

Sandra ENLART et Olivier CHARBONNIER parlent des savoirs et compétences autour des TIC en rappelant quelques bases essentielles. Ils partent du postulat que tous les langages utilisés pour la transmission du savoir nécessitent une base uniformisée, ou au moins partagée : un alphabet. Voici quelques précisions:

« Ce que nous appelons les « alphabets » recouvrent les bases indispensables pour survivre et apprendre dans le monde de demain. Ils concernent tout le monde, quels que soient les approfondissements que les uns et les autres choisiront par la suite. Celui qui ne maîtrisera pas ces alphabets ne pourra pas apprendre aussi efficacement que les autres simplement parce qu'il aura du mal à faire face à la vie quotidienne. Il sera isolé du monde qui l'entoure,

²²⁴ DUMAIS Fabien, *L'appropriation d'un objet culturel*, Presses de l'Université du Québec, collection Communication, 2009, p 105, 128 p.

exactement comme un analphabète aujourd'hui, a du mal à prendre le métro, se soigner ou régler ses problèmes administratifs ²²⁵».

Cette base est aussi essentielle - expliquent-ils – que peuvent l'être les notes en musique, des idéogrammes etc. Le minimum basique d'un apprentissage repose sur la maîtrise d'un socle, même si cette base n'est pas universelle (l'alphabet n'est pas universel, les auteurs le reconnaissent). La critique suivante peut-être émise : tout apprentissage ne passe pas nécessairement par une forme d'alphabet, il peut se faire sous une autre forme : imitation, par exemple. D'ailleurs leur analyse (Sandra ENLART et Olivier Charbonnier) prend en compte certaines ambiguïtés liées à la conception du savoir par le biais des TIC, ils écrivent ce qui suit:

Si les alphabets sont le socle et la condition de tout apprentissage sur Internet, peut-on dire pour autant que leur maîtrise garantit l'apprentissage dans n'importe quel ordre par n'importe qui ? Non car il existe différents domaines de connaissance que l'on peut appeler « disciplines » et qui ont chacune leur particularité²²⁶.

Par ailleurs, au-delà de la nécessité de formaliser l'apprentissage des TIC, il faut en plus pouvoir trier les informations et/ou les enrichir. L'appropriation des TIC n'échappent pas vraiment à un modèle du type "alphabet" même si leur utilisation est intuitive. Il s'agit souvent d'un apprentissage régit par un fonctionnement différent de l'apprentissage classique. Car les limites sont régulièrement poussées et les connaissances acquises nécessitent une réactualisation continue etc. L'appropriation des TIC mobilise un apprentissage particulier et les auteurs précédemment cités écrivent : « Trois alphabets vont s'imposer, qui seront autant de clés pour ensuite pouvoir apprendre de manière plus générale : (savoir utiliser les nouveaux médias (gérer l'information), l'alphabet des repères temporels et spatiaux, et un alphabet des repères scientifiques ²²⁷».

Outre le fait que l'appropriation des TIC exige une autonomie, certaines approches de la construction du savoir se modifient. C'est ce que Sandra ENLART et Olivier CHARBONNIER rappellent :

²²⁵ ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier, *Quelles compétences pour demain ? Les capacités à développer dans un monde digital*, Paris, Dunod, 2014, p15, 184p.

²²⁶ ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier, Op.Cit p 29.

²²⁷ ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier, Op.cit. pp 16-17

[...] La musique suppose la connaissance des notes et du solfège. Quels sont les équivalents de ces « composants » et de cette méthode qui permettent de « lire internet » ? Quel est l'équivalent des lettres et des règles de grammaire pour décrypter les informations mises à disposition sur Internet ? Les alphabets sont-ils constitués de « connaissances de base » dans les différentes disciplines que nous utilisons depuis toujours-grammaire, histoire, maths géographie, langues étrangères : ou plus récemment-neurosciences, informatique, globish ? Quelle est la méthode, aussi fondamentale que celle de la lecture, qui rendrait chacun apte à devenir un « bon lecteur » sur Internet ? Quels sont les alphabets qu'il faudra maîtriser pour comprendre demain, dans le monde d'Internet ? Que faudra-t-il savoir pour apprendre avec le web ? Si la question est simple, la réponse est complexe. Il faut savoir « des choses » pour en apprendre d'autres et donner du sens aux informations recueillies. Ces « choses » que nous avons nommés « alphabets » sont nécessaires pour faire d'Internet un terrain de jeu pédagogique suffisamment démocratique pour que chacun ait une chance de l'utiliser au mieux s'il le souhaite [...].

Les auteurs expliquent plus loin, que le savoir exclusif dont pouvaient bénéficier les “spécialistes” est remis en question avec l'avènement de l'apprentissage par le biais d'Internet: *« Mais Internet change la donne. Non pas parce que les “savants” n'existent plus ou ont moins d'importance. Mais parce que l'accès aux ressources a totalement changé. Le monde “ouvert” du web empêche que la structuration dont les savants avaient encore le monopole il n'y a pas si longtemps, s'impose comme une vérité à l'apprenant [...] »*²²⁸

Sandra ENLART et Olivier CHARBONNIER disent sans détours qu'il faut disposer d'un minimum de savoir sur les TIC pour ne pas être complètement disqualifié. Cette nécessité concerne tous les individus sans pour autant demander à chacun de posséder des connaissances pointues :

*[...] Ne pas être autonome avec ces nouveaux médias, quels qu'ils soient demain, reviendra à ne pas être socialement autonome. Certes, tout le monde ne va pas devenir hacker, mais à l'inverse, personne ne doit être désarmé face aux usages techniques et à la manière dont les outils doivent être utilisés entre eux. Là aussi il en ira de la responsabilité de l'école [...]*²²⁹.

²²⁸ ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier, Op.cit p pp31-32.

²²⁹ ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier, *Quelles compétences pour demain ? Les capacités à développer dans un monde digital*, Paris, Dunod, 2014, p18, 184p.

La position des auteurs est à nuancer aucun apprentissage ne peut être complètement uniformisé, encore moins avec l'avènement et l'usage des TIC. L'idée qui consiste à penser que l'appropriation des TIC passe nécessairement par un apprentissage de masse n'est d'ailleurs partagée qu'à moitié par Raphael NTAMBUE TSHIMBULU Raphael²³⁰ par exemple. Puisque pour lui, il suffit de former un groupe de personnes qui serviraient d'appui au plus grand nombre. Cette position, Tshimbulu la justifie par le fait que la valeur ajoutée des TIC se trouve ailleurs que dans le besoin de transformer tous les Africains en experts de l'informatique.

Nous retenons, en outre, que la réflexion autour de l'usage des TIC nécessite d'adapter les solutions aux contextes de chaque réalité géographique. Toutefois, des interrogations demeurent : quelles sont les avancées notables dans ce domaine ? Quel est le taux de personnes ayant acquis des connaissances utiles à leur quotidien par le biais des TIC quels sont les usages les plus courants ?

²³⁰ NTAMBUE TSHIMBULU Raphael, *L'Internet son Web et son E-mail en Afrique. Approche critique*, Paris, L'Harmattan, 2001, 353p.

III.1.2 Les inégalités dans la sphère du numérique : Les populations périphériques

Les inégalités observées dans le cadre de l'appropriation renvoient très souvent à l'accès aux dispositifs techniques et technologiques. Toutefois ces inégalités peuvent faire référence à la disparité quant à la représentativité d'un certain contenu culturel. A ce titre le contenu du web nécessite, pour certains chercheurs africains, par exemple, d'être étoffé davantage en mettant davantage en lumière la culture de certaines populations peu familières des ces nouvelles technologies. Cette problématique est importante car à notre sens, l'appropriation consiste à faire entrer ces outils dans les habitudes quotidiens de façon à développer un usage spontané (en avoir un usage régulier, enrichir l'environnement redéfini par les nouvelles technologies).

Pour apprécier le niveau d'appropriation des TIC dans l'espace géographique choisi, nous mobiliserons des éléments de nos différentes enquêtes de terrain. De même, nous nous appuierons sur certains travaux universitaires traitant de cette problématique.

Les TIC ont un impact réel sur l'économie mondiale et locale, nous le signalions plus haut. La réduction progressive du fossé numérique est aussi une réalité de même que l'engagement de plusieurs acteurs dans une démarche qui vise à faire évoluer ces résultats (réduction du fossé numérique) positivement. Si plusieurs pays ont réussi – relativement - à relever le défi en rendant accessible les TIC, l'appropriation qui en est faite est aujourd'hui l'autre difficulté à laquelle certaines autorités et chercheurs doivent faire face. Car si dans certains cas, il faut encadrer l'usage, réfléchir sur l'intérêt de légiférer quitte à limiter la liberté des internautes, dans certains autres cas il s'agit encore de faire exister cet usage (par le biais de l'accès à ces nouvelles technologies).

Dans les travaux réalisés sur de l'usage des TIC par les Africains, certaines réflexions reviennent : l'hégémonie d'une culture non africaine dans un espace africain. Ces travaux ont fait remarquer à la fois l'omniprésence de la culture occidentale par exemple, tout en

soulignant l'absence d'un contenu culturel africain. L'une des voix reprenant ces réflexions est celle de Thomas GUIGNARD qui écrit par exemple :

*[...]On l'a vu à travers de nombreux travaux et discours autour de la "fracture numérique", la tension est grande de succomber à la fascination technique et à la facilité des approches quantitatives et descriptives. Nos travaux montrent qu'internet n'est pas qu'une histoire d'infrastructures et de nombre d'accès. Il a une dimension symbolique, culturelle et politique que la relecture des controverses conceptuelles autour de la communication de masse permet de mettre en lumière. Ainsi, en retravaillant d'une part les théorisations de l'internationalisation de l'audiovisuel sans le Tiers Monde, de la globalisation culturelle et de l'espace public, et en analysant d'autre part l'espace public et médiatique sénégalais, nous avons pu conceptualiser et contextualiser les notions clefs qui structurent nos travaux centrés sur la problématique médias et identité [...]*²³¹.

Outre la contrainte d'exister dans ce contexte de mondialisation, l'auteur signale la contrainte liée aux "standards" auxquels il faut se plier. A cet effet Thomas GUIGNARD, poursuit en écrivant :

*[...]Les stratégies de communication/développement proposent une vision messianique et ethnocentrique du rôle des médias sur la construction identitaire, ces derniers étant perçus comme des agents mobilisateurs propices à la sensibilisation des « peuples primitifs ». Dans cette perspective diffusionniste, la culture dite traditionnelle ne commence son intégration à l'archétype occidental qu'en satisfaisant aux standards d'exposition aux médias définis par les organisations internationales. Ces travaux s'inscrivent dans la vision économétrique du développement et légitiment une course à l'équipement, gage d'une sortie du "sous-développement" [...]*²³².

Thomas GUIGNARD nuance son analyse en soulignant le caractère critiquable d'une position ethnocentrée de même qu'il met le doigt sur la part de responsabilité réelle de chaque acteur de la sphère du numérique :

²³¹ GUIGNARD Thomas Op 375

²³² GUIGNARD Thomas Op.cit p 375

Notre analyse des travaux et discours autour d'Internet au Sénégal montre aussi que cette perspective diffusionniste reste comme une sorte de tentation latente dans les non-dits des discours autour de la « fracture numérique ». En effet, derrière l'utopie technique qui gravite autour du développement d'Internet en Afrique se cache une vision ethnocentrique, messianique et libérale qui s'inscrit dans l'argumentaire de la sociologie de la modernisation. On observe la même perspective binaire du monde fondée aujourd'hui sur une dialectique connecté/non-connecté qui se décalque sur le couple développement/sous-développement des thèses développementalistes. Le terme « fracture » lui-même n'est pas neutre, en ce qu'il renvoie à un schisme, un traumatisme nécessitant une intervention rapide. La pression idéologique autour du « rattrapage » (qui vaut aussi entre les pays occidentaux) favorise une perspective monolithique et dogmatique, avec d'un côté les connectés associés à la « modernité » et les non-connectés associés au retard et au conservatisme. Comme au temps des stratégies de communication-développement, les pays « retardataires », associés dans les non-dits à des « peuples primitifs », sont vivement incités à se plier aux « normes » occidentales pour pouvoir prétendre à une quelconque considération. L'entrée du Sénégal dans la « société de l'information » devient dès lors la destination obligatoire pour rejoindre l'Occident. On retrouve aussi les mêmes approches quantitatives et économiques soutenant l'« impératif de l'équipement » [...] Pourtant, loin d'être un projet politique, les « stratégies de réduction de la fracture numérique » s'inscrivent dans une doctrine industrielle et libérale accompagnant le recul de l'Etat prôné par les institutions internationales²³³.

Outre ces différentes remarques, l'auteur tient à préciser que l'absence d'un contenu culturel africain suffisant, ne peut pas se justifier uniquement par le fait d'un ethnocentrisme. C'est ce que l'on comprend à travers les paragraphes suivant :

[...] Nous avons ainsi retenu les analyses de Théophile E. Vittin dans lesquelles, les concepts de « médias de référence » et la figure de l'« auditeur hypermétrope », sans entériner une situation défavorable aux médias africains, permettent de dégager des articulations plus fines quant à l'influence des médias internationaux dans l'espace médiatique africain.

²³³ GUIGNARD Thomas, *Les Sénégalais et Internet : médias et identité*, Thèse dirigée par Elisabeth FICHEZ, professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, 2007, pp 375-376/400 pages.

Et aussi celles de Renaud de la Brosse pour qui le danger repose avant tout sur l'incapacité des acteurs africains de l'information et de la communication à produire (pour leurs propres marchés et pour ceux de l'extérieur) des programmes endogènes, ce qui a pour conséquence l'absence de liberté de choix des téléspectateurs africains qui n'ont pas la possibilité de découvrir des produits culturels réalisés localement.[...]»²³⁴.

Les auteurs de *"Dogonité" et Internet : une lecture critique de l'essentialisation des identités*²³⁵ font une lecture que l'on peut tenter de rapprocher à l'analyse faite précédemment par Thomas GUIGNARD. En effet, ce texte aborde d'une autre façon la question de la présence de la culture africaine en ligne. Cet exemple est consacré au peuple Dogons dans le contexte du tourisme mais résume aussi un aspect de la question de la représentativité. On peut lire ceci :

[...] Le webdiscours touristique sur les Dogon, en reprenant « les missions scientifiques coloniales, les collectes d'objets, l'apparition de la notion d'art africain avec la création de musées ethnologiques et un goût croissant pour les voyages » (Morgado et Barros 2008) ravive bel et bien des stéréotypes au cœur de la production de l'exotique ou de l'« exotisation », et se fonde sur la permanence de la construction d'une « dogonité ». L'information touristique reproduit un discours construit sur une certaine conception spontanée de l'ethnicité objectiviste, composée de traits et de caractères (ancêtre, généalogie, origine commune, lien à un territoire, langue, religion) induisant de facto et ipso facto une forme d'identification régressive. Là encore, « l'Afrique est cette médiation grâce à laquelle l'Occident accède à son propre inconscient et rend publiquement compte de sa subjectivité » (Mbembe 2000 : 11).

Il est clair que les sites web manipulent plus ou moins consciemment une certaine conception de l'ethnicité – une conception essentialiste objectiviste, composée de plusieurs éléments : histoire du pays et des hommes, mystère des ancêtres, divination comme essence de la religion, paysages comme territoire unique, artisanat et danses des masques comme culture originale. Cette image sera tôt ou tard confrontée à ce que les gens du pays eux-mêmes exhibent réellement. Certes, le monde virtuel produit un univers imaginaire, voire fictionnel,

²³⁴ Thomas GUIGNARD Op.cit pp 376-377

²³⁵ Denise D. Barros, Aghi A. Bahi et Paula Morgado (2011,)², « "Dogonité" et Internet : une lecture critique de l'essentialisation des identités », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 35, n° 1-2, 2011, p. 69-86. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/1006369ar>

mais ce monde virtuel n'en reste pas moins connecté à la réalité off line, celle de tous les jours, où se nouent les enjeux politiques. P 82.

Le contenu d'Internet, tel qu'il est, peut être parfois un obstacle à l'appropriation. Car l'on peut convenir aisément que le contenu diffusé par les TIC (outils dont les populations africaines doivent s'approprier) nécessite aussi un travail d'amélioration. Rappelons que dans ce cas de figure il s'agit d'une population rurale qui elle-même ne peut pas mettre à disposition du contenu. Et lorsque des informations à leur sujet sont diffusées, ces dernières peuvent être parfois stéréotypées. C'est cet aspect des choses qui est interrogé par l'article que nous citons plus haut. Car si cette situation est vraie pour les Dogons, elle l'est peut-être aussi pour une partie importante de la population rurale africaine. Car cette population est très peu encline à une utilisation des TIC telle que cela se vit en milieu urbain. On retrouve cette idée dans la conclusion de l'article qui suit:

Si Internet peut faciliter l'insertion réussie d'une Afrique encore à la marge dans le processus de mondialisation, cet accès au cyberspace ne constitue pas une preuve d'appartenance à un « village planétaire » prétendument égalitaire (Bahi 2004 : 75). Avec l'accroissement des flux médiatiques, l'enjeu véritable de la communication via Internet et le cyberspace dépasse celui de la connexion des individus ou des collectivités sur la base de leurs ressemblances, et réside dans « la gestion de leurs différences [et] [...] celles, beaucoup plus complexes, de leurs altérités » (Wolton 2000 : 11). L'innovation technique n'entraîne pas fatalement la nouveauté du contenu de l'information et de la communication sur le pays et les hommes dogons, mais plutôt la pérennisation des stéréotypes. Se pose alors à nouveau le problème de la « cohabitation culturelle » (Wolton 2000). Les sites touristiques du Pays Dogon n'en disent-ils alors pas autant sur l'imaginaire occidental que sur le Pays Dogon lui-même²³⁶?

De façon générale le contenu d'Internet suscite un nombre important de réflexions, il y a pourtant un autre aspect tout aussi préoccupant, c'est celui de l'usage – du contenu disponible – par la population africaine. A ce propos, un texte a retenu notre attention, c'est celui de Joëlle PALMIERI qui traite de la question du genre sur le WEB. Il y est question de l'accès des femmes aux TIC et de la représentation des langues locales dans le contenu culturelle disponible sur le net.

²³⁶ Denise D. BARROS, Aghi A. BAHİ et Paula MORGADO (2011), Op.Cit p82

« Les organisations de femmes ou féministes interrogées dans le cadre de notre enquête au Sénégal et en Afrique du Sud se représentent globalement l'information et la communication comme des objets secondaires comparativement à leurs luttes principales : les violences, l'accès aux ressources, la santé, la participation aux prises de décision... Cette distanciation révèle en première observation une relation privilégiée à la conquête de droits ou de lois plutôt qu'à une attention soutenue à ce qui déroge au respect des libertés. Les obstacles rencontrés par lesdites organisations en termes d'information, notamment pour la mobilisation, sont nombreux et diversifiés. Ils appellent à des stratégies de contournement tout autant multiples. Pourtant l'idée d'un support Internet dédié aux femmes rassemble la majorité des enthousiasmes même si elle prête à discussion. Dans l'ensemble, les enjeux de la société de l'information sont peu ou mal cernés. Le terme « enjeux » lui-même fait débat. Entre opportunité de changement social et risques générés par cette société, les avis se font timides ou divergent. ». Cette solution est-elle la plus envisageable n'est-elle pas un peu trop réductrice²³⁷ ?

Le fait que les TIC n'occupent pas une place centrale dans l'échelle de priorités de certaines populations, n'est pas négligeable. Car la lecture d'une appropriation de ces TIC est dépendante de l'importance que certaines populations leur accordent. Cette description illustre un aspect des choses, que l'on retrouve ailleurs qu'au Sénégal ou en Afrique du Sud (pays qui ont fait l'objet d'analyse du travail que nous citons plus haut). En effet, lors de nos enquêtes de terrain au Gabon, certaines personnes rencontrées n'avaient pas une demande particulière ni des attentes que l'on pourrait s'imaginer en tant que chercheur, universitaire, cadre actif, etc. L'une des personnes interrogées (Beatrice, jeune infirmière de 32 ans) ne semblait pas être particulièrement intéressée par l'Internet (elle n'avait jamais touché à un ordinateur). Pourtant l'intérêt qu'elle reconnaît aux TIC est de lui permettre un usage de la téléphonie tel que cela ne s'était pas encore donné à voir (SMS, envoi de crédit entre particuliers etc.). Par ailleurs, cet article traite aussi du caractère variable de la ligne éditoriale à laquelle est soumise la diffusion d'information en ligne :

« Toutefois, une poignée de personnes, pour la plupart spécialistes de l'information, décrivent des processus élaborés. En Afrique du Sud, Buru Sisulu distingue très concrètement son apport, des « rapports » qu'il rédige sur un événement ou une rencontre, et le système de

²³⁷ PALMIERI [Joëlle](#) , *Le web 2.0 néfaste au genre ?* Contribution donnée lors du Symposium annuel sur le genre du Codesria du 7 au 9 novembre 2011 au Caire consacrée au thème « Genre et médias » cf : <http://domination.hypotheses.org/995>

publication : il envoie ces textes au niveau local pour validation, qui se charge de le transmettre au niveau national, qui décide à son tour de publier sur le site Web, sans consulter son auteur. La décision de publication est alors centralisée et placée hiérarchiquement entre les mains des dirigeants de l'organisation. [...] Concernant les propositions externes d'articles, elles sont admises si elles ne mettent pas en danger le rédacteur ou les personnes interviewées, point sécuritaire très caractéristique de l'Afrique du Sud. Helga Jansen évoque un « collectif éditorial », dont la majorité des membres est « bénévole », qui décide du traitement de l'information, intégrant une date butoir, après avoir reçu une proposition du directeur qui est rédacteur en chef et fait partie du collectif. Chacun est alors « responsable » de sa rédaction et du circuit éditorial qui va avec, c'est-à-dire les corrections, l'édition et la publication dans les délais.

On constate de façon générale que lorsque ce n'est pas le contenu (d'Internet) qui pose problème, il reste un autre problème : celui de garder le contrôle de ce contenu. Certains travaux ont eu pour objet d'interroger ce dernier cas de figure dont, l'analyse de Joëlle PALMIERI, il s'agit d'une thèse de doctorat en 2011 (dirigée par Annie Cheneau-Loquay). L'article que nous citons ici est un prolongement de son travail. Et il convient de préciser que sa thèse a porté sur la question de genre dans la société numérique. Une étude axée sur la question du féminisme avec les cas de l'Afrique du Sud et du Sénégal.

- Les inégalités dans la sphère du numérique : La question du genre

Il s'agit de la question du contrôle de la diffusion d'un contenu qui se veut libre. Les exemples ci après concernent le Sénégal, mais l'on peut étendre ce point de vue à d'autres pays car l'activité de la presse est ralentie dans certains pays comme nous l'indiquions dans la première partie. L'intérêt est aussi de relever le fait que les avancées d'une démocratie jeune et peu expérimentée échappent difficilement à l'envie du contrôle.

Pour l'exemple qui suit nous nous intéressons à la publication très contrôlée des lignes éditoriales par les différents partenaires de certaines femmes (bailleurs des sites Web, entre autres). L'exemple du Sénégal se justifie par le fait que cette analyse n'a pas, à notre connaissance, porté sur les populations de l'espace géographique interrogé dans notre travail. D'autre part, les équipes de recherche ayant réalisé cette analyse, s'intéressent de façon plus générale aux questions d'insertion des TIC dans l'environnement africain. Cet exemple se rapproche en outre des réalités vécues par d'autres acteurs non moins importants de la sphère publique : les journalistes.

Au Sénégal, Binta Sarr témoigne d'un travail volontairement collectif. [...]

Deux pratiques se distinguent : les organisations qui considèrent que cette activité « éditoriale » crée débat au sein de l'organisation et dynamise le collectif et celles qui envisagent l'activité comme simplement administrative. Cette divergence autour de l'éditorial révèle un questionnement autour du processus de publication comme outil politique.

*Alors que la majorité des sites Web répondent peu à une stratégie concertée de communication, il est étonnant de constater à quel **point les organisations acceptent que leur site Web réponde aux stratégies des bailleurs**. Cet engagement présente deux volets : les organisations de femmes se plient aux injonctions des bailleurs car telles sont les conditionnalités qui leur sont imposées pour bénéficier de fonds sur projet pour leurs autres activités et les bailleurs utilisent les organisations pour faire valoir tant leurs politiques de TIC que de genre, sans pour autant investir financièrement dans les moyens directs de cette propagande (les sites Web bénéficient rarement de lignes budgétaires spécifiques). Les sites Web des organisations sont alors autant de véhicules de communication non budgétisés et non pensés dans le sens d'une communication d'utilité générale pour les bénéficiaires des projets des organisations. Ils entérinent une vision institutionnelle de la communication et occultent la perspective d'autres modalités d'usages des TIC. Le coup pour les bailleurs est*

*double comme le coût pour les organisations : en ne valorisant pas financièrement l'activité communicationnelle, par le site, les organisations de femmes perdent en efficacité politique institutionnelle et en autonomie économique. À l'inverse, les bailleurs alimentent les vecteurs de la colonialité du pouvoir tout en inscrivant le genre à leur ordre du jour institutionnel.*²³⁸

Au vue de ces points, il convient de s'interroger sur ce qui favorise la cohésion dans un environnement aussi exigeant compétitif et ouvert à la mondialisation.

²³⁸ PALMIERI [Joëlle](#) , *Le web 2.0 néfaste au genre ?* Contribution donnée lors du Symposium annuel sur le genre du Codesria du 7 au 9 novembre 2011 au Caire consacrée au thème « Genre et médias » cf : <http://domination.hypotheses.org/995>

III.1.3 Les possibilités d'une cohésion sociale et l'utilité ultime des TIC

L'utilité ultime dont il est question ici n'est pas liée à la véracité du caractère innovant des TIC. Ce qui est interrogé c'est l'usage qui en est fait dans les pays retenus pour cette étude : quelle appropriation peut-on espérer, pour quel objectif final ?

Avant de répondre à ces questions il faut déjà dire que les TIC nous installent dans un monde sujet à un nombre important de transformations. L'idée d'un « objectif final » porterait une limite dans un tel contexte car le monde du numérique se caractérise par des possibilités qui se renouvellent continuellement. Autant dire que l'essence de l'usage des TIC ou de leur insertion dans nos modes de vie, est de pousser sans cesse les limites de ce que nous savons, et de ce que nous faisons. On ne se contente pas d'atteindre certains objectifs, ces derniers sont continuellement renouvelés.

Pour des pays en voie de développement, il y a bien des objectifs économiques et/ou sociaux orientés dans une logique : « rattraper », combler le fossé numérique » et devenir des pays émergents.

Les TIC boostent le secteur économique, ce qui est loin d'être une utopie puisque ces outils pèsent de façon considérable, nous l'avons vu aussi bien sur l'économie gabonaise que sur celle du Cameroun; bien que ces résultats restent relatifs. Aujourd'hui encore, les rapports d'activités font état d'avancées encourageantes. Toutefois certaines difficultés rencontrées nécessitent de réfléchir sur la redéfinition, s'il le faut, de l'objectif final. S'interroger sur l'ultime utilité des TIC nécessite aussi de réfléchir à un certain nombre de préalables : bilan du niveau de vie, le coût réel de l'accès aux TIC par le plus grand nombre, ainsi que les conséquences d'un engagement dans un sens (appropriation) comme dans un autre (résistance à la vague TIC)

A ce sujet Alain Kiyindou a écrit:

« La “fracture numérique” est étroitement liée à la question des identités africaines et au-delà, de la reconnaissance sociale. Lorsqu'on observe le fonctionnement d'Internet et qu'on s'intéresse aux flux, les valeurs d'égalité, de liberté, de démocratie censés caractériser « la société de l'information » se révèlent être un leurre. En effet, pour reprendre les propos de Jean Meyriat, la surabondance de l'information ne compte pas, seule compte l'information appropriable. L'abondance supposée d'informations sur Internet cache une situation de “vide informationnel” pour les utilisateurs africains socialement disqualifiés. Cette

excommunication à la fois visible sur Internet que sur les autres médias est une épreuve dont les conséquences morales et psychologiques ont jusque-là été sous-estimées. L'écart entre la culture occidentale sur-représentée et les cultures africaines sous-représentées, ce que j'appelle « fracture par le contenu » mérite une plus grande attention des chercheurs, toutes disciplines confondues, et il ne serait pas dans cette optique déplacé de plaider pour un Nouvel Ordre Mondial des Technologies de l'Information et de la Communication. Un ordre qui ne doit pas être perçu en termes de rééquilibrage quantitatif de flux, mais un ordre pensé pour un usage plus bénéfique aux utilisateurs, tous genres confondus. La réduction de la fracture « fracture numérique » passe par la production des contenus utiles aux populations africaines mais encore faudrait-il que ces contenus bénéficient d'une visibilité totale sur Internet car la liberté d'expression est une notion vide si elle ne s'accompagne pas du droit d'être entendu ²³⁹»

En croisant ce propos avec celui de Denis D. Barros et Aghi A. Bahi et Paula Morgano quand ils disent : *Si internet peut faciliter l'insertion réussie d'une Afrique encore à la marge dans le processus de mondialisation, cet accès au cyberspace ne constitue pas une preuve d'appartenance à un « village planétaire » prétendument égalitaire (Bahi 2004 :75). Avec l'accroissement des flux médiatiques, l'enjeu véritable de la communication via Internet le cyberspace dépasse celui de la connexion des individus ou des collectivités sur la base de leurs ressemblances, et réside dans « la gestion de leurs différences [et] [...] celles, beaucoup plus complexes, de leurs altérités » (Wolton 2000 :11). L'innovation technique n'entraîne pas fatalement la nouveauté du contenu de l'information et de la communication sur le pays et les hommes dogons, mais plutôt la pérennisation des stéréotypes. Se pose alors à nouveau le problème de la « cohabitation culturelle » (Wolton 2000). Les sites touristiques du Pays Dogon n'en disent-ils alors pas autant sur l'imaginaire occidental que sur le Pays Dogon lui-même ? p 82.*

François Ossama, lui, met l'accent sur la nécessité, les risques potentiels et les conditions de l'introduction des TIC dans le champ politique, (François Ossama, NetSUDS1), on peut ainsi lire :

« La tentation est grande de voir dans la technique la cause du changement social », remarquent Breton et Proulx, avant de prévenir que l' « existence du procédé technique n'est en rien une condition suffisante à son développement social. Il lui faut des conditions sociales

²³⁹ C'est à cette conclusion qu'a abouti le colloque international précédemment cité

culturelles et économiques propices²⁴⁰ » nouvelles et accélèrent les mutations structurelles et organisationnelles de la sphère publique, qui renforceraient la démocratie et l'état de droit, il faut au préalable les intégrer dans un projet politique global de société, prenant en compte le contexte et la dimension, économiques sociologiques et culturels. Pris isolément, elles ne peuvent pas avoir un effet systémique décisif sur le processus de transition démocratique. On peut mentionner ici et là des exemples d'usage politique des TIC sur le continent, mais il serait prématuré de dégager un impact global majeur dans la vie politique en Afrique. L'introduction des TIC dans le mouvement des transformations politiques de l' Afrique Subsaharienne ne devrait donc pas procéder d'une vision techniciste, qui consiste à voir la technologie comme une solution miracle à des problèmes complexes, indépendamment de la volonté des acteurs, de l'usage qu'ils en font, du contexte économique, social et culturel, et des capacités technologiques locales.²⁴¹

In fine on retient qu'il n'est peut-être pas approprié d'attendre que les TIC résolvent les difficultés réelles que nous n'avons pas réussi à solutionner jusque là dans une dimension moins numérique.

²⁴⁰ TREGOUET René, « Des pyramides d pouvoir aux réseaux de savoirs-Tome 1 », Rapport d'information au Sénat français, 1998.

²⁴¹ OSSAMA François, NetSUDS1 cité par cf Version française d'un article, From networks to uses patterns : the digital divide as seen from Africa, Geojournal (2007) 68 :55-70, DOI 10.1007 : s 10708-700-9053-4

Synthèse du chapitre

Nous avons abordé la question de l'appropriation pour dresser un bilan du contexte dans lequel les TIC sont utilisées. Le but étant, entre autres, d'évaluer l'engouement des populations, ainsi que leur capacité d'appropriation et le caractère cohésif que peut susciter ce contexte. Pour ce faire, nous avons traité différents points :

- la question de l'appropriation, qui a permis de souligner le lien étroit entre le culturel et l'aspect technique. Cette question a aussi suscité une autre interrogation : celle de la légitimité du savoir acquis à travers les TIC ;

- la question de l'impact du numérique sur les inégalités sociales, nous avons tour à tour fait un point sur le discours autour du contenu diffusé sur le net et la représentativité de la culture africaine. Une analyse qui a nécessité de mobiliser des points de vue permettant de nuancer certaines positions et de rappeler les raisons d'une sous-représentation ou d'une "orientation" du contenu ;

- le troisième point a porté sur l'utilité ultime des TIC. Nous nous sommes interrogés sur les objectifs visés par certains pays pour lesquels le caractère utile des TIC n'est plus à remettre question. Ce point résume d'une certaine façon ce chapitre en ce qu'il traite à la fois de l'appropriation, du contenu qui est parfois peu maîtrisé, peu disponible ou peu adapté à la compétitivité et à la visibilité (de certaines cultures) imposé par la mondialisation.

Au terme de ce de cette réflexion, il ressort que l'appropriation appelle la maîtrise des outils, la compréhension et un contrôle relatif du contenu. Toutefois l'analyse de l'usage des TIC prend des chemins différents en fonction du contexte interrogé. Il peut nécessiter de mobiliser certains aspects et se passer de certains autres. Néanmoins la dimension locale est un caractère qui fait sens à la lecture de ce type de problématique. Ce n'est peut-être pas autre chose que CHENEAU-LOQUAY Anne dit à propos d'une méthode préconisée:

[...] Loin des fascinations et des anathèmes, pour comprendre les processus engendrés par les NTIC, un ensemble de recherches empiriques rigoureuses et comparables s'impose. Elles devront, se fonder sur une base méthodologique commune, et sur l'accumulation contrôlée d'une quantité croissante d'études de cas nationaux, envisagés dans toute leur complexité. Pour argumenter cette proposition, Daniel Dory présente les grandes lignes d'une

*méthodologie comparative, fondée sur la prise en considération de, trois contextes (culturel et éducation, médiatique, politique) et cinq niveaux d'analyse (global, macro-régional, national, régional, local) et la teste à l'aide de données boliviennes. Cette méthode permet de dresse un tableau très riche des différents thèmes pris tour à tour sans éviter cependant certains chevauchements entre facteurs et niveaux. [...]*²⁴²

²⁴² CHENEAU-LOQUAY Annie, *Des réseaux aux usages, les fractures vues d'Afrique : points de vues et perspectives de recherche*, "From networks to uses patterns : the digital divide as seen from Africa Geojournal, 2007, 68 :55-70 DOI 10.1007 :s10708-007-9053-4"p 22,

III.2 La sphère des TIC comporte-t-elle des spécificités ?

III.2.1 Des usages aux identités numériques

L'étude des usages renvoie à un nombre non négligeable d'axes de réflexion, Proulx le rappelle lorsqu'il préconise une méthode d'analyse de ces usages :

Des travaux appartenant à plusieurs traditions de recherche ont participé à la constitution du domaine des études d'usage. En fait, cinq principaux courants ont été mis à contribution : diffusion sociale des innovations (Rogers, 1995), travaux portant sur la genèse de l'innovation sociotechnique (en particulier, le modèle de la traduction : Callon, 1986), étude des significations d'usage (qui constitue le noyau fondateur de la sociologie française des usages : Jouet, 2000), microsociologie (ethnométhodologie, interactionnisme, pragmatique de l'action située et de la cognition distribuée : Conein, 2004), sociopolitique et sociologie critique des usages (Vitalis, 1994) (pour une description détaillée voir Breton, Proulx, 2002, et Proulx, 2005). Les contributions de ces différents courants ne se sont pas nécessairement faites dans l'harmonie. Comme dans les autres domaines des sciences sociales et humaines, une dynamique conflictuelle anime ces traditions de recherche aux intérêts de connaissance divergents ou complémentaires²⁴³.

L'intérêt de questionner la notion d'usage dans ce travail réside dans le besoin de mesurer le niveau d'appropriation des TIC et comprendre en quoi ces dernières favoriseraient une cohésion sociale. L'une des réponses se trouve, nous semble-t-il, dans la lecture de l'usage qui est fait de ces technologies.

La sociologie des usages s'est longtemps centrée sur l'impact des médias (ou des technologies) sur la population, elle prend désormais en compte d'autres axes dont celui de l'individu dans son milieu social. Il y a en effet, un intérêt à s'interroger aussi sur ce que font les individus des médias, des technologies puisque ces usagers ne sont pas dans une posture continuellement passive face aux innovations, ils les réadaptent à leurs besoins, selon leur

²⁴³ PROULX Serge, (2005), *Penser les usages des TIC aujourd'hui : enjeux, modèles, tendances*, in Lise Vieira et Nathalie Pinède, eds., *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels*, t.1, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, p 7-20.

milieu social et/ou culturel. La posture préalablement autocentrée sur l'objet s'appuyait, à tort ou à raison, sur une vision qui sacralisait l'objet étudié (la littérature, les nouvelles technologies, les objets culturels).

Patrick-Yves Badillo et Nicolas Pélissier écrivent à ce propos :

Tout au long de ces dernières décennies, de nombreux auteurs ont critiqué le déterminisme technique (voir notamment Ellul, 2004 ; Miege et Vink, 2012). Cette remise en cause a concerné en particulier la notion de « société de l'information ». Gaëtan Tremblay souligne à propos : « Le déterminisme technologique sous-jacent au modèle de la société de l'information, dans lequel l'évolution des technologies de l'information et de la communication est présenté comme le facteur déterminant du changement, en fait nécessairement une explication réductrice incapable de prendre en considération les stratégies d'acteurs et les conflits qui en résultent » (Tremblay, 2007,119).

[...]La problématique des usages est née de façon adventice car l'usage et les usagers n'ont jamais été considérés comme prioritaires ou fondamentaux dans la dynamique [...]»²⁴⁴

On comprend l'origine de l'approche qui consistait à privilégier l'objet (l'artefact), et on comprend aussi que le déterminisme technique gagne à intégrer les phénomènes d'usage et d'appropriation. Pour une meilleure lecture des changements occasionnés par les TIC, il faut tenir compte de plus d'éléments que la technique.

Dans son analyse portant sur l'usage social, Josiane Jouet relève que les usages des nouvelles technologies ne sont pas autant révolutionnaires que l'on peut le croire, car leur essence se greffe à celle des technologies mères (le mail et l'envoi d'un courrier postal relèvent du même exercice). La démarche de compréhension de l'usage des TIC ne s'émancipe pas complètement de l'étude des usages des innovations moins récentes. Toute chose qui rappelle la nécessité de comprendre le contexte social des technologies étudiées et, contraint à une ouverture d'esprit d'analyse. Pour mieux appréhender les usages sociaux, il convient d'opter pour des ponts d'interprétation entre disciplines (sociologie, anthropologie, communication...). Josiane Jouet écrit :

Le foisonnement et la diversité des études d'usage découragent à priori toute tentative de synthèse qui par définition ne peut être que largement réductrice des résultats de la recherche, voire iconoclaste au regard des différentes problématiques théoriques. Néanmoins

²⁴⁴ BADILLO Patrick-Yves et PELISSIER Nicolas, « Usages et usagers de l'information numérique », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*[En ligne], 6 | 2015, mis en ligne le 03 février 2015, consulté le 13 mai 2015. URL : <http://rfsic.revues.org/1448>

le pari peut être tenté, au péril de heurter les susceptibilités d'écoles de pensée, de dégager des apports voir de repérer des questionnements proches et un corpus de résultats similaires que les études portent sur les usages dits grands public ou professionnel.

L'approche multidisciplinaire qui semble peu prisée, nous paraît comme le dit Josiane Jouet, efficace puisque les usages ont trait au social, qui lui a un lien avec le symbolique, la conscience, l'apprentissage etc. Elle le précise par ailleurs:

En premier lieu, dans tous les travaux, l'usage est analysé comme un construit social. Certes la dimension sociale de la technique est originelle pourrait-on dire et la sociologie de l'innovation a bien montré qu'il n'existe pas d'extériorité de la technique à la société, l'usage étant incorporé, entre autres dimensions du social, dans la conception même de l'objet technique. Mais la sociologie des usages, à l'opposé de la problématique de la traduction, n'étudie pas tant l'amont que l'aval, c'est-à-dire l'usage restitué dans l'action sociale. La construction de l'usage ne se réduit dès lors pas aux seules formes d'utilisation prescrites par la technique qui font certes partie de l'usage, mais s'étend aux multiples processus d'intermédiations qui se jouent pour lui donner sa qualité d'usage sociale. L'usage comme construit social est abordé à partir de plusieurs entrées selon les axes suivants : la généalogie des usages, le processus d'appropriation, l'élaboration du lien social et l'intégration des usages dans les rapports sociaux, ces axes constituant autant de problématiques qui se prêtent à une forte interprétation.²⁴⁵

Cette position qui consiste à étudier aussi l'usage des populations nous paraît importante pour faire du sens à notre problématique : comment l'insertion des TIC dans le processus de développement peut participer à la cohésion sociale au sein de pays comme le Gabon. Cela revient à s'interroger sur un certain nombre de points dont ceux mobilisés jusque là (contexte politique économique social, les projets à l'œuvre, le niveau d'appropriation de ces nouvelles technologies). A cette liste, nous pensons qu'il y a un intérêt à nous intéresser aux usages qui se donnent à voir dans l'espace géographique retenu pour l'étude.

Les études menées jusque là sur cette question d'usages des TIC ont porté sur le type d'utilisation d'Internet et de téléphonie mobile, la raison étant que ce sont les technologies et les médias les plus utilisés. En effet Internet est un média qui révolutionne les usages aussi bien sur le plan économique, politique, social et individuel.

²⁴⁵ JOUET Josiane (2000), Retour critique sur la sociologie des usages, in *Réseaux*, volume 18 n° 100, p.499 ou 51 cf. l'article

Au Gabon l'autorité des régulations des communications électroniques (ARCEP) fournit des informations réactualisées à ce titre. Nous avons dressé un bilan, dans la deuxième partie de ce travail, sur le taux de pénétration d'Internet sur trois années différentes à la lumière des informations de l'Arcep. Les tableaux ci-dessous nous permettent de dresser une comparaison entre le taux de pénétration d'internet et le taux d'utilisation du mobile sur le deuxième trimestre de la même année sur une année (soit l'année 2015).

Indicateur	Avril-2015	Mai-2015	Juin-2015	Cumul
Trafic Voix On-Net	143,26	145,08	161,16	449,51
Trafic Voix Sortant	156,23	167,13	182,11	505,48
<i>Trafic Voix Sortant vers les réseaux nationaux</i>	<i>132,69</i>	<i>142,25</i>	<i>159,14</i>	<i>434,09</i>
<i>Trafic Voix Sortant vers l'International</i>	<i>23,54</i>	<i>24,87</i>	<i>22,96</i>	<i>71,38</i>
Trafic Voix Entrant	132,10	139,48	156,50	428,09
<i>Trafic Voix Entrant des autres réseaux nationaux</i>	<i>125,50</i>	<i>133,56</i>	<i>150,42</i>	<i>409,50</i>
<i>Trafic Voix Entrant de l'International</i>	<i>6,59</i>	<i>5,91</i>	<i>6,07</i>	<i>18,59</i>

Tableau de trafic voix par type de trafic (million de minutes)

Figure 28 Tableaux de trafic voix par type de trafic. Source: ARCEP GABON/ DAEP OBSERVATOIRE DES MARCHES 2ème TRIMESTRE 2015 Marché de la Téléphonie Mobile au Gabon

Les chiffres de ce tableau renseignent sur l'usage que font les utilisateurs de leurs mobiles. Il y a une constance globale dans le type d'émission d'appels. Toutefois, les appels émis depuis le territoire national vers l'international restent plus importants que ceux émis depuis l'extérieur. Nous manquons de chiffres nous permettant une analyse d'autres types d'usages (les téléchargements les plus récurrents, le type de sites Internet visités, les achats éventuels de produits en ligne etc.).

Indicateur	Avril-2015	Mai-2015	Juin-2015	Parts T2- 2015
Parc prépayé	2 680 492	2 722 283	2 697 339	99%
Parc postpayé	19 472	19 630	19 918	1%
Parc total déclaré (*)	2 699 964	2 741 913	2 717 257	100%
Croissance	-	2%	-1%	
Taux de pénétration(**)	178%	181%	179%	

Tableau des parcs d'abonnés prépayé et post payé

Figure 29 Tableau des parcs d'abonnés prépayé et post payé. Source: ARCEP GABON/ DAEP OBSERVATOIRE DES MARCHES 2ème TRIMESTRE 2015 Marché de la Téléphonie Mobile au Gabon

Le tableau ci-dessus apporte un élément de lecture supplémentaire quant à l'utilisation des solutions de communications via les mobiles. Et on note que le parc des solutions prépayées est plus important que ceux des services post-payés en dépit de la progression de ces derniers sur le trimestre concerné.

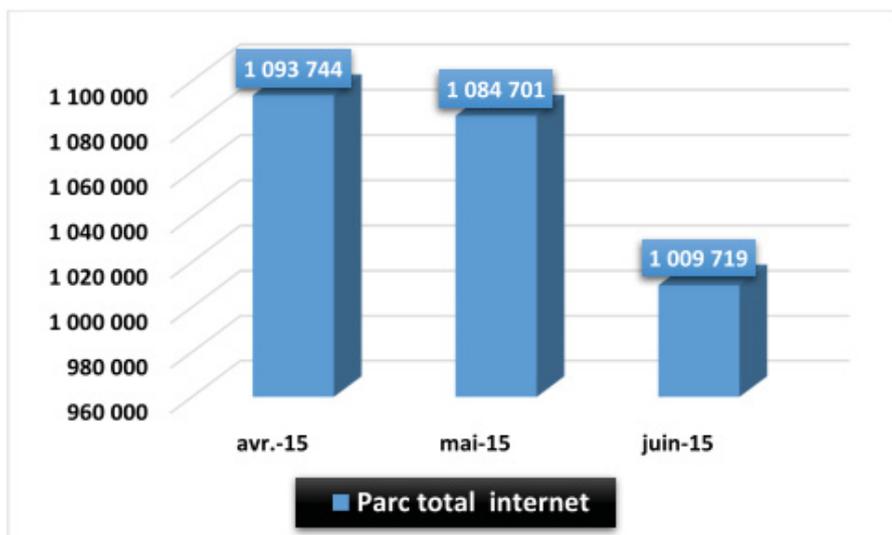
Les critères retenus pour cette étude par l'Arcep : la base de calcul est celle d'une population de 1 517 685 habitants. Le parc des cartes sims ici considéré correspond à celui déclaré par les opérateurs, une comptabilisation qui inclut les multi-sims des utilisateurs.

III.2.2 Quelques chiffres sur l'utilisation d'Internet

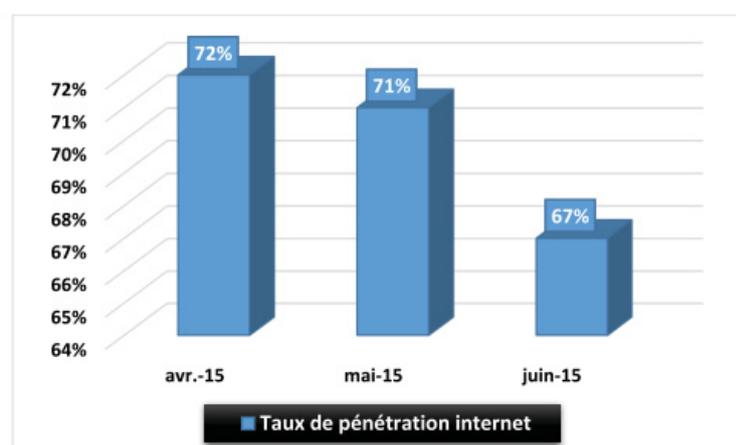
Indicateur	Avril-2015	Mai-2015	Juin-2015	Part au T2-2015
Parc internet mobile	1 049 669	1 040 962	966 090	96%
Parc internet fixe	10 471	10 257	10 316	1%
Parc internet FAI	33 604	33 482	33 313	3%
Parc total internet	1 093 744	1 084 701	1 009 719	100%
Croissance du parc en %	-4%	-1%	-7%	
Taux de pénétration(*)	72%	71%	67%	

Tableau des parcs d'abonnés prépayé et post payé

(*)Le taux de pénétration est calculé sur la base d'une population de 1517 685, conformément à la Décision n° 3/CC du 17 février 2005 de la Cour Constitutionnelle, relative à la requête du Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement tendant au contrôle des résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat.



Graphique de l'évolution mensuelle du parc d'abonnés internet déclarés



Graphique de l'évolution mensuelle du taux de pénétration (%)

Figure 30 Graphique de l'évolution mensuelle du parc abonnés internet déclarés : Source ARCEP GABON/ DAEP 2eme TRIMESTRE 2015

A la suite des trois graphiques ci-dessus on observe que le taux de pénétration d'Internet se situe au dessus des 60% même si, on le disait plus tôt, le taux de pénétration en Afrique Centrale est moins important que celui de l'Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, pour le deuxième trimestre 2015, on observe une baisse du taux de pénétration considérable. Ces chiffres s'expliquent déjà par la baisse du taux de pénétration d'Internet par le biais des FAI et de l'internet fixe tel que présenté dans le premier des trois tableaux. Néanmoins le taux de pénétration d'internet par le biais des mobiles est important malgré une

légère baisse sur la fin de ce deuxième trimestre 2015. Et le graphique ci-dessous permet d'expliquer cette situation.

Parc haut débit et bas débit d'internet sur le deuxième trimestre 2015



Graphique de l'évolution comparée Bas débit/Haut débit

L'utilisation du haut débit concerne 200 000 abonnés sur les 1 200 000 comptés. Ce qui en fait la solution la plus utilisée face au bas débit qui équipe 1 000 000 d'abonnés. Toutefois, on observe une progression du haut débit dans le processus de pénétration d'Internet tandis que le bas débit décroît. Ce graphique est intéressant dans la mesure où il permet de comprendre le taux (relativement important) de la pénétration d'Internet par le biais des mobiles.

Il était nécessaire pour cette entame, de répertorier les usages dans les espaces géographiques concernés par notre étude, avant de nous intéresser à un autre niveau de lecture, celui lié à la maîtrise des outils, des technologies et des médias disponibles.

Outre l'impératif d'une lecture transversale utile pour une meilleure compréhension des usages, il est également nécessaire de prendre en compte les phases d'adoption des découvertes d'apprentissage. Pour ce qui est des phases d'adaptation aux technologies, nous allons, dans un premier temps, nous intéresser à l'évolution de ses technologies, puis aux enjeux liés à leurs usages, dans un second temps.

L'Innovation, est définie par une pluralité de formes telles que le développement de nouveaux produits, de nouveaux procédés, de nouvelles organisations. Elle constitue le point commun entre le corporate venturing (la création d'une nouvelle activité, nouveaux produits ou nouvelles opportunités du marché) et le renouveau stratégique, en tant que mise en œuvre de comportements innovants (Basso, 2004).

Une innovation est une réussite lorsqu'elle est bien vulgarisée (il faut que l'invention rencontre les capacités des futurs utilisateurs). A défaut cela devient une sorte de contrainte indigeste quand on sait que l'appropriation efficace des services innovants implique une perméabilité entre compétences individuelles et compétences collectives. Il existe en parallèle d'autres points à prendre en compte tels que les modèles de diffusion des innovations, les stratégies d'acteurs.

- A propos des modèles on peut citer l'exemple du *MAT qui est un modèle de diffusion des innovations proposé par Davis (1989.) Il est basé sur la théorie de l'action raisonnée de Fishbein et Ajzen (1975), mais représente une variante s'appliquant spécifiquement au comportement d'adoption des technologies de l'information.. Selon le MAT, l'intention d'utiliser une technologie est l'antécédent direct du comportement d'utilisation. (Compétences individuelles)*

Le choix de ce modèle ici, se justifie par le fait qu'il permet de rendre compte de la mobilisation des compétences personnelles pour l'utilisation d'une technologie. On fait le lien entre ce modèle et la posture d'analyse des usages qui veut que le "je" ne subisse plus l'objet puisque « *l'intention d'utiliser une technologie est l'antécédent direct du comportement d'utilisation* ».

De la même façon que les innovations nécessitent des périodes d'adaptation, leur appropriation passe également par des phases d'adaptation, à cet effet, le propos suivant est assez explicatif:

La généalogie des usages identifie aussi les phases d'adoption, de découverte, d'apprentissage et de banalisation qui concourent à l'inscription sociale des TIC. Les recherches mettent en avant l'importance des significations symboliques des objets de communication qui sont porteurs de représentations et de valeurs suscitant souvent l'adoption et la formation des premiers usages. Les valeurs de distinction sociale attachées à l'usage pionnier de nouveaux outils de communication émergent de nombreuses recherches, en particulier dans le grand public. L'usage social n'est pas en effet purement instrumental mais se greffe sur des dimensions secondaires très importantes. Chaque phase est le moment d'une double composition : composition avec l'outil technique qu'il s'agit d'appivoiser et composition avec les pratiques antérieures. Ce processus de mise à l'épreuve de l'usage peut se traduire par des rejets, des abandons ou au contraire par une insertion définitive des TIC dans les activités quotidiennes. De l'adoption à la banalisation, la construction de l'usage s'opère par étapes marquées par le désenchantement de la technique, par un rétrécissement des usages au regard des attentes initiales et des emplois frénétiques de la phase d'exploration, bref par son passage au statut d'objet d'ordinaire qui l'incorpore dans les pratiques sociales (Toussaint1993 Cités par Josiane Jouet p 501).

III.2.3- Les stratégies d'acteurs, les modèles de diffusion des innovations

Les modèles de diffusion des innovations varient suivant les contextes. Dans l'environnement du travail, l'innovation va consister à redynamiser le travail des salariés, ou le mode d'organisation d'une entreprise en nécessitant une introduction des outils de travail nouveaux. C'est le cas de l'usage d'un nouveau logiciel, de nouveaux processus... Et dans cet environnement professionnel, certains acteurs sont incontournables pour assurer la bonne transition vers un usage incluant de nouvelles technologies. Ces acteurs sont :

- le comité d'entreprise (C.E.), qui a un droit de regard sur l'introduction des nouvelles technologies dans l'environnement de travail depuis 1982 en France (cf. Dominique Carré). C'est l'article de loi (Art. L. 432-2) qui précise ces prérogatives ; le comité doit être « informé et consulté préalablement à tout projet important d'introduction de nouvelles technologies lorsque celles-ci sont susceptibles d'avoir des conséquences sur

l'emploi, la qualification, la rémunération, la formation ou les conditions de travail du personnel... » ;

- l'expert : il sert d'appui au comité d'entreprise afin d'éclairer sur le projet de restructuration de l'entreprise. Ce qui permet au C.E (comité d'entrepris) d'émettre un avis motivé sur les conséquences sociales, sur l'emploi, les qualifications, les rémunérations, la formation et les conditions de travail. Son travail consiste à évaluer aussi bien le projet de restructuration sur le plan du contenu que celui de la forme. Tous les aspects sont à évaluer (psychologiques, sociaux etc.) ;
- la Direction de l'entreprise qui est à l'initiative du projet ;
- pour certains autres acteurs (Syndicat) des réserves sont malgré tout émises. La remarque étant que l'expertise, bien qu'elle permette au personnel d'appréhender les futures situations de travail, de se familiariser et de se former à l'informatique, elle conduit au même résultat : la réalisation du souhait de la direction.

Disons rapidement qu'en fonction de la restructuration visée (dans l'environnement du travail), les stratégies d'acteurs et les modèles d'insertions varient. Cette variation et davantage notable en fonction des pays interrogés Pour le cas du Gabon cette problématique n'a pas encore interrogée.

Avant d'aller plus loin, rappelons que l'étude des usages des technologies ne s'émancipe pas des études classiques réalisées sur les innovations mères. Certains points relevés par des travaux autour de cette question méritent d'être rappelés. Les travaux autour des usages des innovations ont très tôt porté sur des innovations telles que le minitel, De façon générale, ces études étaient réalisées à la demande des entreprises auprès des chercheurs.

Le terme usage sociale englobe une dimension singulière et collective. Singulière dans l'effort d'acquisition de connaissance ou d'expérience « phanéron » (peircéen) et collectif dans l'effort d'appropriation.

L'approche choisie (lecture de l'expérience « phanéron », effort d'acquisitions de connaissance) est d'autant intéressante qu'elle introduit la notion d'identité (identité numérique dans le cadre de notre sujet). L'une des raisons qui explique le lien que l'on fait entre les usages et l'émergence d'une identité réside dans l'insertion des usages en milieux sociaux (familiales, professionnels, communautaires etc.).

En ce sens, le travail de Fabien Dumais constitue un apport précieux car il traite de l'appropriation en décomposant ce concept (nous en parlions plus tôt dans ce chapitre) de telle sorte que le processus de compréhension est accessible. Le caractère individuel et communautaire de l'appropriation se donnent à voir plus facilement à travers ce travail. Ce qui explique les catégories observables dans l'univers du numérique. Les internautes se distinguent dans leurs usages de l'Internet. Certaines recherches en marketing catégorisent ces usagers aisément. La classification qui suit est proposée par Guillaume EOUZAN²⁴⁶. Il établit une liste de profils d'internautes dans le but, en occurrence, d'élaborer d'un site internet efficace.

Typologies d'internautes (liste non exhaustive) :

- *Networkers : utilisation à dominante spéciale*
- *Fonctionals : Internet outil d'information*
- *Les influenceurs : ceux qui ont intégrés internet dans leur vie de tous les jours*
- *Les knowledgeeekers : ceux qui perçoivent internet comme un outil pour s'informer et apprendre.*
- *Les aspirers : ceux qui sont moins avancés et utilise internet très rarement*

Et comme le type d'internautes définit le type de consommateurs, Guillaume EOUZAN détaille son analyse en présentant des catégories des consommateurs et le résultat du type d'usage qu'ils font d'internet.

La typologie des consommateurs :

- **Le compétitif** : veut connaître tous les tenants et les aboutissants avant de prendre une décision. Perfectionniste. Il recherche, par son achat, l'efficacité à tout prix. Le marketing émotionnel ne fonctionne pas sur eux. Alors comment les convertir ? Soyez crédible : éviter de surévaluer vos produits (pas de superlatifs « le meilleur » « nous sommes les moins chers ». Ayez une approche réaliste et professionnelle de vos services. Soyez efficace : le compétitif ne veut pas perdre de temps : un site non ergonomique le fera fuir. Soyez précis : assurez-vous que tous les renseignements

²⁴⁶ EOUZAN Guillaume, *Marketing : Webmarketing/ Définir, mettre n pratique et optimiser sa stratégie 2.0*, Editions ENI, 2010.

nécessaires sont disponibles rapidement et utilisez une incitation à l'action (call to action) telle qu'un bouton « Inscrivez-vous en 3 minutes ! ».

- Le spontané. Il est à l'affût de nouveautés est un être social. Il se rassure par l'engouement du public pour un produit. Sensible aux avis aux recommandations aux partages etc... Comment le convertir ? Soyez original, un site original stimulera sa spontanéité. Valorisez vos offres : soulignez le côté unique de vos produits. Perfectionnez votre e-réputation : rendez visibles au maximum les avis positifs et les recommandations sur des pages dédiées afin de le rassurer dans sa prise de décision. Valorisez votre SAV : souvent conscients de leur impulsivité, ils ont besoin de se sentir pris en charge quand il le faut.

Et la liste des propositions de Guillaume Eouzan est longue, mais l'on peut déjà retenir que le type d'usage détermine le profil d'un individu dans un contexte donné. C'est vrai pour le marketing, et ça l'est pour plusieurs domaines liés à l'activité numérique. L'intérêt de ce type d'analyse est qu'on se rend compte de la façon dont les individus se façonnent une identité (profil) à travers leurs usages des technologies et/ou des médias comme Internet.

Au vue de ce qui précède, il n'est pas inapproprié de faire un rapprochement avec la notion d'identité numérique qui a un rapport étroit avec la question de l'accès à Internet. Nous abordions plus haut cette problématique d'identités culturelles notamment avec l'exemple du traitement de l'image des Dogons sur Internet. Nous faisons une analyse qui reprenait des questions fondamentales comme le fossé numérique, la sous-représentation culturelle de certaines populations sur le Net, et la non-maîtrise d'outils permettant une meilleure présence sur la toile. A cela s'ajoute la question des populations en périphérie de l'univers numérique. Cette dernière n'est pas aisée à aborder mais il nous semble, qu'elle est liée à la question des identités numériques. La raison étant que l'expansion de l'identité numérique occasionne a la disparition -d'une certaine façon- des identités individuelles. Lorsque l'on fait un achat en ligne, ou que l'on participe à un cours en ligne, notre identité personnelle n'est pas déterminante. En revanche notre identité numérique, nos compétences numériques nous distingue en nous classant dans des catégories. Pourtant, et on l'a vu, l'usage maîtrisé (conception, élaboration, utilisation) des nouvelles technologies n'est encore une réalité que pour un certains pays.

L'identité numérique est peut-être facile à désigner lorsque l'on s'appuie sur des pratiques des internautes. Pourtant dès qu'il s'agit de réfléchir sur l'identité numérique dans un contexte géographique où la population connectée est de 25%, il faut en référer à d'autres éléments de

lecture : les bases des réalités partagées. Il y a un travail fort intéressant de Guy Rossantanga Rignault et Fabien Enongoué à ce propos. Une réflexion qui a portée essentiellement sur la question de l'existence d'une identité africaine.

L'identité africaine est peut-être difficile à définir parfois. Arrêtons-nous sur cette notion pour mieux comprendre le décrochage apparent entre politiques et populations. A ce sujet, la notion d'africanité est un point de départ utile pour parler de la construction d'identité : Ce que Flavien Enongoué et Guy Rossantanga-Rignault²⁴⁷ appellent « identité trait-d'union »²⁴⁸.

Les auteurs parlent d'« identité trait-d'union » parce que pour eux l'idée d'une identité africaine commune pêcherait de ce qu'elle relève plus du fantasme qu'autre chose. Cette notion d'africanité serait le fait d'intellectuels qui, loin d'avoir tort, se contentent de camper sur des idéologies qu'il faut pourtant mettre à l'épreuve. Les auteurs citent Joseph Ki-Zerbo :

La question de l'unité africaine pose en première et en dernière instance celle de notre identité collective. Union de qui ? Qu'avons-nous de commun ? Depuis quand et jusqu'à quand, comme mémoire et comme projet ? Nous sommes unifiés dans le regard et dans l'action des autres. Mais nous-mêmes, que disons-nous, que faisons-nous de nous-mêmes ? ».

Si l'identité commune est difficile à interpellier ou n'existe pas du tout, comment entendre des représentations politiques et étatiques fluides, des représentations qui rendraient compte d'un idéal commun stable ? Même en faisant preuve de bonne volonté, une identité autour de laquelle tous les Africains se retrouveraient sans aucune ambiguïté n'existe peut-être pas.

Dans ce sens Rossantanga et Enongoué disent précisément :

*En effet, entre ceux qui veulent imposer le mythe de l'unité et de l'unicité africaine et ceux qui veulent enfermer l'Afrique dans le ghetto de leurs propres fantasmes, l'unanimité est depuis longtemps acquise : l'Afrique est un seul **pays** dont les habitants sont liés par un fil d'airain magique [...] Qu'un certain nombre de traits culturels (positifs autant que négatifs) unissent les Africains, nul ne peut sérieusement en disconvenir [...] Que l'essentiel de l'analyse de Cheick Anta Diop sur l'unité culturelle de l'Afrique noire²⁴⁹ conserve aujourd'hui une certaine pertinence ne peut-être nié. De là à enfermer des centaines de millions d'hommes et*

²⁴⁷ROSSATANGA RIGNAULT Guy et ENONGOUE Flavien, L'Afrique existe-t-elle ? A propos d'un mal entendu sur l'identité, Libreville, Editions Raponda Walker, 2006

²⁴⁸₂

²⁴⁹ ANTA DIOP A., L'unité de l'Afrique noire, Paris, Présence africaine, 1959

*de femmes dans une mythique homogénéité, il y a un pas que l'homme honnête ne saurait trop vite franchir*²⁵⁰.

Mais l'identité trait-d'union dont les auteurs parlent concerne aussi la pluralité des groupes d'individus en Afrique, et à cet titre il serait plus judicieux de parler des Afriques et pas d'une seule Afrique. Cela se justifie par le fait que les populations du continent africain sont différentes ;et affirmer qu'il y a « une » identité africaine paraît erroné. Le cas Nord africain ou même la diversité des mythes fondateurs de certaines sociétés permettent de visiter le caractère épars de « l'identité africaine ».

Parler de réalité commune ou même possible nous renverrait à ce niveau là de la discussion : une valeur qui unit le plus grand nombre. Parce que parler de réalité commune sous-entend une identité partagée et vécue en communion. Or nous savons que les populations africaines entre elles ne se retrouvent pas sur les mêmes éléments d'identification. Ces éléments sont moins partagés avec les acteurs politiques.

²⁵⁰ ROSSATANGA RIGNAULT et ENONGOUE Op.cit. p 85

III.3 : L'usage des TIC: Régulation et Inclusion

La Liberté que confère l'usage des TIC est un des points positifs de ces innovations. Une réflexion qui, une fois ramenée au contexte politique renvoie aussi à la question de la démocratie. La lecture des textes de lois que nous feront dans les pages qui suivent permet de mesurer le niveau de liberté possible dans les pays retenus pour notre étude.

L'espoir fondé dans l'avènement du numérique est, entre autres (nous le rappelions très tôt dans notre travail), de voir les échanges (entre différents pays et différents individus) prendre plus d'importance, de même que l'ouverture et l'accès au savoir. Il y a également l'espoir que l'ère du numérique fasse barrage à l'entropie (cf. chapitre 1.2.1 de notre travail). Cette dernière (entropie) prend des formes différentes. Pour le continent africain, le besoin d'un savoir inclusif (pour lutter contre l'entropie) s'explique par la nécessité de plus de liberté. Ce désire d'actions inclusives s'explique aussi par le refus d'un scénario peu maîtrisé de la suite de son histoire. Cette dernière réflexion renverrait à la nécessité d'une démocratie efficace, d'un système de gestion assainit etc.

Nous faisons le constat suivant : à travers les TIC, il y a une chance d'aplanir les inégalités sociales en effet l'accès à l'information facilite certain processus d'ouverture et de transfert de connaissances. Le fait de nous intéresser, dans ce chapitre, à l'aspect législatif de l'usage des TIC, nous permet d'évaluer la marge de manœuvre qu'offre le dispositif juridique en vigueur dans la sous-région et de voir dans quelle mesure ces dispositifs juridiques peuvent favoriser un effet inclusif quant à l'usage des TIC.

Il convient de signaler d'entrée, qu'une dynamique sous-régionale s'organise autour du développement des TIC. Cette dynamique s'observe aussi bien à travers un certain nombre de réalisations (application par les pays de la sous région des préconisations de la SMSI). Il en résulte un ensemble de dispositions juridiques qui servent de base aux différents cadres juridiques des pays de la sous région, en général, et ceux des pays retenus pour l'étude, en particulier.

Certains passages du rapport annuel du sommet de 2013 faisant état de l'avancement des nouvelles technologies de l'information et de la communication en Afrique Centrale, rappellent cette base juridique commune:

En 2011, l'Organisation des Nations Unies, a donné une priorité élevée à la cybersécurité et reconnu l'IUT comme organisme chef de file pour faciliter la transition vers une politique harmonisée de cybersécurité pour les activités touchant aux programmes et la prestation d'assistance technique dans les domaines de la cybercriminalité et de la cybersécurité.

*C'est ainsi que l'IUT a publié en 2011 le **National Cybersecurity Strategy Guide** pour aider les gouvernements à élaborer des stratégies et des interventions nationales. La CEA-A a collaboré avec les communautés économiques régionales pour harmoniser la législation, les transactions électroniques, la protection des données personnelles et la cybercriminalité. Elle a établi un projet de convention sur la cybersécurité avec la Commission de l'Union Africaine qui devrait être présentée aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine en juillet 2012²⁵¹.*

Le bilan dressé lors de ce Sommet de 2013, montre que les pays d'Afrique centrale, par exemple, ce sont appuyés sur des préconisations élaborées dans ce cadre (sous-régional) afin de faire une réponse au vide ou aux insuffisances qui ont pu être observés. Nous nous appuyerons sur ce rapport des Nations Unies faisant acte de bilan sur la période 2013-2015 pour la sous-région.

Ce même bilan fait état du retard accusé par les pays d'Afrique centrale en comparaison à ceux d'Afrique de l'Ouest, et les préconisations qui y sont formulées restent d'actualité. Par ailleurs, le cadre juridique présenté a nourri (à échelle variable) des lois qui sont encore en vigueur dans les pays que nous avons retenus pour notre étude.

²⁵¹ Nations Unies Commission Economique Pour L'AFRIQUE Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale vingt-neuvième session du comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale (Février 2013) Rapport annuel sur l'état d'avancement des nouvelles technologies de l'information et de la communication destinées à soutenir le développement en Afrique centrale : Etat de la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), 29 p.

III.3.1 Dispositif juridique au Cameroun

Le Cameroun est riche d'une diversité culturelle significative, avec une population d'un peu plus de 20 millions d'habitants, ce pays fait face à des défis de taille quant à la gestion de son territoire.

Les efforts du Cameroun quant à l'insertion des TIC dans l'économie locale est une préoccupation de première heure. Nous ne reviendrons pas dans les détails car un chapitre (II.2.2.2) de la deuxième partie de notre travail reprend ce point précisément. Disons que les efforts consentis ainsi que les résultats des projets à l'œuvre au Cameroun laissent paraître une dynamique aussi bien sur le plan des infrastructures que sur le plan des innovations (projet de la poste innovante au Cameroun, par exemple). Fort de ces résultats, le Cameroun mobilise un dispositif juridique considérable pour faire face aux défis imposés par l'usage des TIC.

Nous disons en amont que la politique juridique autour des TIC est mutualisée dans la sous-région (Afrique centrale). Nous rappellerons ici, tout de même, quelques spécificités inhérentes au territoire camerounais.

Le pays nourrit l'ambition de devenir émergent à l'horizon 2035, à ce titre un nombre important de mesures sont prises. Le Cameroun en 2010, a promulgué la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la Cybersécurité et à la cybercriminalité, qui favorise la mise en place du cadre légal et institutionnel pour la lutte contre la cybercriminalité.

Dès 2009, le pays met en place un plan de sécurisation, une plateforme Nationale de Certification Electronique appelée PKI (Public Key Infrastructure) ou Infrastructure à Clé Publique destinée à sécuriser les transactions en ligne. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des mesures techniques à prendre, en vue de garantir la sécurité du cyberspace camerounais. Cette infrastructure nationale à clé publique qui est entrée en service depuis juin 2012 a été officiellement inaugurée en octobre 2012. Son exploitation est assurée par l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) cf. <http://www.camgovca.cm/>²⁵².

²⁵² Pp 15-16 du rapport final du Sommet des Nations Unies sur le bilan de l'insertion des TIC en Afrique Centrale

Par ailleurs un nombre non négligeables de décrets appuient cette démarche de sécurisation des données des internautes et toute la dynamique juridique autour du numérique. On peut citer entre autres :

- Le Décret du 22 mai 2012 portant sur les conditions et modalités d'octroi de l'autorisation de l'exercice de l'activité de certification). Ce décret légifère sur l'activité de certification et la sécurité ainsi que l'accès à l'information demeure au centre du propos. L'exemple de l'article 10 est assez parlant: « Les agents de l'ANIC ont le droit d'obtenir la communication de toutes informations ou de tous documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission de contrôle » [cf article 10 (1)]

•

On peut citer également le Décret N°2012/309 du 26 juin 2012. Ce décret reprend les bases du Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique (FSE). Ses missions sont, par exemple :

- le développement, la promotion des activités de cybersécurité, le financement des projets et le paiement des prestations réalisées,
- de développer et de promouvoir les activités liées à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information sur l'ensemble du territoire camerounais.
- la recherche dans le domaine de la cybersécurité, le financement et le paiement des prestations des programmes et projets relatifs aux études et à la recherche dans le domaine de la cybersécurité.

Ce dispositif bénéficie de l'engagement de contributeurs de poids (l'Etat camerounais, autorités de certification, auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité...).

Il y a aussi le Décret N° 2013/0399 PM du 27 février 2013 fixant les modalités de protection des consommateurs des services électroniques. Il s'agit à la fois de sécuriser l'usage des ressources électroniques et les données des utilisateurs. C'est ce qui se donne à lire dans l'exemple des trois articles choisis de ce décret :

- *ARTICLE 7.- (1) Les opérateurs des réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques veillent à la non-émission des communications électroniques à des fins de prospection sans le consentement préalable des consommateurs. [...]*
- *ARTICLE 8.- (1) La prospection directe par communications électroniques est autorisée si les coordonnées du destinataire ont été recueillies directement auprès de lui à l'occasion d'une prestation de services.*
- [...]

ARTICLE 9.- (1) Les opérateurs et les fournisseurs de services de communications électroniques sont tenus de mettre en place un dispositif technique de contrôle des communications électroniques malveillantes ou non désirées et de faire connaître, par tout moyen, l'existence de celui-ci.

De façon générale l'évolution du système juridique dans ce domaine, suit les tendances de l'innovation technologique. Le Cameroun n'est pas en marge de cette dynamique, en effet le rapport du Sommet de 2013 en fait état:

Le Cameroun a procédé à la refonte du cadre légal et réglementaire en vue de l'émergence à brève échéance d'une véritable société de l'Information au plan national. A cet effet, 03 lois ont été promulguées fin 2010. Il s'agit de (i) la loi n° 2010/011 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun, (ii) et (ii) la loi n° 2010 /013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun. Cf. rapport annuel p 17.

Les textes de lois cités dans le rapport du Sommet de 2013 sont enrichis par des décrets, et d'autres textes de lois plus récents, dont certains cités un peu plus haut.



Figure 31 Ministère des Télécommunications du Cameroun. Pièce maitresse des projets d'insertion des TIC dans le pays. ©Ditengou R. Nielle (Juillet 2013)

Le rapport qui nous sert de base pour la lecture de l'aspect juridique dans les pages précédentes, couvre la période 2013-fin 2015. Et, les préconisations s'étoffent au fil du temps. C'est pour cette raison qu'il nous paraît important d'inclure un autre aspect de l'analyse des dispositifs juridiques autour des TIC : le droit du cyberspace ramené à la spécificité africaine.

Au de-là des spécificités du droit de chaque pays, ou même des spécificités juridiques sous régionales, le droit du cyber espace comporte une vision partagée à l'échelle mondiale. Une vision qui peut se traduire par cette description faite dans le cours du « Droit du Cyber Espace africain », un cours de l'université Gaston Berger (Enseignement à distance par internet).

On peut lire :

« Etudier les personnes dans le cyberspace ne correspond pas à examiner une nouvelle race de créatures mais tout simplement prendre la mesure de la place et du rôle que jouent les personnes dans cet espace particulier. Les internautes aux cybernautes sont à l'origine de faits jugés pertinents en raison de leur déroulement dans le cyberspace. Selon qu'ils agissent en qualité de citoyens, de consommateurs ou de créateurs de richesses, leur intervention met en cause des mécanismes propres à la société de l'information lesquels requièrent soit une adaptation des règles positives soit l'adoption de règles nouvelles plus appropriées.

Le juriste est ainsi sommé de réagir face à cette nouvelle donne [...] »

Une réalité demeure : les problèmes que nous essayons de résoudre par le biais des TIC ne sont pas nouveaux. Cette idée est également perceptible dans le travail proposé par ce cours ; L'auteur du cours continue son propos avec une précision :

« Selon le Doyen Y. Pouillet, « le développement des technologies de l'information et de la communication oblige à approfondir les concepts traditionnels mais au-delà souvent modifie les équilibres inscrits au cœur des réglementations et exige alors des interventions nouvelles du droit ». Yves Pouillet 1998.

Comme le souligne à juste titre l'UNESCO, *« il existe un risque sérieux que les impératifs économiques du commerce électronique ne conduisent à des compromis avec les droits de l'homme et les libertés fondamentales malgré leur caractère universel, inaliénable et*

*indivisible*²⁵³». Or les conclusions de différentes rencontres ont en commun une préoccupation : l'éthique. L'homme doit rester au centre des préoccupations.

En effet, les intérêts des pays pauvres et ceux de leurs ressortissants sont sérieusement menacés du fait de leur non représentation dans les instances intergouvernementales à couverture régionale ou interrégionale ou à compétences économiques ou technologiques qui posent les principes et les règles juridiques régissant la technologie et le commerce électronique. [...]

Selon l'UNESCO « *cette lutte ne peut justifier aucune atteinte à la liberté d'expression et doit se faire par l'éducation de tous les acteurs du cyberspace, l'autorégulation par les producteurs et diffuseurs d'information sous forme de codes de conduite, et la mise à disposition des utilisateurs finales de moyens techniques de sélection ou de filtrage qu'ils puissent adapter à leurs valeurs éthiques propres* ». cf UNESCO, *Op.cit.*

Il y a déjà un nombre important d'efforts réalisé, il en reste encore à faire, le cours proposé formule des préconisations à cet effet :

- définir les phénomènes que ce droit du cyberspace est censé encadrer
- penser l'appropriation des TIC par l'Afrique comme une nécessité historique
- penser à une urgence : que le génie africain se manifeste pour inventer des réponses africaines aux problèmes de la société de l'information. Cette position est aussi celle défendue par Alain Kiyindou cité plus haut.

L'autre point, est d'envisager la question juridique d'une façon beaucoup plus large avec la notion du pluralisme juridique. Un pluralisme juridique qui prendrait en compte des spécificités des sociétés ; pour l'Afrique ce serait prendre en compte l'aspect traditionnel

Outre les préconisations, il faut aussi définir le procédé qui permettrait d'atteindre ses objectifs. Là encore on note quelques propositions sont formulées à travers ce cours :

« Pour participer à la refondation du droit africain, le droit du cyberspace se dresse comme une opportunité à saisir pour embrasser l'ensemble des systèmes juridiques africains. A cette fin, il sera nécessaire de mener une réflexion sur les cyberstratégies, les lois et politiques, (...). Pour cela, la méthodologie qui doit être à la base de la sécrétion des normes du cyberspace devra être appropriée et pertinente. Les législateurs africains

²⁵³ http://www.unesco.org:society/cybersociete/Cyberspace_droits_homme_ecom.htm

*devront professionnaliser leur action pour faire éclore un dispositif normatif et institutionnel en adéquation avec leurs structures politiques, économiques, sociales et mentales.*²⁵⁴

La méthode que propose ce cours prend en compte les préconisations de l'UNESCO et les principes de la Déclaration de Genève en 2003 : la formation, l'accès aux TIC pour tous...

²⁵⁴ http://www.unesco.org:society/cybersociete/Cyberspace_droits_homme_ecom.htm

III.3.2 Dispositif juridique au Gabon

Le Gabon a entamé son entrée dans l'ère du numérique durant la fin des années 1990, nous l'indiquons dans les premiers chapitres de ce travail. Un certains nombres d'efforts considérables ont été réalisés afin de rendre effective la réalité du numérique. Qu'il s'agisse de projets d'apprentissage, de formation ou qu'il s'agisse de perfectionner et remettre en état les infrastructures techniques. Pourtant l'appropriation et l'effectivité d'une entrée réussie dans le monde du numérique passe aussi par la régulation des usages des TIC, notamment par le biais des dispositifs juridiques. Nous avons choisis 3 textes de lois qui permettent de mieux comprendre le contexte juridique autour des TIC au Gabon.

L'un des premiers textes que nous nous proposons d'étudier est celui qui régit l'activité de communication dans son ensemble au Gabon Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite Loi n°07/2001. Ce texte de loi sur la communication traite aussi bien de l'organisation générale de l'activité du ministère de la communication (cf. le décret n°035/PR/MCPEN du 6 février 2010 portant attributions et organisation du Ministère de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique) et de la question des ressources des médias (et l'organisation de Gabon télévision (groupe des deux chaînes nationales cf. article 54-55-56-57)).²⁵⁵

Pour ce qui est du décret n°035/PR/MCPEN du 6 février 2010 portant attributions et organisation du Ministère de la Communication, on peut lire, entre autres, ce ci :

Section 1 - Journaliste

Art.24.- Le journaliste doit être libre de toute obligation envers tout intérêt autre que le droit du public à connaître la réalité des faits.

Art.25.- Il est formellement interdit au journaliste dans l'exercice de ses fonctions d'accepter les faveurs. Il doit aussi éviter toute forme de rémunération illicite, l'exercice d'un emploi secondaire, les conflits d'intérêts. Sa responsabilité vis-à-vis du public reste entière.

²⁵⁵ 1er au 7 AOÛT 2011 - N°61 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

Art.26.- L'objectivité doit être la seule règle dans la manière de rendre compte des informations. Lorsque l'orientation d'un organe de presse privé change et heurte la conscience du journaliste, celui-ci peut rompre le contrat qui le lie à cette entreprise, sans dommage pour ses indemnités²⁵⁶.

Près de dix (10) articles de lois encadrent l'activité des professionnels plusieurs autres traitent de la déontologie, de la démocratie.

A propos des droits et des obligations on peut également lire ce qui suit:

[...]

Art.38.- Les professionnels de la communication ne peuvent être menacés, poursuivis ou sanctionnés pour avoir eu accès, publié ou diffusé des informations avérées, sous réserve du secret d'État et de la vie privée des citoyens.

Art.39.- Les professionnels de la communication doivent refuser toute pression, toute subordination et ne doivent accepter de directives rédactionnelles que de la part des responsables de la rédaction ou de leur centre de production.

[...] ²⁵⁷

Ces précédents articles rejoignent un autre point décliné dans ce même texte de loi : la définition de la démocratie et sa déclinaison dans ce corps de métier. C'est au chapitre (Expression de la démocratie) qu'on lit ce qui suit :

[...]

Art.42.- Au sens de la présente loi, on entend par expression de la démocratie le pluralisme d'opinion, le pluralisme et l'indépendance des médias, la libre circulation de l'information et le libre accès à l'information, le libre accès des citoyens aux médias publics ou privés, l'accès équitable des partis politiques et associations aux médias publics ou privés.

Art.43.- La liberté de la presse est l'exercice par l'écrit ou par les techniques audiovisuelles de la liberté d'expression et d'opinion qui résulte de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, consacrée par la charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, par la charte nationale des libertés de 1990, et garantie par la Constitution.

[...] ²⁵⁸

²⁵⁶ Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite Loi n°07/2001, p 4, 21pages.

²⁵⁷ Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite Loi n°07/2001, pp 5-6, 21pages.

²⁵⁸ Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite Loi n°07/2001, p 6, 21pages.

Outre ces dispositions autour des obligations des journalistes et du métier de l'information et de la communication, le texte aborde des éléments plus généraux, notamment section 1 intitulé « Débats sur les problèmes de société ».

Art.44.- Sous le contrôle du Conseil national de la communication, des émissions consacrées aux associations et aux syndicats reconnus sont programmées à la radio et à la télévision afin de leur permettre de www.Droit-Afrique.com Gabon

[...]

Art.45.- Sous le contrôle du Conseil national de la communication, une tribune est réservée aux associations et aux syndicats reconnus, de manière cyclique, sous forme d'article ou d'entretien dans la presse écrite de l'État, pour faire connaître leurs objectifs ainsi que les comptes rendus de leurs activités.

Art.46.- Le service public de la radio et de la télévision organise périodiquement des émissions débats portant sur des sujets d'actualité et reflétant le pluralisme d'opinions.

[...] ²⁵⁹

²⁵⁹ Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite Loi n°07/2001, pp 6-7, 21pages.

Par ailleurs, le Gabon a continué sa lancée dans l'assainissement d'un environnement propice à l'éclosion des TIC. C'est ce que le rapport annuel de l'année 2013 rappelle :

Le Gabon en septembre 2011 a promulgué une loi sur la protection des données.

Son article 1er prévoit la mise en place d'un « dispositif permettant de lutter contre les atteintes à la vie privée », notamment la création d'une autorité indépendante de protection des données. Cette instance dotée de pouvoir de contrôle, de sanction, de labellisation des produits ou procédures conformes aux dispositions de la loi est chargée d'informer le public, d'émettre des avis et des recommandations. En août 2012, la Gabon a réalisé un audit juridique afin de reformer le Code de télécommunication et avant-projets des lois sur les TIC²⁶⁰.

Le résultat de ces mesures a abouti, entre autres, à la décentralisation dans la gestion de l'information et la communication. Désormais la régulation des activités liées aux domaines des TIC au Gabon est gérée par:

- Artel devenue ARCEP “**Agence de régulations des communications électroniques et des postes**”. Le rôle de cette structure consiste à réguler la distribution des matières télécoms (les revendeurs de tout ce qui est matériel de communication). La structure s'occupe aussi, par exemple, de réguler l'activité des cybers cafés, les téléboutiques, les stations aéronefs, les stations navires, les sites d'implantation de pilonnes, ainsi que tous les services à valeurs ajoutés (la voix, le fax, le télex sont des services de base
- ANINF : “**Agence Nationale des Infrastructures Numériques et Des Fréquences**” dont la mission est de gérer le spectre des fréquences et d'allouer aux opérateurs (radios, télévisions, aéroports...) des fréquences qui leur permettent de déployer des réseaux de radio électriques.
- Le Ministère de la communication qui est la structure ‘Mère’ puisqu'elle centralise les activités des agences tout en leur servant de support.

A côté de la régulation des infrastructures, il y a la régulation des usages.

L'usage de ces nouvelles technologies offre des possibilités d'expression variées, des diffusions à grande échelle, avec pour résultat: un autre « espace public » pour les usagers du numérique.

²⁶⁰ Rapport annuel sur l'état d'avancement des nouvelles technologies de l'information et de la communication destinées à soutenir le développement en Afrique centrale, Op.cit. p 19.

L'usage que font les citoyens lambda d'Internet est dynamique et oblige à repenser un certain nombre d'éléments, comme nous le disions dans ce travail, et comme le rappelle les conclusions des actes de la conférence "Éthique et droits de l'homme dans la société de l'information"²⁶¹. En effet, certaines pratiques des citoyens sont critiquées parce que peu conformes aux attentes d'un système politique (parfois en perte de vitesse). Plus d'une fois, des activistes ont mis en difficulté l'exercice du pouvoir à travers leurs actions via les réseaux sociaux. Des actions dont les effets sont inattendus et/ou déstabilisants. Les différents bouleversements politiques occasionnés par l'activité des populations civiles via le Net, sont des exemples qui continuent de se multiplier.

Les Etats des pays retenus pour notre étude ont-ils anticipé cette question (la liberté accordée aux usagers du numérique) de façon à permettre un accès à l'information réelle et/ou totale ? Ou il y aurait-il des limites nécessaires et/ou rassurantes ?

Une première esquisse de réponse est peut-être à voir du côté des lois qui régissent l'activité du numérique au Gabon, au Cameroun et au Congo-Brazzaville, nous l'avons vu. Mais une autre partie de la réponse est à chercher aussi du côté des usages des citoyens lambda.

²⁶¹ *Ethique et droits de l'homme dans la société de l'information*, Actes, synthèses et recommandations, conférence de la région Europe. Organisée par la Commission française pour l'UNESCO en coopération avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, 13-14 septembre 2007, Strasbourg

III.3.3 Quelques incidents sociaux, vue de la toile

L'exemple qui suit est une analyse de faits particuliers vue de la toile, avec pour objectif de mesurer la liberté d'expression par le biais des réseaux sociaux.

Le Gabon est souverain depuis 1960 puis démocratique après, tour à tour, la conférence nationale de 1990 et les *Accords de Paris* en 1994²⁶².

L'avènement de la démocratie va favoriser l'accroissement des moyens de communication : radios, journaux etc.

Et, l'arrivée d'Internet quant modifie davantage cette liberté d'expression. Le choix de l'exemple qui suit, s'explique par le fait que les réseaux sociaux ont contraint le pouvoir en place à reconsidérer une position. Un fait qui donne à cette situation une couleur de guerre du clic. Cet exemple est également intéressant car le caractère inclusif que revêt l'environnement du numérique est observable à travers l'expression de la démocratie, de l'accès à l'information entre autres.

En 2013, la population gabonaise, par le biais de l'A.L.C.R.²⁶³ se mobilise afin d'organiser une marche pacifique et protester contre les crimes dits « rituels ». L'Association formule le 28 mars 2013 une demande au Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique. C'est une demande d'autorisation pour la marche pacifique du 13 avril 2013. Le Ministère accusera réception du courrier le 10 avril et expliquera qu'il ne peut donner suite pour des raisons de sécurité publique. Le Ministre privilégie qu'une réunion soit organisée et qu'« une déclaration sous forme de mémorandum soit transmise au Chef de l'Etat »²⁶⁴.

²⁶² Du 5-27 septembre 1994, les différents partis politiques gabonais se rencontrent afin de redéfinir un certain nombre de points autour de l'établissement de la démocratie dans le pays. Des Accords qui font suite à un climat social délicat après les élections présidentielles de 1993.

²⁶³ Association de Lutte Contre les Crimes Rituels

²⁶⁴ Réponse du Ministère de l'Intérieur signée par le Ministre. Source www.facebook.com/LapageDePaheofficiel.



Libreville, le 10 AVR. 2013

LE MINISTRE

A

Monsieur le Président de l'Association
de Lutte Contre les Crimes Rituels (A.L.C.R)

LIBREVILLE

Objet : Autorisation de marche.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre correspondance du 28 mars 2013 par laquelle vous avez sollicité du département dont j'ai la charge, l'autorisation d'organiser une marche pacifique le samedi 13 avril 2013 visant à dénoncer la recrudescence des crimes dont sont victimes les femmes et les jeunes filles dans notre pays.

En l'espèce, je me fais le devoir de vous indiquer qu'en ma qualité de comptable de la gestion de l'ordre public sur le territoire national, je juge inopportune l'organisation d'une marche tendant à dénoncer la recrudescence des crimes sus-indiqués ; cette manifestation saluée par la population gabonaise dans son ensemble, peut faire l'objet d'une réunion suivie d'une déclaration transmise sous forme de mémorandum à Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre

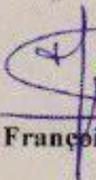

Jean François NDONGOU



Figure 32 Réponse du Ministère de l'Intérieur signée par le Ministre. Source www.facebook.com/LapageDePaheofficiel.

La réponse faite par les autorités ne satisfait pas les manifestants puisque les choses se dérouleront autrement. Nous arrêtons notre choix de corpus sur la page officiel de la première Dame du pays (épouse du chef de l'Etat Sylvia Bongo) car c'est par son action que le pouvoir donnera son accord et autorisera la marche que le Ministre de l'intérieur s'était abstenu d'autoriser dans un premier temps. Nous retenons également dans le corpus des éléments de la page facebook du caricaturiste **Pahé**, récompensé par la profession, le journal *Jeune Afrique* en ligne, et des publications de citoyens gabonais pris au hasard sur les réseaux sociaux.

L'image ci-dessus illustre la marche organisée avant celle envisagée par les membres de l'association A L C R²⁶⁵. Elle a lieu à Lyon le 06 avril 2013. Organisée par la diaspora des environs désireuse de mettre à contribution leurs actions au service d'un fait dénoncé par un très grand nombre de citoyens gabonais.



Figure 33 Marche de la diaspora à Lyon le 06 avril 2013

²⁶⁵ Association de Lutte Contre les Crimes Rituels

Les images brandies par ces manifestants mettent en scène des personnes anonymes, et des images des victimes. Nous avons choisi de ne pas les insérer directement dans ce travail pour le caractère sensible des images.

Si la diaspora a réussi à organiser cette marche sans trop de difficultés, ce n'est pas le cas des Gabonais sur place dans la capitale gabonaise. En effet, le 10 avril, le Ministre de l'intérieur fait une réponse négative. Mais les réseaux sociaux se mobilisent. Les images qui suivent sont des captures d'écran des comptes Facebook de certains acteurs clés pendant la période citée.

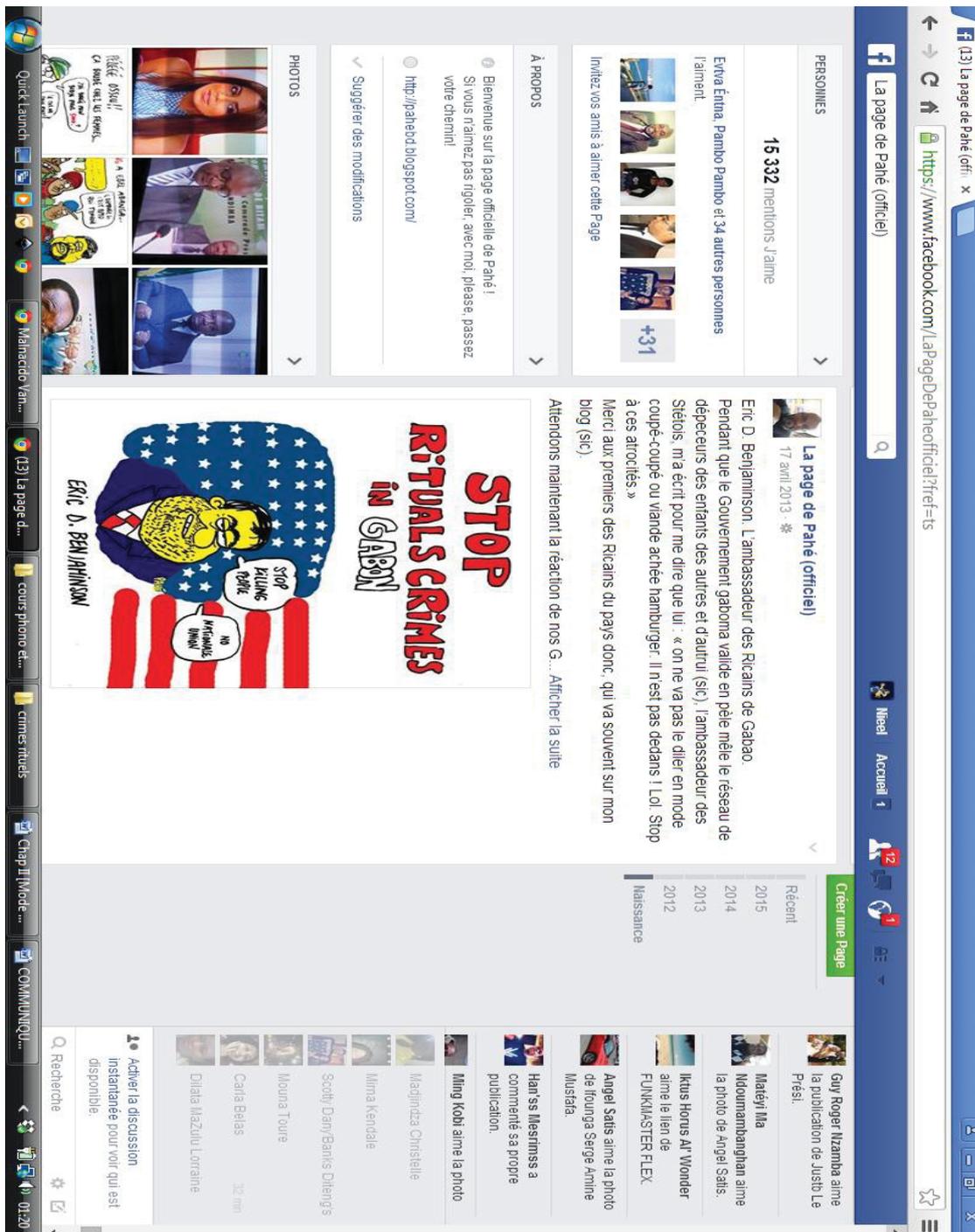


Figure 34 Page du caricaturiste Pahé en date du 17 avril 2013

Deux captures d'écran de la page Facebook de la première dame du pays.

La première : tandis que la période du début du mois d'avril 2013, la tension est vive sur les réseaux sociaux et les actions se multiplient autour de la lutte contre les "crimes rituels", la page officielle de la première Dame traite d'une actualité différente. Mais cet état de chose ne va pas durer puisque le 19 avril de cette même année, la première dame annonce qu'elle reçoit les leaders de l'association ALCR, après le refus du Ministre de l'intérieur d'autoriser la marche de cette association).

The screenshot displays the Facebook profile of Sylvia Bongo Ondimba. The main content is a post from 15 April 2013, titled "Communiqué de presse: Attribution de bourses d'Honneur OZAVINO par la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille Libreville, le 15 avril 2013". The post features a photograph of a group of women and includes the following text: "« La première éducation est celle qui importe le plus et cette première éducation appartient incontestablement aux femmes. »" and "Philosophe Jean-Jacques Rousseau dans «Émile ou de l'éducation». Vous êtes une source d'inspiration continue pour nos familles et pour le Gabon. Soyez assurées de mon engagement à vos côtés. I. Affricher la suite". The post has 367 likes, 92 comments, and 13 shares. The page also shows a sidebar with "PERSONNES" mentioning 223 256 people and a "PHOTOS" section. The bottom of the page features a search bar and a list of recent posts.

[F \(13\) Sylvia Bongo Ondimba](#) x Captures d'écran - Diopht... x
<https://www.facebook.com/pages/Sylvia-Bongo-Ondimba/1553568895407?ref=ts>

[Sylvia Bongo Ondimba](#)

PERSONNES
223 256 mentions J'aime
 Vincent De Paul Blissiemou, Dieudonne Akessa et 42 autres personnes aiment ça.

Invitez vos amis à aimer cette Page

À PROPOS
 " Ce n'est qu'au prix d'une ardente patience que nous pourrions conquérir la cité splendide qui donnera la lumière, la justice, et la dignité à tous les...
 LIRE LA SUITE
<http://www.fondationsylviabongoondimba.org/>
 Suggérer des modifications

PHOTOS

J'aime Commenter Partager 180 11 21

Sylvia Bongo Ondimba
 19 avril 2013 · 🌐

COMMUNIQUE: La Première Dame reçoit l'Association de Lutte contre les Crimes Rituels et les Représentants des cultes religieux

Le 19 avril 2013, la Première Dame a reçu l'Association de Lutte contre les Crimes Rituels (ALCR) et les représentants des différents cultes religieux pour les entendre et mesurer la portée de ce fléau au Gabon.

Cette rencontre, riche en émotions, a permis aux interlocuteurs d'échanger librement sur ces crimes commis sur le territoire national, des crimes cruels qui plongent de nombreuses familles dans le deuil et le désarroi et attisent en elles un sentiment d'injustice dû à l'impunité de leurs auteurs.

La Première Dame a été très sensible au plaidoyer ému par le Président de l'ALCR, Monsieur Jean Elvis EBANG-ONDO qui, ayant connu personnellement la douleur de la perte d'un enfant dans des circonstances indescriptibles de par leur atrocité, est devenu le porte-voix des familles victimes de ces actes. Et c'est de manière poignante qu'il relate leurs différents témoignages, une véritable plongée au cœur de la barbarie.

Les représentants de l'église catholique, protestante et de la communauté musulmane ont condamné avec fermeté, au nom de l'éthique, ces crimes qui les interpellent également et sur lesquels ils sensibilisent leurs fidèles.

Récent
 2015
 2014
 2013
 2012
 Fondation

Créer une Page

Guy Roger Nzamba aime la publication de Justo Le Presi.
 Matéy Mla
 Mdooumabanghan aime la photo de Angel Satis.
 Ikruu Horru Ar' Wonder aime le lien de FUNKMASTER FLEX.
 Angel Satis aime la photo de Ioungga Serge Amine Mustata.
 Hans's Mlesrimss a commenté sa propre publication.
 Madjindza Christelle
 Mimna Kendale
 Scotty Dany Banks Dileng's
 Mouna Toure
 Carla Belas 11 min

Activer la discussion instantanée pour voir qui est disponible.

Recherche

Afficher tous les téléchargements...

Quick Launch Malinacido Van... (13) Sylvia Bon... cours phono et... crimes rituels Chap II (Mode... COMMUNIQU...

Capture d'écran 201...png sylvia-bongo.png

00:58



Figure 35 Marche organisée par L'A.L.C.R, présence de la première Dame le 11 mai 2013

Les banderoles de la marche, à laquelle la première dame prendra finalement part sont celles du Président de la république et la première dame. Les images brandies sur les banderoles des manifestant de la diaspora (à Lyon), sont celles des victimes ou des familles endeuillées.

Pour illustrer ce propos, revenons sur les deux images suivantes :



Figure 36 Marche de la diaspora à Lyon le 06 avril 2013



Figure 37 Marche organisée par L'A.L.C.R, présence de la première Dame le 11 mai 2013

Nous savons que les images peuvent être symboliques, psychiques²⁶⁶ etc., et les fonctions de ces images évoluent suivant la nature de celles-ci. Il est vrai que l'universalité de l'image est relative car comme l'écrit Martine Joly :

La confusion est celle que l'on fait fréquemment entre perception et interprétation». La nuance, Martine Joly la fait dans la suite de cette affirmation : « *En effet, reconnaître tel ou tel motif ne signifie pas pour autant que l'on comprenne le message de l'image au sein de laquelle le motif peut avoir une signification bien particulière*²⁶⁷.

En effet le contexte d'une image, par exemple est un élément non négligeable dans la compréhension de celle-ci.

Les deux images ci-dessus portent des messages différents (via les panneaux et autres bandeaux à informa). La première manifestation (du 06 avril 2013 à Lyon) n'ayant souffert d'aucune interdiction, affiche un message moins édulcoré. Puisqu'on peut apercevoir, sur les banderoles en tête de file des images fortes, des victimes des crimes dits "rituels". Tandis que la deuxième marche (celle du 11 mai organisé à Libreville), les manifestants en tête de file de brandissent des panneaux à l'effigie du Président de la république et de la première Dame. Cette situation peut faire l'objet d'une interprétation différente de celle proposée dans notre

²⁶⁶ JOLY Martine, *Introduction à l'analyse de l'image*, 2^{ème} édition, Paris, Arman Colin, 1994, 123p.

²⁶⁷ JOLY Martine, Op.Cit p 37.

analyse. Et nous le savons, il n'y a pas d'interprétation d'image définitivement exacte, mais le contexte donne des clés permettant de rester dans le périmètre du sens de l'image analysée. C'est ce que dit Martine Joly lorsqu'elle écrit:

*Interpréter un message, l'analyser ne consiste certainement pas à essayer de retrouver au plus près un message préexistant, mais comprendre que ce message là, dans ces circonstances-là provoque des significations ici et maintenant tout en essayant d'y mêler ce qui est personnel de ce qui est collectif*²⁶⁸

Et la précision qui vient un petit peu plus loin, apporte une précision supplémentaire, puisqu'elle écrit :

[...] « Pour analyser un message, il faut commencer du côté où nous sommes à savoir celui de la *réception* ²⁶⁹ »

C'est en tant que public (avec une histoire personnelle ou collective, sensibilité etc.), que l'on apprécie le sens d'une image.

Le contexte de la situation que nous analysons ici a été posé en amont : une demande d'autorisation d'une marche, qui une fois refusée (par le Ministre de l'intérieur) a été finalement organisée (par l'association ALCR avec le concours de la première dame). Que ce résultat soit le fruit d'une pression de l'espace public (rappelons que les Anonymous²⁷⁰ se sont également investis dans la dénonciation de cette affaire, durant la période décrite) ou qu'il soit le fruit d'une autre démarche, on ne se fourvoierait pas en affirmant que l'usage des réseaux sociaux a eu un impact considérable dans cette affaire. C'est un bras de fer qui a eu lieu par le biais des médias interposés et à l'issue duquel, les citoyens gabonais sortent relativement vainqueurs face au pouvoir incarné par le Ministère d l'intérieur.

La liberté d'expression a presque eu raison, dans un contexte pourtant délicat. En effet, la question des crimes dits "rituels au Gabon, dure depuis un peu plus d'une vingtaine d'années sans qu'une manifestation d'une ampleur égale à celle que nous analysons, n'ait jamais été organisée.

L'analyse de cet événement nous semble d'autant pertinente que ce sont bien les « agir » des individus et leurs pratiques qui influencent la configuration de l'espace public. Juan

²⁶⁸ JOLY Martine, , Op.Cit pp 35-36

²⁶⁹ JOLY Martine, , idem p 37

²⁷⁰ Groupes d'activistes sur Internet

Cantavella écrit : « *les analyses de la quotidienneté nous emmène vers un monde microscopique que l'on peut regarder à la base des mêmes prémisses que celles des systèmes chaotiques ou instables. (...) des systèmes d'auto-organiseurs qui s'adaptent aux circonstances environnementales* »²⁷¹

Noëlle Neumann en parle aussi en abordant dans un de ses articles, la question du processus de compréhension et du filtrage de l'information chez l'individu²⁷². C'est dans les pratiques des individus que pourraient se trouver les explications du changement d'une société.

Le chapitre 8 du texte²⁷³ de Paul Beaud aborde entre autres, la question de *la fragmentation de l'espace public* ou de *la multiplication des médiateurs*. L'implication de la « masse » est salubre car son silence serait le résultat de l'exclusion des nouvelles médiations sociales quand elles ont pour but de redéfinir l'espace social. Il faut que chacun soit reconnu par ses interlocuteurs, tel qu'il se perçoit pour qu'un échange valable ait lieu. (c'est aussi l'idée de médiation chez Bernard Lamizet).

Dans cet exemple (analyse de la marche contre des crimes à caractère sacrificiels) c'est toute la problématique de la redéfinition du jeu politique, de l'environnement social etc., qui se donne à voir. Pouvons-nous espérer des nouvelles technologies qu'elles participent à une redéfinition de la démocratie ? Disons au terme de ce point que les exemples d'inclusion à travers les TIC peuvent être en rapport avec l'accès à internet (coût de connexion, disponibilités d'espaces de services numériques efficaces) ou à travers les engagements tels que nous le décrivions à propos des projets d'insertion des TIC.

Le sujet est toujours celui d'organiser un dispositif juridique autour des usages des TIC. C'est sur ce dernier axe que le Cameroun a multiplié les efforts, nous y reviendrons en détails.

Disons tout de suite que la liberté d'expression et le caractère inclusif possible à travers les TIC comporte une autre variante : celle du profil des utilisateurs et de leurs capacités à utiliser ces technologies.

²⁷¹ CANTAVELLA Juan, *De l'architecture événement à l'architecture ordinaire* in L'architecture et l'événement, Cahiers thématiques de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de paysage de Lille, 2005, n°8 pp 70-72

²⁷² Noëlle-Neumann Elisabeth., *La spirale du silence, une théorie de l'opinion publique*. Le nouvel espace public, Paris, Hermès, Cognition, Communication, Politique, 1989, p181.

²⁷³ BEAUD, Paul, *La société de connivence, Médias, médiations et classes sociales*, (chapitre 8 Logocratie et logocrates, Le nouvel espace public), Paris, Aubier Montaigne, 1984.

En effet, ces nouveaux outils que nous utilisons complexifient en même temps qu'ils révolutionnent la réalisation d'un certain nombre de tâches. Dans le contexte particulier de l'énonciation numérique dont Emmanuel Souchier et Yves Jeanneret parlent dans leur travail²⁷⁴, par exemple, englobe des enjeux culturels et même intellectuels de cet univers de l'énonciation éditoriale dans les écrits d'écran. Dans cet univers numérique les notions muent. Ils disent précisément que: « les auteurs de textes sont désormais des « scripteurs » et le texte, lui, devient un « architexte »²⁷⁵.

Quand ils (Souchier et Jeanneret,) disent qu'une énonciation éditoriale dans le contexte de numérique doit désormais s'appuyer sur « l'écriture, l'écran et les pratiques²⁷⁶ » (d'architexte), cette réflexion concerne l'activité des professionnels de la presse. Toutefois leur analyse peut s'appliquer à tout utilisateur ayant un usage de ces outils. Ils disent précisément:

[...] si la réalité de l'énonciation éditoriale relève des conditions de possibilité de toute écriture (il ne peut pas y avoir d'échange écrit sans la production d'une image du texte et de sa circulation) les modalités de son élaboration et de sa dissémination ne sont pas neutres.

Or de ce point de vue, l'architexte informatique caractérise trois traits nouveaux de cette élaboration et de cette dissémination.

-celui qui « dessine » la forme du texte s'éloigne du rôle de lecteur de ce qu'il produit. Il ne peut ajuster « au jugé ». Il en est le programmeur. L'image du texte est une image du texte possible, une réécriture qui pourrait être pensée avant la lecture. C'est une « éventuelle combinaison »²⁷⁷.

De façon globale, ce texte traite des différentes formes que prend le texte augmenté par le numérique. Ce dernier, via internet, permet un prolongement de l'écriture et de la lecture, notamment à travers les outils très élaborés (logiciels). Ainsi, l'écriture, dans le contexte numérique, configure et surdétermine le texte au moyen desdits outils. En questionnant les bouleversements engendrés par les outils de l'énonciation numérique, Souchier et Jeanneret évoquent tour à tour les enjeux à la fois économiques, culturels et même intellectuels dans cet

²⁷⁴ SOUCHIER Emmanuel, JEANNERET Yves, *L'énonciation éditoriale dans les écrits d'écran*.

In: Communication et langages, N°145, 3ème trimestre, 2005, P 13. 15p.

²⁷⁵ SOUCHIER Emmanuel, JEANNERET Yves, Op.Cit. 3-15.

²⁷⁶ SOUCHIER Emmanuel, JEANNERET Yves, Idem. p 5

²⁷⁷ Idem p 13

univers particulier. C'est une révolution significative qui est en marche. Les actions d'écriture et de lecture se complexifient sollicitant une compréhension toujours plus poussée (se familiariser au logiciels, les utiliser, etc.), toute chose qui rejoint les propos de Bruno DEVAUCHELLE quand il écrit : « Devant l'externalisation d'un certain nombre de nos capacités mentales, nous sommes condamnés à devenir intelligents »²⁷⁸.

²⁷⁸ DEVAUCHELLE Bruno Op.Cit, p14.

III.3.2 .1 Elections présidentielles gabonaises vues de la toile

- La phase pré-électorale

Une autre actualité a occupé d'une façon particulière l'espace médiatique gabonais et les réseaux sociaux durant de longs mois: les élections présidentielles gabonaises à venir (2016). Le débat porte, dans un premier temps, sur la remise en cause de l'élection- en décembre 2009- du président actuel (Ali Bongo Ondimba). C'est sa filiation dans un second temps qui est critiquée, elle ne lui permettrait pas juridiquement d'accéder à la magistrature suprême.

En effet, courant 2009, Omar Bongo deuxième président du Gabon depuis les indépendances disparaît. Des élections présidentielles sont organisées après une période de transition assurée par Madame Rose Francine Rogombe Présidente du Sénat à ce moment. Le fils du défunt président Omar Bongo (Ali Bongo) l'emporte face à ses principaux concurrents André Mba Obame et Pierre Mamboundou de l'opposition. Des résultats contestés puisque les chiffres annoncés par la commission nationale électorale ne reflètent pas la réalité des urnes, selon les deux concurrents directs du Président Ali Bongo (donné vainqueur).

Progressivement cette contestation s'accroît et donnera lieu à la remise en question de la filiation d'Ali Bongo. Il ne serait pas le fils du défunt Président mais un fils adopté et donc non légitime à la tête du pays selon l'article 10 du code civil gabonais. Une filiation également contestée à travers les écrits de Pierre Péan paru en 2014 « Nouvelles Affaires africaines, mensonges et pillages au Gabon ». ²⁷⁹ Un texte à travers lequel le journaliste français affirme- en reprenant les déclarations de différentes personnalités politiques gabonaises, de titres de journaux entre autres- que les origines d'Ali Bongo sont Biafraises. En guise d'épilogue, il écrit :

La véritable identité d'Ali Bongo et les pillages imputés à Maixent Accrombessi, chef de la « Légion étrangère », vont être, en 2016, au cœur de la future campagne présidentielle. Celle-ci est d'ailleurs déjà lancée. Jean Ping, ex-tout-puissant patron de la Commission de l'Union

²⁷⁹ 2222

africaine, mais aussi ancien beau-frère d'Ali Bongo, s'est déjà déclaré candidat et a brutalement affirmé: « Je suis né au Gabon. Je ne suis pas né au Congo ni ailleurs ... » Phrase retenue en une, le 28 avril 2014, par les Échos du Nord (Journal gabonais)~ Depuis lors, le 19 juillet 2014, le Front d'opposition a repris cette attaque dans son programme :

« Né en 1959 à Brazzaville, à l'époque capitale d'un territoire de l'Afrique-Équatoriale française, Monsieur Ali Bongo Ondimba a produit en 2009 un extrait d'acte de naissance avec la mention "République gabonaise" alors que le Gabon n'était pas encore une république, mais bien un territoire de l'AEF. C'est pourquoi nous sommes fondés à porter l'affaire de cet extrait en justice pour ne pas avoir sur notre conscience un forfait aussi grave.

« Le Gabon étant un État de droit, nous allons donc saisir les juridictions compétentes afin que la justice fasse la lumière sur ce document produit par Monsieur Ali Bongo Ondimba ; car il ne saurait être question que la CENAP:!! prononce une fois de plus la validité d'un tel extrait d'acte de naissance, dans l'hypothèse où l'intéressé serait à nouveau candidat à la présidence de la République. »

ECHOS DU NORD
 Hebdomadaire Gabonais d'informations paraissant le Lundi. 6ème année
 N° 90 du Lundi 30 Mai 2011. Prix : 500 FCFA

**Plainte contre X
 D'où vient Ali Bongo?**

On est jamais mieux sécurisé que par soi-même ?

**Impôts :
 Direction des grandes entreprises certifiée ISO 9001, dans quel intérêt ?**

La certification de la Direction des Grandes Entreprises (DGE), une des nombreuses directions de la Direction Générale des Impôts ne cessera pas de susciter des questionnements. Tant il n'y a qu'au Gabon qu'un directeur des services, titulaire d'un portefeuille important, peut ainsi prendre des libertés. C'est ce qui a été fait lorsque ladite direction s'est engagée dans le voeu de la certification. Ceci, sans trop savoir quelles exigences des porteurs lui auraient présentés.

Certes, Chertels bien géré ? ou alors ont-ils dilapidé les deniers publics? Car, à ce qu'il semble, tout n'a pas été rose à la DGE, où le fonctionnement a frisé parfois une sorte d'autarcie (cas de ladite certification) ; à tel point qu'aujourd'hui, nombreux sont ceux qui pensent que la DGE était une entité autonome. Alors qu'elle n'était qu'une des directions des Impôts. Ce type de fonctionnement, à la longue, ne peut ne pas avoir suscité de nombreuses questions. A savoir, dans quel contexte a été

Ci-contre un extrait du titre « Echos du Nord » journal gabonais. Cet article est tiré des annexes du travail réalisé par Péan .cité plus haut

Les parties d'opposition ne sont pas favorable à une nouvelle candidature du président actuel – elle serait juridiquement irrecevable pour ses

détracteurs-, les remarques et critiques se font plus pressantes et orientées vers cette filiation

remise en question. Tour à tour, la société civile entreprend des actions afin d’obtenir l’extrait d’acte de naissance d’Ali Bongo auprès des services de Nantes. Car le document fourni par le Président de la République, lui-même, souffrirait d’irrégularités selon ses adversaires.

Ci-dessous l’acte de naissance en cause et un extrait de la plainte formulée déjà en 2011 par Luc BENGONO NSI, activiste gabonais.

Acte d'adjonction de nom ou de changement de nom?

Suivant acte 201/A3 du 29/02/00 portant changement de nom d'enfant n°392 M-3-204 du 31/03/2004 du Tribunal de première instance de LBV

Enfant de sexe masculin nommé Bongo Ondimba Ali

Né de Albert Bernard Bongo
Date et lieu de naissance: 31/12/1935 à Lewai

Profession : Militaire

Nom de la Mère: Kama Joséphine

Date et lieu de naissance: 22/01/1945 à Brazzaville

Acte remis à Avouma J. Bernard ce 29/05/09

Signataire: Serge William Akassaga Okinda

ACTE DE NAISSANCE

République Gabonaise
PROVINCE DE L'ESTUAIRE
CANTON DE LIBREVILLE
CENTRE DE L'ÉTAT DE LIBREVILLE

N° 5122/A3 du 29/05/2009

Le (1) Virent Nany Nany d'une
Suivant acte de naissance n° 392 M-3-204 du 31/03/2004 du Tribunal de première instance de LBV
Qui a déclaré la naissance survenue:
à BRAZZAVILLE

Le (1) Albert Bernard Bongo mil Nany
est épouse Nany
à 01 heures 00

D'un enfant de sexe: (2) Masculin
Nommé: (3) BONGO ONDIMBA
Ali

Né de: (4) Albert Bernard
BONGO

Date de naissance 30 12 1935
Lieu: Lewai
Domicile à: Brazzaville
Profession: Militaire
Nationalité: Gabonaise
Coutume: Teki
C.N.I.N°:
(5):
Épouse: KAMA Joséphine

Date de naissance 22 01 1945
Lieu: Brazzaville
Domicile à: Brazzaville
Profession: Avoué
Nationalité: Gabonaise
Coutume: Teki
C.N.I.N°:
Sa légitime
Le déclarant

(6) Serge William Akassaga Okinda

Figure 38 Acte de naissance d’Ali Bongo mis en cause. Source annexes du texte cité ici, du journaliste Pierre Péan

Monsieur Luc BENGONO NSI
B.P. 1265
Libreville

Libreville, 23 Mai 2011

Monsieur le Procureur de la
République près le Tribunal de
Grande Instance
Libreville

Objet : Plainte pour usage de faux
Avec constitution de partie civile

Monsieur le Procureur,

Nous venons par la présente porter plainte contre X, pour usage d'un faux acte de naissance.

Je le fais d'abord comme ancien candidat à l'élection présidentielle 2009 au cours de laquelle ledit acte a servi à l'un des candidats pour son dossier de candidature à cette élection. Je le fais ensuite comme citoyen gabonais soucieux du respect des lois de notre pays. D'autres compatriotes, dont la liste est jointe en annexe, se sont associés à cette démarche au même titre.

En effet, l'acte de naissance querellé est établi le **29 mai 2009** par la mairie du troisième arrondissement de Libreville pour une naissance survenue le **9 février 1959** à Brazzaville.

~~Or, cette naissance aurait dû être constatée par un acte de naissance délivré~~

Figure 39 Plainte Bengono Nsi. Source annexes du texte cité ici, du journaliste Pierre Péan

Les actions entreprises en 2011, par exemple ont été suivies par plusieurs autres dont les demandes adressées au Tribunal de Nantes.

Ci-dessous, une image (capture d'écran) de la page Facebook du -Front-Gabon (un mouvement politique de l'opposition). Celle-ci illustre le propos que nous tenions plus haut:



Débat lancé depuis au moins 2014, ce dernier a nourri durant plusieurs mois (plus d'un an) des écrits importants, nous ne focalisons notre attention, que sur des éléments (articles, interview) de l'année 2015. En effet, durant cette année, de nouveaux faits alimentent ce débat en lui donnant une tournure particulière:

- la parution du livre de Pierre Péan en 2014 ;
- l'interview du Président Ali Bongo Ondimba, accordée à RFI dans laquelle il fait quelques révélations quant à l'acte de naissance fourni lors de l'élection en 2009 ;
- les démarches de la société civile auprès du tribunal de Nantes
- la demande particulière de la sœur du Président de la République, dans le cadre de la succession de la fortune de leur défunt père. Une demande qui va dans le sens de celle des activistes de la société civile, puisque cette dernière obtient du tribunal de grande instance de Nantes, la possibilité de consulter l'acte de naissance complet d'Ali Bongo.

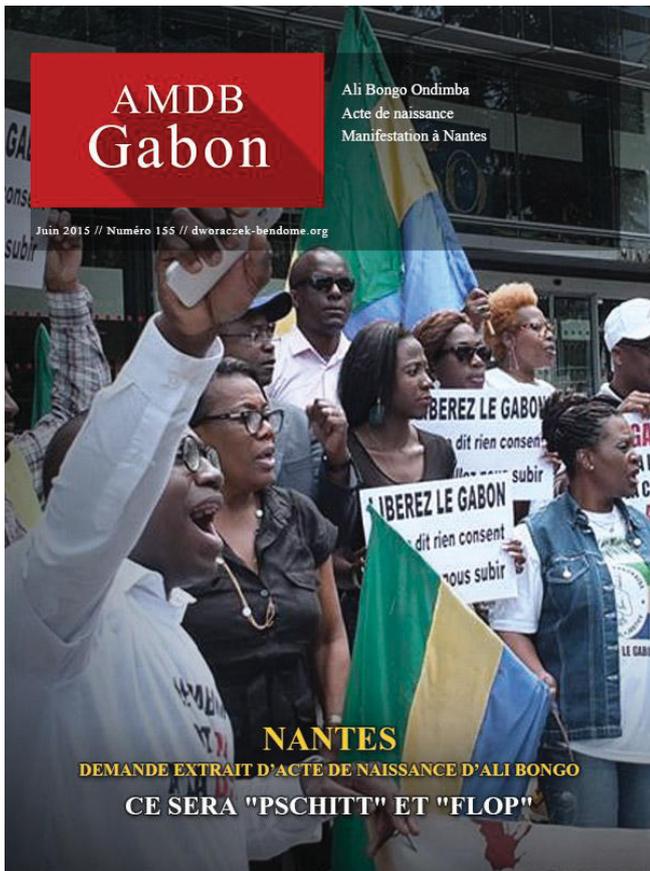


Figure 40 Manifestation de la société civile à Nantes.

Source: gabonreview.com
info241.com.

Depuis plusieurs mois, certains activistes et autres acteurs de la société civile gabonaise ont à cœur d'obtenir du service central de Nantes, l'acte de naissance du Président actuel, à défaut d'une preuve de son non appartenance juridique à la communauté gabonaise. Le tribunal a fait une réponse cf. image **ci-dessous**. La réponse du service centrale d'état civil de Nantes à ce moment est: « l'acte de naissance d'Ali Bongo (né en 1959, avant les indépendances) ne figure pas dans le registre du service central d'état civil. Pourtant à la fin du mois de novembre 2015, le même service central d'état civil de Nantes fait une nouvelle réponse à cette même demande cf. l'article du journal en ligne

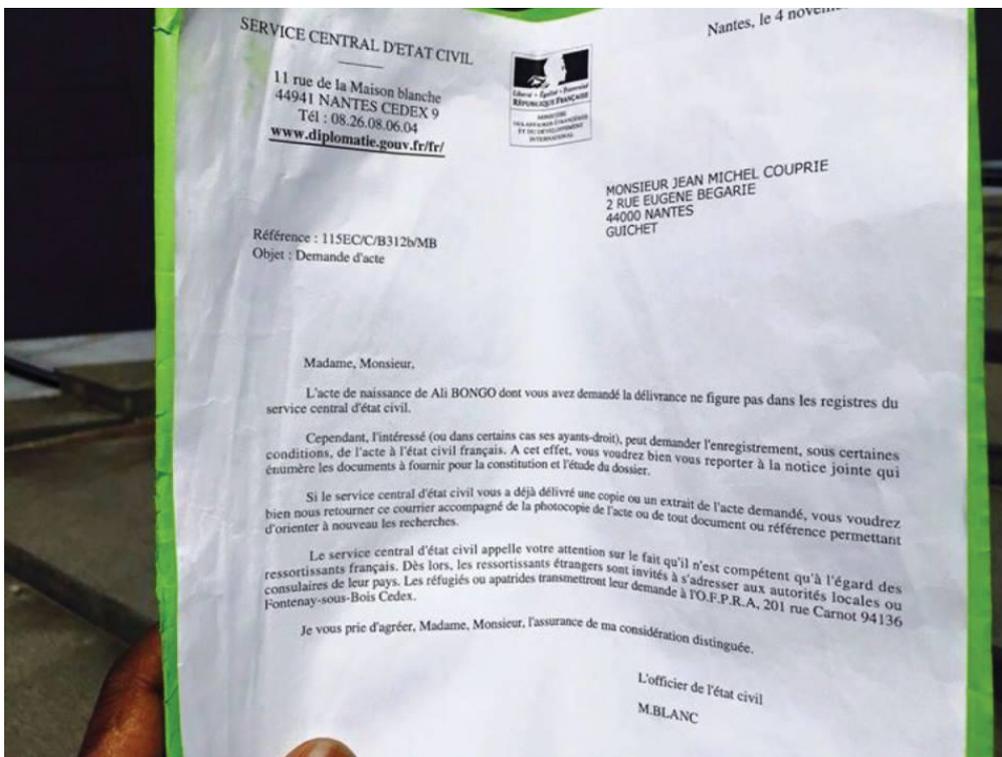


Figure 41 Source: Page officiel de l'activiste gabonais Bengono Nsi

Le 11 janvier 2015, Ali Bongo donne une interview à la radio RFI. Durant cette interview, il répond à ses détracteurs (propos rapportés par [Désiré-Clitandre Dzonteu](#) du journal en ligne *gabonreview*:

«*Mes origines, (les Gabonais) les connaissent. (Ils) m'ont vu naître et grandir*», avant de souligner que ce sont ses accusateurs qui doivent apporter les preuves de leurs assertions.

«*C'est à eux de démontrer que je ne suis pas qui je suis, que je ne suis pas le fils d'Omar Bongo. C'est à eux de démontrer que je viens du Biafra. Qui m'a vu là-bas? Qui est allé m'y chercher, qui m'a ramené? C'est à eux de le démontrer. Moi j'ai une famille et les membres de ma famille me reconnaissent comme tel. Et Dieu sait que j'ai une nombreuse famille. Et Dieu sait que mon père a eu de nombreux enfants, autant c'est mon père qui m'a élevé pour que je devienne l'homme que je suis. Si mon père m'avait adopté, il l'aurait dit. Pourquoi l'aurait-il caché ?*», a-t-il ajouté.

Evoquant la question de son extrait de naissance querellé, le président de la République s'est voulu catégorique, au risque de relancer le débat ou d'apporter de l'eau au moulin de ses détracteurs. «*Ce sont des faux documents. On ne va pas revenir là-dessus*», a-t-il asséné, invitant son interlocuteur à évoquer les questions programmatiques. «*Il faut retenir une chose : les petits esprits discutent des gens*²⁸⁰.

La décision de Nantes de novembre qui donne à Onaida Bongo (sœur du Président) un accès à l'acte de naissance du Président relance le débat.

13/11/2015

Filiation controversée d'Ali Bongo : la justice française donne raison à

The screenshot shows a news article from the website 241.com. The main headline is "Filiation controversée d'Ali Bongo : la justice française donne raison à Onaida Bongo". Below the headline, there is a sub-headline "EXTRAIT DÉLIVRÉ DE L'ACTE 'MIRACULEUX' DÉLIVRÉ LE 18 JUIN LORS D'UNE ACTION CITOYENNE DE LA DIASPORA GABONAISE © 2015 D.R./Binto Media". The article includes a photograph of Ali Bongo and a document snippet showing his birth details: "Le 9 février 1959 à 1 heure 45 minutes... né à Brazzaville (Afrique Equatoriale Française) Alain-Bernard... du sexe masculin...". The article is dated "Publié le 12 novembre 2015 à 18h36min".

par La rédaction d'Info241



Flânez le QR code ci-dessous pour partager l'article à vos amis
L'URL de partage de cet article est <http://info241.com/1412>
Mis à jour : 12 novembre 2015 à 20h02min

La bataille judiciaire intra-familiale pour obtenir enfin l'acte d'État civil d'Ali Bongo vient de connaître son épilogue ce 12 novembre. La justice française vient de donner raison à Onaida Maisha Bongo Ondimba qui voulait obtenir la copie d'acte de naissance du président gabonais englué dans l'épineux dossier de la SUCCESSION d'Omar Bongo.

La question de la filiation d'Omar agit depuis fin 2014 l'actualité politique suite à la parution en librairie du brûlot de Pierre Péan, "Nouvelles Affaires africaines. Mensonges et pillages au Gabon", qui déniait toute origine gabonaise à Ali Bongo comme fils d'Omar Bongo et de Joséphine Nkama alias Patience Dabany.

Lire aussi >>> Nouvelles affaires africaines, un nouveau livre noir contre le pouvoir d'Ali Bongo

Dans la même rubrique



Filiation controversée d'Ali Bongo : la justice française donne raison à Onaida Bongo



Ali Bongo à Maïte pour le sommet international sur la

L'affaire avait pris une autre dimension avec la SUCCESSION de la fortune controversée d'Omar Bongo. Après de long mois de procédures judiciaires, le Tribunal de grande instance (TGI) de Nantes a autorisé ce jeudi la communication de l'acte de naissance complet du président gabonais Ali Bongo. Ce dernier avait jusque-là refusé de se plier à cet exercice tant au plan politique que dans celui du cadre de la succession de son père décédé en juin 2009.

L'héritière et demi-sœur d'Ali Bongo, Onaida Maisha Bongo Ondimba (25 ans), avait dû saisir en référé le TGI de Nantes après que le parquet lui avait refusé la copie intégrale de l'acte de naissance de l'actuel chef de l'État gabonais Ali Bongo, le seul parmi les 54 héritiers

<http://info241.com/filiation-d-ali-bongo-la-justice-francaise-donne-raison-a-onaida,1412#qD8ShB0t4FRtPIH>

²⁸⁰ [Désiré-Clitandre Dzonteu](#), *gabonreview.com*, consulté le mercredi 14 janvier 2015 à 3:02

Toutefois une proposition de révision du code pénal intervient en novembre 2015. Son article 425 fait débat. Puisque ce dernier recadre le contexte d'une demande de vérification d'une filiation et prévoit de punir d'une peine d'emprisonnement ainsi que d'une amende toute personne faisant une demande d'une telle nature et n'étant pas dans ses droits. Les détracteurs du Président y voient une tentative d'intimidation. Ce à quoi le Ministère de la Justice a répondu en faisant un point lors d'un communiqué de presse :

[...] l'article 425 du nouveau Code Pénal, est conforme, dans sa lettre et dans son esprit, au Code civil gabonais qui date de 1972.

Qu'il s'agisse de la preuve de la filiation maternelle (article 394 du Code civil) ou de l'établissement de la possession d'état d'enfant légitime (article 396 du Code civil) ou encore de l'action en réclamation d'état, comme du désaveu et autres contestations de la filiation légitime (articles 401 à 413 du Code civil), la constance est qu'il faut avoir un intérêt pour agir, tel que repris dans l'article 425 du nouveau Code Pénal.

De façon comparée, la législation française ne donne le droit de contester une filiation qu'au père, à la mère, à l'enfant, à l'héritier ou à la personne qui prétend être le père de l'enfant.

Cette expresse limitation, en France et dans le monde civilisé, des personnes ayant un intérêt à agir en contestation de filiation est un gage de protection de la famille et de stabilité de la société. [...]²⁸¹

²⁸¹ Gabon - Article 425 du nouveau Code pénal : « La mise au point du Ministère de la Justice » *Le site de la Liberté - Média libre à 100% Citoyen* le Mercredi 9 Décembre 2015 à 07:45 | Lu 1577 fois . Consulté le 30 décembre 2015. http://www.gabonlibre.com/Gabon-Article-425-du-nouveau-Code-penal-La-mise-au-point-du-Ministere-de-la-Justice_a30444.html?print=1

- Les élections présidentielles gabonaises la une crise post électorale sous fond de crise sociale vue de la toile

Suite aux différents épisodes (sortie du livre du journaliste français Pierre Péan, demande de la société civile gabonaise), les élections présidentielles gabonaises finissent par se dérouler le 27 août 2016 dans un contexte politique marqué par des vagues de contestations: grèves des différents corps de métiers, contestation du bilan et de l'affiliation du Président sortant par l'opposition et la société civile, entre autres. Le camp du Président sortant ne manque pas de répondre à son tour à l'opposition par médias interposés. Un débat politique essentiellement déployé sur les réseaux sociaux. Nous nous intéressons à ce dernier exemple pour clore le propos concernant l'usage des réseaux sociaux et les revendications populaires.

Le 27 août 2016 la population gabonaise est appelée aux urnes afin d'élire le Président de la République pour les sept années suivantes. Ce scrutin ne se déroulera pas de façon linéaire, on observe des prises de positions inattendues de différents acteurs, la non-conformité du déroulement du scrutin (non respect des délais quant aux résultats, entre autres). Ce qui en fait un épisode particulier et historique pour le pays. En effet le scrutin est suivi d'une crise post-électorale particulièrement violente, on dénombre de nombreux morts, 1000 arrestations qualifiées d'arbitraires par la société civile gabonaise, les représentants de l'opposition ainsi que de nombreux jeunes opposés au régime politique en place.

L'analyse de cet épisode postélectoral se déclinera suivant l'analyse des discours mobilisés avant et pendant la crise post électorale par les différents camps politiques car les réseaux sociaux deviennent un espace incontournable au rebours de ce qui s'est donné à voir lors des campagnes présidentielles précédentes. Nous nous intéressons aussi aux discours des citoyens gabonais (activistes); par les politiciens étrangers ;-par des citoyens lambda-non gabonais

Les outils mobilisés restent les pages facebook, les comptes tweeter, ainsi que des articles de quelques médias.

L'ouverture de campagne s'ouvre avec un traditionnel affrontement d'arguments via réseaux sociaux interposés. Le candidat Ali Bongo fait valoir son côté rassembleur attaque son adversaire sur ses origines comme ce dernier l'avait fait au préalable. Toutefois une remarque récurrente revient : Ali Bongo ne serait pas soutenu par la majorité des Gabonais comme le laisse paraître des commentaires sur le mur Facebook du candidat

8 963

Josué Kiangudi oui ce vrais

Jeunesse Camerounaise
Pourquoi le président Ali bongo est plus soutenu par les étrangers que par son peuple?
il y a 5 heures · Modifié · J'aime · 10 · Répondre

Afficher 2 réponses précédentes

Wydricia Bengo Nice question pertinent...

Leocadie Kouaye
Ma vision nocturne se dirige toujours vers vous Excellence Monsieur le Président de la République. A cela je suis vous donne mes trois précieux conseils.
1) Beaucoup de Courage car en restant courageux vous affronterez 2)
Ne vous laissez pas distraire car le chien aboie et la caravane passe. 3)
Foncez droit vers votre peuple en assurant et vous rassurer de son bien être partout où il se trouve car c est lui votre électorat et votre raison d être. Fin de citation. Ya ALI, je ne saurais terminer mes propos sans demander à ALLAH DIEU le père... Lire la suite
22 mai à 19:16 · J'aime · 6 · Répondre

Votre commentaire...

Rechercher

HOTOS VIDÉOS ÉVÈNEMENTS À PROPOS

Ali Bongo Ondimba Président 2016
16 août à 12:14 ·

Ping pense que les gabonais sont des cafards et qu'il faut les exterminer.

Aujourd'hui, il a décidé d'executer son plan en faisant équipe avec Nzouba qui a dit "Tout sauf les Fangs". Soyons Vigilant, ne laissons pas notre pays entre les mains des tribalistes et des dictateurs.

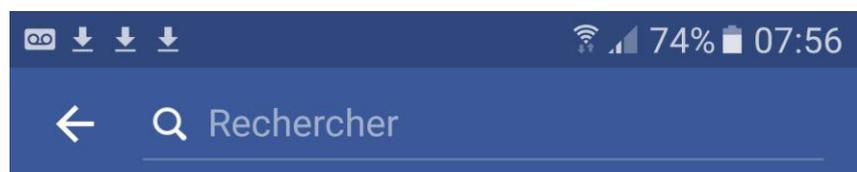


78 15 commentaires 73 partages

J'aime Commenter Partager

Ali Bongo Ondimba Président 2016 a partagé la vidéo de **Ali Bongo Ondimba**

Sur cette image (ci-dessous) l'équipe de communication du candidat Ali Bongo n'hésite pas à railler la non-organisation de l'opposition et l'impression de dispersion qui reprochée à l'opposition gabonaise.



HOTOS VIDÉOS ÉVÈNEMENTS À PROPOS



Ali Bongo Ondimba Président 2016

16 août à 12:18 • 🌐

Regardez comment les candidats ont passé leur journée d'hier.



👍 😄 ❤️ 1 780

235 commentaires 81 partages

Contre toute attente l'opposition gabonaise, pour la première fois dans l'histoire de la politique gabonaise présente une candidature unique.

Une stratégie qui semble positive pour l'opposition puisque le candidat de l'opposition ,Jean Ping, est en tête des résultats au soir du 27 août 2016. Les événements vont se complexifier à partir de ce moment. En effet sur 9 provinces, 8 provinces annoncent les résultats 72 heures après le scrutin, seulement une seule province ne le fait pas, il faudra attendre 24 heures supplémentaires pour les découvrir. A cette occasion, les citoyens gabonais pro-Ping découvrent des informations qui leur font penser à une préparation de fraude puisque le chiffre de la population du Haut-

Ogoué (province manquant à l'appel) est modifié sur la page Wikipédia renseignée en 2013. Des observations qui vont être confortées par la commission d'observateurs de l'Union Européenne présidée par Marya Gabriel.

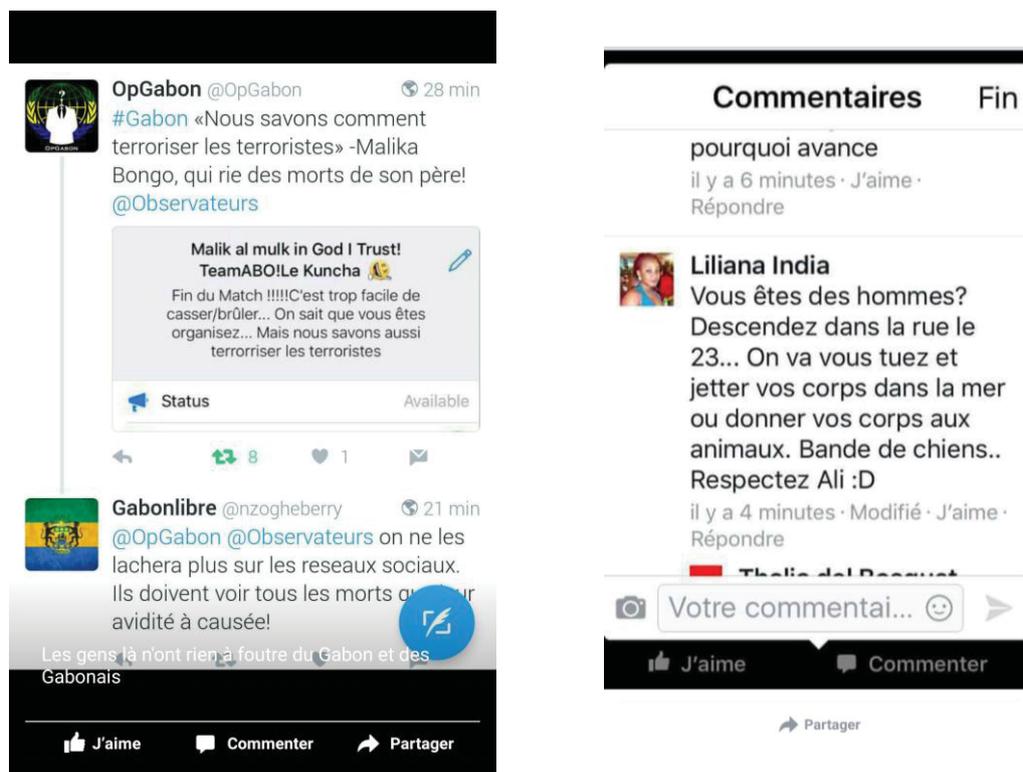
L'annonce des résultats provisoires donnent Ali Bongo vainqueur. Une annonce dénoncée par l'opposition et qui conduit la population gabonaise (dans sa grande majorité) dans la rue. La suite des événements est dramatique puisque la répression se fait violemment. En effet après l'attaque de l'assemblée nationale par les manifestants, le gouvernement gabonais fait le choix d'attaquer à l'arme lourde le quartier général de Jean Ping, faisant des morts, de nombreux blessés et des arrestations qualifiées d'arbitraires.



Figure 42 <http://fr.euronews.com/2016/09/01/gabon-200-arrestations-le-qg-de-jean-ping-attaque>

Les images des victimes ne seront pas insérées ici, car nous n'avons pas pu vérifier les sources. Ces images ont été diffusées par des anonymes. Toutefois la presse nationale et internationale a pu vérifier et relayer cette information. Le porte parole du gouvernement gabonais Claude Bilie Bi Nzé affirmait sur les chaînes internationales, qu'il n'avait qu'une seule victime, mais la suite des événements infirmera cette information.

Aux heures les plus dures de cette crise post-électorale, les positions sont décomplexées, la fille du Président sortant (Malika Bongo) poste un tweet explicite annonçant que le pouvoir : « sait terroriser les terroristes ». L'affrontement par réseau sociaux interposés s'intensifie comme le montre les captures d'écran suivantes:



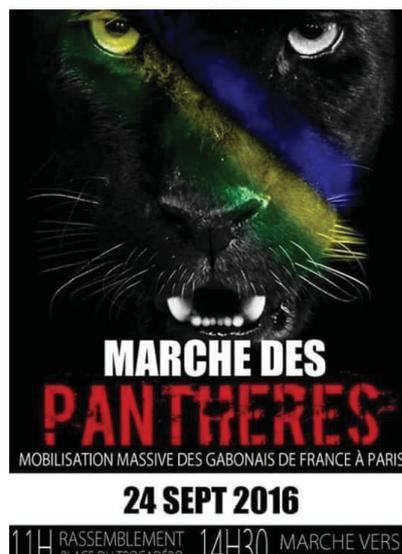
La réponse à ce qui est perçu comme des menaces ne se fait pas attendre. La diaspora gabonaise soutenant Jean Ping s'organise via les réseaux sociaux et procède à des rassemblements, des Sit-in et des marches pacifiques pour dénoncer avec énergie ce qui est qualifié par l'opposition gabonaise de Hold-up électoral de la part d'Ali Bongo. L'un des faits le plus marquant est la coupure d'internet décidé par le pouvoir en place sous forme de couvre-feu du numérique avec une restriction d'accès aux réseaux sociaux durant plusieurs jours. Le Président gabonais, invité à s'expliquer sur cette situation, a répondu sur la chaîne de télévision *Al Jaizira* : « les Gabonais ont trop de téléphones mobiles ». Une explication jugée farfelue par l'opinion gabonaise.



La contestation s'organise et les moyens de communications sont pensés avec des messages forts de symboles. La récurrence des manifestations et des actions incitera plusieurs personnalités politiques et publiques à s'exprimer sur cette crise post-électorale gabonaise.



#LaMarcheDesPantheres



Cécile Kyenge, ancienne ministre italienne et députée européenne à exprimer, via les réseaux sociaux son soutien au peuple gabonais.

La classe politique n'est pas en reste : Jena Luc Mélenchon du Front de Gauche a pris position en déclarant que « La France devrait avoir une position plus forte face à cette situation, car Ali Bongo faisait usage de façon exclusive d'une violence sur la population, et qu'il mériterait la de comparaître devant le Tribunal Pénal International.



Jean Christophe Lagarde lui (via son compte facebook) a pris position également exigeant le départ d'Ali Bongo



Nicolas Sarkozy qui a vu ses meetings perturbés par des étudiants gabonais, et donc a été moins enclin au soutien à travers ses propos. Un discours repris par les médias français : « ici ce n'est pas le Gabon ».



En outre, les réseaux sociaux sont restés un espace de prédilection durant cette crise post-électorale : les résultats des élections ont pu y être diffusés en direct via des applications.

Les alertes concernant les emprisonnements ont été lancées via des « marches numériques » pour exiger la libération des opposants et autres citoyens. Ce qui a donné des résultats positifs dans l'ensemble puisque certains prisonniers ont été libérés.

Des citoyens non gabonais lambda ont également exprimé leur soutien, soit au camp d'Ali Bongo soit au camp de l'opposition coalisée.

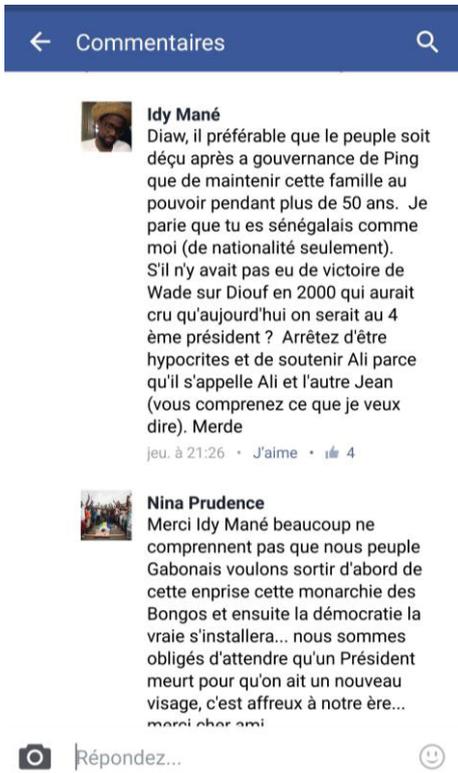


Figure 43 Cf. page officielle d'Ali Bongo

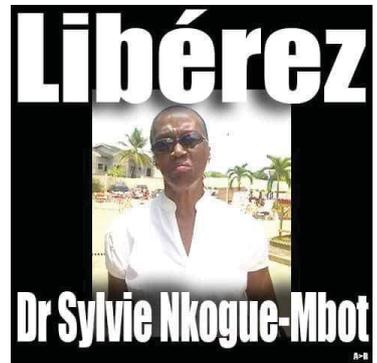
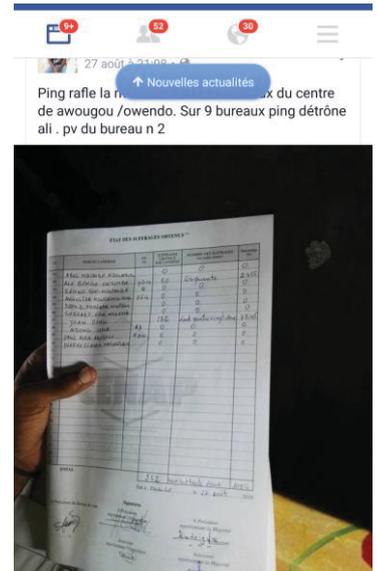


Figure 44 Médecin emprisonnée puis libérée- ayant secouru des blessés, elle a entrepris d'établir un rapport sur les blessés par balles de cette crise.





Figure 45 Cf. page officielle d'Ali Bongo (position pro-Ali Bongo)

Nous avons choisi d'analyser les cas qui précèdent afin d'apprécier le niveau d'accès à une information inclusive. Une lecture de l'efficacité des réseaux sociaux, et un exemple d'appropriation de l'espace public redéfini par l'usage du numérique. Cette analyse à la fois sociologique, et sémiotique de ces usages (images), combinée aux autres aspects de l'effet d'inclusion généré par les TIC, prolonge l'aperçu donné par l'accès aux TIC.

L'intérêt que nous accordons à ce dernier exemple est qu'il permet une lecture de plusieurs faits à la fois : la question de l'appropriation des TIC, l'accès à ces outils (accès technique, liberté d'usage, liberté d'information et d'expression).

Synthèse du chapitre

A travers ce chapitre, nous avons mobilisé des éléments afin de répondre à la question suivante : l'appropriation des TIC est-elle observable à travers les dispositifs juridiques qui entourent leur usage dans les pays retenus pour l'étude ?

Pour faire une réponse à cette question, il était important de faire un bilan des outils mis à disposition par la justice de chaque pays dans le but de réguler l'usage du numérique.

Nous avons ainsi pu noter que les pays membres de la sous-région travaillent dans une logique de mutualisation. Une mutualisation qui s'accompagne de quelques particularités territoriales, car le Gabon et le Cameroun, par exemple conservent leurs spécificités.

Le Gabon conforte son dispositif juridique en continuant de l'enrichir par l'entremise d'une gestion décentralisée : la création de deux agences en plus du Ministère de l'économie numérique pour gérer le pôle communication, télécommunication, économie numérique, entre autres, plutôt qu'un seul Ministère des télécommunications, par exemple. Le Cameroun s'active dans la mise en place d'un dispositif juridique couvrant tous les champs (sécurité des utilisateurs, sécurité de l'information, l'accès aux TIC...).

Pour ces pays, la dynamique observée autour des équipements techniques et autres infrastructures, s'accompagne de dispositifs juridiques opérationnels. C'est dire toute l'implication dont ces pays font preuve en dépit des insuffisances que nous notions lors de l'analyse des projets d'insertion des TIC.

Il nous a paru également intéressant de mobiliser des éléments de réflexion à propos du cyberspace africain afin d'ouvrir davantage notre réflexion et de voir dans quelle mesure les acteurs du monde numérique prenaient conscience des enjeux liés à l'univers du numérique. Nous avons pu ainsi noter le poids conséquent des préoccupations supra-territoriales au détriment parfois des préoccupations locales.

In fine, la difficulté à laquelle le Gabon (et certainement plusieurs autres pays) fait face est la capacité à se doter d'outils juridiques performants afin de répondre aux exigences d'un univers numérique en perpétuel mouvement, au delà des difficultés liées aux conditions d'appropriation optimale des TIC.

Au vue de ce qui précède, nous remarquons que les efforts visant l'usage des TIC, sont réels et que l'appropriation de ces derniers est une réalité qui s'installe progressivement.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre analyse, il convient de rappeler le thème principal de ce travail : « L'usage social des TIC au Gabon en Afrique centrale ». Nous nous sommes interrogés sur l'évolution et l'usage des TIC et, sur la possible cohésion que ces outils pouvaient générer. Car, en dépit de l'intégration et des mutations sociales possibles, les TIC peuvent aussi occasionner une fracture sociale supplémentaire.

S'interroger sur l'usage des TIC implique une réflexion quant aux habitudes des individus, leur niveau d'appropriation de ces outils. L'effet de levier du développement insuffler par les TIC est une réalité pour un nombre important de pays. Ces outils redynamisent le développement, modifient les modes de vie. Nous nous sommes donc intéressés aussi au caractère inclusif des TIC dans le processus de développement.

Associée à la question de la mondialisation, l'insertion des TIC dans le processus de développement a pour, entre autres, objectifs de participer à l'ouverture des esprits, d'atténuer les disparités sociales.

Nous partons du constat suivant : si le contexte des TIC est celui de l'évolution continuelle ou de la performance, les difficultés restent importantes quant à l'adaptation et à l'appropriation de ces outils par les populations. Puisqu'en parlant d'appropriation, 'il s'agit d'une part, de faire une réponse aux défis d'équipement technique ainsi qu'à ceux liés aux objectifs de l'union internationale des télécommunications (IUT). D'autre part, il s'agit de faire une réponse efficace aux relations humaines.

Ce travail s'articule autour de trois grandes parties :

La première partie “Pouvoir Et Sociétés, l'Etat” nous avons mis en lumière les formes d'organisations (Etat et/ou société) afin de mieux comprendre le contexte politique dans lequel l'effort d'appropriation interrogé se déroule. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le travail de Paul Ruppen, de Maurice Kamto, entre autres, afin de faire un point non exhaustif sur la notion de pouvoir.

De façon générale l'analyse de Paul Ruppen donne des clés intéressantes et accessibles permettant de décrypter la notion de pouvoir, les situations de pouvoir. Il traite des rapports de force qui régissent les échangent entre individus, laissant entendre que le pouvoir

n'existe pas en soit et qu'il faut au préalable un contexte, des protagonistes occupant des positions, (ces dernières sont nommées *prédicats* par Ruppen).

Il l'explique par exemple que dans le cas de prédicat à une position: "χ a du pouvoir" χ exerce du pouvoir. Il peut s'agir d'un prédicat à trois positions (et plus) et l'exemple d'une situation de prédicat à trois positions est : "χ a du pouvoir sur...au moment..."

Ce travail de description permet démontrer que la notion de pouvoir nécessite d'être conceptualisée pour être approchée. Cette analyse de Ruppen nous a apporté des éléments utiles quant à la réflexion que nous menons sur les pays de l'espace géographique retenu pour ce travail. Car les rapports de pouvoir méritent d'être isolés afin de mieux comprendre le rôle des protagonistes et les situations de réalisation du pouvoir.

Une fois les situations isolées et les protagonistes identifiés, il nous a paru important de nommer le type de pouvoir mobiliser dans les espaces géographiques choisis. Et le travail de Maurice Kamto fait un lien intéressant à ce propos.

Ce dernier mobilise des outils philosophiques et sociologiques (psycho-sociologique et approche politico-juridique) pour son analyse. Il fait en outre une distinction entre le "pouvoir" institutionnalisé et le "Pouvoir" symbolisé. Maurice Kamto dit du Pouvoir qu'on ne peut l'enfermer dans de concepts.

Sur le plan sociologique Maurice Kamto explique que le champ du pouvoir est essentiellement psychologique « limité au champ social ». Il est aussi d'avis qu'un contexte doit être défini au préalable pour observer la manifestation d'un fait de pouvoir. C'est une force qui habite chaque individu, avec un flux intense chez celui qui dirige les autres. Maurice Kamto fait des descriptions qui rappellent les exemples mobilisés par Paul Ruppen.

Pourtant, une fois intégrer dans des rapports en société, la dimension psychologique ne suffit plus pour maintenir le pouvoir d'un individu sur un groupe de personnes. Il faut, pour Maurice Kamto, qu'une dimension politico-juridique vienne se greffer à la dimension psychologique car dans ce cadre, la dimension du devoir de gouvernance prime sur le simple rapport de domination entre deux individus.

Il nous semble que les différents aspects (psychologiques et politico-juridiques) se complètent. Cette lecture nous a été utile puisque les situations de pouvoir que nous avons ensuite étudiées s'inscrivaient, d'une part, dans un contexte plus large que celui d'un

échange entre deux protagonistes. D'autre part, l'analyse des situations inhérentes à notre travail nécessitait une prise en compte de la dimension psychologique présente dans l'exercice du pouvoir.

La question de l'Etat et celle de l'organisation territoriale ont également occupé une place importante dans cette première partie. A la suite de cette réflexion sur le pouvoir, nous avons porté notre attention sur l'environnement dans lequel le pouvoir se donne à voir de même que les formes d'organisation que cette pratique du pouvoir génère. Le but étant de comprendre le lien entre la façon d'exercer le pouvoir, le contexte dans lequel l'exercice du pouvoir est observé et l'identification des leviers favorisant une cohésion sociale réussie.

Nous avons mis en lumière certains éléments à travers les différents points abordés (notion de pouvoir, spécificité d'exercice du pouvoir au Kongo, les notions de société et Etat...). La dimension psycho-sociologique caractérise l'exercice du pouvoir dans ces espaces géographiques. Toutefois, on observe des marques de modernités dans ces pratiques du pouvoir : organisation étatique avec des principes démocratique relativement efficaces. Pour le Gabon qui a fait le choix d'un système de fonctionnement: l'Etat de droit (un système adopté par un nombre important de pays à travers le monde).

En reconnaissant que la notion d'Etat est complexe, Attila Ozer (l'un des auteurs dont l'analyse a été retenue pour cette réflexion) précise que la formule *Etat de droit* (à côté du contractualisme, du libéralisme et autres) est plus adaptée à un contexte qui se veut garant à la fois de l'intérêt collectif et des libertés individuelles. Pour Friedrich Hayek-expliqué par Attila Ozer- cette approche garantie la souveraineté du peuple tout en garantissant la liberté individuelle. En outre l'Etat de droit permet une distinction entre l'exécutif et le législatif, la volonté du chef, dans ce contexte ne se substitue pas à la volonté universelle des citoyens.

Le Gabon, en adoptant un fonctionnement dit « moderne » (dans les formes) a mis de la distance avec une organisation basée sur le clan ou la tribu telle que nous le rappelions dans le chapitre consacré à l'exercice du pouvoir dans le Royaume Kongo.

Les observations faites Cheick Anta Diop, entre autres, ont montré les limites d'une logique d'administration basée sur système clanique. L'incompatibilité de ce fonctionnement est davantage visible dans le contexte d'un développement inclusif. Aussi les solutions de fonctionnements dits modernes sont tournées vers l'organisation des espaces en système étatique.

Nous avons entrepris de faire un tour d'horizon des projets à l'œuvre et du fonctionnement de certaines institutions (médias) afin d'évaluer l'effectivité d'une action d'un fonctionnement inclusif, légiféré et garant de la souveraineté du peuple.

De l'état des lieux de l'organisation du territoire (marqué par la mondialisation) à la désillusion survenu après les indépendances, le système étatique n'a pas garanti le développement inclusif espéré au Gabon, par exemple. En effet, l'exemple des projets autour du bassin du Congo qui visait un rapprochement des populations de même qu'une préservation d'un espace important, n'a pas honoré les premières attentes des différents acteurs. Les intérêts économiques, le jeu des acteurs, a finalement eu raison de la vision première de ce projet qui se voulait essentiellement humaine. Il n'est donc pas inapproprié de s'interroger sur les possibilités que l'insertion des TIC, dans le processus de développement, connaisse le même sort. D'où l'intérêt de consacrer une autre partie de notre travail aux TIC dans le processus de développement.

Dans la deuxième partie, nous nous sommes donc intéressés à l'insertion des TIC dans le processus de développement afin d'esquisser un bilan non exhaustif des efforts consentis par le Gabon et par le Cameroun. Une occasion de mettre en lumière les atouts, mais aussi les difficultés rencontrées par les acteurs du développement de même que par les populations desdits pays.

Il nous a paru important de planter le décor de cette réflexion en traitant de la place des TIC dans le processus de développement (développement technique, sociale, économique). En effet plusieurs aspects sont à mobiliser puisque la dimension technique impacte sur le mode de fonctionnement et de réflexion des populations ; le sujet économique, lui, reste important également.

Sans démentir l'utilité au quotidien des TIC, il se trouve que l'un des points à interroger en parlant de leur insertion dans le processus de développement, est le discours qui les accompagne. Vu comme une chance de sortir de l'entropie, les TIC et leur déploiement comportent quelques limites. Nous avons, dans la mesure du possible, entrepris d'identifier l'intérêt d'une insertion des TIC dans le processus de développement, de même que le procédé et les conditions qui permettent la concrétisation de cette ambition. Il était nécessaire de comprendre les éventuelles ambiguïtés du « village global » ou le « village planétaire ». Ensuite, il nous a paru important d'identifier les spécificités de cette réflexion dans la sphère

scientifique africaine de façon à aborder une autre question importante de ce travail: l'appropriation des TIC.

L'idéal (ou l'utopie pour Philippe Breton) du village planétaire est un projet pour un accès au savoir, à l'ouverture de l'homme sur le monde.

Très tôt certaines communautés (Hippies, entre autres) s'inscrivent dans la revendication du partage et une démocratisation de l'utilisation d'internet. Un acte de révolution dans un premier temps, qui devient une passerelle de cohésion par la suite.

En dépit des apports de ces nouvelles technologies dans les échanges d'informations par exemple, de nombreuses réserves sont émises à l'exemple du discours qui les accompagne : utopiste pour certains car les TIC ne résoudre pas les problèmes des individus dans le virtuel alors même que ces problèmes n'ont pas été solutionnés dans la vie non virtuelle. Pour d'autres, les TIC sont une chance car, sur le plan économique les TIC constituent un levier de développement non négligeable.

Pour ce qui est de du discours autour des TIC, nous nous sommes intéressés aux propos de Philippe Breton qui rappelait déjà lors d'une interview que le plus important dans la réflexion autour des TIC concerne davantage le « discours qui les accompagne »²⁸².

C'est aussi la question de l'usage des TIC qui est posée, que peut-on partager par le biais de ces outils ? En outre, les TIC sont bien une passerelle pour bien plus qu'une information : pour le savoir mutualisé. Jean-Gabriel Ganascia souligne cet aspect dans son travail²⁸³.

Il y a le discours qui accompagne l'insertion des TIC dans les environnements (quotidien, travail, formation et autres), il y a le contenu (l'information, la connaissance) et il y a la question de l'éthique. En effet les limites d'apprentissage, d'expression sont repoussées par l'usage des TIC, pourtant il existe un seuil de contrôle. L'éthique c'est aussi discuter des possibilités de contrôle sans entraver le principe de liberté consacré par l'idée du « village planétaire ». La question de l'éthique a eu son importance car elle a permis d'interroger les conditions d'une possible cohésion dans un contexte où le principe de liberté côtoie celui de limites nécessaires. Pour ce faire nous avons rappelés quelques positions à propos de ce

²⁸² Cf. Interview, *Pour une culture d'internet*, propos recueillis par Olivier Putois et Aurelie Pfauwadel, in Le Diable probablement, sous la Direction de DIRECTION Anaëlle Lebovits (pp 91-92)

²⁸³ GANASCIA Jean-Gabriel, Op cit p 25

principe d'éthique. Certaines réponses ont été trouvées, c'est le cas des réflexions formulées lors journées d'étude consacrées à la thématique. Le Rapport final d'activité de l'Unesco de 2007 est riche dans ce sens, en effet Karol Jakubowicz avance par exemple l'idée que l'éthique consiste à « parler sur Internet comme l'on pourrait parler à sa mère », quand certains autres émettent l'idée de restriction aux allures de permis de circuler sur les autoroutes de l'information et de la communication.

Pour les garants de l'ordre du cyberspace (Etats, FAI²⁸⁴, moteurs de recherches ...), il ya une nécessité de garantir la liberté de chacun. Pourtant la dimension humaine est très tôt au cœur des préoccupations de la « société mondiale des sciences de l'information » (SMSI), dont les résolutions laissent penser que les enjeux sociopolitiques éclipsent parfois la dimension humaine. Or, l'une des recommandations formulée dans le cadre des premiers sommets consacrés aux TIC est de « [...] veiller à l'inclusion de chacun dans la société de l'information, [...] »²⁸⁵. Une inclusion indispensable car le constat du fossé numérique est devenu une préoccupation urgente à solutionner. Un enjeu pourtant complexe, Geneviève Vidal le signifie à l'occasion de son intervention à Montréal en 2006, en parlant de la loi DADVSI²⁸⁶ et rappelant la subtile contradiction de l'espace numérique entre globalité et fracture.

Elle fait le constat du lien trop étroit entre les enjeux politiques, économiques et le besoin de pallier à la problématique du fossé numérique. Les solutions ne sont pas uniquement dans l'équipement des populations restées en périphérie, il faut s'intéresser à toutes les échelles d'influences des différents acteurs.

In fine la liberté qu'offrent les TIC est une opportunité, mais la question de la sécurisation des usages et du contenu nécessite une vigilance de la part de chacun.

Il y a donc le principe de liberté à respecter d'une part, il y a la nécessité de restreindre ou de surveiller les éventuels dérapages d'autre part, numériquement parlant, le « village global » est-il si aisément accessible à tous ?

Nous sommes parti du constat suivant : si l'impact technique des TIC est identique partout où celles-ci sont accessibles (accès à l'information entre autres), la régulation de l'activité des

²⁸⁴ FAI : Fournisseurs d'accès à Internet

²⁸⁵ Françoise Massit-Follea citée par Yves Pouillet Op.Cit p 10

²⁸⁶ VIDAL Geneviève et ANGÉ Caroline, *La Société de l'information : Entre Fragmentation et Globalité*, 74e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), Université Mc Gill, Montréal, 2006.

internauts ne se pose pas de la même façon partout. Pour certains territoires, le fossé numérique limite un usage soutenu et, pour certains autres, c'est l'accès illimité des TIC qui pose problème en termes de régulation. Mais l'élément commun est de réfléchir sur la liberté nécessaire qu'offrent ces outils d'information et de communication, tout en instaurant des mesures en guise de garde-fou. De même qu'il est commun pour tous les territoires accueillant ces technologies de réfléchir à leur utilité dans le processus de développement. A cela s'ajoute une autre question : les TIC modifient-ils tant que ça les modes de vies. Autrement dit qu'est ce qui rend les TIC attractives au point de leur attribuer un pouvoir transformateur presque incontournable ?

Philippe Breton discute d'un de ces points dans le texte *l'Utopie de la communication*²⁸⁷, après l'avoir déjà évoqué dans *l'Explosion de la communication*. Il réfute le schéma qui consiste à penser que l'invention et l'innovation technique transforment la vie des individus. Pour lui, tout est lié et les innovations n'ont pas l'ascendant sur la vie des individus.

Jean Gagnepain, lui, explique qu'il n'y a rien de nouveau et les hommes sont confrontés à des défis identiques : organisation de la société, réorganisation de la société. Aussi, le fait d'intégrer de nouvelles technologies dans le processus de développement n'est pas une nouveauté en soi, c'est une nouvelle étape simplement dans un processus déjà connu.

Globalement si les TIC n'apportent pas d'innovation strictes, ils modifient considérablement la façon d'organiser le travail, la formation, l'économie etc. A ce propos, la question du contenu se pose. Qu'est-ce qui est partagé par le biais de ces outils ? : Qu'est-ce que la communication, l'information ou la connaissance dans ce contexte ?

Pour répondre à cette question, nous nous sommes intéressés aux analyses de Roger Bautier et Elizabeth Cazenave dans l'ouvrage *Les origines d'une conception moderne de la communication*²⁸⁸. Ces travaux apportent des clés sur la compréhension du pouvoir des médias. Pour les auteurs, l'évolution du fait « communication », est liée à l'action de la presse comme un élément de publicité sous la forme de guide de l'opinion ou canal de l'opinion. La publicité devient une question de communication à théoriser dès qu'il s'agit d'évaluer le pouvoir des journaux.

C'est dans ce rôle de vitrine de l'information, que les journaux sont devenus, à tort ou à raison des supports essentiels à la formation d'une opinion. Une question qui va également

²⁸⁷ BRETON Philippe, *L'utopie de la communication*, Paris, la Découverte, 1997, 171 p, p 16

²⁸⁸ BAUTIER Roger et CAZENAVE Elisabeth, *Les origines d'une conception de la communication, Gouverner l'opinion au XXème siècle*, Presses Universitaires de Grenoble, 2000, 142 p.

engager celle de la démocratie. En effet des thématiques essentielles qui conduisent l'analyse des auteurs sont:

- la monarchie de Juillet durant laquelle une réorganisation de l'action politique s'opère en France;
- la mobilisation des classes ouvrières avec pour objectif la dé-élitisation de la presse ;
- et la théorisation de la notion de communication ;

On comprend que l'information, la communication deviennent des armes puissantes. Mise dans un contexte de projet de mondialisation elles peuvent desservir le projet de « village planétaire » même si l'utopie qui porte ce projet est nécessaire.

Nous pensons comme Jean Duvignaud -en parlant de la modernité-, que l'aspect utopique de la communication est toutefois nécessaire puisque cette utopie “réduit à la cuisson” il faut par conséquent en avoir beaucoup, car il faut prendre le temps du recul sur ces outils sans leur faire un mauvais procès trop rapidement.

Les TIC sont porteurs d'espoir et d'opportunités de développement significatifs. Toutefois cette même dimension de globalisation et de diffusion en font des outils à double tranchant. Le contexte et les finalités qui portent leurs usages peuvent en faire une possibilité de cohésion ou d'incohérence.

Pour revenir à la question de la liberté d'expression, du contenu et de l'influence nous nous sommes intéressés aux médias en Afrique centrale. Après la démonstration du pouvoir des médias quant à la modélisation d'une opinion, après l'observation suivant laquelle le contenu de l'information a un impact réel sur l'opinion et sur la pratique de la démocratie, il nous a semblé important de nous intéresser brièvement aux médias des pays retenus pour notre étude.

L'idée étant de faire une cartographie rapide de l'évolution de ces médias, de leur fonctionnement et le contexte de leur évolution.

L'activité des professionnels de ce corps de métier (pour les pays cités, du moins) a connu un développement notable, nous le disions. Et ce, au vu du nombre des titres répertoriés, du nombre des associations des professionnels et de la durée de vie des médias:

- -le Cameroun en 2000 compte 8 chaînes de radios et de télévisions toutes confondues et une vingtaine d'associations professionnelles²⁸⁹.
- Le Congo compte une douzaine de chaîne de radio et de télévisions et une bonne douzaine d'associations de professionnels du domaine ;.
- Le Gabon compte trois associations de professionnels une agence de presse et 9 chaînes de radios et télévision (durant les années 2000).
- La Guinée Equatoriale compte cinq chaînes de radios et de télévision et une seule association de journalistes et d'éditeurs de presse (ASOPGE : l'Association de prensa de Guinea).

L'intérêt de cette réflexion était de comprendre le fonctionnement des médias afin de mesurer la marge de manœuvre qui leur est réservée dans différents contextes (pré et post démocratique). Cette même lecture a permis d'entrevoir – par extension - la marge d'ouverture et d'accès à la liberté de s'informer via les TIC : une marge de liberté à laquelle les Etats des pays cités seraient disposés à consentir. Car l'usage des TIC nécessite davantage de liberté d'accès à l'information et au savoir.

L'enjeu de la liberté d'expression et de l'accès au contenu est un fait, l'autre point non négligeable concerne les enjeux économiques que représentent les TIC.

Le terme TIC, dans sa définition la plus commune, regroupe les techniques principalement de l'informatique, de l'audiovisuel, des multimédias, d'Internet et des télécommunications qui permettent aux utilisateurs de communiquer, d'accéder aux sources d'information, de stocker, de produire et de transmettre l'information sous toutes les formes (document, son, image, vidéo et interface graphique interactive (IHM) ...).

Pourtant, ce qui paraît être une chance, aussi bien sur le plan économique que social et intellectuel, comporte certaines limites. L'accélération du développement par le biais des TIC est réelle, mais l'égalité des chances, l'esprit d'ouverture et de partage, n'est pas d'une réalité parfaite. C'est ce que certains pensent comme Sabine Noël qui rappelle le monopole des Etats Unis 20 ans après la naissance d'Internet, ce qui est loin de conforter l'idée d'un cyberspace avec une toile uniforme²⁹⁰.

²⁸⁹ Institut Panos Paris *Afrique Centrale des médias pour la démocratie*, Paris, Karthala, 2000, 197p, p69.

²⁹⁰ NOËL [Sabine](#), *Collaborations Nord-Sud ; TIC et bibliothèques*, P U De Bordeaux, 2010, 135 p, p 33.

Des disparités qui trouvent leur explication dans le poids macro-économiques des TIC. A ce propos des chiffres du secteur industriel (secteur qui bénéficie considérablement de l'apport des TIC) sont parlant : des investissements représentant, par exemple, 15% du CA dans l'édition de logiciels et de 7% du CA dans l'électronique). Ces domaines industriels sont entre autres : la chimie, la pharmacie et les biotechnologies (grilles de calcul et modèles numériques pour la simulation des interactions moléculaires, la génomique...) ; l'automobile, l'aéronautique, le spatial, la construction navale et les transports ferroviaires (PLM, modélisation des comportements mécaniques et aérodynamique en divers milieux, intégration des systèmes, tests logiciels...) ; l'édition de logiciels (plateformes de développement, de test, d'intégration et de gestion de projets complexes...) etc. En outre les secteurs de l'agriculture, les services privés et publics sont impactés par les TIC (traçabilité, la généralisation de l'e-administration, l'e-santé etc.).

Le rôle du Gabon – ainsi que du Cameroun et de la République du Congo - dans la compétition mondiale qui se livre autour de la maîtrise des TIC et de leurs enjeux (économiques et sociaux) semble a priori marginal. L'opportunité de générer une industrie ou des acteurs dominants dans les TIC, comme, par exemple, les GAFAM (pour Google, Apple, Facebook et Amazon) ou autres Microsoft, Intel, Twitter pour les Etats-Unis ou encore Alibaba et Huawei pour la Chine, est infime et les écosystèmes d'éducation, de recherche, d'entrepreneuriat, de financement et de soutien public pourraient s'avérer insuffisants.

Malgré la 128^{ème} place au classement NRI, le Gabon, le Cameroun, la République du Congo , disposent-ils d'une réelle opportunité de compter demain parmi les « dragons africains de l'économie numérique » ou de devenir grâce aux TIC des acteurs économique et social significatifs au sein de l'écosystème africain ? Rappelons les points forts de ces pays :

-Le Gabon compte des atouts pour exister dans cet environnement :

- sa rente pétrolière et des capacités de financement et d'investissement associées (comme l'indiquent les chiffres du tableau « contribution des secteurs au PIB ») ;
- ses ressources naturelles et du potentiel de développement économique associé (mines, exploitation forestière, tourisme ...),
- son positionnement géographique au cœur d'un continent africain en pleine effervescence économique ;
- une stratégie de décentralisation des structures en charge de l'économie numérique (ministères, agences ANINF, ARCEP, ANGT, APIEX, AGEOS ...) et

d'une gouvernance bien adaptée aux enjeux du numérique ;

Mais dans le même temps le pays doit faire face aux contraintes liées à la faiblesse relative de l'écosystème local d'accompagnement (centres de recherche, sources privées de financement, expertises poussées dans le domaine des TIC...) ; à l'absence d'un tissu significatif de grandes entreprises ou de PME innovantes pouvant constituer rapidement une offre originale ou alternative de produits ou de services de qualité pouvant se différencier dans la compétition mondiale autrement que par le seul différentiel de prix ; aux risques potentiels de dilution de la cohésion nationale (imports de conflits régionaux périphériques, corruption, népotisme ...).

Le sujet de l'état des lieux de l'usage des TIC au Gabon a permis de mesurer la croissance disproportionnée de l'équipement technologique. En effet, en 1993, on compte 1 000 020 habitants et 11 000 ordinateurs personnels. Pourtant 4 ans plus tard (1997) la population compte plus de 1 100 000 âmes, et le nombre d'ordinateurs personnels est de 850 000. Le nombre d'ordinateurs par habitants est passé de 1% à 77,3% ;

- une croissance constante des lignes téléphoniques principales : 293 850 lignes en 1993 et 372 500 lignes en 1997 soit +26,8%.

Le secteur de la téléphonie mobile connaît une dynamique, en comparaison avec le réseau des téléphones fixes.

En 1997 (un an après le rapport introductif aux questions autour des TIC au Gabon), la connexion Internet est nouvelle, mais, quelques années après, on peut se faire une idée du taux de pénétration du réseau et des répercussions sur le plan économique.

Cet état des lieux fait place à une lecture de l'impact **des TIC dans l'économie du Gabon.**

Quelques chiffres :

- Pour l'année 2011, le taux de pénétration d'Internet est de +18% contre 14,32% en 2010. Le parc Internet total est de 282 776 en 2011 contre 232 555 en 2010. Le taux de croissance est de 10% en 2011, et 16,53% en 2010.
- Le parc du haut débit baisse en fin 2011 (6 651), quand les chiffres étaient 8 540 en 2010. Le chiffre d'affaires, lui, est en augmentation en 2011, soit 4 781 303 967 de francs CFA contre près de 4 700 000 000 frs CFA en 2010.

- en 2011 il y a plus de SIM double commercialisées, soit 35%, d'une population de 1590000 habitants (base population année 2004, source DGE).
- une augmentation considérable de la pénétration de la téléphonie mobile : +97%, avec le monopole de la compagnie *Airtel*, suivi de *Libertis* (succursale de Gabon Telecom). De même qu'une amélioration de l'offre Internet, puisque l'on note une croissance de 10% à 18% sur les années 2010 et 2011. Il s'agit d'une croissance assurée par une offre qui se diversifie par le biais d'une croissance du nombre des fournisseurs d'accès à Internet, mais aussi en termes de qualité de connexion (haut débit).
- Pour le Cameroun un réseau téléphonique dominé par 3 acteurs majeurs : *CAMTEL (Cameroun télécommunication)*, entreprise d'état ayant le monopole sur la téléphonie fixe, est chargée de fournir tout service public de télécommunication national et international et mettre en place les infrastructures et équipements adaptés aux télécommunications nationales et internationale. C'est entre autres plus de 120 réseaux locaux de câbles, un réseau de concentrateurs en relatif état de fonctionnement.
- MTN ET ORANGE, des entreprises privées, exploitant le réseau des télécommunications mobiles. Elles offrent des services de téléphonie mobile Gsm, l'accès à Internet par téléphone portable ou par câble (MTN principalement). Les missions de ces deux exploitants du mobile sont d'établir et d'exploiter un réseau national de téléphonie cellulaire Gsm ouvert au public et fournir au public le service de téléphonie mobile, y compris des services a valeur ajoutée, des services d'équipements terminaux et tout service support²⁹¹.

Nous avons pu, en outre, relever que les secteurs des télécommunications ainsi que ceux de l'édition des logiciels étaient les plus représentatifs du marché des TIC, puisque leur marge d'évolution reste constante. En parallèle, les solutions adoptées par le Gabon afin de mettre sa stratégie économique à l'ordre du jour, requiert de faire un bilan des solutions adoptées et nous l'avons fait. Il en ressort que les projets à l'œuvre visent la limitation de la fracture numérique. Pourtant seul le plan de formation est mis en avant. Aucune solution allant dans le sens de propositions proactives n'est à relever pour le moment. Le Gabon comme le Cameroun et le Congo-Brazzaville ne proposent pas pour le moment, des solutions locales de

²⁹¹ KOUDJOU TALLA Carine Laure

fabrication d'outils de technologies (logiciels, ordinateurs et autres). Au Gabon on a pu relever entre autres, le projet ICD mis en place en septembre 1999, (Information et Communication pour le Développement du Gabon). Le projet *IEC*²⁹² : (Information / Education / Communication avec le concept de la santé de la reproduction, avec des résultats intéressants, puisqu'il a permis la formation d'équipes support intégrées dans les organismes publics. Au Cameroun PAQUEB (Projet pour l'Amélioration de la Qualité de l'Education de Base), lancé en 2010 a lui aussi donné des résultats intéressants avec plus de 80% des objectifs atteints.

En dépit du fait que ces pays n'occupent pas des positions enviables dans le classement des acteurs proactifs des TIC, ils disposent d'équipements technologiques conséquents : toutes les nouvelles technologies (importées) sont disponibles, les dispositifs techniques dernières générations le sont aussi. C'est le cas des projets de connexion haut débit :

- SAT-3/WASC ;

- le projet sous-régional CAB3-CAB4 dont le but est de permettre aux populations de la CEEAC d'accéder aux réseaux et aux contenus numériques ;

- le « CLOUD GABON »²⁹³ comporte une composante orientée vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

- le projet très moderne CAMTEL (service postal ultra connecté au Cameroun). Les solutions adaptées aux besoins locaux sont à l'étude et des solutions sont mises en place progressivement.

Pourtant un rapport insiste sur le fait que les pays de l'OCDE ayant le plus investi dans l'acquisition du matériel et des technologies TIC n'étaient pas les plus avancés économiquement. Ils n'étaient pas non plus ceux ayant le plus réussi parce que s'étant doté de matériels en nombre important. Cette observation amène à s'interroger sur l'usage ultime des ces outils. A cet effet, ce même rapport fait des préconisations allant dans le sens de préalables aux fondamentaux économiques, (préservation de la stabilité macro-économique

²⁹² MAKANGA BALA Martial, Idem p 689

²⁹³ Echanges avec ARMAND LICHAMBANY Directeur Général de la Promotion de l'Economie Numérique en 2013 (Gabon)

et favoriser l'ouverture), faciliter la diffusion des TIC, favoriser l'innovation et la recherche , par exemple ²⁹⁴.

Un autre rapport de l'OCDE présenté en 2003 conforte les analyses présentées dans le rapport de 2001. Le rapport de 2003 réaffirme l'importance des TIC dans l'économie tout en reconnaissant que le secteur des TIC n'est « pas immunisé contre les retournements »²⁹⁵

L'un des intérêts de cette deuxième partie était aussi d'identifier la marge de gains (sur le plan économique et sur le plan social) réalisée par les pays qui font le choix de développer certaines filières et les réels apports des TIC dans leur économie. Le résultat reste positif dans l'ensemble avec la réflexion toutefois de penser à s'investir davantage dans les secteurs des TIC comportant une valeur ajoutée autre que celle de la téléphonie et de l'accès internet, pour profiter pleinement de ces avancées technologiques.

La troisième et dernière partie de notre travail a été consacrée à la question de l'appropriation. Car il nous fallait comprendre les mécanismes d'usages des TIC au Gabon en Afrique centrale. L'intérêt que nous accordons à la notion d'appropriation repose sur le lien que l'on fait entre l'appropriation et les usages sociaux.

L'appropriation nous a semblé être un pan par lequel approcher la possible réalité d'une cohésion sociale favorisée par les TIC. En effet pour comprendre l'appropriation il faut procéder par croisement de disciplines puisque l'on parle d'usage, de connaissance, d'appropriation culturelle, d'appropriation technique etc.

A propos de l'appropriation technique, nous signalons le travail de Christophe Aguiton et Dominique Cardon qui attirent l'attention (dans leur texte *Militantisme et Tic*²⁹⁶), sur la façon dont les TIC modifient la société. Une modification et réorganisation qui se veulent libres de l'emprise de la gestion étatique. Ce qui est désormais possible par le biais des communautés du logiciel libre, par exemple. Nous rappelions également les réflexions de Karl Polanyi

²⁹⁴ Le rapport de L'OCDE sur la croissance, *La nouvelle économie : mythe ou réalité ?*, 2001, p 108, 11p.

²⁹⁵ Réunion du conseil de l'OCDE au niveau ministériel, *Mettre les TIC à profit dans une économie numérique*, 2003, p5, 32p.

²⁹⁶ AGUITON Christophe et CARDON Dominique, « Militants et TIC », dans Benamrane Djilali, Jaffre Bruno et VERSCHAVE François-Xavier (sous la dir. de.), *Les télécommunications entre bien public et marchandise*, Paris : Charles-Léopold Mayer, 2005, 377 p.

(auteur de "*transformation universelle*", opposé à l'économie de marché déshumanisante et qui prédisait la chute de l'économie de marché.

L'appropriation des TIC peut être aussi approchée par le biais de l'axe de l'usage de l'espace public ou de la modification de l'espace public. C'est ce que l'on a observé dans le cadre de l'usage d'Internet au sujet des discours politiques. C'est l'expression de la démocratie qui s'en trouve modifiée, nous le disions. Les marges de manœuvres sont beaucoup plus importantes, nous le montrions avec les exemples des élections présidentielles gabonaises vues de la toile ou encore l'exemple des marches de revendications vues de la toile. Peut-on schématiser (imager) le processus d'appropriation ?

Nous nous sommes appuyés sur le travail de Fabien Dumais qui répond à cette question à partir d'axes de réflexion liés à l'interprétation, à la phénoménologie. Il livre une analyse de l'appropriation d'un objet culturel, d'une façon assez détaillée et pertinente. Il met en lumière les mécanismes de la compréhension en passant par les modes de réels, indiqués par Peirce : priméité, secondéité et tiercéité (phanéropie) cf. p 12. Ce qui laisse apparaître l'appropriation non pas comme quelque chose d'extérieure mais complètement intérieure dont on prend conscience. On peut ainsi relèver la dimension individuelle de l'appropriation d'un objet (culturel ou autre).

Les mécanismes de compréhension sont aussi analysés par Sandra ENLART et Olivier CHARBONNIER . Ils avancent l'hypothèse d'une base nécessaire au bon usage des TIC. Ils partent du postulat suivant lequel tous les langages utilisés pour la transmission du savoir nécessitent une base uniformisée, ou au moins partagée, une forme d'alphabet.²⁹⁷ .:

La première réserve émise à l'endroit de cette position est un propos que les auteurs eux-mêmes avancent : l'alphabet (la structuration) du savoir garantit-il un apprentissage dans toutes les situations et par n'importe quel apprenant ? En effet, les TIC favorisent un fonctionnement intuitif et permettent de repousser des limites d'un apprentissage conventionné. Dans ce cas, un schéma d'apprentissage sous le modèle d'alphabet est peut être limité. Néanmoins les avis convergent quant au fait suivant lequel l'usage des TIC nous oblige à nous dépasser **Bruno DEVAUCHELLE**²⁹⁸ le rappelle dans son analyse aux formes

²⁹⁷ ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier, *Quelles compétences pour demain ? Les capacités à développer dans un monde digital*, Paris, Dunod, 2014, p15, 184p.

²⁹⁸ DEVAUCHELLE Bruno, *Comment le numérique transforme les lieux de savoirs*, Limoges, FYP, 2012, 191p.

de cri d'alarme, puisque l'usage des TIC fait apparaître des populations différentes de citoyens : ceux qui ont les moyens de s'auto-former grâce à leur bagage intellectuel et ceux qui ne le peuvent pas²⁹⁹.

C'est entre autres à cette occasion que l'on prend acte des inégalités quant à l'appropriation de ces outils:

-les inégalités liées à la représentativité culturelle : il s'est agit de mettre en lumière les difficultés techniques et conceptuels à exister dans un contexte de mondialisation parce que les standards de diffusion sont parfois hors de portée.. Thomas Guignard qui a consacré un travail sur l'internet au Sénégal en fait une lecture instructive rappelant par exemple que internet n'est pas qu'une histoire d'infrastructures et de nombre d'accès. Il a une dimension symbolique, culturelle et politique que la relecture des controverses conceptuelles autour de la communication de masse permet de mettre en lumière]³⁰⁰.

Thomas Guignard , lui, fait remarquer que l'absence du contenu culturel africain suffisant, ne peut pas se justifier par le seul fait d'un ethnocentrisme, mais aussi par l'incapacité des acteurs des milieux culturels africains à produire pour leurs marchés et pour l'extérieur.

PALMIERI [Joëlle](#) a traité d'une forme d'inégalités observable dans l'univers de la représentativité numérique : la question du genre³⁰¹. Des problématiques qui rappellent les questions de maîtrise du contenu et du processus de diffusion de ces contenus.

Il était aussi important d'évaluer l'environnement socio-économique des pays qui ont fait l'objet de cette étude, afin de voir dans quelle mesure les dispositifs (techniques et autres) permettent une appropriation individuelle et une appropriation collective significatives. Toutefois, s'interroger sur le niveau d'appropriation des TIC (que cette appropriation soit individuelle ou collective) implique d'établir un lien entre les outils dont il est question et le contenu culturel drainé. A cet effet, les travaux de Brigitte Simonnot³⁰² (et de Florence Milleraud) ont été instructifs. La dimension culturelle est indispensable pour une appropriation réelle. De la même façon, elle permet une autonomie dans l'apprentissage, même si cette autonomie doit encore passer par la case validation du savoir acquis. Pourtant,

²⁹⁹ DEVAUCHELLE Bruno Op.Cit p 162.

³⁰⁰ GUIGNARD Thomas Op 375

³⁰¹ PALMIERI [Joëlle](#) , *Le web 2.0 néfaste au genre ?* Contribution donnée lors du Symposium annuel sur le genre du Codesria du 7 au 9 novembre 2011 au Caire consacrée au thème « Genre et médias » cf : <http://domination.hypotheses.org/995>

³⁰² SIMONNOT Brigitte , *L'accès à l'information en ligne moteurs, dispositifs et médiations*, Cachan, Lavoisier, 2012, p 174, 249 p.

et c'est notre avis, la construction du savoir par le biais des TIC doit pouvoir procurer plus de liberté, sans que ce savoir ainsi acquis, ne souffre d'une trop forte contestation quant au caractère scientifique des connaissances acquises.

Par ailleurs, il a été question de l'importance accordée aux TIC, autrement dit, quelles sont les attentes des gouvernements dans ces pays ? Quelle serait l'utilité ultime de ces TIC dans ces environnements géographiques.

La réponse à cette question a été faite en revenant dans un premier temps sur l'impact des ces technologies dans l'économie tout en rappelant que le secteur industriel -négligé à tort par les dirigeants de ces pays- apporterait plus de valeur ajoutée à l'usage et à l'appropriation des TIC. **Alain Kiyindou** fait cette lecture et le traduit dans son analyse et pense par extension que l'environnement juridique doit être favorable à l'expression de la liberté amenée par l'appropriation des TIC.

A propos des dispositifs juridiques, le Gabon et le Cameroun sont dotés d'outils dont il faut prendre acte :

- -pour le Cameroun : - le Décret N° 2013/0399 PM du 27 février 2013 fixant les modalités de protection des consommateurs des services électroniques ;
- le Décret N°2012/309 du 26 juin 2012 vulgarisant les bases du Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique (FSE).

Pour le Gabon, c'est le décret n°035/PR/MCPEN du 6 février 2010 portant attributions et organisation du Ministère de la Communication qui donne le ton générale sur les lois encadrant l'activité des professionnels des médias, la déontologie, la démocratie. Le résultat de ces mesures a abouti à la décentralisation dans la gestion de l'information et la communication avec différentes structures gérant de façon décentraliser la communication électroniques des postes ; les infrastructures numériques et des fréquences, tout ceci en commune vision avec le Ministre de la communication.

Sur le plan de l'équipement, plusieurs pays affichent leur désir de faire des TIC, des atouts de leur processus de développement. L'aboutissement positif de certains projets l'illustre, nous en parlions. Ce qui se traduit par le taux de pénétration des TIC et aussi par le chiffre d'affaires généré par l'insertion des TIC dans l'économie gabonaise et par exemple. En effet pour une population de 1 517 685 habitants, l'Arcep³⁰³ compte 1 200 000 abonnés dont

³⁰³ Agence de régulations des communications électroniques et des postes (Gabon)

200 000 utilisent le haut débit ; avec un taux de pénétration d'internet se situant au-delà de 60%.

Les domaines transformés par les TIC concernent la téléphonie mobile. En 2011 au Gabon le taux de pénétration de la téléphonie mobile est +97%. Pour cette même année, l'offre internet connaît une croissance de 8 points (10% en 2010 et 18% en 2011. Il s'agit d'une croissance assurée par une offre qui se diversifie par le biais d'une croissance du nombre des fournisseurs d'accès à Internet, mais aussi en termes de qualité de connexion (haut débit). Les chiffres de ces fournisseurs d'accès se situant au-delà de 4 000 000 000 de francs CFA par an.

Au Cameroun, l'importance des IC ne se dément pas, le secteur tertiaire occupe une place significative dans la mesure où il représente (en 2010) 48,9% de l'activité de la population (active), les deux autres secteurs (secteur primaire et industriel) représentant respectivement 19,7 % et 31,4 %.

Un rapport de l'OCDE présenté en 2003 conforte les analyses présentées dans le rapport de 2001. Le rapport de 2003 réaffirme l'importance des TIC dans l'économie tout en reconnaissant que le secteur des TIC n'est « pas immunisé contre les retournements »³⁰⁴. Car si en 2001 les analyses de l'OCDE présentaient les TIC comme des outils résolument transformateurs, le second reconnaît que le secteur garde une dynamique mais qu'il n'est pas à l'abri des difficultés économiques mondiales³⁰⁵.

Au-delà de l'aspect économique, nous avons fait remarqué (avec PROULX Serge³⁰⁶), que l'étude des usages renvoyait à un nombre non négligeable d'axes de réflexion, notamment: les travaux de la diffusion des innovations ; ceux portant sur la genèse de l'innovation ; l'étude des significations d'usage ; la microsociologie (ethnométhodologie, interactionnisme, pragmatique de l'action située et de la cognition distribuée) ; la sociopolitique et sociologie critique des usages.

Pour ce travail de réflexion sur l'appropriation, nous avons mobilisés principalement deux axes: l'étude des significations d'usage et la sociopolitique-sociologie critique des usages à la

³⁰⁴ Réunion du conseil de l'OCDE au niveau ministériel, *Mettre les TIC à profit dans une économie numérique*, 2003, p5, 32p.

³⁰⁵ Le rapport de L'OCDE sur la croissance (2001) *La nouvelle économie : mythe ou réalité ?*, p 27, 11p.

³⁰⁶ PROULX Serge, *Penser les usages des TIC aujourd'hui : enjeux, modèles, tendances*, in Lise Vieira et Nathalie Pinède, eds. *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels*, t.1, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, p 7-20, 2005.

lumière des travaux de Patrick-Yves BADILLO et Nicolas PELISSIER mais aussi ceux de LACROIX, entre autres.

L'appropriation des TIC révèle bien des inégalités quant à l'accès efficace des ces outils. Cette disparité est observable sur le plan technique (fossé numérique), sur le plan économique, et aussi à propos de la représentativité de certaines populations (le cas Dogon que nous rappelions). Néanmoins, l'analyse concrète des faits observés sur la toile gabonaise au sujet de certains faits sociaux a mis en lumière le niveau d'appropriation de l'espace public redéfini par l'usage des TIC : c'est la dimension sociopolitique et sociologie critique des usages que nous avons ainsi interrogés.

In fine, nous pouvons dire que le continent africain s'inscrit dans la démarche d'appropriation des TIC en s'équipant sur le plan technologique ; avec l'objectif de réduire les écarts entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement ou en voie d'émergence. L'appropriation de ces outils par le plus grand nombre pose un problème dont les solutions émergent timidement mais sûrement : proposition de solutions locales : porte-monnaie sur téléphone portable, envoi d'argent aussi par le biais du téléphone portable.

C'est un processus qui rejoint la méthode d'appropriation préconisée par Annie CHENEAU-LOQUAY : contextualiser localement les procédés adoptés collectivement par différents pays.-

Nous nous sommes aperçus très rapidement que la préoccupation qui consistait à voir la communication (même par le biais des TIC) comme une chance de sortir de l'entropie, se transforme. Il ne s'agit plus uniquement de briser les barrières, mais il y a une vraie possibilité de repousser les limites du système économique. Dans ce contexte, la dimension humaine espérée se superpose à la dimension économique. Dans un tel contexte, peut-on espérer que la communication et l'ère des TIC suffisent à combler le fossé entre les populations d'un même pays, ou entre les populations de pays différents ?

En outre, on ne peut attendre une solution miracle du seul usage des TIC, il faut mettre du contenu et impulser une dynamique susceptible d'apporter une réponse aux inégalités observables. A notre sens, les projets évoqués dans ce travail sont un début, de même que les réflexions théoriques ramenées aux contextes de chaque région géographique. Car la technique seule ne donne pas le mode d'emploi, il faut une socialisation de cette technique. Cette dernière peut être facilitée par un ensemble de discussions théoriques, par exemple.

La révolution technologique induite par les TIC nécessite que chaque pays, chaque région, chaque espace communautaire réfléchisse au contenu qu'il veut y mettre afin de garantir un équilibre social. Il est également important de donner plus de visibilité au discours social accompagnant l'usage d'Internet et des TIC.

BIBLIOGRAPHIE

AGUITON Christophe et CARDON Dominique, « Militants et TIC », dans Benamrane Djilali, JAFFRE Bruno et VERSCHAVE François-Xavier (sous la dir. de.), *Les télécommunications entre bien public et marchandise*, Paris : Charles-Léopold Mayer, 2005, 377 p.

BACHELARD Gaston, *La terre et les rêveries de la volonté*, Paris, librairie José Corti, 1948, 407p.

BADILLO Patrick-Yves et PELISSIER Nicolas, « Usages et usagers de l'information numérique », in *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 6 | 2015, mis en ligne le 03 février 2015, consulté le 13 mai 2015. URL : <http://rfsic.revues.org/1448p>.

BAUTIER Roger, CAZENAVE Elisabeth, *Les origines d'une conception de la communication n*, Gouverner l'opinion au XXème siècle, Presses Universitaires de Grenoble, 2000, 142 p.

BAUTIER Roger, *De la rhétorique à la communication*, Presses Universitaires de Grenoble, 1994, 319p.

Sous la direction de Claude-Jean BERTRAND, *Médias, Introduction À la Presse, la Radio Et la Télévision*, Paris, Editions Ellipses, 1999, 2^{ème} Edition, 320p,

Institut Panos Médias et conflits en Afrique, sous la direction de Michel BEN ARROUS, Paris, Editions Karthala, 2001 (2002), 223p.

BOOH BATENG Eugène, *Le développement de l'information au Cameroun. Diachronie de la marche vers la société de liberté et de savoir*, Paris, L'Harmattan, 2014, 183p.

BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Armand Colin t.3, 1979, 463p.

BRETON Philippe et PROULX Serge, *L'Explosion de la communication*, la naissance d'une nouvelle idéologie, Paris, La Découverte/Boréal, 1989, 314 p.

Sous la direction de BUSKENS Ineke et WEBB Annie, *Les Africaines et les TIC, enquêtes sur les technologies, la question de genre et autonomisation*, Paris, L'Harmattan, 2001, 258p.

CANTAVELLA Juan, *De l'architecture événement à l'architecture ordinaire* in L'architecture et l'événement, Cahiers thématiques de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de paysage de Lille, 2005, n°8, pp 70-72

CHARAUDEAU Patrick & all, *Actualité et citoyenneté à l'ère numérique*, collection réseaux (communication-technologie-société), Paris, Editions La Découverte, 2011, 219 p.

CHARAUDEAU Patrick, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Librairie Vuibert, 2005, 225p.

CHENEAU-LOQUAY Annie *Les usages et les besoins en communication au Gabon. Approche socio-économique exploratoire*, CNRS, 2000, 58p.

CROCQ Isabelle, *Régulation et réglementation dans les télécommunications*, Paris, Economica, 2004, 266 p.

Sous la direction de Dominique DARBON, *La politique des modèles en Afrique : simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris, Pessac : Karthala : Maison des sciences de l'homme d'Aquitain, impr, Collection Hommes et sociétés, 2009, 286 p.

Sous la direction de DELCAMP Alain, LE POURIHET Anne –Marie, MATHIEU Bertrand et ROUSSEAU Dominique, *Nouvelles questions sur la démocratie*, éditions Dalloz, 2010, 154p.

DAKOURE Évariste, « TIC et développement en Afrique : approche critique d'initiatives et enjeux », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 4 | 2014, mis en ligne le 01 janvier 2014, consulté le 07 mars 2016. URL : <http://rfsic.revues.org/939>

DELPRAT Laurent, HALPERN Céline, *Communication et Internet : pouvoirs et droits*, Paris, Librairie Vuibert, 2001, 213 p.

DEVAUCHELLE Bruno, *Comment le numérique transforme les lieux de savoirs*, Limoges, éditions FYP, 2012, 191p.

DUMAIS Fabien, *L'appropriation d'un objet culturel*, Presses de l'Université du Québec, collection Communication, 2009, 128 p.

DUBRESSON Alain et RAISON Jean-Pierre (1998), *L'Afrique Subsaharienne. Une géographie du changement*, Paris Armand, 245 p.

DUVIGNAUD Jean, *Pour entrer dans le XXème siècle*, Paris, La galerie Grasset, Bernard Grasset, 1960, 311p.

ENLART Sandra et CHARBONNIER Olivier, *Quelles compétences pour demain*, Paris, Dunod, 2014, 184p.

GAGNEPAIN Jean, *Huit Leçons d'Introduction à la Théorie de la Médiation*, Institut Jean Gagnepain, Matecoulon-Montpeyrroux, 1994-2010 – édition numérique – v.10-01. (Indications de références imposées), 307 p.

GANASCIA Jean-Gabriel, « Vers l'égalité d'accès : Les enjeux éthiques à l'accès à l'information, au savoir et à la culture », in *éthique et droits de l'homme dans la société de l'information, actes synthèse et recommandations*, Paris, Service de reprographie du Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2007, 63p.

La revue européenne des pratiques médiatiques et culturelles, *Médias & Culture, Récits et dispositifs du fait divers*, Sous la direction d'isabelle GARCIN-MARROU et Claude JAMET, Paris, L'Harmattan, 2008, 153p.

GUIGNARD Thomas, *Sénégal, les Sénégalais et Internet : médias et identité*, Thèse de doctorat Université Charles de Gaulle Lille 3, école doctorale "sciences de l'homme et de la société", 2007, 400p.

GRANJON Fabien, Lelong Benoît et Metzger Jean-Luc, « Inégalités sociales, inégalités numériques : quelles articulations ? » dans Granjon Fabien, Lelong Benoît et Metzger Jean-Luc (sous la dir. de) *Inégalités numériques, clivages sociaux et modes d'appropriation des TIC*, Paris : Hermès Lavoisier, Collection Technique et Scientifique des Télécommunications Hermès, 2009, 254 p.

GUIGNARD Thomas, « Réduction de la fracture numérique » et développement en Afrique : une vision ethnocentrique et industrielle », (sous la dir de.), Kiyindou Alain dans *Fractures, mutations, fragmentation de la diversité des cultures numériques*, Paris : Hermès Sciences, Lavoisier, 2009, 260 p.

HUGON Philippe, POURCET Guy, QUIERS -VALETTE Suzanne (1995), *L'Afrique des incertitudes*, Paris, Presses Universitaires de France, p271*OLY Martine, *Introduction à l'analyse de l'image*, 2^{ème} édition, Paris, Arman Colin, 1994, 123p.

OGUNSOLA IGUE J, *Le territoire et l'Etat en Afrique : Les dimensions spatiales du développement*, Editions KARTHALA, 1995, 277p.

Sous la direction de Valérie HAAS, *Les savoirs du quotidien: transmissions, appropriations, représentations*, Presses universitaires de Rennes, 2006, 274p.

ILLIFE John., *Les Africains, Histoire d'un continent*, Paris Flammarion, 1997, 459p.

JAFFRE Bruno, « En Afrique, construire les alternatives aux privatisations », (sous la dir. de.), Benamrane Djilali, Jaffre Bruno et Verschave François-Xavier dans *Les télécommunications entre bien public et marchandise*, Paris : Charles-Léopold Mayer, 2005, 378 p.

JOUET Josiane, « Retour critique sur la sociologie des usages », in *Réseaux*, volume 18 n° 100, 2000, pp.487-521

KAMTO Maurice, *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1987, 545 p.

KODJO Edem, *Et demain l'Afrique*, Paris Stock, 1986, 366p.

LANCINE Sylla, *Tribalisme et parti unique en Afrique noire*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, 396 p.

LEJEUNE Yannick, *TIC 2015 les grandes mutations. Comment internet et les technologies de l'information et de la communication vont dessiner les prochaines années*, France FYD Editions, 2010, 190 p.

Sous la direction d'Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne, problématiques, sources et ressources*, Paris, Karthala, 2008. p18, 176p.

MAKANGA BALA Marial Pépin *Le Gabon et la question de la société de l'information. Approche spatiale des réseaux et des enjeux géopolitiques des technologies de la communication*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3, "Lettres, sciences humaines et sociales", laboratoire UMR ADES 5185, 2010, 974 p.

La réception, coordonné par Cécile MEADEL, Paris, éditions CNRS, collections « les essentiels d'Hermès, 2009. 159p.

MERLET Annie, *Autour du Loango (XIV-XIXe siècle)*, Libreville, Paris, Sépia, 1991, 550 p.

Coordonné par Fabrice NGUIABAMA-MAKAYA, *Colonisation et colonisés au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2007, 184p.

NOËL Sabine, *Collaborations Nord-Sud ; TIC et bibliothèques*, P U De Bordeaux ; 2010, 135 p.

NEUMANN-NOËLLE Elisabeth., *La spirale du silence, une théorie de l'opinion, Le nouvel espace publique*, Paris, Hermès, Cognition, Communication, Politique, 1989, 270p.

NORRO Michel *Economie africaine. Analyse économique de l'Afrique subsaharienne*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael sa, 1998, (1994, 2 édition), 297p.

ORTOLEVA Peppino, *La Société des Médias XXème siècle*, Casterman-Giunti Gruppo Editoriale, Firenze, 1995, 187p.

OWONDO Laurent, *Au bout du silence*, Paris, Hatier, 2002, 126p.

PEAN Pierre , *Nouvelles Affaires africaines. Mensonges et pillages au Gabon*, Paris, Fayard, 2014, 260p.

L'Etat, textes choisis et présentés par Atila Ozer, Paris, Flammarion, 2012, 256p.

POULLET Yves, Rapport final d'activité de l'Unesco sur le thème « éthique et droits de l'homme dans la société de l'information, actes synthèse et recommandations », Paris, Service de reprographie du Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2007, 63 p.

POURCET Philippe Hugon Guy, QUIERS-VALETTE Suzanne, *L'Afrique des incertitudes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, 271p.

PROULX Serge, « Penser les usages des TIC aujourd'hui : enjeux, modèles, tendance », in *Lise Vieira et Nathalie Pinède*, eds, *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels*, t.1, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, p 7-20. (Actes du colloque p 6).

RICHARD Stéphane, *Numériques*, Paris, Grasset, 2014, 157p.

RIGAUT Philippe, *Au-delà du virtuel*, Paris, L'Harmattan, 2001, 235p.

RUPPEN Paul, *Construction d'un réseau de termes sociologiques sur le pouvoir*, Berne, Editions scientifiques européennes, 1994, 223 p.

ROSSATANGA RIGNAULT Guy et ENONGOUE Flavien, *L'Afrique existe-t-elle ? A propos d'un mal entendu sur l'identité*, Libreville, Raponda Walker, 2006, 127p.

SIMONNOT Brigitte, *L'accès à l'information en ligne moteurs, dispositifs et médiations*, Cachan, Lavoisier, 2012, 249 p.

SINDAYINGAYA Jean-Marie, *Grands lacs : Démocratie ou Ethnocratie*, Paris, L'Harmattan, 1991, 317 p.

SOUCHIER Emmanuel, JEANNERET Yves, « L'énonciation éditoriale dans les écrits d'écran ». In: *Communication et langages*, N°145, 3ème trimestre, 2005, pp 3-15.

SOUKA SOUKA, *Congo, du royaume à la république. L'histoire d'un échec permanent*, Paris, L'Harmattan, 2012, 215p.

SICARD Marie-Noel, *Entre médias et crises technologiques, les enjeux communicationnels*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, 183 p.

SITACK Yombatina, *Droit de l'environnement à l'épreuve des représentations culturelles africaines : une gestion à réinventer*, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1. DHDI. Groupe de travail Droits de l'homme et dialogue interculturel. France, 2000- DHDI – source: <http://www.dhdi.free.fr/>

NTAMBUE TSHIMBULU Raphael, *La logique formelle en Afrique noire. Problématique, enseignement et essais*, Louvain-la-Neuve, éditions Bruyant-Academia, 1997, 120p.

NTAMBUE TSHIMBULU Raphael, *L'Internet son Web et son E-mail en Afrique. Approche critique*, Paris, L'Harmattan, 2001, 353p.

SAGNA Olivier, « La participation de l'Afrique au SMSI. L'annonce d'une ère nouvelle ? » dans Mathien Michel (sous la dir. de), *Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information et « après » ? Perspectives sur la cité globale*, Bruxelles : Bruylant, 2007, 439 p.

TURNER Fred, *Aux sources, de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture, Steward Brand, un homme d'influence*, Caen, éditions C& F, 2012, 425p.

VANIER Martin, *La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques* in revue de géographie de Lyon, 1995, Vol.70 n° 2, pp.93-103, 103p.

VIDAL Geneviève, *Contribution à l'étude de l'interactivité. Les usages des multimédias des musées*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, coll. Labyrinthes, 2006, 168 p.

« La communication politique : construction d'un modèle » in La communication politique, coordonné par Arnaud Mercier, Dirigé par WOLTON Dominique, Paris, CNRS, 161 p.

SITOGRAPHIE

Ndukuma ADJAYI KODJO, Cyberdroit Telecoms, Internet, contrats de e-commerce. Une contribution au Droit congolais :

http://www.unesco.org:society/cybersociete/Cyberspace_droits_homme_ecom.htm

Présentation Générale du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale

PRGIE : http://www.fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/doc_prgie.pdf

<http://www.paqueb.minedub.org/Actualites/>

Joelle Palmieri, Le web 2.0 néfaste au genre ? <http://domination.hypotheses.org/995>

Symposium annuel sur le genre du Codesria du 7 au 9 novembre 2011 au Caire consacré au thème « Genre et médias »

Charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information :

[http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/documents_du_g8/archives_des_precedents_sommets/sommet_d_okinawa -](http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/documents_du_g8/archives_des_precedents_sommets/sommet_d_okinawa_-_2000/charte_d_okinawa_sur_la_societe_mondiale_de_l_information.html)

[_2000/charte d okinawa sur la societe mondiale de l information.html](http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/documents_du_g8/archives_des_precedents_sommets/sommet_d_okinawa_-_2000/charte_d_okinawa_sur_la_societe_mondiale_de_l_information.html)

Carine Laure KOUDJOU TALLA, TIC et développement local au Cameroun :

http://www.memoireonline.com/07/08/1303/m_TIC-et-developpement-local-au-Cameroun30.html#toc49

AUTRES:

Plan Cadre Des Nations Unies Pour L'aide Au Développement Du Gabon Undaf (2012-2016 cf.unfpa.org).

Forum CPG Paris 7-8 avril 2006, présentation de Thomas SOUAH, Président de la branche NTIC de la CPG-Gabon, p2, 13p.

1er au 7 AOÛT 2011 - N°61 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE GABONAISE
Rapport annuel sur l'état d'avancement des nouvelles technologies de l'information et de la communication destinées à soutenir le développement en Afrique centrale 19.

Ethique et droits de l'homme dans la société de l'information, Actes, synthèses et recommandations, conférence de la région Europe. Organisée par la Commission française pour l'UNESCO en coopération avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, 13-14 septembre 2007, Strasbourg.

LAINE CRUZEL Sylvie, Cours magistral sur le document, Université Jean Moulin Lyon 3, le 18/11/2008.

Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite Loi n°07/2001 (Gabon), 21pages.

Le rapport de L'OCDE sur la croissance (2001) *La nouvelle économie : mythe ou réalité ?*, p 108, 11p.

Réunion du conseil de l'OCDE au niveau ministériel (2003) *Mettre les TIC à profit dans une économie numérique*, p5, 32p.

Nations Unies Commission Economique Pour L'AFRIQUE Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale vingt-neuvième session du comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale (Février 2013) Rapport annuel sur l'état d'avancement des nouvelles technologies de l'information et de la communication destinées à soutenir le développement en Afrique centrale : Etat de la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), 29 p

OCDE, « Bilan de la croissance pour les pays de l'OCDE » in *Panorama des statistiques de l'OCDE 2008 : Économie, environnement et société*, Éditions OCDE, 2009.

<http://dx.doi.org/10.1787/factbook-2008-93-fr>

Table des illustrations

Figure 1 Province de Loango	30
Figure 2 Loango cf Graham Connah.....	31
Figure 3 Les royaumes du bassin du Zaïre.....	32
Figure 4 Sites archéologiques en Afrique centrale cf Graham op.cit p217.....	33
Figure 5 Carte linguistique du Gabon. Cf La situation linguistique du Gabon.....	39
Figure 6 Carte des pays du bassin du Congo	58
Figure 7 : La situation des télécommunications au Gabon en 1993.....	69
Figure 8 Evolution du territoire : densité et taux d'urbanisation (au Gabon).	74
Figure 9 Le bassin de Bourg-en-Bresse	81
Figure 10 La mise en place du Contrat Global de développement (CGD) en Région Rhône Alpes.....	83
Figure 11 Les médias au Cameroun.....	110
Figure 12 Les médias au Gabon.....	113
Figure 13 Les médias en Guinée Equatoriale	114
Figure 14 Le poids macro-économique des TIC dans différents secteurs économiques et dans le PIB mondial.....	122
Figure 15 Les TIC dans la performance des secteurs d'activités.....	123
Figure 16 : Le chiffre d'affaire annuel	132
Figure 17 Couverture du réseau mobile par l'opérateur Libertis au Gabon.....	133
Figure 18 Couverture nationale du réseau mobile par l'opérateur mobile <i>Libertis</i> au Gabon.	134
Figure 19 Marché de l'Internet au Gabon en 2010.	135
Figure 20 Chiffre d'affaires et ARPU des FAI	137
Figure 21: Marché global de l'Internet au Gabon en 2010.....	139
Figure 22 Rapport (2013) Ministère gabonais de l'économie numérique de la poste et de la communication, p4, 12 p.	142

Figure 23 Contribution du secteur TIC dans le PIB.....	143
Figure 24 Le Cameroun en Afrique	145
Figure 25 Réseau de commutation du Gabon en 2001.....	172
Figure 26 Réseau de commutation du Gabon en 2007.....	173
Figure 27 le projet <i>SAT-3/WASC en image</i>	181
Figure 39 Tableaux de trafic voix par type de trafic. DAEP OBSERVATOIRE DES MARCHES 2ème TRIMESTRE 2015 Marché de la Téléphonie Mobile au Gabon.....	213
Figure 40 Tableau des parcs d’abonnés prépayé et post payé. OBSERVATOIRE DES MARCHES 2ème TRIMESTRE 2015 Marché de la Téléphonie Mobile au Gabon.....	213
Figure 41 Graphique de l’évolution mensuelle du parc abonnés internet déclarés : DAEP 2eme TRIMESTRE 2015	215
Figure 29 Marche de la diaspora à Lyon le 06 avril 2013.....	239
Figure 31 Marche organisée par L’A.L.C.R, présence de la première Dame le 11 mai 2013	243
Figure 32 Marche de la diaspora à Lyon le 06 avril 2013.....	243
Figure 33 Marche organisée par L’A.L.C.R, présence de la première Dame le 11 mai 2013	244
Figure 34 Acte de naissance d’Ali Bongo mis en cause	251
Figure 35 Plainte Bengono Nsi.	252
Figure 36 Manifestation de la société civile à Nantes.....	254
Figure 37 Source: Page officiel de l'activiste gabonais Bengono Nsi.....	254

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
I – Pouvoir et société.....	23
Introduction de la première partie	23
I.1 La notion du pouvoir	24
I.1.1 - L'EXERCICE DU POUVOIR DANS LE CONTEXTE AFRICAIN	28
I.1.1.1 - Afrique centrale - Royaume Kongo : Espaces et pouvoirs	28
I.1.1.2 - Les formes et impacts de l'exercice du pouvoir au Kongo.....	35
I.2 - TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT	45
Synthèse du chapitre	49
1.2.1 - L'organisation territoriale.....	51
- L'organisation territoriale et la désillusion d'après les indépendances.....	52
I.2.2 - Les modèles de développement à l'épreuve, pour quels enjeux économique et humain.....	57
I. 2.3 - Des projets de développement: le numérique dans l'organisation territoriale ...	61
I.3 - Etat des lieux des TIC au Gabon.....	66
I.3.1 - Le pari d'une cohésion territoriale autour des projets de développement	74
I.3.2 - Les projets de développement au Gabon	76
I.3.3 - Le cas du bassin de Bourg-en-Bresse.....	79
- Les points forts du Bassin de Bourg-en-Bresse	82
- Un petit historique des contrats de développement sur le bassin de Bourg-en-Bresse	83
Conclusion partielle de la première partie.....	85
II - LES TIC DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT	87
II.1 - L'usage des TIC : enjeux théoriques et besoins techniques.....	88
II.1.1 - L'usage des TIC et la question de l'éthique	93
II.1.2 - TIC et la question de l'accessibilité	96
II.1.3- Les TIC révolutionnent-elles nos modes de vie ?.....	98
- L'information, la communication et les TIC	100
II.1.4 - Les médias en Afrique Centrale.....	107
II.1.4.1 - Rappel historique sur les médias en Afrique Centrale	107
- Le Cameroun et ses médias	109
- La République du Congo (Congo Brazzaville) et ses médias.....	111
- Le Gabon et ses médias.....	113
II.2 - Les TIC et leurs enjeux en évolution perpétuelle.....	117
II.2.1 - L'usage des TIC : quels enjeux et quel positionnement pour le Gabon ?	119
II.2.2.1. - TIC, quelques définitions.....	119
II.2.2.2 Le poids macro-économique des TIC : les secteurs économiques, le PIB mondial	122
Les incidences des TIC sur la performance des différents secteurs économiques	123
- Les TIC et les secteurs économiques : les investissements pertinents et nécessaires.	124
II.2.3 TIC, investissements et bénéfiques pour quelles structures	127
Le Gabon, des atouts....	130
... et des contraintes.....	130
II.2.3.1 Etat des lieux de l'usage des TIC au Gabon.....	131

- Les TIC au Gabon, quelques dates clés	131
- Le réseau de téléphonie et son évolution	133
- L'impact des TIC dans l'économie du Gabon.....	135
II.2. 3.2 - Etat des lieux de l'usage des TIC au Cameroun	145
- Un bilan descriptif de la situation des TIC au Cameroun :	153
a) Les acteurs de l'offre des TIC au Cameroun.....	155
b) Le parc d'abonnés.....	156
II.3. L'e-service et son impact sur l'économie gabonaise : une lecture par secteur d'activité	160
II.3.1 Un bilan des projets visant l'accès à l'Internet pour tous dans la sous-région	167
II.3.1 Un bilan des projets visant l'accès à l'Internet pour tous dans la sous-région	167
- Les projets au Gabon	168
1) Le projet IEC.....	170
2) Le projet ICD	171
- Les projets au Cameroun	177
CONCLUSION PARTIELLE DE LA DEUXIEME PARTIE	182
III. L'appropriation	185
III.1 L'appropriation: Quelques définitions.....	185
III.1.1 -L'Appropriation des TIC et la notion d'usage des TIC.....	189
III.1.2 Les inégalités dans la sphère du numérique : Les populations périphériques	196
- Les inégalités dans la sphère du numérique : La question du genre	203
III.1.3 Les possibilités d'une cohésion sociale et l'utilité ultime des TIC	205
Synthèse du chapitre	208
III.2 La sphère des TIC comporte-t-elle des spécificités ?.....	210
III.2.1 Des usages aux identités numériques.....	210
III.2.2 Quelques chiffres sur l'utilisation d'Internet.....	214
III.2.3- Les stratégies d'acteurs, les modèles de diffusion des innovations	218
III.3 : L'usage des TIC: Régulation et Inclusion	224
III.3.1 Dispositif juridique au Cameroun	226
III.3.2 Dispositif juridique au Gabon	232
III.3.3 Quelques incidents sociaux, vue de la toile	237
III.3.2 .1 Elections présidentielles gabonaises vues de la toile.....	249
- La phase pré-électorale	249
- Les élections présidentielles gabonaises la une crise post électorale sous fond de crise sociale vue de la toile.....	257
Synthèse du chapitre	266
CONCLUSION GENERALE.....	268
BIBLIOGRAPHIE	288
Table des illustrations.....	296
TABLE DES MATIERES	298
LES ANNEXES	300

Les ANNEXES

Cameroun (Yaoundé) du 19 au 24 août 2013

CAMEROUN

Echange du 22 août 2013 à Yaoundé.



Figure 1 Ministère des Postes et des Télécommunications du Cameroun © Ditengou Rockaya Nielle. Août 2012



M. NGAE Denis, Directeur des Infrastructures et Réseaux de Télécommunications et TIIC

Bonjour, pouvez-vous me parler de votre activité, des projets de développement des nouvelles technologies au Cameroun.

M. NGAE : Au Cameroun il ya un développement du numérique important. Les zones citadines sont très bien pourvues et les zones rurales sont servies à 60% à travers de grands projets : câble sous marin SA3, le câble WASC (à Lembe), le *main one* (Kribi) etc.

Il ya quatre points d'atterrissage pour baisser les coûts d'accès à ces nouvelles technologies. Il ya aussi un projet de connexion sous-régionale qui débutera en 2014. Un projet avec des Chinois pour 400km de fibre de connexion. On peut aussi citer le projet panafricain de service en ligne.

On met aussi en place des sessions de téléformation : les télé-centres en zones rurales dont le but est de faciliter l'accès à Internet, accompagner le développement en zone rurale...

Il y a véritablement une action soutenue des politiques de développement des nouvelles technologies.

Il ya moins d'efforts à réaliser en zones urbaines, il ya donc une forte concentration des projets pensés aussi bien avec les ONG, la société civile et l'action des opérateurs. Autant d'éléments qui facilitent la connexion pour les citadins

Cameroun (Yaoundé) du 19 au 24 août 2013

Pour ce qui est du coût de la connexion à internet est-ce que c'est facile. (L'interlocuteur me transmettra un document bilan (non reçu finalement))

Les efforts sont faits mais nous pensons que les couts restent élevés. L'objectif est d'arriver à un coût de connexion nul. Car avec les TIC on peut avoir accès à d'autres outils du développement. Et c'est tout l'enjeu, c'est indispensable.

Quelle est la spécificité des besoins des populations rurales à votre avis, des applications adaptées ?

M. NGAE : Nous avons fait une étude. Il ya donc un réseau de télé-centres qui se met en place. Avec un gestionnaire sur place dans chacun des points. Remonter l'information ainsi que les besoins des populations. Je pense à un qui est à Makéné sur la route de l'Ouest du pays.

Il y a une sorte de course vers les applications, est-ce que pour le Cameroun il y a un enjeu du type être au point pour le commerce en ligne et tout ce que cela comporte ?

M. NGAE : Avec l'expérience que l'on a, on sait qu'on n'aura pas la prétention d'aller vers ce type de besoins. Nous avons nos besoins spécifiques. Il faut d'abord voir avec les populations afin de développer les applications qui correspondent à leurs besoins. Si une population doit choisir entre un point d'eau et avoir de l'électricité, elle choisirait le puits d'eau. Donc il vaut mieux apporter des réponses appropriées. Ça ne sert à rien de mettre en place des choses qui ne sont pas utiles.

C'est peut-être une course au développement qui motive certaines politiques

M. NGAE : On ne peut pas courir après des choses qui ne sont pas adaptées culturellement. Car on ne pourra pas les utiliser de façon optimale. Il vaut mieux mettre en place des applications qui sont utiles.

Par exemple en arrivant dans la région septentrionale du Cameroun, je me suis aperçu qu'il n'y avait pas de médecins. Alors que faire ? Les médecins qui sont à Yaoundé ne veulent pas aller travailler en province faute de confort. On peut penser à une application dans ce sens. Une application qui permettrait aux médecins de consulter des patients à distance. Voilà des choses qui sont intéressantes.

Ça fait combien de temps que le Cameroun s'est lancé dans ce processus de développement des nouvelles technologies ?

M. NGAE : Pour les dirigeants il y a des priorités telles que la route, la santé etc. Hors, à termes, ce sont les TIC qui vont soutenir le développement. Je me dis que ce n'est pas facile, mais avec le peu de moyens qu'il y a on peut faire quelque chose. On s'y est mis depuis 2005 globalement. Maintenant j'ai le sentiment que les dirigeants comprennent mieux ces enjeux maintenant. Car c'est le deuxième poste de dépense du gouvernement. Mais dans les faits on attend toujours.

Et ça représente quoi le budget, pour les TIC si ce n'est pas indiscret ?

Les acteurs sont nombreux : certains opérateurs investissent jusqu'à 200 milliards de francs Cfa pour mettre en place leurs réseaux. L'Etat garde peut-être le back.

L'Etat garde un monopole ?

M. NGAE : C'est peut-être le cas dans les transports, les ponts d'atterrissage. Mais de façon certaine, l'Etat dépensera peut-être 14 milliards pour la finalisation du pont Wax. Il faut rembourser le partenaire financier qui a mis ces fonds à disposition. Et le remboursement se fera en 2014

Pour certains pays, l'Etat essaie de garder le contrôle d'un projet. C'est le cas au Cameroun ?

M. NGAE : Le rôle de l'Etat, est toujours lié à la souveraineté. L'Etat investit dans les structures de bases car les opérateurs visent toujours leurs objectifs financiers.

Et depuis 2005, comment se présente l'évolution de la couverture du réseau national quel est la contribution des TIC dans l'économie nationale ?

M. NGAE : Nous vous enverrons une documentation complète.

Et à propos de l'usage de l'Internet ?

M. NGAE Les jeunes c'est à travers leurs portables qu'ils échangent. Le coût des ordinateurs a considérablement baissé, les taxes douanières sur ces équipements baissent aussi.

Il y a des projets qui visent à faciliter l'accès à internet : le centre africain, projet de la banque (mondial). Ce projet en phase d'étude au Cameroun. Le projet existe depuis 2008. Le Gabon et d'autres pays y sont intégrés mais travaille de façon spécifique.

Quel avenir pour les TIC à votre avis ?

M. NGAE : On est résolument dépendants, ça nous facilite la vie. Pour les échanges professionnels. La tendance est que les réunions se déroulent sans papiers. Quand je veux envoyer de l'argent aux parents au village etc.

Il y a beaucoup de désenchantement (dans l'industrie du livre, la cyber criminalité). Est-ce qu'on n'est pas en train d'aller vers quelque chose qui pourrait nous dépasser tous ?

M. NGAE : On est obligé, il faut aller vers ce qui est utile simplement. Est-ce que le fait de rendre le livre accessible est bénéfique pour le pays. Quelles sont les politiques qu'on peut mettre en place pour mettre des garde-fous. Il vaut mieux réfléchir.

Est-ce que la population est suffisamment impliquée dans le projet. Est-ce qu'il y a assez de recul pour s'en apercevoir.

Il ya deux niveaux. Au niveau décisionnel: il y avait ceux qui étaient réticents. Tout le monde est presque obligé d'avoir une adresse mail. Même au niveau du premier ministre qui est très TIC, on ne peut pas lui dire qu'on n'a pas d'adresse mail. Donc la tendance s'est généralisée. Pour un transfert d'argent il y a un envoi de sms sur son téléphone. Tout ceci indique que le plus grand nombre suit.

Est-ce qu'au Cameroun la cyber criminalité se pose comme un gros problème ?

Les plaintes dans ce sens sont nombreuses. Nous avons renforcé notre arsenal judiciaire. Mais ceux qui sont coupables de ces actes ont toujours une longueur d'avance.

Est-ce que l'arsenal judiciaire est propre au ministère ?

Elle a été élaborée au ministère des Télécommunications oui. La loi sur la cybercriminalité.

(Cadre juridique cf document bilan)

(Fin de l'entretien)

Echange du 22 août 2013 à Yaoundé

Interlocuteur : Mr Robert ALABATENA, Ingénieur des T. des Télécommunications. Msc en Analyse et Evaluation des Projets. Chef de Division.

Sur les conseils de Monsieur Ngae, nous devons (Mr Alabatena et moi) discuter du projet E-post (Eletronic postals-)

Sur quels projets travaillez-vous et que pouvez-vous me dire ?

Robert ALABATENA : Dans la stratégie de mise en œuvre de nouvelle technologie, nous avons lancé une étude pour voir les spécificités des localités. Nous sommes allés dans des localités en nous rendant compte que dans une par exemple on fait de l'artisanat et on fournit un site internet pour des échanges commerciaux. Ce système permettrait de faciliter la localisation de certains produits. Les paysans et autres acheteurs (même des Gabonais) n'auront plus à parcourir des kilomètres sans savoir à l'avance si le produit pour lequel ils se déplacent n'est pas en rupture de stock. Et surtout la personne aura une information efficace, elle trouvera rapidement un autre endroit où se procurer ce qu'il lui faut.

L'idée est de tester ce projet. Et de voir comment le développer davantage. Le but est de cibler les besoins précis des populations.

Que pouvez-vous me dire à propos du projet E-poste ?

Ce projet est centralisé au niveau de la Campost. Cette dernière gère les services postaux: Campost signifie " la Cameroun postal services".

Mais le gouvernement est lent dans sa prise de décision notamment sur ce projet. Je pense qu'il faut des partenariats publics privés pour un projet du type E-Post. Car la Campost ne peut pas financer toute seule un projet de cette envergure.

Cameroun (Yaoundé) du 19 au 24 août 2013

Il y a des possibilités que des pays voisins soient associés à ce projet ?

Au niveau sous régional il y a des projets mutualisés à cette échelle à l'exemple de l'IPA.

Sur ce projet E-poste on peut imaginer de mutualisés des prestations de certains pays.

Mais l'idéal est qu'on vous parle aussi des projets des télé-centres. Ce projet est très intéressant il vise directement les populations rurales et l'accès aux nouvelles technologies.

(Fin de l'entretien)

Cameroun (Yaoundé) du 19 au 24 août 2013

Echange avec Mr Tomatia technicien rattaché à Mr Robert ALABATENA

Bonjour, pouvez-vous me parler des télé-centres ?

Mr Tomatia : L'objectif de ce projet est de réduire la fracture numérique en zone rurale.

Il a été initié en 2002. Il est prévu que nous implantions 205 sites. Nous en avons déjà 115 qui fonctionnent. Les autres sont en cours de construction, nous ne savons pas actuellement à quelle horizon l'objectif sera atteint.

Le moyen par lequel le projet est réalisé est le VSAT. Ce qui permet d'avoir un accès aux services tels que le téléphone, le fax, la saisie, la photocopie...

Nous pourrions rendre la fibre optique accessible dans les secteurs géographiques déjà traversés par le tracé du dispositif technique qui existe.

Comment ce projet est-il financé ?

Mr Tomatia : L'Etat supervise la gestion, installe les infrastructures. Il y a une réflexion sur la rétrocédation pour que l'Etat se défasse du projet. Les partenaires sont CAMTEL, MNT¹. L'Etat est impliqué à 90% de la gestion du projet.

Les projets ont démarrés prioritairement dans des localités où les bâtiments ont été offerts par le territoire d'accueil. Pour un site de télé-centre l'Etat investit 72 millions de francs CFA. Etant un service universel, il n'y aura pas de retombés financiers à attendre.

Comment communiquez-vous sur ce projet, comment les populations savent que tout ceci est en train de se mettre en place ? ?

Principalement par le biais des séminaires que nous organisons.

¹ Ce sont des opérateurs de téléphonie mobile, mais ils s'impliquent également dans le développement des nouvelles technologies.

Est-il possible de visualiser à travers une carte l'évolution de ce projet, ou mêmes les perspectives de ce projet ?

Mr Tomatia : Nous vous enverrons une documentation complète dessus.

Qu'en est-il de la perception que ces populations ont du projet et des réalisations ? Sont-elles satisfaites ??

La connexion à l'Internet est lente. Mais le projet brasse large : on va couvrir le télé-enseignement, la télémédecine, et d'autres services de télécommunications, et même le courrier à travers le projet E-post.

(Fin de l'entretien)

Echanges du 21 Août 2012 à Libreville à l'ANINF¹

*Entretien avec M Mr MBADINGA Directeur du service de gestion des fréquences
l'Aninf*

Moi : Quelle est l'activité de cette direction ?

Mr MBADINGA : La direction de fréquence s'occupe de la gestion du spectre des fréquences. On alloue aux opérateurs (radios, télévisions, aéroports...) des fréquences qui leur permettent de déployer des réseaux de radio électriques.

Tout ce qui est communicationnelle. On alloue simplement des fréquences. La démarche est celle-ci : Le ministère de la communication nous envoie les dossiers de candidatures, et nous nous occupons de la suite techniquement. Si le dossier n'est pas conforme aux exigences de notre service, on le renvoie au ministère qui est emmené à recontacter le client afin de lui signifier le défaut relevé. Mais dans le cas où le dossier est correct, il revient aussi au ministère de faire une réponse positive au client.

Quelles sont ces fréquences ?

Peu importe le types de stations radio électriques: radio (civil, militaire) téléphonie etc. Quelque soit le type de fréquence, dès qu'il s'agit de les distribuer, c'est nous qui nous en occupons.

Ça fait combien de temps que l'Aninf s'occupe d'attribuer des fréquences ?

Ça fait un an que l'Aninf a repris cette activité (2011). C'est Artel qui s'occupait de le faire en étroite collaboration avec le ministère un autre organisme privé.

Et avant qu'Artel ne s'en occupe ?

Tout ce qui était radio et tv FM c'était le CNC et le ministère qui avait la mission d'attribuer les fréquences. Ils avaient les compétences techniques et administratives.

¹ ANINF : AGENCE NATIONALE DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES ET DES FREQUENCES-

Est-ce qu'on sait si la couverture des fréquences est satisfaisante (au niveau national) ?

Je ne peux pas le dire. Mais Libreville (la capitale) est mieux pourvue. On a plus de dix chaînes de radio. Pour ce qui est de la télé Libreville et port gentil sont les villes les mieux servies.

L'Aninf s'occupe-t-elle de réguler l'accès aux chaînes étrangères pour une information plus complète ou mieux contrôlée ?

C'est vrai que l'Aninf a un aspect audiovisuel. Mais notre travail porte essentiellement sur les émetteurs télévisions, sur l'aspect technique. La mission pourrait s'étendre aux émetteurs radio.

Historiquement est-ce que le travail des médias a changé, il y a-t-il des moments durant lesquels vous êtes plus sollicités pour la création des stations de radios

?

Quand il y a un besoin de créer une station de radio il est satisfait. Il y a des gens qui souhaiteraient relayer des événements créant des radios présidentielles. Mais les événements comme la Can ont plus de portée que les élections.

Qu'est-ce qui techniquement a évolué dans le travail de l'attribution des fréquences

On est arrivés à l'évolution des technologies. Il faut comprendre que tout ce qui analogique appartient au passé. On passe au numérique. C'est une mesure qui ne dépend pas exclusivement du Gabon ou des pays africains mais de l'union internationale de la communication.

Quels sont les délais pour ce passage de l'analogie au numérique ?

Les délais d'exécution pour la TNT sont : première phase 2015 et la finalisation interviendra en 2020.

Echanges du 23 Août 2012 à Libreville avec des agents de l'opérateur LIBERTIS (opérateur de téléphonie mobile)

Entretien avec Le service d'exploitation et de maintenance des réseaux mobiles.

Interlocuteurs : Blaise DOUMI et Abderhaman OYABI

Moi : Quel est votre activité au sein de ce service ?

Blaise DOUMI et Abderhaman OYABI : On assure les interventions pour le bon fonctionnement du réseau téléphonique. Il y a un élément essentiel qui est la fréquence. On gère la valeur de fréquence.

Quel est votre marge de marché dans la distribution des services de fréquences au Gabon ?

La bande de fréquence **GSM** est répartie sur une échelle de 0 à 124 (canaux)-900 méga² et on est 3 opérateurs sur cette bande. La répartition des fréquences est faite de façon équitable. Les trois principaux opérateurs se partageaient le réseau de fréquence. Mais l'arrivée de nouveaux opérateurs contraint les anciens à faire « de la place » dans leur espace hertziens. Ce qui a pour conséquence un dérèglement du réseau et un impact sur la qualité du service aux abonnés.

Il existe un autre réseau : l'E900 attribué à l'opérateur Azur.

La technologie GSM date de 1999 ; Avant le GSM c'était le système Amps les numéros 75. Amps correspond au système analogique et le GSM au numérique. Après , ce sera peut-être les technologies 3G+, 4G+ LTE.

On offre aux abonnés les services comme la voix, la data (internet via le téléphone)

Est-ce que vous avez le sentiment que les utilisateurs sont satisfaits de la qualité des services fournis?

² Il existe des sous-bandes avec plus de canaux (1800) (Azur)

Entretiens réalisés à Libreville du 27 juillet au 27 août 2012

On a fait une étude comparative des 3 principaux opérateurs, on sait qu'on a le meilleur débit. Une étude de l'Arcep l'a également confirmée. Mais les choses évoluent rapidement donc notre technologie peut-être rattrapée, et même dépassée par les autres opérateurs. Mais le service marketing peut avoir des éléments précis. On a également un call center qui gère des appels clients.

Et à propos du nombre des abonnés, il est important chez vous ? (Information confidentielle).

Mais de façon générale?

Airtel (concurrent direct) avait plus de 50% du marché il y a 4 ans. Et cette tendance a changé, et nous avons une offre de double crédit qui fait notre particularité. Notamment dans la façon dont nous la mettons à disposition des abonnés : en effet nous offrons plus (+) 100% de crédit de rechargé et tu peux appeler vers tous les opérateurs. Ce qui n'est pas le cas des autres opérateurs. Ils offrent du double crédit mais avec la possibilité d'appeler uniquement vers les abonnés de son opérateur de base.

Il y a un service de téléphonie fixe et Mr Essimegane (que je n'ai pas vu) serait un interlocuteur avisé à ce propos.

Les abonnements pour les lignes de téléphones fixes et mobiles représentent quoi comme chiffre d'affaire par exemple ?

Le support filaire est meilleur que le l'accès hertziens d'internet. Mais il y a une propension à revenir vers les abonnements fixes depuis 2007.

Qu'est ce qui est offert aux clients comme service via le fixe ?

Il y a un accès à internet qui est de meilleure qualité, les appels gratuits de fixe à fixe.

Entretiens réalisés à Libreville du 27 juillet au 27 août 2012

Il y a des axes couverts et d'autres qu'ils ne sont pas. Des informations générées par GPS modifiées en temps réel.

Este-vous prêts techniquement pour l'avènement de la 3G+?

L'ANEF (L'agence de régulation des fréquences) n'a pas encore attribué les licences pour cette technologie. La licence et les équipements coutent très chers donc il faut effectivement savoir si les technologies seront accessibles aux populations et à quel prix pourraient-on les proposer afin rentabiliser nos investissements. Ceci dit, nos équipements actuels sont compatibles pour une utilisation 3G+. Ce qui va beaucoup changer c'est le côté transmission, pour grimper en débit il faut changer nos équipements. Il faut que le signal émis soit reçu par l'utilisateur, et il faut que l'utilisateur change aussi son équipement.

Il y a des offres Libertis qui permettraient aux utilisateurs d'avoir cette technologie facilement ?

Il faut acheter une puce et recharger son compte utilisateur. 1kO=1,77fcfa. Avec la solution Blackberry et vous bénéficiez d'une connexion internet illimitée qui coute 20000fr par mois, ce qu'il faut défalquer du crédit pour les appels voix.

L'ARCEP travaille pour assurer une qualité de service aux abonnés. Donc si la qualité n'est pas bonne ils sanctionnent les prestataires. Les auditions sont réalisées deux fois par an.

Pour notre part, nous assurons un suivi quotidien. On résout les problèmes les plus urgents.

Le 27 août 2013 à Libreville. Entretien avec un responsable à la Direction technique de l'ARCEP

Artel devenue ARCEP (Agence de régulations des communications électroniques et des postes).

Cette agence chargée de la régulation du secteur de communication. La régulation est basée sur le plan technique, économique et juridique. La direction technique s'occupe de la régulation, normalisation et le suivi des activités des opérateurs

Moi : Est-ce l'agence qui décide des nouvelles technologies à introduire dans le marché gabonais ?

Responsable à la direction technique : Nous sommes au courant des technologies, ce sont les opérateurs qui apportent les nouvelles technologies. Ils nous les proposent et on décide de si on peut les réguler ou pas. Avant de donner l'autorisation on met en place un cadre juridique approprié avant l'utilisation.

Pour ce qui est de l'accessibilité aux technologies, comment sait-on que cela reste accessible aux populations ou pas ?

On s'occupe de tout ce qui est technique et de l'encadrement des tarifs, c'est nous qui encadrons les prix. On n'a pas encore mis en place un certain nombre de structures pour ce bilan. On devrait travailler avec une association des consommateurs.

Comment procédez-vous pour faire le point sur ce qui se passe ?

Pour ce qui est des tarifs déclarés, on peut procéder à un simple test. On peut contrôler les débits qui sont affectés dans les cybercafés.

Il y-a t--il un minimum de débit requis pour les cybercafés afin d'assurer une bonne connexion internet aux internautes?

Non il n'y a pas de minimum de débits d'achats. Les opérateurs prennent ce qu'ils veulent. Il y a plusieurs fournisseurs d'accès à internet. Mais tous les fournisseurs se plient à ce qui est mentionné dans notre cahier des charges.

Est-ce que c'est plus facile d'utiliser internet via son téléphone portable ou plutôt dans des espaces cybercafés ?

Mais c'est mieux de demander aux utilisateurs.

Dans la régulation il faut qu'on assure un cadre juridique d'utilisation, pour ce qui est de la régulation économique, il faut un cadre d'application pour les prix. Sur le plan technique, on avait des attributions de la gestion des fréquences, l'homologation du matériel des télécoms. On faisait aussi l'établissement des licences et autorisation. Si une personne physique ou morale veut une licence d'exploitation, on lui fournit un dossier qui fixe les conditions juridiques, économiques et techniques. On fait le suivi des activités des acteurs pour voir ce qu'ils proposent ainsi que les nouvelles technologies.

On doit assurer une veille technologique pour ne pas être surpris par ce qui se fait à l'échelle nationale et ailleurs.

Pour ce qui est de nos activités, nous régulons le réseau de téléphonie fixe et mobile. Nous régulons les distributeurs des matières télécoms (les revendeurs de tout ce qui est matériel de communication). Nous régulons l'activité des cybers cafés, les téléboutiques, les points phones, les stations aéronefs (les systèmes de télécommunications installés dans les avions ainsi que les stations navires). Nous régulons tous les sites d'implantation de pilonnes. Nous régulons tous les services à valeurs ajoutés (la voix, le fax, le télex sont des services de base). Pour certains pays la télévision est un service de base. Chez nous les sms, télévoting... sont des services de base.

Il y a une tendance au retour vers les abonnements de téléphones fixes, qu'est ce que cela représente sur le marché de la téléphonie. Il y aurait-il une signification particulière à cet état de chose ?

Gabon télécom (qui a le monopole de la téléphonie fixe) bénéficie d'une délégation du service public, et ces offres de téléphonie fixe relève de leur autonomie. On ne fait pas un suivi d'activité à ce niveau. On ne sait donc pas ce qui se passe au niveau des offres de la téléphonie fixe.

Et pour ce qui est de la pénalisation à l'encontre des opérateurs ?

Nous faisons le contrôle de couverture et qualité de service. A travers ce procédé nous avons une vue d'ensemble qui permet de déceler des dysfonctionnements de certains réseaux téléphoniques. Il y a un cahier des charges auquel les opérateurs doivent se soumettre. Et le logiciel « *gladiator* » que nous utilisons nous indique si le réseau d'un opérateur est bon ou pas. Les sanctions ne sont pas immédiates, nous procédons étape par étape. Nous leur faisons des mises en demeure afin qu'ils résolvent les éventuels problèmes. Ensuite si ce n'est pas fait, nous adressons des sanctions aux opérateurs.

Et le marché, vous l'observez ?

On a un service qui s'occupe de l'observatoire des marchés pour suivre l'évolution du nombre d'abonnés et le comportement des opérateurs (cf interview Mme Assogba).

Par ailleurs, la loi 005 portant sur les activités des télécommunications cf le *Journal Officiel*, est édifiante également.

(Nous nous sommes procuré le journal).

Entretiens réalisés à Libreville du 27 juillet au 27 août 2012

*Entretiens : Direction Artel/Arcep Gabon, le 27 août 2012. Service de l'observatoire.
Interlocutrice, Mme Assogba.*

Moi : Faîtes-vous des études sur l'accessibilité des nouvelles technologies pour les populations ?

Mme Assogba : Oui, ce travail d'évaluation se fait en interne pour évaluer la qualité du débit d'internet.

Les études sont faites globalement et non pas par zone.

Pour ce qui est de la couverture du réseau téléphonique, un observatoire s'occupe de faire le point sur l'état du réseau de chaque opérateur. Des résultats sont consultables sur le site internet: www.artel.ga.

Ces informations sont renseignées trimestriellement. Les résultats sur la couverture ne sont pas accessibles au public. Pour obtenir ces résultats, chaque opérateur fournit le résultat de sa couverture réseau.

Il y a-t-il un service qui travaille sur les retours afin de savoir si la population est satisfaite des services proposés ?

Non pas vraiment. Ce travail aurait été idéalement fait avec le concours d'un service de défense des consommateurs. Toutefois, au niveau de la direction de l'agence Artel, on a un service qui s'occupe des études économiques. Il y a des études qui se font. Une étude de comparaison est en effet réalisée sur les tarifs entre ceux qui sont pratiqués sur le plan national et dans la sous-région. Une veille qui est systématique et réalisée très régulièrement. L'opérateur étant libre de sa politique tarifaire, l'agence a tout de même un droit de regard, et si elle estime que les tarifs sont trop élevés, elle peut demander à l'opérateur de mieux les recadrer.

Des efforts d'équipement sont réalisés afin d'améliorer l'accès à internet. C'est l'exemple du projet SAT3, un câble de fourniture d'accès à internet, moins onéreux pour les opérateurs. Les opérateurs peuvent utiliser le service SA3 ou le câble.

On parle de technologies 3G+, est ce que ces nouvelles technologies seraient accessibles à un nombre important de personnes ?

Nous tenons compte de l'accessibilité des nouvelles technologies pour les populations. Ces éléments sont regardés lors des appels d'offres qui doivent répondre à un cahier des charges.

Il y a certainement un travail mutualisé entre l'agence et le ministère des communications. Quelles sont les objectifs de ce travail, où va-t-on ?

Il y avait déjà un grand projet autour de l'idée de rentrer dans l'ère de la société de l'information. Ceci avant la réaffirmation de l'actuel président quant à l'intérêt qu'il a d'assurer la bonne marche de la société de l'information et de la communication au Gabon. IL l'a réaffirmé dans ses trois (3) piliers lors de son programme électoral. Le ministère, lui, mène le plan de développement des communications et délègue aux différentes agences leurs (dont la nôtre) des tâches respectives.

Et la prise en compte des enjeux de la société de l'information est perceptible à travers le dynamisme qu'impose le ministère de la communication qui a changé de nom et étendue ses missions. On est passé du nom de ministère de la communication à celui de ministère de l'économie numérique des nouvelles technologies.

Par ailleurs, un projet d'envergure va voir le jour : le câble marin va être mis en place dans le cadre du projet ACE. Il regroupe plusieurs opérateurs et l'état gabonais prendra une part d'actions dans le projet. La hauteur de son implication est déterminée dans un document administratif soumis à certaines règles de confidentialité. Il y aurait éventuellement certains opérateurs des pays de la sous-région.

Entretiens réalisés à Libreville du 27 juillet au 27 août 2012

Echange du 19 août 2012 sur le campus de l'Université Omar Bongo de Libreville.

Pascal Etudiant en 2^{ème} année de Sociologie

Comment te tiens-tu informé ?

Pascal : Pour me tenir informé, je n'utilise qu'internet. Je m'intéresse à l'actualité internationale et l'actualité nationale e via le média en ligne **Gabon libre**. Pour ce qui est de l'actualité internationale je regarde sur le portail d'informations générales de Yahoo.

La première fois que j'ai utilisée internet remonte à 7ans, en clase de 6^{ème} à peu près. La politique ne m'intéresse pas vraiment.

Quels sont tes attentes

Il va falloir que le gouvernement fasse plus d'efforts, on n'a pas un accès facile à l'information, on se contente de ce qu'on a. J'aimerais qu'on ait une connexion sur tout le campus. Que l'accès à internet soit gratuit. Et nous on se débrouillera ensuite.

Est-ce que autour de toi tu as le sentiment que les gens sont satisfaits de l'accès à internet ?

Les gens ne sont pas satisfaits, l'accès à internet n'est pas évident, la connexion coûte 500fcfa pour une heure (à peu près 90 centimes d'euros).

Les gens ont de l'argent et dépensent-ils facilement cette somme pour accéder à internet ?

Ce sont plus les étudiants qui fréquentent le cyber (où nous sommes). Il y a 70% d'étudiants et le reste ce sont des enseignants et d'autres professionnels.

Est-ce qu'il est facile de se procurer des outils comme les ordinateurs ?

Entretiens réalisés à Libreville du 27 juillet au 27 août 2012

Les ordinateurs portables coutent chers à Libreville. 200 000 frs Cfa (300 euros). On peut les acheter en occasion au prix de 150000 (275 euros à peu près) . Mais ça reste hors de prix pour les étudiants. Il y a par exemple des réseaux internet sans fils accessibles librement, sur le campus, mais on n'a pas d'ordinateurs pour se connecter.

Par rapports à vos besoins de recherche, est-ce que internet est réellement indispensable?

On a besoin de faire des recherches sur le net pour compléter nos cours. Le niveau de connexion n'est pas bon.

Est-ce qu'il y a des communautés d'échanges d'étudiant qui s'organise pour s'entraider à ce niveau là ?

Sur facebook on a un groupe « jeunes conscients ». Pour s'entraider dans nos cours.

Echange du 19 août à Libreville. Dans un cabinet de santé privé (à Libreville)

Béatrice, infirmière, 32ans

Moi Depuis quand utilises-tu internet (si tu l'utilises)?

Béatrice : Je n'ai jamais utilisé internet et je n'ai jamais utilisé d'ordinateur. Parce que l'informatique ne m'intéresse pas. Avec l'évolution du numérique c'est juste la télévision avec les chaînes câblées qui m'intéressent.

Tu as tout de même des attentes par rapport l'évolution du numérique ?

J'aimerais que les téléphones soient plus accessibles financièrement. Les ordinateurs coûtent jusqu'à 400.000 francs Cfa (600 euros), ou en occasion 200.000. Francs Cfa (300 euros), ce qu'on ne peut pas toujours s'offrir. Donc c'est important que ce soit plus accessible puisque tout est informatisé maintenant.

Est-ce que pour ton métier c'est indispensable de pouvoir utiliser internet ou un ordinateur ?

Oui ça va être indispensable.

Tu notes des améliorations dans l'accès aux nouvelles technologies ?

Oui on peut s'envoyer mutuellement du crédit (pour téléphoner) entre utilisateurs, par exemple.

La clé 3G+ c'est bien, ça offre des avantages ?

C'est cher, c'est une connexion qui passe trop vite on épuise trop rapidement son crédit.

Est-ce que pour t'informer, tu penses qu'internet peut être utile sur le plan médical

Seuls ceux qui travaillent dans de grands hôpitaux comme l'hôpital militaire³ ont un accès à internet sur leur lieu de travail. Ce sont uniquement les médecins qui peuvent avoir une connexion personnalisée. Mais à l'hôpital général (Centre Hospitalier de Libreville) ce n'est pas forcément ça.

Comment fais-tu pour te tenir informée dans ton domaine ?

Les employés du public sont mieux informés que ceux qui sont dans le privé. Il y a des forums intéressants mais qui sont réservés aux seuls employés du public et l'entrée m'a déjà été refusée.

Quelles informations avez-vous à votre niveau ?

Peut-être que les informations parviennent aux médecins du privé. Mais nous infirmières du privé c'est moins certain.

³ L'hôpital des armées de Libreville, l'un des plus équipés de la capitale gabonaise.

DECRET N° 2013/0399 PM DU 27 février 2013 fixant les modalités de protection des consommateurs des services de communications électroniques.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu la loi n° 2006/018 du 29 décembre 2006 régissant la publicité au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la Cybersécurité et à la Cybercriminalité au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;
- Vu la loi-cadre n° 2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 4 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/180 du 10 avril 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'information et de la Communication ;
- Vu le décret n° 2012/203 du 20 avril 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- Vu le décret n° 2012/512 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère des Postes et Télécommunications,
- Vu le décret n° 2012/1318/PM du 22 mai 2012 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'autorisation d'exercice de l'activité de certification électronique ;
- Vu le décret n° 2012/1638/PM du 14 juin 2012 fixant les modalités d'établissement et/ou d'exploitation des réseaux et de fourniture des services de communications électroniques soumis au régime de l'autorisation,

DECRETE :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er}.- (1) Le présent décret fixe les modalités de protection des consommateurs des services de communications électroniques.

(2) Il garantit aux consommateurs visés à l'alinéa (1) ci-dessus les droits relatifs à la vie privée, à la qualité et à la permanence des services, à l'information et au traitement des données à caractère personnel.

ARTICLE 2.- Pour l'application du présent décret, les définitions ci-après sont admises :

1. **Confidentialité** : maintien du secret des informations et des transactions afin de prévenir la divulgation non autorisée d'informations aux non destinataires permettant la lecture, l'écoute, la copie illicite d'origine intentionnelle ou accidentelle durant leur stockage, traitement ou transfert ;
2. **Consentement** : manifestation de volonté libre, spécifique d'un utilisateur ou d'un abonné après que celui-ci ait reçu une information claire et complète ;
3. **Consommateur** : personne physique ou morale qui utilise des services de communications électroniques pour satisfaire ses propres besoins et/ou ceux des personnes à sa charge et non pour les revendre ou les transformer, ou toute personne qui bénéficie des prestations de services de communications électroniques accessibles au public;
4. **Opérateur** : personne physique ou morale exploitant un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissant au public un service de communications électroniques ;
5. **Prospection** : envoi de tout message destiné à faire, directement ou indirectement, la promotion de biens, de services ou de l'image d'une personne vendant des biens ou fournissant des services ;
6. **Réseau de communications électroniques ouvert au public**: ensemble de réseaux de communications électroniques établis ou utilisés pour les besoins du public.

ARTICLE 3.- (1) Les opérateurs des réseaux, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification électronique doivent respecter, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec les bénéficiaires des services de communications électroniques, les principes de protection, de satisfaction, d'équité et de participation.

(2) Ils sont astreints au devoir de renseignement, au devoir de mise en garde et de conseil vis-à-vis de leurs abonnés.

ARTICLE 4.- (1) Le consommateur des services de communications électroniques a notamment droit à :

- la protection de la vie privée, de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans la consommation des technologies, des biens et des services de communications électroniques ;
- la qualité et à la permanence du service ;
- l'information de l'opérateur ou des fournisseurs des services ;
- la réparation complète des torts pour les dommages subis imputables aux opérateurs et fournisseurs de services de communications électroniques ;

- la liberté de former des associations ou organisations autonomes et indépendantes afin de réaliser ou participer à la promotion et à la défense des droits des consommateurs.

(2) Il a également droit :

- à l'accès aux services de communications électroniques, avec des standards de qualité et de régularité inhérents à sa nature, partout sur le territoire national ;
- à la liberté de choix de son fournisseur de services ;
- à la non-discrimination en matière d'accès et de conditions d'utilisation du service ;
- à l'information adéquate concernant les conditions de fourniture des services, les tarifs et les autres frais afférents ;
- à l'inviolabilité et au secret de ses communications, excepté dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- à sa demande, à la non-divulgence de son identificateur d'accès ;
- à la non-suspension du service fourni, excepté pour non respect des clauses de son contrat ;
- à l'information préalable sur les clauses de suspension du contrat ;
- aux réponses du fournisseur de services concernant ses plaintes ;
- à une indemnisation pour les dommages découlant de la violation de ses droits.

CHAPITRE II

DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES CONSOMMATEURS

ARTICLE 5.- (1) Les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques, les autorités de certification électronique garantissent les droits des consommateurs des services de communications électroniques.

(2) Les droits visés à l'alinéa (1) ci-dessus portent sur :

- la confidentialité et le respect du principe de l'inviolabilité et du secret des messages transmis à travers leurs réseaux de communications électroniques ;
- la protection des données à caractère personnel des consommateurs;
- la sécurité des informations véhiculées à travers les réseaux de communications électroniques et les systèmes d'information.

ARTICLE 6.- Les opérateurs des réseaux ouverts au public sont tenus par un moyen simple et gratuit de donner la possibilité aux consommateurs de masquer leurs numéros.

ARTICLE 7.- (1) Les opérateurs des réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques veillent à la non-émission des communications électroniques à des fins de prospection sans le consentement préalable des consommateurs.

(2) Les opérateurs des réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques veillent à la non-émission à travers leurs réseaux, des messages électroniques à des fins de prospection, dissimulant l'identité et les coordonnées de l'émetteur.

ARTICLE 8.- (1) La prospection directe par communications électroniques est autorisée si les coordonnées du destinataire ont été recueillies directement auprès de lui à l'occasion d'une prestation de services.

(2) La prospection visée à l'alinéa (1) ci-dessus concerne les produits ou services fournis par le même prestataire de services. Toutefois, l'auteur de la prospection est tenu de mettre en place un dispositif permettant au destinataire d'y mettre fin de manière simple et sans frais.

ARTICLE 9.- (1) Les opérateurs et les fournisseurs de services de communications électroniques sont tenus de mettre en place un dispositif technique de contrôle des communications électroniques malveillantes ou non désirées et de faire connaître, par tout moyen, l'existence de celui-ci.

(2) Les opérateurs des réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques proposent à leurs abonnés des systèmes de blocage des communications électroniques malveillantes ou non désirées.

ARTICLE 10.- (1) L'inscription dans un annuaire des abonnés ainsi que la vérification, la correction et la suppression de données à caractère personnel est gratuite. Il n'est demandé aux abonnés, aucune participation aux frais d'élaboration et de publication de l'annuaire.

(2) Les opérateurs et les fournisseurs de services de communications électroniques garantissent le principe du refus de figurer dans l'annuaire pour les abonnés qui en font la demande.

(3) Les personnes physiques qui refusent de figurer dans l'annuaire des abonnés formulent une demande écrite adressée à leur opérateur ou à leur fournisseur de services de communications électroniques. Des frais supplémentaires sont appliqués à cet effet conformément au tarif en vigueur en la matière.

ARTICLE 11.- Les opérateurs et les fournisseurs de services de communications électroniques garantissent l'inviolabilité des communications électroniques. A ce titre ils mettent en place un dispositif technique empêchant, à toute personne non autorisée d'écouter, d'intercepter, de stocker les communications et les données relatives au trafic, sans le consentement préalable des consommateurs concernés.

CHAPITRE III

DU DROIT A L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

ARTICLE 12.- (1) Les opérateurs, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification électronique publient régulièrement et mettent à la disposition des consommateurs, des informations claires, transparentes et actualisées relatives à l'ensemble des services offerts, aux coûts des communications électroniques et aux conditions générales d'offre des services et ce, avant, pendant ou après la conclusion du contrat.

(2) Le contrat visé à l'alinéa (1) ci-dessus comprend les éléments ci-après :

- l'adresse de l'établissement, le numéro de téléphone, le numéro du télécopieur et l'adresse électronique de l'opérateur ou du fournisseur de service lorsqu'ils sont disponibles;
- l'adresse géographique du siège commercial de l'opérateur ou du fournisseur de service si elle est différente de l'adresse d'établissement;
- le(s) service(s) fourni(s) et le délai nécessaire à leur fourniture ;
- le détail des prix et des tarifs pratiqués et les moyens par lesquels des informations actualisées sur l'ensemble des tarifs applicables et des frais de maintenance peuvent être obtenues;
- les types de services de maintenance offerts ou après vente offerts, le cas échéant ;
- la durée du contrat, les conditions de renouvellement et d'interruption des services et du contrat ;
- les compensations et les formules de remboursement éventuellement applicables dans le cas où les niveaux de qualité des services prévus dans le contrat ne sont pas atteints ;
- les modalités de lancement des procédures pour le règlement des litiges;
- les conditions dans lesquelles le consentement de l'abonné doit être donné avant toute modification contractuelle ;
- les conditions dans lesquelles il peut être mis fin au contrat d'abonnement;
- les informations sur les limitations éventuelles de la responsabilité contractuelle.

ARTICLE 13.- Les opérateurs, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification électronique doivent présenter à leurs abonnés des factures qui font mention de façon transparente et dans les langues officielles camerounaises, des informations exactes sur tous les frais pour la période de facturation concernée, la date d'échéance du paiement, les soldes impayés, les frais d'administration connexes, et s'il y a lieu les détails exacts de tous les montants payables ainsi que la date d'échéance de paiement.

CHAPITRE IV
DE LA QUALITE ET DE LA PERMANENCE DES SERVICES DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

ARTICLE 14.- Les opérateurs des réseaux, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification électronique fournissent en permanence aux consommateurs des services de qualité.

ARTICLE 15.- (1) L'Agence s'assure en permanence de la qualité des services offerts aux consommateurs par les opérateurs des réseaux, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification électronique.

(2) Le consommateur est en droit d'exiger réparation de tout préjudice résultant du non respect des clauses contractuelles de fourniture d'un service de communication électronique imputable à l'opérateur.

ARTICLE 16.- (1) Les opérateurs des réseaux, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir la permanence des services offerts aux consommateurs conformément aux dispositions de leurs cahiers de charges.

(2) L'Agence s'assure que les services visés à l'alinéa (1) ci-dessus ne sont pas interrompus, sauf cas de force majeure.

(3) Lorsqu'une interruption de service est envisagée par un opérateur de réseau ou par un fournisseur de service, celui-ci est tenu, préalablement à cette interruption, d'en informer les consommateurs par tout moyen laissant trace écrite quarante huit (48) heures au moins avant. L'opérateur ou le fournisseur en informe l'Agence dans le même délai.

(4) L'interruption visée à l'alinéa (2) ci-dessus ne peut excéder cent quatre-vingt (180) minutes. Au delà de cette période, l'Agence exige de l'opérateur ou du fournisseur de service une mesure de réparation d'ordre général sans préjudice de toute action individuelle des consommateurs ayant subi un dommage particulier.

ARTICLE 17.- Les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques prennent toutes les mesures appropriées pour garantir à leurs abonnés un accès ininterrompu aux services d'urgence.

ARTICLE 18.- Il est interdit aux exploitants des réseaux de communications électroniques et aux fournisseurs des réseaux de communications électroniques ouverts au public de restreindre ou de refuser la connexion des équipements terminaux de communications électroniques agréée par l'Agence, sauf si cette restriction ou ce refus est demandé par les services de l'État pour les nécessités de la défense nationale ou de la sécurité publique.

CHAPITRE V
DU REGLEMENT DES LITIGES ENTRE LES OPERATEURS
ET LES CONSOMMATEURS

ARTICLE 19.- (1) L'Agence est compétente pour connaître, avant la saisine de toute juridiction, des différends opposant les opérateurs des réseaux de communication, les fournisseurs de service et les autorités de certification aux consommateurs.

(2) L'Agence peut, d'office ou à la demande de l'une des parties, procéder à une tentative de conciliation afin de trouver une solution amiable au litige. Elle peut prendre des mesures qu'elle juge utiles à cette fin notamment se faire assister, le cas échéant, par des experts internes ou externes.

ARTICLE 20.- En cas d'échec de la procédure de conciliation engagée par l'Agence, la procédure suivie est celle prévue par les dispositions la loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 susvisée relatives au règlement des litiges entre les opérateurs.

CHAPITRE VI
DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 21.- L'Agence peut, soit d'office, soit à la demande d'une organisation professionnelle, d'une association agréée d'utilisateurs ou d'une personne physique ou morale, sanctionner, après constatation ou vérification, les manquements des opérateurs et des fournisseurs de services de communications électroniques, conformément aux dispositions des article 66 et suivants de la loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 susvisée.

ARTICLE 22.- (1) L'Agence consulte les consommateurs, les fabricants, les entreprises de communications électroniques sur toute question liée aux droits des consommateurs lorsque ceux-ci ont une incidence sur le marché.

(2) Les parties visées à l'alinéa (1) ci-dessus peuvent, suivant les orientations de l'Agence, mettre en place des mécanismes permettant d'améliorer la qualité générale des prestations, notamment en élaborant des codes de conduite ainsi que des normes de fonctionnement.

ARTICLE 23.- Des textes particuliers du Ministre en charge des télécommunications précisent, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent décret.

ARTICLE 24.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE LE, 27 février 2013

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
(é) Philemon YANG**

Décret N°2012/309 du 26 juin 2012 portant modalités de gestion du Fonds Spécial des activités de Sécurité Electronique

Le Président de la République, décrète :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er} : Le présent décret fixe les modalités de gestion du Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique en abrégé « FSE », ci-après désigné le «Fonds».

ARTICLE 2: Le Fonds est placé sous l'autorité du Ministre en charge des télécommunications.

CHAPITRE II : DES RESSOURCES ET DES DEPENSES DU FONDS

SECTION I : DES RESSOURCES DU FONDS

ARTICLE 3: (1) Les ressources du Fonds proviennent:

- des subventions de l'Etat;
- des contributions annuelles, des autorités de certification accréditées, des auditeurs de sécurité, des éditeurs de logiciels de sécurité, des autres prestataires de services de sécurité agréés, à hauteur de 1,5 % de leur chiffre d'affaires hors taxes;
- des dons et legs.

(2) Les ressources du Fonds sont des deniers publics. A ce titre, elles sont gérées suivant les lois et règlements en vigueur.

(3) Les ressources du Fonds sont recouvrées par l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication et déposées dans un compte ouvert à la Banque Centrale par le Ministre en charge des télécommunications.

ARTICLE 4: (1) L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication s'assure de l'effectivité des versements des contributions des autorités de certification accréditées, des auditeurs de

sécurité, des éditeurs de logiciels de sécurité et des autres prestataires de services de sécurité agréés.

(2) Les autorités de certification accréditées, les auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité et les autres prestataires de services de sécurité agréés, sont tenus d'effectuer le paiement de leurs contributions de l'année écoulée au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

(3) L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication assure le contrôle de la sincérité des chiffres d'affaires déclarés par les autorités de certification accréditées, les auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité et les autres prestataires de services de sécurité agréés.

(4) En cas de doute sur la sincérité du chiffre d'affaires déclaré, l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication se réserve le droit de commettre un audit financier et comptable aux frais de l'assujetti.

SECTION II : DES DISPENSES DU FONDS

ARTICLE 5 : les ressources du Fonds sont destinées au financement :

- du développement et de la promotion des activités liées à la sécurité des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information;
- des études et de la recherche en matière de cybersécurité ;
- de la formation, du renforcement des capacités humaines en matière de cybersécurité.

ARTICLE 6: Les interventions au titre du Fonds, s'opèrent à travers trois (3) guichets distincts et indépendants, à savoir:

- le guichet de développement et de la promotion des activités liées à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information sur l'ensemble du territoire national ;
- le guichet des études et de la recherche en matière de cybersécurité ;
- le guichet de la formation et du renforcement des capacités des ressources humaines en matière de cybersécurité.

ARTICLE 7: Le guichet du développement et de la promotion des activités de cybersécurité a pour objet, le financement des projets et le paiement des prestations réalisées au titre notamment:

- du soutien au développement des activités liées à la sécurisation des réseaux et des systèmes d'information et à la certification;
- du soutien à la mise en place des mécanismes destinés à assurer la sécurité et la veille technologique des réseaux et des systèmes d'information au niveau national;
- des contributions financières de l'Etat aux organisations internationales chargées des questions de cybersécurité;
- des prestations de services d'audits technique, financier et comptable visées à l'article 24 ;
- de toute autre activité qui concourt au renforcement de la sécurité des réseaux et systèmes d'information.

ARTICLE 8: Le guichet des études et de la recherche dans le domaine de la cybersécurité a pour objet, le financement et le paiement des prestations des programmes et projets relatifs aux études et à la recherche dans le domaine de la cybersécurité.

ARTICLE 9: Le guichet de la formation et du renforcement des capacités humaines dans le domaine de la cybersécurité a pour objet, le financement et le paiement des prestations des programmes et projets relatifs à la formation et au renforcement des capacités humaines dans le domaine de la cybersécurité.

CHAPITRE III : DE LA GESTION DU FONDS

ARTICLE 10: (1) Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, arrête l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds ainsi que la liste des projets prioritaires, sur proposition du Ministre en charge des Télécommunications, après avis conforme du Comité chargé de la validation des projets, visé à l'article 15 du présent décret.

(2) Le Ministre en charge des Télécommunications transmet au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au plus tard le 31 décembre de l'exercice budgétaire en cours, un rapport sur l'exécution physico-financière des projets.

ARTICLE 11: (1) Un Agent Comptable nommé par arrêté du Ministre en charge des Finances parmi les comptables du trésor est chargé de l'exécution des opérations financières du Fonds. A ce titre, il :

- enregistre toutes les recettes et toutes les dépenses du Fonds;
- assure le règlement des dépenses effectuées sur le Fonds;
- s'assure de la régularité des dépenses du Fonds.

(2) L'Agent Comptable a seul qualité pour opérer tout maniement des fonds ou des valeurs et signer les chèques relatifs aux décaissements des fonds. Il est responsable de la tenue des comptes et de la sincérité des écritures.

(3) Le paiement des dépenses autorisées par l'ordonnateur s'effectue uniquement auprès de l'Agent Comptable du Fonds.

(4) L'Agent Comptable est personnellement responsable de ses opérations financières et comptables. Il est tenu de confectionner à la fin de chaque exercice un compte de gestion.

(5) Le compte de gestion est soumis au jugement de la Chambre des comptes

ARTICLE 12: (1) L'Agent Comptable est soumis à la réglementation applicable aux comptables publics.

(2) La gestion du fonds obéit aux règles de la comptabilité publique.

ARTICLE 13: Le Contrôleur Financier auprès du Ministère en charge des Télécommunications effectue le contrôle des dépenses conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 14: A la fin de chaque exercice, le Ministre en charge des Télécommunications établit un compte administratif des ressources du Fonds.

CHAPITRE IV : DU COMITE DES PROJETS

ARTICLE 15: (1) Il est créé un Comité chargé de la validation des projets prioritaires de recherche, de développement, de formation et des études en matière de cybersécurité, ci-après désigné « le Comité ».

(2) Le Comité assiste le Ministre en charge des Télécommunications dans la validation, le suivi et l'évaluation des projets prioritaires à financer par le Fonds, dans le cadre de la réalisation des missions qui lui sont assignées.

(3) Le Comité est chargé notamment:

- de définir les critères d'appréciation des prestations dans le cadre des missions assignées au Fonds;
- d'examiner et de proposer au Ministre en charge des Télécommunications, les projets à réaliser au titre du développement des activités de sécurité des réseaux et des systèmes d'information sur toute l'étendue du territoire national, de la formation et du renforcement des capacités du personnel;
- d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des prestations et des projets et programmes arrêtés;
- de veiller à l'utilisation conforme des ressources allouées à la réalisation des prestations, des études et des projets du Fonds;
- d'émettre un avis sur les projets susceptibles d'être financés par le Fonds ainsi que sur le montant à allouer à chaque projet;
- d'examiner pour avis, les requêtes introduites par les autorités de certification, les auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité ou les prestataires de services de sécurité et les promoteurs des projets.

ARTICLE 16: Le Comité valide et soumet au Ministre en charge des télécommunications, au plus tard le 30 novembre de l'exercice budgétaire en cours, la liste des projets prioritaires issus des trois (03) guichets visés à l'article 7 ci-dessus, susceptibles d'être financés par le Fonds au titre de l'exercice suivant.

ARTICLE 17: Le Comité est composé ainsi qu'il suit:

Président: Une personnalité nommée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur proposition du Ministre en charge des Télécommunications.

Membres:

- Un (01) représentant de la Présidence de la République; un (01) représentant des Services du Premier Ministre;
- un (01) représentant du Ministère en charge des Télécommunications; un (01) représentant du Ministère en charge des Finances;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la Défense;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la Justice;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'administration territoriale ;

- un (01) représentant du Ministère en charge du Commerce;
- un (01) représentant de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale;
- un (01) représentant du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie;
- un (01) représentant de la Direction Générale à la Recherche Extérieure;
- un (01) représentant de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication;
- un (01) représentant de l'Agence de Régulation des Télécommunications;
- deux (02) représentants des autorités de certification des auditeurs de sécurité,
- des éditeurs de logiciels de sécurité, fournisseurs et autres prestataires des services de sécurité, désignés par leurs pairs.

ARTICLE 18: (1) Les membres du Comité sont désignés par les administrations et les organismes qu'ils représentent.

(2) La composition du Comité est constatée par décision du Ministre en charge des Télécommunications.

(3) Lorsqu'un membre perd la qualité au titre de laquelle il siège au sein du Comité, il cesse aussitôt d'en être membre. Dans ce cas la structure qu'il représente procède à son remplacement.

ARTICLE 19: (1) Le Comité se réunit en session ordinaire au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président. Il peut se réunir en session extraordinaire à la demande du Ministre en charge des Télécommunications.

(2) Tout membre empêché peut se faire représenter. Toutefois, nul ne peut, au cours d'une même session représenter plus d'un membre.

(3) Le comité ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. La présence d'un représentant au moins des autorités de certification accréditées, les auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité et les autres prestataires de services de sécurité agréés est nécessaire à la validité des délibérations du comité, sauf lorsque ceux-ci ont été dûment convoqués à deux (2) reprises sans suite.

(4) Le Président du Comité peut inviter toute personne à participer aux réunions du Comité, avec voix consultative, en raison de ses compétences, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

(5) Les résolutions du Comité sont transmises au Ministre en charge des Télécommunications.

ARTICLE 20: (1) Pour l'accomplissement de ses missions, il est créé auprès du Comité, un Secrétariat technique coordonné par la Direction en charge des infrastructures et des réseaux d'accès aux TIC au Ministère en charge des Télécommunications.

(2) Le Secrétariat technique est un organe d'appui, chargé notamment:

- de préparer les réunions du Comité;
- de dresser les procès-verbaux ainsi que les comptes rendus des réunions du Comité;
- d'élaborer le projet de budget du Fonds à soumettre à la validation du Comité;
- d'élaborer le projet de budget du Comité;
- de collecter, de conserver et de classer la documentation et les archives du Comité;
- de susciter auprès des responsables du secteur, l'identification, la conception et la programmation des projets à fort impact sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information;
- de préparer les projets à soumettre au Comité, ainsi que les programmes et activités éligibles aux ressources du Fonds;
- de faciliter le travail des différents acteurs du Fonds;
- de produire les statistiques relatives aux opérations menées;
- d'élaborer les projets de rapport trimestriel, semestriel et annuel du Comité;
- de procéder à l'évaluation permanente des opérations menées;
- de conduire tous les travaux techniques préparatoires aux réunions du Comité.

(3) Les modalités d'organisation et de fonctionnement du secrétariat technique du comité sont précisées par un texte du ministre en charge des Télécommunications.

CHAPITRE V : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 21: Les autorités de certification accréditée, les auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité et les prestataires de

services de sécurité s'exposent, en cas de défaut de paiement de leur contribution au Fonds dans le délai prévu à l'article 4 alinéa 2 du présent décret, aux sanctions prévues par les articles 60 et suivants de la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010, après mise en demeure de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication.

ARTICLE 22: Les promoteurs des projets financés par le Fonds sont tenus de transmettre au Comité, pour évaluation, des rapports d'étape au 30 novembre de l'exercice budgétaire en cours et des rapports définitifs d'exécution desdits projets, au plus tard, trois mois après la fin des projets.

ARTICLE 23: (1) Au plus tard le 31 mars de l'année budgétaire suivante, le Ministre en charge des Télécommunications recrute, par voie d'appel d'offres, un auditeur indépendant, choisi parmi les cabinets de réputation établie, aux fins de procéder à l'audit technique et financier des dépenses financées par le Fonds au cours de l'exercice écoulé.

(2) Le rapport d'audit visé à l'alinéa 1 ci-dessus est transmis, en version originale éventuellement assortie des observations du Ministre en charge des Télécommunications, au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, aux Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ainsi qu'au Ministre en charge des Finances.

ARTICLE 24: (1) Les engagements effectués ne peuvent, en aucun cas, excéder le montant du budget annuel du Fonds.

(2) Le Fonds ne peut souscrire d'emprunt.

(3) Lorsqu'au terme d'un exercice, les recettes du Fonds sont supérieures aux engagements, l'excédent est reversé au budget du Fonds de l'exercice budgétaire suivant.

(4) Les activités non exécutées à la fin d'un exercice, sont reportées sur l'exercice suivant, sur proposition du Ministre en charge des Télécommunications.

ARTICLE 25: Les actifs de toute nature, acquis au moyen des ressources du Fonds, demeurent la propriété de l'Etat.

ARTICLE 26: (1) Les fonctions de Président, de membre du Comité et de membre du Secrétariat technique sont gratuites. Toutefois, à l'occasion des réunions, il peut leur être alloué, ainsi qu'aux personnes

invitées à titre consultatif, une indemnité dont le montant est fixé par décision du Ministre en charge des Télécommunications.

(2) Le budget du comité est géré suivant les règles de la comptabilité publique.

ARTICLE 27: Les frais de fonctionnement du Comité et du Secrétariat technique sont fixés par un arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur proposition du Ministre en charge des télécommunications.

ARTICLE 28: Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel, en français et en anglais.

Yaoundé, le 26 juin 2012
Le Président de la République

(é) Paul BIYA

Section 3 : De l'Agence Comptable

Article 53 : L'Agence Comptable est placée sous l'autorité d'un Agent Comptable, nommé conformément aux textes en vigueur.

Chapitre III : Des ressources financières

Article 54 : Les ressources financières de Gabon Télévision sont constituées par :

- les dotations budgétaires de l'Etat ;
- les redevances et taxes relatives aux produits et services de télévision ;
- la publicité et le parrainage ;
- les dons et legs.

Chapitre IV : Des dispositions diverses

Article 55 : Les personnels de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 et chaîne 2, spécialisés dans le domaine de la production et de la programmation en télévision sont transférés à Gabon Télévision.

Article 56 : Par l'effet du présent décret, les biens meubles et immeubles affectés à la télévision par la RTG chaîne 1 et la RTG chaîne 2 sont transférés à Gabon Télévision.

Article 57 : Les modalités de transfert prévues aux articles 53 et 54 ci-dessus sont déterminées par voie réglementaire.

Article 58 : Dans le cadre de ses missions, Gabon Télévision peut nouer des partenariats avec des structures publiques ou privées.

Chapitre V : Des dispositions finales

Article 59 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application du présent décret.

Article 60 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 21 juin 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Paul BIYOGHE MBA

Le Ministre de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique
Paul NDONG NGUEMA

Le Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
Magloire NGAMBIA

Le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, chargé de la Réforme de l'Etat
Emmanuel ISSOZE NGONDET

Décret n°0726/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°0804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République Gabonaise;

Vu la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat ;

Vu la loi n°1/2005 du 4 février 2005 portant Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°016/95 du 23 novembre 1995 fixant les Statuts Particuliers des Fonctionnaires du secteur communication ;

Vu la loi n°11/82 du 24 juin 1983 fixant le régime juridique des sociétés à participation financière publique ;

Vu la loi n°12/82 du 24 janvier 1983 portant organisation de la tutelle de l'Etat sur les établissements publics, des sociétés d'économie mixte et des sociétés à participation financière publique, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°3/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail en République Gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°035/PR/MCPEN du 6 février 2010 portant attributions et organisation du Ministère de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le présent décret, pris en application des dispositions de l'article 51 de la Constitution et de la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006 susvisées, porte création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon.

Article 2 : Il est créé et placé sous la tutelle du Ministère en charge de la Communication, un établissement public à caractère technologique doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière dénommé Télédiffusion du Gabon.

Article 3 : Télédiffusion du Gabon a son siège à Libreville.

Chapitre I : Des missions

Article 4 : Télédiffusion du Gabon est chargé de la transmission et de la diffusion des programmes de Radiodiffusion et de Télévision de Radio Gabon, de Gabon Télévision et toute autre chaîne publique ou privée par voie hertzienne, par satellite ou par câble sur l'ensemble du territoire national ou vers l'extérieur du Gabon.

Article 5 : Télédiffusion du Gabon a pour mission de contribuer à la mise en œuvre des politiques en matière de transmission et de diffusion des sons, des images et des données du service public de la radio et de la télévision.

A ce titre, elle est notamment chargée :

- de répondre aux besoins et aspirations de la population en ce qui concerne l'aménagement du territoire national par la couverture en radiodiffusion et en télévision ;
- de concevoir, réaliser et exploiter les équipements de transmission ou de diffusion en tenant compte des évolutions technologiques et des conditions de propagation des ondes électromagnétiques au Gabon ;
- de favoriser l'accès de tous les citoyens aux émissions de radio et de télévision.

Chapitre II : De l'organisation

Article 6 : Télédiffusion du Gabon comprend :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction Générale ;
- l'Agence Comptable.

Section 1 : Du Conseil d'Administration

Article 7 : Télédiffusion du Gabon est administrée par un Conseil d'Administration chargé de définir les lignes générales de son action pour la réalisation des objectifs de l'établissement et le contrôle de sa gestion.

Article 8 : Le Conseil d'Administration de Télédiffusion du Gabon comprend, outre son Président :

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant de la Primature ;
- un représentant du Ministère de la Communication ;
- un représentant du Ministère du Budget ;
- un représentant du Ministère de l'Economie ;
- un représentant du Ministère de l'Environnement.

Le Directeur Général et l'Agent Comptable de Télédiffusion du Gabon assistent aux réunions du Conseil sans voix délibérative.

Article 9 : Les membres du Conseil d'Administration de Télédiffusion du Gabon sont choisis parmi les cadres supérieurs du secteur public, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins quinze ans dans les domaines de la communication, de l'administration ou des finances et nommés par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 10 : Le Conseil d'Administration de Télédiffusion du Gabon se réunit au moins quatre fois par an à la demande de son Président ou de deux tiers de ses membres.

Les délibérations du Conseil d'Administration de Télédiffusion du Gabon sont adoptées à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire fixée par un arrêté du Ministre chargé de la Communication. Les autres membres du Conseil perçoivent un jeton de présence par séance.

Section 2 : De la Direction Générale

Article 11 : La Direction Générale de Télédiffusion du Gabon est placée sous l'autorité d'un Directeur Général.

Article 12 : Le Directeur Général assure le bon fonctionnement de Télédiffusion du Gabon. Il est notamment chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Il prépare les sessions du Conseil d'Administration et en assure le secrétariat.

Article 13 : Le Directeur Général est nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans les secteurs de la communication ou des télécommunications.

Il est assisté d'un Directeur Général Adjoint nommé dans les mêmes formes et conditions.

Article 14 : La Direction Générale de Télédiffusion du Gabon comprend :

- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction Technique ;
- la Direction de l'Exploitation ;
- les Directions Provinciales.

Sous-Section 1 : De la Direction Administrative et Financière

Article 15 : La Direction Administrative et Financière est chargée de l'administration de l'établissement public et de sa gestion financière. Elle prépare les projets de budget et s'assure du bon fonctionnement des structures administratives ainsi que de l'état des biens meubles et immeubles.

Article 16 : La Direction Administrative et Financière est placée sous l'autorité d'un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication ou des télécommunications.

Article 17 : La Direction Administrative et Financière comprend :

- le Service des Ressources Humaines ;
- le Service Financier ;
- le Service de l'Entretien et de la Logistique ;
- le Service du Courrier.

Article 18 : Le Service des Ressources Humaines est chargé de la gestion du personnel de Télédiffusion du Gabon.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 19 : Le Service Financier est chargé d'élaborer les projets de budget et de suivre leur exécution. Il assure la tenue des comptes de recettes et de dépenses de Télédiffusion du Gabon.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 20 : Le Service de l'Entretien et de la Logistique est chargé de l'entretien des biens meubles et immeubles de Télédiffusion du Gabon ainsi que de la gestion des moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 21 : Le Service du Courrier est chargé du courrier arrivée et départ ainsi que de l'archivage des documents techniques, administratifs et financiers.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Sous-Section 2 : De la Direction Technique

Article 22 : La Direction Technique est chargée des études, de la conception et de l'installation des équipements de transmission et de diffusion en conformité avec les normes et les plans de fréquences fixés par les accords internationaux ratifiés par le Gabon. Elle assure également la maintenance et la réhabilitation de ces équipements en tenant compte de leur durée de vie et des évolutions technologiques.

Article 23 : La Direction Technique est placée sous l'autorité d'un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication ou des télécommunications.

Article 24 : La Direction Technique comprend :

- le Service des Etudes ;
- le Service Technique ;
- le Service de la Maintenance.

Article 25 : Le Service des Etudes est chargé de concevoir et d'élaborer des projets indispensables au développement de la radio et de la télévision dans le respect des normes et des plans de fréquences conformes aux accords internationaux ratifiés par le Gabon.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 26 : Le Service Technique est chargé de l'installation et de la mise en service des équipements de transmission de la radio et de la télévision. Il en assure également la réhabilitation.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur

proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 27 : Le Service de la Maintenance est chargé de l'entretien des équipements de transmission et de diffusion de la radio et de télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Sous-Section 3 : De la Direction de l'Exploitation

Article 28 : La Direction de l'Exploitation est chargée du fonctionnement régulier des équipements de transmission et de diffusion sur l'ensemble du territoire national. Il est responsable de la continuité des émissions de radio et de télévision.

Article 29 : La Direction de l'Exploitation est placée sous l'autorité d'un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication ou des télécommunications.

Article 30 : La Direction de l'Exploitation comprend :

- le Service de l'Exploitation des Transmissions ;
- le Service de l'Exploitation des Centres Emetteurs Ondes Courtes et Ondes Moyennes ;
- le Service de l'Exploitation des Centres Emetteurs de Modulation de Fréquences et de Télévision.

Article 31 : Le Service de l'Exploitation des Transmissions est chargé d'assurer les liaisons permanentes ou occasionnelles des différentes chaînes de radio et de télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 32 : Le Service de l'Exploitation des Centres Emetteurs Ondes Courtes et Ondes Moyennes est chargé du fonctionnement régulier des émetteurs Ondes Courtes et Ondes Moyennes.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 33 : Le Service de l'Exploitation des Centres Emetteurs de Modulation de Fréquences et des Emetteurs de Télévision est chargé du fonctionnement régulier des émetteurs de Modulation de Fréquences (FM) et de Télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Sous-Section 4 : Des Directions Provinciales

Article 34 : Huit (8) Directions Provinciales sont chargées d'assurer la décentralisation des activités de Télédiffusion du Gabon.

Article 35 : Les Directions Provinciales sont placées sous l'autorité de Directeurs nommés par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication ou des télécommunications.

Article 36 : Une Direction Provinciale comprend :

- un Service Administratif ;
- un Service de Maintenance ;
- un Service d'Exploitation.

Article 37 : Le Service Administratif est chargé des tâches administratives et financières de la Direction Provinciale.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 38 : Le Service de Maintenance est chargé de l'entretien des équipements de transmission et de diffusion de la province.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 39 : Le Service d'Exploitation est chargé du fonctionnement régulier des équipements de transmission et de diffusion de la province et assure la continuité des émissions de radio et de télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Section 3 : De l'Agence Comptable

Article 40 : L'Agence Comptable est placée sous l'autorité d'un Agent Comptable nommé conformément aux textes en vigueur.

Chapitre III : Des ressources financières

Article 41 : Les ressources financières de Télédiffusion du Gabon sont constituées par :

- les dotations budgétaires de l'Etat ;
- les redevances et taxes relatives aux produits et services de diffusion ;
- les prestations et autres services ;
- les dons et legs.

Chapitre IV : Des dispositions communes

Article 42 : Les personnels de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 et de la Radiodiffusion Télévision

Gabonaise chaîne 2 ainsi que les fonctionnaires mis à la disposition de l'Etat par Gabon Télécom, spécialisés dans le domaine de la transmission et de la diffusion, sont transférés à Télédiffusion du Gabon.

Article 43 : Par l'effet du présent décret, les biens meubles et immeubles propres à l'Etat ou en partage, spécialisés dans la transmission et la diffusion des émissions de radio et de télévision et affectés par l'Etat à la RTG chaîne 1 et la RTG chaîne 2 sont transférés à Télédiffusion du Gabon.

Article 44 : Les modalités de transfert prévues aux articles 42 et 43 ci-dessus sont déterminées par voie réglementaire.

Article 45 : Dans le cadre de ses missions, Télédiffusion du Gabon peut nouer des partenariats avec des structures publiques ou privées.

Chapitre V : Des dispositions finales

Article 46 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application du présent décret.

Article 47 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 21 juin 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Paul BIYOGHE MBA

Le Ministre de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique
Paul NDONG NGUEMA

Le Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
Magloire NGAMBIA

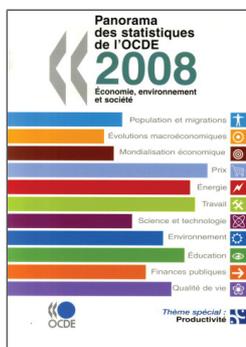
Le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, chargé de la Réforme de l'Etat
Emmanuel ISSOZE NGONDET

COUR CONSTITUTIONNELLE

Décision n°023/CC du 17 juin 2010 relative à la requête du Collectif des agents contractuels de Gabon Poste non retenus par la Poste S.A tendant à voir constater la violation de leurs droits fondamentaux

AU NOM DU PEUPLE GABONAIS ;
LA COUR CONSTITUTIONNELLE ;

Vu la requête enregistrée au Greffe de la Cour le 26 août 2010 sous le n°195/GCC, par laquelle le Collectif des agents contractuels de Gabon Poste non retenus par la Poste



Extrait de :

Panorama des statistiques de l'OCDE 2008 Économie, environnement et société

Accéder à cette publication :

<http://dx.doi.org/10.1787/factbook-2008-fr>

Bilan de la croissance pour les pays de l'OCDE

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Bilan de la croissance pour les pays de l'OCDE », dans *Panorama des statistiques de l'OCDE 2008 : Économie, environnement et société*, Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/factbook-2008-93-fr>

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

BILAN DE LA CROISSANCE POUR LES PAYS DE L'OCDE

Il est possible de renforcer la croissance économique en augmentant la quantité et en modifiant le type de main-d'œuvre et de capital utilisés dans le cadre de la production, ainsi qu'en améliorant l'efficacité globale avec laquelle ces facteurs de production sont combinés, c'est-à-dire la productivité multifactorielle (PMF). L'analyse causale de la croissance consiste à décomposer l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) en distinguant les contributions du travail, du capital et de la PMF.

Définition

La démarche d'analyse causale de la croissance repose sur la théorie microéconomique de la production, et elle est directement liée au calcul de la croissance de la PMF. Celle-ci est mesurée en déduisant de la croissance de la production celles des apports de travail et de capital. Inversement, la même relation peut être utilisée pour expliquer la croissance de la production à partir des taux de variation des apports de travail et de capital et de la croissance de la PMF.

Dans le cadre de ces calculs, le taux de croissance des apports de travail et de capital est pondéré par la part des coûts totaux qu'ils représentent. Par conséquent, la contribution du travail à la croissance du PIB est mesurée par le rythme auquel augmente l'apport de main-d'œuvre, multiplié par l'importance relative de ce facteur mesurée par son poids dans les coûts totaux. La contribution du capital, ou de certains types de capital, à la croissance est mesurée d'une manière similaire, de sorte que la contribution d'un facteur à la croissance économique résulte toujours de la conjonction de deux éléments : le taux de croissance dudit facteur et son importance relative dans la production.

Comparabilité

L'analyse du rôle joué par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la croissance du PIB et de la PMF repose sur la distinction entre le capital en TIC et le capital hors TIC. Le capital en TIC comprend le matériel informatique, les équipements de communication et les logiciels. Le capital hors TIC se compose du matériel de transport et de la construction non résidentielle, des produits de l'agriculture, des ouvrages en métaux et machines autres que le matériel informatique et les équipements de communication, ainsi que

des autres produits entrant dans la formation brute de capital fixe hors logement.

Dans le cadre de l'analyse causale de la croissance, la mesure adéquate de l'apport de capital est le flux de services productifs pouvant être obtenus à partir du stock cumulé des investissements antérieurs en actifs immobilisés. L'OCDE estime la valeur de ces services à l'aide du taux de variation du « stock de capital productif ». Cette mesure prend en compte l'usure et les mises au rebut, autrement dit les réductions de la capacité productive des actifs immobilisés. Le prix des services tirés du capital pour chaque type d'actif est mesuré par leur « loyer ». En principe, ce dernier pourrait être directement observé s'il existait des marchés de services tirés du capital. En pratique, cependant, il faut imputer ces loyers pour la plupart des actifs, en utilisant le loyer implicite que les détenteurs de ces biens d'équipement se « versent » à eux-mêmes (appelé également « coût d'usage du capital »).

Le nombre total d'heures travaillées est une mesure incomplète de l'apport de travail, car elle ne prend pas en compte les variations des qualifications de la main-d'œuvre au fil du temps, liées par exemple à leur niveau d'instruction ou à leur expérience professionnelle. Des ajustements en fonction de ces attributs permettraient de cerner plus précisément la contribution du facteur travail à la production. En l'absence de tels ajustements, comme c'est le cas pour la série présentée ici, une accélération de la croissance de la production découlant d'un renforcement des qualifications de la main-d'œuvre est intégrée dans le facteur résiduel que constitue la PMF, au lieu d'être attribuée au travail. Il convient de ne pas perdre cet élément de vue lors de l'interprétation des taux de croissance de la PMF.

Dans les graphiques, la période couverte par les données est 1985-2004 pour l'Australie, la Belgique, le Japon et la Suisse, 1985-2005 pour le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, 1990-2006 pour l'Espagne, 1991-2006 pour l'Allemagne, 1995-2004 pour la Suisse, et 1995-2005 pour l'Autriche et le Portugal.

Source

- OCDE Base de données de la productivité.

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- OCDE (2004), *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Comprendre la croissance économique : Analyse au niveau macroéconomique, au niveau sectoriel et au niveau de l'entreprise*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2007*, OCDE, Paris.

Publications méthodologiques

- OCDE (2002), *Mesurer la productivité – Manuel de l'OCDE : Mesurer la croissance de la productivité par secteur et pour l'ensemble de l'économie*, OCDE, Paris.
- Schreyer, P. (2004), *OECD Economic Studies n° 37*, 2003/2, OCDE, Paris.
- Schreyer, P., P.-E. Bignon et J. Dupont (2003), *OECD Capital Services Estimates*, Documents de travail de la Direction des statistiques, n° 2003/6, OCDE, Paris.

Sites Internet

- www.oecd.org/statistics/productivity.
- www.oecd.org/statistics/productivity/compendium.

Tendances à long terme

De 1985 à 2006, dans la plupart des pays de l'OCDE, la croissance du PIB a été tirée dans une large mesure par la croissance du capital et celle de la PMF. Dans de nombreuses économies, environ un tiers de l'augmentation du PIB était attribuable à la croissance du capital de 1985 à 2006. Au cours de la même période, les services tirés du capital en TIC ont représenté entre 0.2 et 0.6 point de pourcentage de la croissance du PIB. La contribution du capital à l'augmentation du PIB était essentiellement imputable aux TIC en Australie, au Danemark, en France, en Nouvelle-Zélande, en Suède, au Royaume-Uni et aux États-Unis ; leur contribution était plus modeste en Italie, et encore plus réduite en Autriche et en Irlande. De 1985 à 2006, la progression de la PMF a également constitué une importante source de croissance du PIB en Finlande, en Irlande et au Japon, tandis que sa contribution a été très limitée au Canada, en Espagne, en Italie, en Nouvelle-Zélande et en Suisse. La croissance de l'apport de travail a également joué un rôle important dans quelques pays entre 1985 et 2006, notamment en Australie, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, en Irlande et aux Pays-Bas.

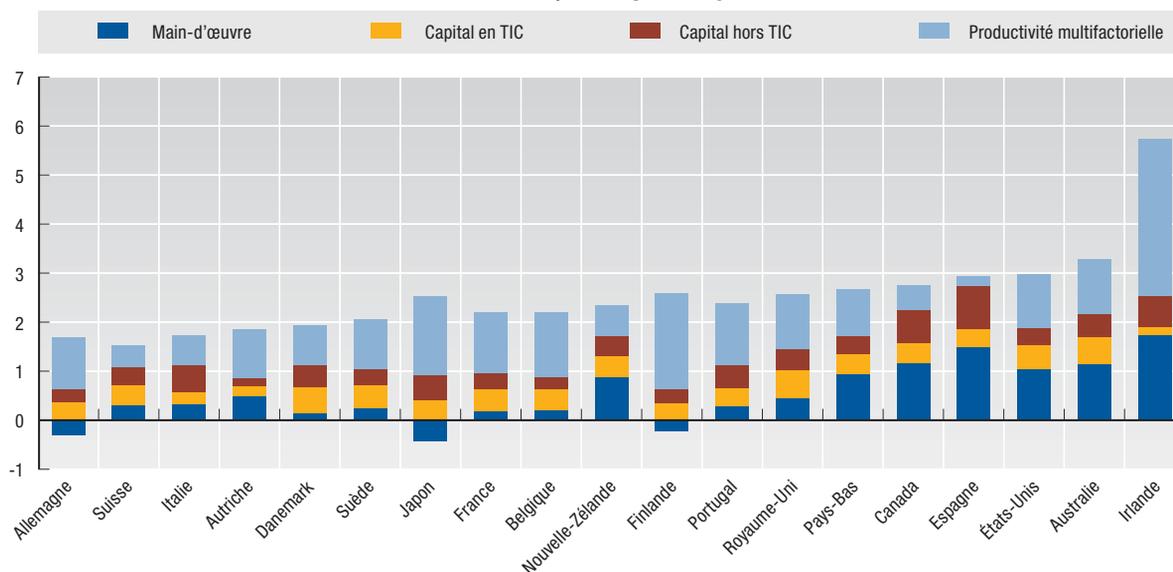
Contributions à la croissance du PIB

Croissance annuelle moyenne en pourcentage, 1985-2006

	Main-d'œuvre	Capital en TIC	Capital hors TIC	Productivité multifactorielle	Croissance du PIB
Allemagne	-0.31	0.35	0.28	1.05	1.35
Australie	1.13	0.57	0.46	1.12	3.25
Autriche	0.48	0.20	0.18	1.00	1.85
Belgique	0.19	0.44	0.24	1.34	2.21
Canada	1.16	0.41	0.67	0.51	2.72
Danemark	0.14	0.52	0.45	0.83	1.94
Espagne	1.49	0.35	0.89	0.21	2.91
États-Unis	1.03	0.49	0.36	1.09	2.94
Finlande	-0.22	0.34	0.29	1.96	2.35
France	0.18	0.44	0.34	1.24	2.19
Irlande	1.72	0.18	0.63	3.21	5.65
Italie	0.32	0.25	0.55	0.60	1.72
Japon	-0.43	0.39	0.53	1.61	2.08
Nouvelle-Zélande	0.87	0.44	0.40	0.63	2.32
Pays-Bas	0.92	0.41	0.38	0.96	2.65
Portugal	0.28	0.36	0.49	1.25	2.36
Royaume-Uni	0.43	0.58	0.43	1.14	2.57
Suède	0.23	0.48	0.33	1.01	2.04
Suisse	0.29	0.41	0.38	0.45	1.54

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/276076835308>
Contributions à la croissance du PIB

Croissance annuelle moyenne en pourcentage, 1985-2006


 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/400711823826>

Université Paris 13 Sorbonne Paris cité

UFR DES SCIENCES DE LA COMMUNICATION

Numéro attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Thèse

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS 13

Discipline : Sciences de l'information et de la communication

Présenté et soutenu publiquement

par **Rockaya Nielle DITENGOU**
à Villetaneuse le 08 décembre 2016

Politique, médias et développement. L'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cas du Gabon en Afrique centrale

Volume II : Annexes

Directeur de thèse :

Roger BAUTIER professeur émérite à l'Université Paris 13

Jury :

Roger BAUTIER professeur émérite à l'Université Paris 13

David Douyère, professeur à l'Université François-Rabelais de Tours

Stéphane Olivesi, professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Geneviève Vidal, maître de conférences HDR à l'Université Paris 13

Lise Vieira, professeur à l'Université Bordeaux Montaigne

Cameroun (Yaoundé) du 19 au 24 août 2013

CAMEROUN

Echange du 22 août 2013 à Yaoundé.



Figure 1 Ministère des Postes et des Télécommunications du Cameroun © Ditengou Rockaya Nielle. Août 2012



M. NGAE Denis, Directeur des Infrastructures et Réseaux de Télécommunications et TIIC

Bonjour, pouvez-vous me parler de votre activité, des projets de développement des nouvelles technologies au Cameroun.

M. NGAE : Au Cameroun il ya un développement du numérique important. Les zones citadines sont très bien pourvues et les zones rurales sont servies à 60% à travers de grands projets : câble sous marin SA3, le câble WASC (à Lembe), le *main one* (Kribi) etc.

Il ya quatre points d'atterrissage pour baisser les coûts d'accès à ces nouvelles technologies. Il ya aussi un projet de connexion sous-régionale qui débutera en 2014. Un projet avec des Chinois pour 400km de fibre de connexion. On peut aussi citer le projet panafricain de service en ligne.

On met aussi en place des sessions de téléformation : les télé-centres en zones rurales dont le but est de faciliter l'accès à Internet, accompagner le développement en zone rurale...

Il y a véritablement une action soutenue des politiques de développement des nouvelles technologies.

Il ya moins d'efforts à réaliser en zones urbaines, il ya donc une forte concentration des projets pensés aussi bien avec les ONG, la société civile et l'action des opérateurs. Autant d'éléments qui facilitent la connexion pour les citadins

Cameroun (Yaoundé) du 19 au 24 août 2013

Pour ce qui est du coût de la connexion à internet est-ce que c'est facile. (L'interlocuteur me transmettra un document bilan (non reçu finalement))

Les efforts sont faits mais nous pensons que les couts restent élevés. L'objectif est d'arriver à un coût de connexion nul. Car avec les TIC on peut avoir accès à d'autres outils du développement. Et c'est tout l'enjeu, c'est indispensable.

Quelle est la spécificité des besoins des populations rurales à votre avis, des applications adaptées ?

M. NGAË : Nous avons fait une étude. Il ya donc un réseau de télé-centres qui se met en place. Avec un gestionnaire sur place dans chacun des points. Remonter l'information ainsi que les besoins des populations. Je pense à un qui est à Makéné sur la route de l'Ouest du pays.

Il y a une sorte de course vers les applications, est-ce que pour le Cameroun il y a un enjeu du type être au point pour le commerce en ligne et tout ce que cela comporte ?

M. NGAË : Avec l'expérience que l'on a, on sait qu'on n'aura pas la prétention d'aller vers ce type de besoins. Nous avons nos besoins spécifiques. Il faut d'abord voir avec les populations afin de développer les applications qui correspondent à leurs besoins. Si une population doit choisir entre un point d'eau et avoir de l'électricité, elle choisirait le puits d'eau. Donc il vaut mieux apporter des réponses appropriées. Ça ne sert à rien de mettre en place des choses qui ne sont pas utiles.

C'est peut-être une course au développement qui motive certaines politiques

M. NGAE : On ne peut pas courir après des choses qui ne sont pas adaptées culturellement. Car on ne pourra pas les utiliser de façon optimale. Il vaut mieux mettre en place des applications qui sont utiles.

Par exemple en arrivant dans la région septentrionale du Cameroun, je me suis aperçu qu'il n'y avait pas de médecins. Alors que faire ? Les médecins qui sont à Yaoundé ne veulent pas aller travailler en province faute de confort. On peut penser à une application dans ce sens. Une application qui permettrait aux médecins de consulter des patients à distance. Voilà des choses qui sont intéressantes.

Ça fait combien de temps que le Cameroun s'est lancé dans ce processus de développement des nouvelles technologies ?

M. NGAE : Pour les dirigeants il y a des priorités telles que la route, la santé etc. Hors, à termes, ce sont les TIC qui vont soutenir le développement. Je me dis que ce n'est pas facile, mais avec le peu de moyens qu'il y a on peut faire quelque chose. On s'y est mis depuis 2005 globalement. Maintenant j'ai le sentiment que les dirigeants comprennent mieux ces enjeux maintenant. Car c'est le deuxième poste de dépense du gouvernement. Mais dans les faits on attend toujours.

Et ça représente quoi le budget, pour les TIC si ce n'est pas indiscret ?

Les acteurs sont nombreux : certains opérateurs investissent jusqu'à 200 milliards de francs Cfa pour mettre en place leurs réseaux. L'Etat garde peut-être le back.

L'Etat garde un monopole ?

M. NGAE : C'est peut-être le cas dans les transports, les ponts d'atterrissage. Mais de façon certaine, l'Etat dépensera peut-être 14 milliards pour la finalisation du pont Wax. Il faut rembourser le partenaire financier qui a mis ces fonds à disposition. Et le remboursement se fera en 2014

Pour certains pays, l'Etat essaie de garder le contrôle d'un projet. C'est le cas au Cameroun ?

M. NGAE : Le rôle de l'Etat, est toujours lié à la souveraineté. L'Etat investit dans les structures de bases car les opérateurs visent toujours leurs objectifs financiers.

Et depuis 2005, comment se présente l'évolution de la couverture du réseau national quel est la contribution des TIC dans l'économie nationale ?

M. NGAE : Nous vous enverrons une documentation complète.

Et à propos de l'usage de l'Internet ?

M. NGAE Les jeunes c'est à travers leurs portables qu'ils échangent. Le coût des ordinateurs a considérablement baissé, les taxes douanières sur ces équipements baissent aussi.

Il y a des projets qui visent à faciliter l'accès à internet : le centre africain, projet de la banque (mondial). Ce projet en phase d'étude au Cameroun. Le projet existe depuis 2008. Le Gabon et d'autres pays y sont intégrés mais travaille de façon spécifique.

Quel avenir pour les TIC à votre avis ?

M. NGAE : On est résolument dépendants, ça nous facilite la vie. Pour les échanges professionnels. La tendance est que les réunions se déroulent sans papiers. Quand je veux envoyer de l'argent aux parents au village etc.

Il y a beaucoup de désenchantement (dans l'industrie du livre, la cyber criminalité). Est-ce qu'on n'est pas en train d'aller vers quelque chose qui pourrait nous dépasser tous ?

M. NGAE : On est obligé, il faut aller vers ce qui est utile simplement. Est-ce que le fait de rendre le livre accessible est bénéfique pour le pays. Quelles sont les politiques qu'on peut mettre en place pour mettre des garde-fous. Il vaut mieux réfléchir.

Est-ce que la population est suffisamment impliquée dans le projet. Est-ce qu'il y a assez de recul pour s'en apercevoir.

Il ya deux niveaux. Au niveau décisionnel: il y avait ceux qui étaient réticents. Tout le monde est presque obligé d'avoir une adresse mail. Même au niveau du premier ministre qui est très TIC, on ne peut pas lui dire qu'on n'a pas d'adresse mail. Donc la tendance s'est généralisée. Pour un transfert d'argent il y a un envoi de sms sur son téléphone. Tout ceci indique que le plus grand nombre suit.

Est-ce qu'au Cameroun la cyber criminalité se pose comme un gros problème ?

Les plaintes dans ce sens sont nombreuses. Nous avons renforcé notre arsenal judiciaire. Mais ceux qui sont coupables de ces actes ont toujours une longueur d'avance.

Est-ce que l'arsenal judiciaire est propre au ministère ?

Elle a été élaborée au ministère des Télécommunications oui. La loi sur la cybercriminalité.

(Cadre juridique cf document bilan)

(Fin de l'entretien)

Echange du 22 août 2013 à Yaoundé

Interlocuteur : Mr Robert ALABATENA, Ingénieur des T. des Télécommunications. Msc en Analyse et Evaluation des Projets. Chef de Division.

Sur les conseils de Monsieur Ngae, nous devons (Mr Alabatena et moi) discuter du projet E-post (Eletronic postals-)

Sur quels projets travaillez-vous et que pouvez-vous me dire ?

Robert ALABATENA : Dans la stratégie de mise en œuvre de nouvelle technologie, nous avons lancé une étude pour voir les spécificités des localités. Nous sommes allés dans des localités en nous rendant compte que dans une par exemple on fait de l'artisanat et on fournit un site internet pour des échanges commerciaux. Ce système permettrait de faciliter la localisation de certains produits. Les paysans et autres acheteurs (même des Gabonais) n'auront plus à parcourir des kilomètres sans savoir à l'avance si le produit pour lequel ils se déplacent n'est pas en rupture de stock. Et surtout la personne aura une information efficace, elle trouvera rapidement un autre endroit où se procurer ce qu'il lui faut.

L'idée est de tester ce projet. Et de voir comment le développer davantage. Le but est de cibler les besoins précis des populations.

Que pouvez-vous me dire à propos du projet E-poste ?

Ce projet est centralisé au niveau de la Campost. Cette dernière gère les services postaux: Campost signifie " la Cameroun postal services".

Mais le gouvernement est lent dans sa prise de décision notamment sur ce projet. Je pense qu'il faut des partenariats publics privés pour un projet du type E-Post. Car la Campost ne peut pas financer toute seule un projet de cette envergure.

Cameroun (Yaoundé) du 19 au 24 août 2013

Il y a des possibilités que des pays voisins soient associés à ce projet ?

Au niveau sous régional il y a des projets mutualisés à cette échelle à l'exemple de l'IPA.

Sur ce projet E-poste on peut imaginer de mutualisés des prestations de certains pays.

Mais l'idéal est qu'on vous parle aussi des projets des télé-centres. Ce projet est très intéressant il vise directement les populations rurales et l'accès aux nouvelles technologies.

(Fin de l'entretien)

Cameroun (Yaoundé) du 19 au 24 août 2013

Echange avec Mr Tomatia technicien rattaché à Mr Robert ALABATENA

Bonjour, pouvez-vous me parler des télé-centres ?

Mr Tomatia : L'objectif de ce projet est de réduire la fracture numérique en zone rurale.

Il a été initié en 2002. Il est prévu que nous implantions 205 sites. Nous en avons déjà 115 qui fonctionnent. Les autres sont en cours de construction, nous ne savons pas actuellement à quelle horizon l'objectif sera atteint.

Le moyen par lequel le projet est réalisé est le VSAT. Ce qui permet d'avoir un accès aux services tels que le téléphone, le fax, la saisie, la photocopie...

Nous pourrions rendre la fibre optique accessible dans les secteurs géographiques déjà traversés par le tracé du dispositif technique qui existe.

Comment ce projet est-il financé ?

Mr Tomatia : L'Etat supervise la gestion, installe les infrastructures. Il y a une réflexion sur la rétrocédation pour que l'Etat se défasse du projet. Les partenaires sont CAMTEL, MNT¹. L'Etat est impliqué à 90% de la gestion du projet.

Les projets ont démarrés prioritairement dans des localités où les bâtiments ont été offerts par le territoire d'accueil. Pour un site de télé-centre l'Etat investit 72 millions de francs CFA. Etant un service universel, il n'y aura pas de retombés financiers à attendre.

Comment communiquez-vous sur ce projet, comment les populations savent que tout ceci est en train de se mettre en place ? ?

Principalement par le biais des séminaires que nous organisons.

¹ Ce sont des opérateurs de téléphonie mobile, mais ils s'impliquent également dans le développement des nouvelles technologies.

Est-il possible de visualiser à travers une carte l'évolution de ce projet, ou mêmes les perspectives de ce projet ?

Mr Tomatia : Nous vous enverrons une documentation complète dessus.

Qu'en est-il de la perception que ces populations ont du projet et des réalisations ? Sont-elles satisfaites ??

La connexion à l'Internet est lente. Mais le projet brasse large : on va couvrir le télé-enseignement, la télémédecine, et d'autres services de télécommunications, et même le courrier à travers le projet E-post.

(Fin de l'entretien)

Echanges du 21 Août 2012 à Libreville à l'ANINF¹

*Entretien avec M Mr MBADINGA Directeur du service de gestion des fréquences
l'Aninf*

Moi : Quelle est l'activité de cette direction ?

Mr MBADINGA : La direction de fréquence s'occupe de la gestion du spectre des fréquences. On alloue aux opérateurs (radios, télévisions, aéroports...) des fréquences qui leur permettent de déployer des réseaux de radio électriques.

Tout ce qui est communicationnelle. On alloue simplement des fréquences. La démarche est celle-ci : Le ministère de la communication nous envoie les dossiers de candidatures, et nous nous occupons de la suite techniquement. Si le dossier n'est pas conforme aux exigences de notre service, on le renvoie au ministère qui est emmené à recontacter le client afin de lui signifier le défaut relevé. Mais dans le cas où le dossier est correct, il revient aussi au ministère de faire une réponse positive au client.

Quelles sont ces fréquences ?

Peu importe le types de stations radio électriques: radio (civil, militaire) téléphonie etc. Quelque soit le type de fréquence, dès qu'il s'agit de les distribuer, c'est nous qui nous en occupons.

Ça fait combien de temps que l'Aninf s'occupe d'attribuer des fréquences ?

Ça fait un an que l'Aninf a repris cette activité (2011). C'est Artel qui s'occupait de le faire en étroite collaboration avec le ministère un autre organisme privé.

Et avant qu'Artel ne s'en occupe ?

Tout ce qui était radio et tv FM c'était le CNC et le ministère qui avait la mission d'attribuer les fréquences. Ils avaient les compétences techniques et administratives.

¹ ANINF : AGENCE NATIONALE DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES ET DES FREQUENCES-

Est-ce qu'on sait si la couverture des fréquences est satisfaisante (au niveau national) ?

Je ne peux pas le dire. Mais Libreville (la capitale) est mieux pourvue. On a plus de dix chaînes de radio. Pour ce qui est de la télé Libreville et port gentil sont les villes les mieux servies.

L'Aninf s'occupe-t-elle de réguler l'accès aux chaînes étrangères pour une information plus complète ou mieux contrôlée ?

C'est vrai que l'Aninf a un aspect audiovisuel. Mais notre travail porte essentiellement sur les émetteurs télévisions, sur l'aspect technique. La mission pourrait s'étendre aux émetteurs radio.

Historiquement est ce que le travail des médias a changé, il ya t-il des moments durant lesquels vous êtes plus sollicités pour la création des stations de radios

?

Quand il y a un besoin de créer une station de radio il est satisfait. Il ya des gens qui souhaiteraient relayer des événements créant des radios présidentielles. Mais les événements comme la Can ont plus de portée que les élections.

Qu'est ce qui techniquement a évolué dans le travail de l'attribution des fréquences

On est arrivés à l'évolution des technologies. Il faut comprendre que tout ce qui analogique appartient au passé. On passe au numérique. C'est une mesure qui ne dépend pas exclusivement du Gabon ou des pays africains mais de l'union internationale de la communication.

Quels sont les délais pour ce passage de l'analogie au numérique ?

Les délais d'exécution pour la TNT sont : première phase 2015 et la finalisation interviendra en 2020.

Echanges du 23 Août 2012 à Libreville avec des agents de l'opérateur LIBERTIS (opérateur de téléphonie mobile)

Entretien avec Le service d'exploitation et de maintenance des réseaux mobiles.

Interlocuteurs : Blaise DOUMI et Abderhaman OYABI

Moi : Quel est votre activité au sein de ce service ?

Blaise DOUMI et Abderhaman OYABI : On assure les interventions pour le bon fonctionnement du réseau téléphonique. Il y a un élément essentiel qui est la fréquence. On gère la valeur de fréquence.

Quel est votre marge de marché dans la distribution des services de fréquences au Gabon ?

La bande de fréquence **GSM** est répartie sur une échelle de 0 à 124 (canaux)-900 méga² et on est 3 opérateurs sur cette bande. La répartition des fréquences est faite de façon équitable. Les trois principaux opérateurs se partageaient le réseau de fréquence. Mais l'arrivée de nouveaux opérateurs contraint les anciens à faire « de la place » dans leur espace hertziens. Ce qui a pour conséquence un dérèglement du réseau et un impact sur la qualité du service aux abonnés.

Il existe un autre réseau : l'E900 attribué à l'opérateur Azur.

La technologie GSM date de 1999 ; Avant le GSM c'était le système Amps les numéros 75. Amps correspond au système analogique et le GSM au numérique. Après , ce sera peut-être les technologies 3G+, 4G+ LTE.

On offre aux abonnés les services comme la voix, la data (internet via le téléphone)

Est-ce que vous avez le sentiment que les utilisateurs sont satisfaits de la qualité des services fournis?

² Il existe des sous-bandes avec plus de canaux (1800) (Azur)

Entretiens réalisés à Libreville du 27 juillet au 27 août 2012

On a fait une étude comparative des 3 principaux opérateurs, on sait qu'on a le meilleur débit. Une étude de l'Arcep l'a également confirmée. Mais les choses évoluent rapidement donc notre technologie peut-être rattrapée, et même dépassée par les autres opérateurs. Mais le service marketing peut avoir des éléments précis. On a également un call center qui gère des appels clients.

Et à propos du nombre des abonnés, il est important chez vous ? (Information confidentielle).

Mais de façon générale?

Airtel (concurrent direct) avait plus de 50% du marché il y a 4 ans. Et cette tendance a changé, et nous avons une offre de double crédit qui fait notre particularité. Notamment dans la façon dont nous la mettons à disposition des abonnés : en effet nous offrons plus (+) 100% de crédit de rechargé et tu peux appeler vers tous les opérateurs. Ce qui n'est pas le cas des autres opérateurs. Ils offrent du double crédit mais avec la possibilité d'appeler uniquement vers les abonnés de son opérateur de base.

Il y a un service de téléphonie fixe et Mr Essimegane (que je n'ai pas vu) serait un interlocuteur avisé à ce propos.

Les abonnements pour les lignes de téléphones fixes et mobiles représentent quoi comme chiffre d'affaire par exemple ?

Le support filaire est meilleur que le l'accès hertziens d'internet. Mais il y a une propension à revenir vers les abonnements fixes depuis 2007.

Qu'est ce qui est offert aux clients comme service via le fixe ?

Il y a un accès à internet qui est de meilleure qualité, les appels gratuits de fixe à fixe.

Entretiens réalisés à Libreville du 27 juillet au 27 août 2012

Il y a des axes couverts et d'autres qu'ils ne sont pas. Des informations générées par GPS modifiées en temps réel.

Este-vous prêts techniquement pour l'avènement de la 3G+?

L'ANEF (L'agence de régulation des fréquences) n'a pas encore attribué les licences pour cette technologie. La licence et les équipements coutent très chers donc il faut effectivement savoir si les technologies seront accessibles aux populations et à quel prix pourraient-on les proposer afin rentabiliser nos investissements. Ceci dit, nos équipements actuels sont compatibles pour une utilisation 3G+. Ce qui va beaucoup changer c'est le côté transmission, pour grimper en débit il faut changer nos équipements. Il faut que le signal émis soit reçu par l'utilisateur, et il faut que l'utilisateur change aussi son équipement.

Il y a des offres Libertis qui permettraient aux utilisateurs d'avoir cette technologie facilement ?

Il faut acheter une puce et recharger son compte utilisateur. 1kO=1,77fcfa. Avec la solution Blackberry et vous bénéficiez d'une connexion internet illimitée qui coute 20000fr par mois, ce qu'il faut défalquer du crédit pour les appels voix.

L'ARCEP travaille pour assurer une qualité de service aux abonnés. Donc si la qualité n'est pas bonne ils sanctionnent les prestataires. Les auditions sont réalisées deux fois par an.

Pour notre part, nous assurons un suivi quotidien. On résout les problèmes les plus urgents.

Le 27 août 2013 à Libreville. Entretien avec un responsable à la Direction technique de l'ARCEP

Artel devenue ARCEP (Agence de régulations des communications électroniques et des postes).

Cette agence chargée de la régulation du secteur de communication. La régulation est basée sur le plan technique, économique et juridique. La direction technique s'occupe de la régulation, normalisation et le suivi des activités des opérateurs

Moi : Est-ce l'agence qui décide des nouvelles technologies à introduire dans le marché gabonais ?

Responsable à la direction technique : Nous sommes au courant des technologies, ce sont les opérateurs qui apportent les nouvelles technologies. Ils nous les proposent et on décide de si on peut les réguler ou pas. Avant de donner l'autorisation on met en place un cadre juridique approprié avant l'utilisation.

Pour ce qui est de l'accessibilité aux technologies, comment sait-on que cela reste accessible aux populations ou pas ?

On s'occupe de tout ce qui est technique et de l'encadrement des tarifs, c'est nous qui encadrons les prix. On n'a pas encore mis en place un certain nombre de structures pour ce bilan. On devrait travailler avec une association des consommateurs.

Comment procédez-vous pour faire le point sur ce qui se passe ?

Pour ce qui est des tarifs déclarés, on peut procéder à un simple test. On peut contrôler les débits qui sont affectés dans les cybercafés.

Il y-a t--il un minimum de débit requis pour les cybercafés afin d'assurer une bonne connexion internet aux internautes?

Non il n'y a pas de minimum de débits d'achats. Les opérateurs prennent ce qu'ils veulent. Il y a plusieurs fournisseurs d'accès à internet. Mais tous les fournisseurs se plient à ce qui est mentionné dans notre cahier des charges.

Est-ce que c'est plus facile d'utiliser internet via son téléphone portable ou plutôt dans des espaces cybercafés ?

Mais c'est mieux de demander aux utilisateurs.

Dans la régulation il faut qu'on assure un cadre juridique d'utilisation, pour ce qui est de la régulation économique, il faut un cadre d'application pour les prix. Sur le plan technique, on avait des attributions de la gestion des fréquences, l'homologation du matériel des télécoms. On faisait aussi l'établissement des licences et autorisation. Si une personne physique ou morale veut une licence d'exploitation, on lui fournit un dossier qui fixe les conditions juridiques, économiques et techniques. On fait le suivi des activités des acteurs pour voir ce qu'ils proposent ainsi que les nouvelles technologies.

On doit assurer une veille technologique pour ne pas être surpris par ce qui se fait à l'échelle nationale et ailleurs.

Pour ce qui est de nos activités, nous régulons le réseau de téléphonie fixe et mobile. Nous régulons les distributeurs des matières télécoms (les revendeurs de tout ce qui est matériel de communication). Nous régulons l'activité des cybers cafés, les téléboutiques, les points phones, les stations aéronefs (les systèmes de télécommunications installés dans les avions ainsi que les stations navires). Nous régulons tous les sites d'implantation de pilonnes. Nous régulons tous les services à valeurs ajoutés (la voix, le fax, le télex sont des services de base). Pour certains pays la télévision est un service de base. Chez nous les sms, télévoting... sont des services de base.

Il y a une tendance au retour vers les abonnements de téléphones fixes, qu'est ce que cela représente sur le marché de la téléphonie. Il y aurait-il une signification particulière à cet état de chose ?

Gabon télécom (qui a le monopole de la téléphonie fixe) bénéficie d'une délégation du service public, et ces offres de téléphonie fixe relève de leur autonomie. On ne fait pas un suivi d'activité à ce niveau. On ne sait donc pas ce qui se passe au niveau des offres de la téléphonie fixe.

Et pour ce qui est de la pénalisation à l'encontre des opérateurs ?

Nous faisons le contrôle de couverture et qualité de service. A travers ce procédé nous avons une vue d'ensemble qui permet de déceler des dysfonctionnements de certains réseaux téléphoniques. Il y a un cahier des charges auquel les opérateurs doivent se soumettre. Et le logiciel « *gladiator* » que nous utilisons nous indique si le réseau d'un opérateur est bon ou pas. Les sanctions ne sont pas immédiates, nous procédons étape par étape. Nous leur faisons des mises en demeure afin qu'ils résolvent les éventuels problèmes. Ensuite si ce n'est pas fait, nous adressons des sanctions aux opérateurs.

Et le marché, vous l'observez ?

On a un service qui s'occupe de l'observatoire des marchés pour suivre l'évolution du nombre d'abonnés et le comportement des opérateurs (cf interview Mme Assogba).

Par ailleurs, la loi 005 portant sur les activités des télécommunications cf le *Journal Officiel*, est édifiante également.

(Nous nous sommes procuré le journal).

Entretiens réalisés à Libreville du 27 juillet au 27 août 2012

*Entretiens : Direction Artel/Arcep Gabon, le 27 août 2012. Service de l'observatoire.
Interlocutrice, Mme Assogba.*

Moi : Faîtes-vous des études sur l'accessibilité des nouvelles technologies pour les populations ?

Mme Assogba : Oui, ce travail d'évaluation se fait en interne pour évaluer la qualité du débit d'internet.

Les études sont faites globalement et non pas par zone.

Pour ce qui est de la couverture du réseau téléphonique, un observatoire s'occupe de faire le point sur l'état du réseau de chaque opérateur. Des résultats sont consultables sur le site internet: www.artel.ga.

Ces informations sont renseignées trimestriellement. Les résultats sur la couverture ne sont pas accessibles au public. Pour obtenir ces résultats, chaque opérateur fournit le résultat de sa couverture réseau.

Il y a-t-il un service qui travaille sur les retours afin de savoir si la population est satisfaite des services proposés ?

Non pas vraiment. Ce travail aurait été idéalement fait avec le concours d'un service de défense des consommateurs. Toutefois, au niveau de la direction de l'agence Artel, on a un service qui s'occupe des études économiques. Il y a des études qui se font. Une étude de comparaison est en effet réalisée sur les tarifs entre ceux qui sont pratiqués sur le plan national et dans la sous-région. Une veille qui est systématique et réalisée très régulièrement. L'opérateur étant libre de sa politique tarifaire, l'agence a tout de même un droit de regard, et si elle estime que les tarifs sont trop élevés, elle peut demander à l'opérateur de mieux les recadrer.

Des efforts d'équipement sont réalisés afin d'améliorer l'accès à internet. C'est l'exemple du projet SAT3, un câble de fourniture d'accès à internet, moins onéreux pour les opérateurs. Les opérateurs peuvent utiliser le service SA3 ou le câble.

On parle de technologies 3G+, est ce que ces nouvelles technologies seraient accessibles à un nombre important de personnes ?

Nous tenons compte de l'accessibilité des nouvelles technologies pour les populations. Ces éléments sont regardés lors des appels d'offres qui doivent répondre à un cahier des charges.

Il y a certainement un travail mutualisé entre l'agence et le ministère des communications. Quelles sont les objectifs de ce travail, où va-t-on ?

Il y avait déjà un grand projet autour de l'idée de rentrer dans l'ère de la société de l'information. Ceci avant la réaffirmation de l'actuel président quant à l'intérêt qu'il a d'assurer la bonne marche de la société de l'information et de la communication au Gabon. IL l'a réaffirmé dans ses trois (3) piliers lors de son programme électoral. Le ministère, lui, mène le plan de développement des communications et délègue aux différentes agences leurs (dont la nôtre) des tâches respectives.

Et la prise en compte des enjeux de la société de l'information est perceptible à travers le dynamisme qu'impose le ministère de la communication qui a changé de nom et étendue ses missions. On est passé du nom de ministère de la communication à celui de ministère de l'économie numérique des nouvelles technologies.

Par ailleurs, un projet d'envergure va voir le jour : le câble marin va être mis en place dans le cadre du projet ACE. Il regroupe plusieurs opérateurs et l'état gabonais prendra une part d'actions dans le projet. La hauteur de son implication est déterminée dans un document administratif soumis à certaines règles de confidentialité. Il y aurait éventuellement certains opérateurs des pays de la sous-région.

Entretiens réalisés à Libreville du 27 juillet au 27 août 2012

Echange du 19 août 2012 sur le campus de l'Université Omar Bongo de Libreville.

Pascal Etudiant en 2^{ème} année de Sociologie

Comment te tiens-tu informé ?

Pascal : Pour me tenir informé, je n'utilise qu'internet. Je m'intéresse à l'actualité internationale et l'actualité nationale e via le média en ligne **Gabon libre**. Pour ce qui est de l'actualité internationale je regarde sur le portail d'informations générales de Yahoo.

La première fois que j'ai utilisée internet remonte à 7ans, en clase de 6^{ème} à peu près. La politique ne m'intéresse pas vraiment.

Quels sont tes attentes

Il va falloir que le gouvernement fasse plus d'efforts, on n'a pas un accès facile à l'information, on se contente de ce qu'on a. J'aimerais qu'on ait une connexion sur tout le campus. Que l'accès à internet soit gratuit. Et nous on se débrouillera ensuite.

Est-ce que autour de toi tu as le sentiment que les gens sont satisfaits de l'accès à internet ?

Les gens ne sont pas satisfaits, l'accès à internet n'est pas évident, la connexion coûte 500fcfa pour une heure (à peu près 90 centimes d'euros).

Les gens ont de l'argent et dépensent-ils facilement cette somme pour accéder à internet ?

Ce sont plus les étudiants qui fréquentent le cyber (où nous sommes). Il y a 70% d'étudiants et le reste ce sont des enseignants et d'autres professionnels.

Est-ce qu'il est facile de se procurer des outils comme les ordinateurs ?

Entretiens réalisés à Libreville du 27 juillet au 27 août 2012

Les ordinateurs portables coutent chers à Libreville. 200 000 frs Cfa (300 euros). On peut les acheter en occasion au prix de 150000 (275 euros à peu près) . Mais ça reste hors de prix pour les étudiants. Il y a par exemple des réseaux internet sans fils accessibles librement, sur le campus, mais on n'a pas d'ordinateurs pour se connecter.

Par rapports à vos besoins de recherche, est-ce que internet est réellement indispensable?

On a besoin de faire des recherches sur le net pour compléter nos cours. Le niveau de connexion n'est pas bon.

Est-ce qu'il y a des communautés d'échanges d'étudiant qui s'organise pour s'entraider à ce niveau là ?

Sur facebook on a un groupe « jeunes conscients ». Pour s'entraider dans nos cours.

Echange du 19 août à Libreville. Dans un cabinet de santé privé (à Libreville)

Béatrice, infirmière, 32ans

Moi Depuis quand utilises-tu internet (si tu l'utilises)?

Béatrice : Je n'ai jamais utilisé internet et je n'ai jamais utilisé d'ordinateur. Parce que l'informatique ne m'intéresse pas. Avec l'évolution du numérique c'est juste la télévision avec les chaînes câblées qui m'intéressent.

Tu as tout de même des attentes par rapport l'évolution du numérique ?

J'aimerais que les téléphones soient plus accessibles financièrement. Les ordinateurs coûtent jusqu'à 400.000 francs Cfa (600 euros), ou en occasion 200.000. Francs Cfa (300 euros), ce qu'on ne peut pas toujours s'offrir. Donc c'est important que ce soit plus accessible puisque tout est informatisé maintenant.

Est-ce que pour ton métier c'est indispensable de pouvoir utiliser internet ou un ordinateur ?

Oui ça va être indispensable.

Tu notes des améliorations dans l'accès aux nouvelles technologies ?

Oui on peut s'envoyer mutuellement du crédit (pour téléphoner) entre utilisateurs, par exemple.

La clé 3G+ c'est bien, ça offre des avantages ?

C'est cher, c'est une connexion qui passe trop vite on épuise trop rapidement son crédit.

Est-ce que pour t'informer, tu penses qu'internet peut être utile sur le plan médical

Seuls ceux qui travaillent dans de grands hôpitaux comme l'hôpital militaire³ ont un accès à internet sur leur lieu de travail. Ce sont uniquement les médecins qui peuvent avoir une connexion personnalisée. Mais à l'hôpital général (Centre Hospitalier de Libreville) ce n'est pas forcément ça.

Comment fais-tu pour te tenir informée dans ton domaine ?

Les employés du public sont mieux informés que ceux qui sont dans le privé. Il y a des forums intéressants mais qui sont réservés aux seuls employés du public et l'entrée m'a déjà été refusée.

Quelles informations avez-vous à votre niveau ?

Peut-être que les informations parviennent aux médecins du privé. Mais nous infirmières du privé c'est moins certain.

³ L'hôpital des armées de Libreville, l'un des plus équipés de la capitale gabonaise.

DECRET N° 2013/0399 PM DU 27 février 2013 fixant les modalités de protection des consommateurs des services de communications électroniques.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu la loi n° 2006/018 du 29 décembre 2006 régissant la publicité au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la Cybersécurité et à la Cybercriminalité au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;
- Vu la loi-cadre n° 2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 4 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/180 du 10 avril 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'information et de la Communication ;
- Vu le décret n° 2012/203 du 20 avril 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- Vu le décret n° 2012/512 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère des Postes et Télécommunications,
- Vu le décret n° 2012/1318/PM du 22 mai 2012 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'autorisation d'exercice de l'activité de certification électronique ;
- Vu le décret n° 2012/1638/PM du 14 juin 2012 fixant les modalités d'établissement et/ou d'exploitation des réseaux et de fourniture des services de communications électroniques soumis au régime de l'autorisation,

DECRETE :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er}.- (1) Le présent décret fixe les modalités de protection des consommateurs des services de communications électroniques.

(2) Il garantit aux consommateurs visés à l'alinéa (1) ci-dessus les droits relatifs à la vie privée, à la qualité et à la permanence des services, à l'information et au traitement des données à caractère personnel.

ARTICLE 2.- Pour l'application du présent décret, les définitions ci-après sont admises :

1. **Confidentialité** : maintien du secret des informations et des transactions afin de prévenir la divulgation non autorisée d'informations aux non destinataires permettant la lecture, l'écoute, la copie illicite d'origine intentionnelle ou accidentelle durant leur stockage, traitement ou transfert ;
2. **Consentement** : manifestation de volonté libre, spécifique d'un utilisateur ou d'un abonné après que celui-ci ait reçu une information claire et complète ;
3. **Consommateur** : personne physique ou morale qui utilise des services de communications électroniques pour satisfaire ses propres besoins et/ou ceux des personnes à sa charge et non pour les revendre ou les transformer, ou toute personne qui bénéficie des prestations de services de communications électroniques accessibles au public;
4. **Opérateur** : personne physique ou morale exploitant un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissant au public un service de communications électroniques ;
5. **Prospection** : envoi de tout message destiné à faire, directement ou indirectement, la promotion de biens, de services ou de l'image d'une personne vendant des biens ou fournissant des services ;
6. **Réseau de communications électroniques ouvert au public**: ensemble de réseaux de communications électroniques établis ou utilisés pour les besoins du public.

ARTICLE 3.- (1) Les opérateurs des réseaux, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification électronique doivent respecter, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec les bénéficiaires des services de communications électroniques, les principes de protection, de satisfaction, d'équité et de participation.

(2) Ils sont astreints au devoir de renseignement, au devoir de mise en garde et de conseil vis-à-vis de leurs abonnés.

ARTICLE 4.- (1) Le consommateur des services de communications électroniques a notamment droit à :

- la protection de la vie privée, de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans la consommation des technologies, des biens et des services de communications électroniques ;
- la qualité et à la permanence du service ;
- l'information de l'opérateur ou des fournisseurs des services ;
- la réparation complète des torts pour les dommages subis imputables aux opérateurs et fournisseurs de services de communications électroniques ;

- la liberté de former des associations ou organisations autonomes et indépendantes afin de réaliser ou participer à la promotion et à la défense des droits des consommateurs.

(2) Il a également droit :

- à l'accès aux services de communications électroniques, avec des standards de qualité et de régularité inhérents à sa nature, partout sur le territoire national ;
- à la liberté de choix de son fournisseur de services ;
- à la non-discrimination en matière d'accès et de conditions d'utilisation du service ;
- à l'information adéquate concernant les conditions de fourniture des services, les tarifs et les autres frais afférents ;
- à l'inviolabilité et au secret de ses communications, excepté dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- à sa demande, à la non-divulgence de son identificateur d'accès ;
- à la non-suspension du service fourni, excepté pour non respect des clauses de son contrat ;
- à l'information préalable sur les clauses de suspension du contrat ;
- aux réponses du fournisseur de services concernant ses plaintes ;
- à une indemnisation pour les dommages découlant de la violation de ses droits.

CHAPITRE II **DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES CONSOMMATEURS**

ARTICLE 5.- (1) Les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques, les autorités de certification électronique garantissent les droits des consommateurs des services de communications électroniques.

(2) Les droits visés à l'alinéa (1) ci-dessus portent sur :

- la confidentialité et le respect du principe de l'inviolabilité et du secret des messages transmis à travers leurs réseaux de communications électroniques ;
- la protection des données à caractère personnel des consommateurs;
- la sécurité des informations véhiculées à travers les réseaux de communications électroniques et les systèmes d'information.

ARTICLE 6.- Les opérateurs des réseaux ouverts au public sont tenus par un moyen simple et gratuit de donner la possibilité aux consommateurs de masquer leurs numéros.

ARTICLE 7.- (1) Les opérateurs des réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques veillent à la non-émission des communications électroniques à des fins de prospection sans le consentement préalable des consommateurs.

(2) Les opérateurs des réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques veillent à la non-émission à travers leurs réseaux, des messages électroniques à des fins de prospection, dissimulant l'identité et les coordonnées de l'émetteur.

ARTICLE 8.- (1) La prospection directe par communications électroniques est autorisée si les coordonnées du destinataire ont été recueillies directement auprès de lui à l'occasion d'une prestation de services.

(2) La prospection visée à l'alinéa (1) ci-dessus concerne les produits ou services fournis par le même prestataire de services. Toutefois, l'auteur de la prospection est tenu de mettre en place un dispositif permettant au destinataire d'y mettre fin de manière simple et sans frais.

ARTICLE 9.- (1) Les opérateurs et les fournisseurs de services de communications électroniques sont tenus de mettre en place un dispositif technique de contrôle des communications électroniques malveillantes ou non désirées et de faire connaître, par tout moyen, l'existence de celui-ci.

(2) Les opérateurs des réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques proposent à leurs abonnés des systèmes de blocage des communications électroniques malveillantes ou non désirées.

ARTICLE 10.- (1) L'inscription dans un annuaire des abonnés ainsi que la vérification, la correction et la suppression de données à caractère personnel est gratuite. Il n'est demandé aux abonnés, aucune participation aux frais d'élaboration et de publication de l'annuaire.

(2) Les opérateurs et les fournisseurs de services de communications électroniques garantissent le principe du refus de figurer dans l'annuaire pour les abonnés qui en font la demande.

(3) Les personnes physiques qui refusent de figurer dans l'annuaire des abonnés formulent une demande écrite adressée à leur opérateur ou à leur fournisseur de services de communications électroniques. Des frais supplémentaires sont appliqués à cet effet conformément au tarif en vigueur en la matière.

ARTICLE 11.- Les opérateurs et les fournisseurs de services de communications électroniques garantissent l'inviolabilité des communications électroniques. A ce titre ils mettent en place un dispositif technique empêchant, à toute personne non autorisée d'écouter, d'intercepter, de stocker les communications et les données relatives au trafic, sans le consentement préalable des consommateurs concernés.

CHAPITRE III

DU DROIT A L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

ARTICLE 12.- (1) Les opérateurs, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification électronique publient régulièrement et mettent à la disposition des consommateurs, des informations claires, transparentes et actualisées relatives à l'ensemble des services offerts, aux coûts des communications électroniques et aux conditions générales d'offre des services et ce, avant, pendant ou après la conclusion du contrat.

(2) Le contrat visé à l'alinéa (1) ci-dessus comprend les éléments ci-après :

- l'adresse de l'établissement, le numéro de téléphone, le numéro du télécopieur et l'adresse électronique de l'opérateur ou du fournisseur de service lorsqu'ils sont disponibles;
- l'adresse géographique du siège commercial de l'opérateur ou du fournisseur de service si elle est différente de l'adresse d'établissement;
- le(s) service(s) fourni(s) et le délai nécessaire à leur fourniture ;
- le détail des prix et des tarifs pratiqués et les moyens par lesquels des informations actualisées sur l'ensemble des tarifs applicables et des frais de maintenance peuvent être obtenues;
- les types de services de maintenance offerts ou après vente offerts, le cas échéant ;
- la durée du contrat, les conditions de renouvellement et d'interruption des services et du contrat ;
- les compensations et les formules de remboursement éventuellement applicables dans le cas où les niveaux de qualité des services prévus dans le contrat ne sont pas atteints ;
- les modalités de lancement des procédures pour le règlement des litiges;
- les conditions dans lesquelles le consentement de l'abonné doit être donné avant toute modification contractuelle ;
- les conditions dans lesquelles il peut être mis fin au contrat d'abonnement;
- les informations sur les limitations éventuelles de la responsabilité contractuelle.

ARTICLE 13.- Les opérateurs, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification électronique doivent présenter à leurs abonnés des factures qui font mention de façon transparente et dans les langues officielles camerounaises, des informations exactes sur tous les frais pour la période de facturation concernée, la date d'échéance du paiement, les soldes impayés, les frais d'administration connexes, et s'il y a lieu les détails exacts de tous les montants payables ainsi que la date d'échéance de paiement.

CHAPITRE IV
DE LA QUALITE ET DE LA PERMANENCE DES SERVICES DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

ARTICLE 14.- Les opérateurs des réseaux, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification électronique fournissent en permanence aux consommateurs des services de qualité.

ARTICLE 15.- (1) L'Agence s'assure en permanence de la qualité des services offerts aux consommateurs par les opérateurs des réseaux, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification électronique.

(2) Le consommateur est en droit d'exiger réparation de tout préjudice résultant du non respect des clauses contractuelles de fourniture d'un service de communication électronique imputable à l'opérateur.

ARTICLE 16.- (1) Les opérateurs des réseaux, les fournisseurs de services de communications électroniques et les autorités de certification prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir la permanence des services offerts aux consommateurs conformément aux dispositions de leurs cahiers de charges.

(2) L'Agence s'assure que les services visés à l'alinéa (1) ci-dessus ne sont pas interrompus, sauf cas de force majeure.

(3) Lorsqu'une interruption de service est envisagée par un opérateur de réseau ou par un fournisseur de service, celui-ci est tenu, préalablement à cette interruption, d'en informer les consommateurs par tout moyen laissant trace écrite quarante huit (48) heures au moins avant. L'opérateur ou le fournisseur en informe l'Agence dans le même délai.

(4) L'interruption visée à l'alinéa (2) ci-dessus ne peut excéder cent quatre-vingt (180) minutes. Au delà de cette période, l'Agence exige de l'opérateur ou du fournisseur de service une mesure de réparation d'ordre général sans préjudice de toute action individuelle des consommateurs ayant subi un dommage particulier.

ARTICLE 17.- Les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services de communications électroniques prennent toutes les mesures appropriées pour garantir à leurs abonnés un accès ininterrompu aux services d'urgence.

ARTICLE 18.- Il est interdit aux exploitants des réseaux de communications électroniques et aux fournisseurs des réseaux de communications électroniques ouverts au public de restreindre ou de refuser la connexion des équipements terminaux de communications électroniques agréée par l'Agence, sauf si cette restriction ou ce refus est demandé par les services de l'État pour les nécessités de la défense nationale ou de la sécurité publique.

CHAPITRE V
DU REGLEMENT DES LITIGES ENTRE LES OPERATEURS
ET LES CONSOMMATEURS

ARTICLE 19.- (1) L'Agence est compétente pour connaître, avant la saisine de toute juridiction, des différends opposant les opérateurs des réseaux de communication, les fournisseurs de service et les autorités de certification aux consommateurs.

(2) L'Agence peut, d'office ou à la demande de l'une des parties, procéder à une tentative de conciliation afin de trouver une solution amiable au litige. Elle peut prendre des mesures qu'elle juge utiles à cette fin notamment se faire assister, le cas échéant, par des experts internes ou externes.

ARTICLE 20.- En cas d'échec de la procédure de conciliation engagée par l'Agence, la procédure suivie est celle prévue par les dispositions la loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 susvisée relatives au règlement des litiges entre les opérateurs.

CHAPITRE VI
DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 21.- L'Agence peut, soit d'office, soit à la demande d'une organisation professionnelle, d'une association agréée d'utilisateurs ou d'une personne physique ou morale, sanctionner, après constatation ou vérification, les manquements des opérateurs et des fournisseurs de services de communications électroniques, conformément aux dispositions des article 66 et suivants de la loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 susvisée.

ARTICLE 22.- (1) L'Agence consulte les consommateurs, les fabricants, les entreprises de communications électroniques sur toute question liée aux droits des consommateurs lorsque ceux-ci ont une incidence sur le marché.

(2) Les parties visées à l'alinéa (1) ci-dessus peuvent, suivant les orientations de l'Agence, mettre en place des mécanismes permettant d'améliorer la qualité générale des prestations, notamment en élaborant des codes de conduite ainsi que des normes de fonctionnement.

ARTICLE 23.- Des textes particuliers du Ministre en charge des télécommunications précisent, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent décret.

ARTICLE 24.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE LE, 27 février 2013

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
(é) Philemon YANG**

Décret N°2012/309 du 26 juin 2012 portant modalités de gestion du Fonds Spécial des activités de Sécurité Electronique

Le Président de la République, décrète :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er} : Le présent décret fixe les modalités de gestion du Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique en abrégé « FSE », ci-après désigné le «Fonds».

ARTICLE 2: Le Fonds est placé sous l'autorité du Ministre en charge des télécommunications.

CHAPITRE II : DES RESSOURCES ET DES DEPENSES DU FONDS

SECTION I : DES RESSOURCES DU FONDS

ARTICLE 3: (1) Les ressources du Fonds proviennent:

- des subventions de l'Etat;
- des contributions annuelles, des autorités de certification accréditées, des auditeurs de sécurité, des éditeurs de logiciels de sécurité, des autres prestataires de services de sécurité agréés, à hauteur de 1,5 % de leur chiffre d'affaires hors taxes;
- des dons et legs.

(2) Les ressources du Fonds sont des deniers publics. A ce titre, elles sont gérées suivant les lois et règlements en vigueur.

(3) Les ressources du Fonds sont recouvrées par l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication et déposées dans un compte ouvert à la Banque Centrale par le Ministre en charge des télécommunications.

ARTICLE 4: (1) L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication s'assure de l'effectivité des versements des contributions des autorités de certification accréditées, des auditeurs de

sécurité, des éditeurs de logiciels de sécurité et des autres prestataires de services de sécurité agréés.

(2) Les autorités de certification accréditées, les auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité et les autres prestataires de services de sécurité agréés, sont tenus d'effectuer le paiement de leurs contributions de l'année écoulée au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

(3) L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication assure le contrôle de la sincérité des chiffres d'affaires déclarés par les autorités de certification accréditées, les auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité et les autres prestataires de services de sécurité agréés.

(4) En cas de doute sur la sincérité du chiffre d'affaires déclaré, l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication se réserve le droit de commettre un audit financier et comptable aux frais de l'assujetti.

SECTION II : DES DISPENSES DU FONDS

ARTICLE 5 : les ressources du Fonds sont destinées au financement :

- du développement et de la promotion des activités liées à la sécurité des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information;
- des études et de la recherche en matière de cybersécurité ;
- de la formation, du renforcement des capacités humaines en matière de cybersécurité.

ARTICLE 6: Les interventions au titre du Fonds, s'opèrent à travers trois (3) guichets distincts et indépendants, à savoir:

- le guichet de développement et de la promotion des activités liées à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information sur l'ensemble du territoire national ;
- le guichet des études et de la recherche en matière de cybersécurité ;
- le guichet de la formation et du renforcement des capacités des ressources humaines en matière de cybersécurité.

ARTICLE 7: Le guichet du développement et de la promotion des activités de cybersécurité a pour objet, le financement des projets et le paiement des prestations réalisées au titre notamment:

- du soutien au développement des activités liées à la sécurisation des réseaux et des systèmes d'information et à la certification;
- du soutien à la mise en place des mécanismes destinés à assurer la sécurité et la veille technologique des réseaux et des systèmes d'information au niveau national;
- des contributions financières de l'Etat aux organisations internationales chargées des questions de cybersécurité;
- des prestations de services d'audits technique, financier et comptable visées à l'article 24 ;
- de toute autre activité qui concourt au renforcement de la sécurité des réseaux et systèmes d'information.

ARTICLE 8: Le guichet des études et de la recherche dans le domaine de la cybersécurité a pour objet, le financement et le paiement des prestations des programmes et projets relatifs aux études et à la recherche dans le domaine de la cybersécurité.

ARTICLE 9: Le guichet de la formation et du renforcement des capacités humaines dans le domaine de la cybersécurité a pour objet, le financement et le paiement des prestations des programmes et projets relatifs à la formation et au renforcement des capacités humaines dans le domaine de la cybersécurité.

CHAPITRE III : DE LA GESTION DU FONDS

ARTICLE 10: (1) Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, arrête l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds ainsi que la liste des projets prioritaires, sur proposition du Ministre en charge des Télécommunications, après avis conforme du Comité chargé de la validation des projets, visé à l'article 15 du présent décret.

(2) Le Ministre en charge des Télécommunications transmet au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au plus tard le 31 décembre de l'exercice budgétaire en cours, un rapport sur l'exécution physico-financière des projets.

ARTICLE 11: (1) Un Agent Comptable nommé par arrêté du Ministre en charge des Finances parmi les comptables du trésor est chargé de l'exécution des opérations financières du Fonds. A ce titre, il :

- enregistre toutes les recettes et toutes les dépenses du Fonds;
- assure le règlement des dépenses effectuées sur le Fonds;
- s'assure de la régularité des dépenses du Fonds.

(2) L'Agent Comptable a seul qualité pour opérer tout maniement des fonds ou des valeurs et signer les chèques relatifs aux décaissements des fonds. Il est responsable de la tenue des comptes et de la sincérité des écritures.

(3) Le paiement des dépenses autorisées par l'ordonnateur s'effectue uniquement auprès de l'Agent Comptable du Fonds.

(4) L'Agent Comptable est personnellement responsable de ses opérations financières et comptables. Il est tenu de confectionner à la fin de chaque exercice un compte de gestion.

(5) Le compte de gestion est soumis au jugement de la Chambre des comptes

ARTICLE 12: (1) L'Agent Comptable est soumis à la réglementation applicable aux comptables publics.

(2) La gestion du fonds obéit aux règles de la comptabilité publique.

ARTICLE 13: Le Contrôleur Financier auprès du Ministère en charge des Télécommunications effectue le contrôle des dépenses conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 14: A la fin de chaque exercice, le Ministre en charge des Télécommunications établit un compte administratif des ressources du Fonds.

CHAPITRE IV : DU COMITE DES PROJETS

ARTICLE 15: (1) Il est créé un Comité chargé de la validation des projets prioritaires de recherche, de développement, de formation et des études en matière de cybersécurité, ci-après désigné « le Comité ».

(2) Le Comité assiste le Ministre en charge des Télécommunications dans la validation, le suivi et l'évaluation des projets prioritaires à financer par le Fonds, dans le cadre de la réalisation des missions qui lui sont assignées.

(3) Le Comité est chargé notamment:

- de définir les critères d'appréciation des prestations dans le cadre des missions assignées au Fonds;
- d'examiner et de proposer au Ministre en charge des Télécommunications, les projets à réaliser au titre du développement des activités de sécurité des réseaux et des systèmes d'information sur toute l'étendue du territoire national, de la formation et du renforcement des capacités du personnel;
- d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des prestations et des projets et programmes arrêtés;
- de veiller à l'utilisation conforme des ressources allouées à la réalisation des prestations, des études et des projets du Fonds;
- d'émettre un avis sur les projets susceptibles d'être financés par le Fonds ainsi que sur le montant à allouer à chaque projet;
- d'examiner pour avis, les requêtes introduites par les autorités de certification, les auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité ou les prestataires de services de sécurité et les promoteurs des projets.

ARTICLE 16: Le Comité valide et soumet au Ministre en charge des télécommunications, au plus tard le 30 novembre de l'exercice budgétaire en cours, la liste des projets prioritaires issus des trois (03) guichets visés à l'article 7 ci-dessus, susceptibles d'être financés par le Fonds au titre de l'exercice suivant.

ARTICLE 17: Le Comité est composé ainsi qu'il suit:

Président: Une personnalité nommée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur proposition du Ministre en charge des Télécommunications.

Membres:

- Un (01) représentant de la Présidence de la République; un (01) représentant des Services du Premier Ministre;
- un (01) représentant du Ministère en charge des Télécommunications; un (01) représentant du Ministère en charge des Finances;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la Défense;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la Justice;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'administration territoriale ;

- un (01) représentant du Ministère en charge du Commerce;
- un (01) représentant de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale;
- un (01) représentant du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie;
- un (01) représentant de la Direction Générale à la Recherche Extérieure;
- un (01) représentant de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication;
- un (01) représentant de l'Agence de Régulation des Télécommunications;
- deux (02) représentants des autorités de certification des auditeurs de sécurité,
- des éditeurs de logiciels de sécurité, fournisseurs et autres prestataires des services de sécurité, désignés par leurs pairs.

ARTICLE 18: (1) Les membres du Comité sont désignés par les administrations et les organismes qu'ils représentent.

(2) La composition du Comité est constatée par décision du Ministre en charge des Télécommunications.

(3) Lorsqu'un membre perd la qualité au titre de laquelle il siège au sein du Comité, il cesse aussitôt d'en être membre. Dans ce cas la structure qu'il représente procède à son remplacement.

ARTICLE 19: (1) Le Comité se réunit en session ordinaire au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président. Il peut se réunir en session extraordinaire à la demande du Ministre en charge des Télécommunications.

(2) Tout membre empêché peut se faire représenter. Toutefois, nul ne peut, au cours d'une même session représenter plus d'un membre.

(3) Le comité ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. La présence d'un représentant au moins des autorités de certification accréditées, les auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité et les autres prestataires de services de sécurité agréés est nécessaire à la validité des délibérations du comité, sauf lorsque ceux-ci ont été dûment convoqués à deux (2) reprises sans suite.

(4) Le Président du Comité peut inviter toute personne à participer aux réunions du Comité, avec voix consultative, en raison de ses compétences, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

(5) Les résolutions du Comité sont transmises au Ministre en charge des Télécommunications.

ARTICLE 20: (1) Pour l'accomplissement de ses missions, il est créé auprès du Comité, un Secrétariat technique coordonné par la Direction en charge des infrastructures et des réseaux d'accès aux TIC au Ministère en charge des Télécommunications.

(2) Le Secrétariat technique est un organe d'appui, chargé notamment:

- de préparer les réunions du Comité;
- de dresser les procès-verbaux ainsi que les comptes rendus des réunions du Comité;
- d'élaborer le projet de budget du Fonds à soumettre à la validation du Comité;
- d'élaborer le projet de budget du Comité;
- de collecter, de conserver et de classer la documentation et les archives du Comité;
- de susciter auprès des responsables du secteur, l'identification, la conception et la programmation des projets à fort impact sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information;
- de préparer les projets à soumettre au Comité, ainsi que les programmes et activités éligibles aux ressources du Fonds;
- de faciliter le travail des différents acteurs du Fonds;
- de produire les statistiques relatives aux opérations menées;
- d'élaborer les projets de rapport trimestriel, semestriel et annuel du Comité;
- de procéder à l'évaluation permanente des opérations menées;
- de conduire tous les travaux techniques préparatoires aux réunions du Comité.

(3) Les modalités d'organisation et de fonctionnement du secrétariat technique du comité sont précisées par un texte du ministre en charge des Télécommunications.

CHAPITRE V : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 21: Les autorités de certification accréditée, les auditeurs de sécurité, les éditeurs de logiciels de sécurité et les prestataires de

services de sécurité s'exposent, en cas de défaut de paiement de leur contribution au Fonds dans le délai prévu à l'article 4 alinéa 2 du présent décret, aux sanctions prévues par les articles 60 et suivants de la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010, après mise en demeure de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication.

ARTICLE 22: Les promoteurs des projets financés par le Fonds sont tenus de transmettre au Comité, pour évaluation, des rapports d'étape au 30 novembre de l'exercice budgétaire en cours et des rapports définitifs d'exécution desdits projets, au plus tard, trois mois après la fin des projets.

ARTICLE 23: (1) Au plus tard le 31 mars de l'année budgétaire suivante, le Ministre en charge des Télécommunications recrute, par voie d'appel d'offres, un auditeur indépendant, choisi parmi les cabinets de réputation établie, aux fins de procéder à l'audit technique et financier des dépenses financées par le Fonds au cours de l'exercice écoulé.

(2) Le rapport d'audit visé à l'alinéa 1 ci-dessus est transmis, en version originale éventuellement assortie des observations du Ministre en charge des Télécommunications, au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, aux Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ainsi qu'au Ministre en charge des Finances.

ARTICLE 24: (1) Les engagements effectués ne peuvent, en aucun cas, excéder le montant du budget annuel du Fonds.

(2) Le Fonds ne peut souscrire d'emprunt.

(3) Lorsqu'au terme d'un exercice, les recettes du Fonds sont supérieures aux engagements, l'excédent est reversé au budget du Fonds de l'exercice budgétaire suivant.

(4) Les activités non exécutées à la fin d'un exercice, sont reportées sur l'exercice suivant, sur proposition du Ministre en charge des Télécommunications.

ARTICLE 25: Les actifs de toute nature, acquis au moyen des ressources du Fonds, demeurent la propriété de l'Etat.

ARTICLE 26: (1) Les fonctions de Président, de membre du Comité et de membre du Secrétariat technique sont gratuites. Toutefois, à l'occasion des réunions, il peut leur être alloué, ainsi qu'aux personnes

invitées à titre consultatif, une indemnité dont le montant est fixé par décision du Ministre en charge des Télécommunications.

(2) Le budget du comité est géré suivant les règles de la comptabilité publique.

ARTICLE 27: Les frais de fonctionnement du Comité et du Secrétariat technique sont fixés par un arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur proposition du Ministre en charge des télécommunications.

ARTICLE 28: Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel, en français et en anglais.

Yaoundé, le 26 juin 2012
Le Président de la République

(é) Paul BIYA

Section 3 : De l'Agence Comptable

Article 53 : L'Agence Comptable est placée sous l'autorité d'un Agent Comptable, nommé conformément aux textes en vigueur.

Chapitre III : Des ressources financières

Article 54 : Les ressources financières de Gabon Télévision sont constituées par :

- les dotations budgétaires de l'Etat ;
- les redevances et taxes relatives aux produits et services de télévision ;
- la publicité et le parrainage ;
- les dons et legs.

Chapitre IV : Des dispositions diverses

Article 55 : Les personnels de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 et chaîne 2, spécialisés dans le domaine de la production et de la programmation en télévision sont transférés à Gabon Télévision.

Article 56 : Par l'effet du présent décret, les biens meubles et immeubles affectés à la télévision par la RTG chaîne 1 et la RTG chaîne 2 sont transférés à Gabon Télévision.

Article 57 : Les modalités de transfert prévues aux articles 53 et 54 ci-dessus sont déterminées par voie réglementaire.

Article 58 : Dans le cadre de ses missions, Gabon Télévision peut nouer des partenariats avec des structures publiques ou privées.

Chapitre V : Des dispositions finales

Article 59 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application du présent décret.

Article 60 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 21 juin 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Paul BIYOGHE MBA

Le Ministre de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique
Paul NDONG NGUEMA

Le Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
Magloire NGAMBIA

Le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, chargé de la Réforme de l'Etat
Emmanuel ISSOZE NGONDET

Décret n°0726/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°0804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République Gabonaise ;

Vu la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat ;

Vu la loi n°1/2005 du 4 février 2005 portant Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°016/95 du 23 novembre 1995 fixant les Statuts Particuliers des Fonctionnaires du secteur communication ;

Vu la loi n°11/82 du 24 juin 1983 fixant le régime juridique des sociétés à participation financière publique ;

Vu la loi n°12/82 du 24 janvier 1983 portant organisation de la tutelle de l'Etat sur les établissements publics, des sociétés d'économie mixte et des sociétés à participation financière publique, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°3/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail en République Gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°035/PR/MCPEN du 6 février 2010 portant attributions et organisation du Ministère de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le présent décret, pris en application des dispositions de l'article 51 de la Constitution et de la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006 susvisées, porte création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon.

Article 2 : Il est créé et placé sous la tutelle du Ministère en charge de la Communication, un établissement public à caractère technologique doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière dénommé Télédiffusion du Gabon.

Article 3 : Télédiffusion du Gabon a son siège à Libreville.

Chapitre I : Des missions

Article 4 : Télédiffusion du Gabon est chargé de la transmission et de la diffusion des programmes de Radiodiffusion et de Télévision de Radio Gabon, de Gabon Télévision et toute autre chaîne publique ou privée par voie hertzienne, par satellite ou par câble sur l'ensemble du territoire national ou vers l'extérieur du Gabon.

Article 5 : Télédiffusion du Gabon a pour mission de contribuer à la mise en œuvre des politiques en matière de transmission et de diffusion des sons, des images et des données du service public de la radio et de la télévision.

A ce titre, elle est notamment chargée :

- de répondre aux besoins et aspirations de la population en ce qui concerne l'aménagement du territoire national par la couverture en radiodiffusion et en télévision ;
- de concevoir, réaliser et exploiter les équipements de transmission ou de diffusion en tenant compte des évolutions technologiques et des conditions de propagation des ondes électromagnétiques au Gabon ;
- de favoriser l'accès de tous les citoyens aux émissions de radio et de télévision.

Chapitre II : De l'organisation

Article 6 : Télédiffusion du Gabon comprend :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction Générale ;
- l'Agence Comptable.

Section 1 : Du Conseil d'Administration

Article 7 : Télédiffusion du Gabon est administrée par un Conseil d'Administration chargé de définir les lignes générales de son action pour la réalisation des objectifs de l'établissement et le contrôle de sa gestion.

Article 8 : Le Conseil d'Administration de Télédiffusion du Gabon comprend, outre son Président :

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant de la Primature ;
- un représentant du Ministère de la Communication ;
- un représentant du Ministère du Budget ;
- un représentant du Ministère de l'Economie ;
- un représentant du Ministère de l'Environnement.

Le Directeur Général et l'Agent Comptable de Télédiffusion du Gabon assistent aux réunions du Conseil sans voix délibérative.

Article 9 : Les membres du Conseil d'Administration de Télédiffusion du Gabon sont choisis parmi les cadres supérieurs du secteur public, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins quinze ans dans les domaines de la communication, de l'administration ou des finances et nommés par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 10 : Le Conseil d'Administration de Télédiffusion du Gabon se réunit au moins quatre fois par an à la demande de son Président ou de deux tiers de ses membres.

Les délibérations du Conseil d'Administration de Télédiffusion du Gabon sont adoptées à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire fixée par un arrêté du Ministre chargé de la Communication. Les autres membres du Conseil perçoivent un jeton de présence par séance.

Section 2 : De la Direction Générale

Article 11 : La Direction Générale de Télédiffusion du Gabon est placée sous l'autorité d'un Directeur Général.

Article 12 : Le Directeur Général assure le bon fonctionnement de Télédiffusion du Gabon. Il est notamment chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Il prépare les sessions du Conseil d'Administration et en assure le secrétariat.

Article 13 : Le Directeur Général est nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans les secteurs de la communication ou des télécommunications.

Il est assisté d'un Directeur Général Adjoint nommé dans les mêmes formes et conditions.

Article 14 : La Direction Générale de Télédiffusion du Gabon comprend :

- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction Technique ;
- la Direction de l'Exploitation ;
- les Directions Provinciales.

Sous-Section 1 : De la Direction Administrative et Financière

Article 15 : La Direction Administrative et Financière est chargée de l'administration de l'établissement public et de sa gestion financière. Elle prépare les projets de budget et s'assure du bon fonctionnement des structures administratives ainsi que de l'état des biens meubles et immeubles.

Article 16 : La Direction Administrative et Financière est placée sous l'autorité d'un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication ou des télécommunications.

Article 17 : La Direction Administrative et Financière comprend :

- le Service des Ressources Humaines ;
- le Service Financier ;
- le Service de l'Entretien et de la Logistique ;
- le Service du Courrier.

Article 18 : Le Service des Ressources Humaines est chargé de la gestion du personnel de Télédiffusion du Gabon.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 19 : Le Service Financier est chargé d'élaborer les projets de budget et de suivre leur exécution. Il assure la tenue des comptes de recettes et de dépenses de Télédiffusion du Gabon.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 20 : Le Service de l'Entretien et de la Logistique est chargé de l'entretien des biens meubles et immeubles de Télédiffusion du Gabon ainsi que de la gestion des moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 21 : Le Service du Courrier est chargé du courrier arrivée et départ ainsi que de l'archivage des documents techniques, administratifs et financiers.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Sous-Section 2 : De la Direction Technique

Article 22 : La Direction Technique est chargée des études, de la conception et de l'installation des équipements de transmission et de diffusion en conformité avec les normes et les plans de fréquences fixés par les accords internationaux ratifiés par le Gabon. Elle assure également la maintenance et la réhabilitation de ces équipements en tenant compte de leur durée de vie et des évolutions technologiques.

Article 23 : La Direction Technique est placée sous l'autorité d'un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication ou des télécommunications.

Article 24 : La Direction Technique comprend :

- le Service des Etudes ;
- le Service Technique ;
- le Service de la Maintenance.

Article 25 : Le Service des Etudes est chargé de concevoir et d'élaborer des projets indispensables au développement de la radio et de la télévision dans le respect des normes et des plans de fréquences conformes aux accords internationaux ratifiés par le Gabon.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 26 : Le Service Technique est chargé de l'installation et de la mise en service des équipements de transmission de la radio et de la télévision. Il en assure également la réhabilitation.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur

proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 27 : Le Service de la Maintenance est chargé de l'entretien des équipements de transmission et de diffusion de la radio et de télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Sous-Section 3 : De la Direction de l'Exploitation

Article 28 : La Direction de l'Exploitation est chargée du fonctionnement régulier des équipements de transmission et de diffusion sur l'ensemble du territoire national. Il est responsable de la continuité des émissions de radio et de télévision.

Article 29 : La Direction de l'Exploitation est placée sous l'autorité d'un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication ou des télécommunications.

Article 30 : La Direction de l'Exploitation comprend :

- le Service de l'Exploitation des Transmissions ;
- le Service de l'Exploitation des Centres Emetteurs Ondes Courtes et Ondes Moyennes ;
- le Service de l'Exploitation des Centres Emetteurs de Modulation de Fréquences et de Télévision.

Article 31 : Le Service de l'Exploitation des Transmissions est chargé d'assurer les liaisons permanentes ou occasionnelles des différentes chaînes de radio et de télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 32 : Le Service de l'Exploitation des Centres Emetteurs Ondes Courtes et Ondes Moyennes est chargé du fonctionnement régulier des émetteurs Ondes Courtes et Ondes Moyennes.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 33 : Le Service de l'Exploitation des Centres Emetteurs de Modulation de Fréquences et des Emetteurs de Télévision est chargé du fonctionnement régulier des émetteurs de Modulation de Fréquences (FM) et de Télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Sous-Section 4 : Des Directions Provinciales

Article 34 : Huit (8) Directions Provinciales sont chargées d'assurer la décentralisation des activités de Télédiffusion du Gabon.

Article 35 : Les Directions Provinciales sont placées sous l'autorité de Directeurs nommés par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication ou des télécommunications.

Article 36 : Une Direction Provinciale comprend :

- un Service Administratif ;
- un Service de Maintenance ;
- un Service d'Exploitation.

Article 37 : Le Service Administratif est chargé des tâches administratives et financières de la Direction Provinciale.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 38 : Le Service de Maintenance est chargé de l'entretien des équipements de transmission et de diffusion de la province.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 39 : Le Service d'Exploitation est chargé du fonctionnement régulier des équipements de transmission et de diffusion de la province et assure la continuité des émissions de radio et de télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Section 3 : De l'Agence Comptable

Article 40 : L'Agence Comptable est placée sous l'autorité d'un Agent Comptable nommé conformément aux textes en vigueur.

Chapitre III : Des ressources financières

Article 41 : Les ressources financières de Télédiffusion du Gabon sont constituées par :

- les dotations budgétaires de l'Etat ;
- les redevances et taxes relatives aux produits et services de diffusion ;
- les prestations et autres services ;
- les dons et legs.

Chapitre IV : Des dispositions communes

Article 42 : Les personnels de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 et de la Radiodiffusion Télévision

Gabonaise chaîne 2 ainsi que les fonctionnaires mis à la disposition de l'Etat par Gabon Télécom, spécialisés dans le domaine de la transmission et de la diffusion, sont transférés à Télédiffusion du Gabon.

Article 43 : Par l'effet du présent décret, les biens meubles et immeubles propres à l'Etat ou en partage, spécialisés dans la transmission et la diffusion des émissions de radio et de télévision et affectés par l'Etat à la RTG chaîne 1 et la RTG chaîne 2 sont transférés à Télédiffusion du Gabon.

Article 44 : Les modalités de transfert prévues aux articles 42 et 43 ci-dessus sont déterminées par voie réglementaire.

Article 45 : Dans le cadre de ses missions, Télédiffusion du Gabon peut nouer des partenariats avec des structures publiques ou privées.

Chapitre V : Des dispositions finales

Article 46 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application du présent décret.

Article 47 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 21 juin 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Paul BIYOGHE MBA

Le Ministre de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique
Paul NDONG NGUEMA

Le Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
Magloire NGAMBIA

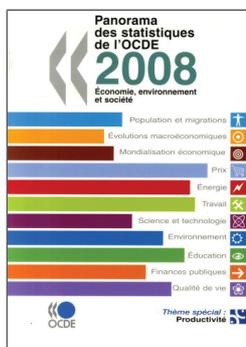
Le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, chargé de la Réforme de l'Etat
Emmanuel ISSOZE NGONDET

COUR CONSTITUTIONNELLE

Décision n°023/CC du 17 juin 2010 relative à la requête du Collectif des agents contractuels de Gabon Poste non retenus par la Poste S.A tendant à voir constater la violation de leurs droits fondamentaux

AU NOM DU PEUPLE GABONAIS ;
LA COUR CONSTITUTIONNELLE ;

Vu la requête enregistrée au Greffe de la Cour le 26 août 2010 sous le n°195/GCC, par laquelle le Collectif des agents contractuels de Gabon Poste non retenus par la Poste



Extrait de :

Panorama des statistiques de l'OCDE 2008 Économie, environnement et société

Accéder à cette publication :

<http://dx.doi.org/10.1787/factbook-2008-fr>

Bilan de la croissance pour les pays de l'OCDE

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Bilan de la croissance pour les pays de l'OCDE », dans *Panorama des statistiques de l'OCDE 2008 : Économie, environnement et société*, Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/factbook-2008-93-fr>

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

BILAN DE LA CROISSANCE POUR LES PAYS DE L'OCDE

Il est possible de renforcer la croissance économique en augmentant la quantité et en modifiant le type de main-d'œuvre et de capital utilisés dans le cadre de la production, ainsi qu'en améliorant l'efficacité globale avec laquelle ces facteurs de production sont combinés, c'est-à-dire la productivité multifactorielle (PMF). L'analyse causale de la croissance consiste à décomposer l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) en distinguant les contributions du travail, du capital et de la PMF.

Définition

La démarche d'analyse causale de la croissance repose sur la théorie microéconomique de la production, et elle est directement liée au calcul de la croissance de la PMF. Celle-ci est mesurée en déduisant de la croissance de la production celles des apports de travail et de capital. Inversement, la même relation peut être utilisée pour expliquer la croissance de la production à partir des taux de variation des apports de travail et de capital et de la croissance de la PMF.

Dans le cadre de ces calculs, le taux de croissance des apports de travail et de capital est pondéré par la part des coûts totaux qu'ils représentent. Par conséquent, la contribution du travail à la croissance du PIB est mesurée par le rythme auquel augmente l'apport de main-d'œuvre, multiplié par l'importance relative de ce facteur mesurée par son poids dans les coûts totaux. La contribution du capital, ou de certains types de capital, à la croissance est mesurée d'une manière similaire, de sorte que la contribution d'un facteur à la croissance économique résulte toujours de la conjonction de deux éléments : le taux de croissance dudit facteur et son importance relative dans la production.

Comparabilité

L'analyse du rôle joué par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la croissance du PIB et de la PMF repose sur la distinction entre le capital en TIC et le capital hors TIC. Le capital en TIC comprend le matériel informatique, les équipements de communication et les logiciels. Le capital hors TIC se compose du matériel de transport et de la construction non résidentielle, des produits de l'agriculture, des ouvrages en métaux et machines autres que le matériel informatique et les équipements de communication, ainsi que

des autres produits entrant dans la formation brute de capital fixe hors logement.

Dans le cadre de l'analyse causale de la croissance, la mesure adéquate de l'apport de capital est le flux de services productifs pouvant être obtenus à partir du stock cumulé des investissements antérieurs en actifs immobilisés. L'OCDE estime la valeur de ces services à l'aide du taux de variation du « stock de capital productif ». Cette mesure prend en compte l'usure et les mises au rebut, autrement dit les réductions de la capacité productive des actifs immobilisés. Le prix des services tirés du capital pour chaque type d'actif est mesuré par leur « loyer ». En principe, ce dernier pourrait être directement observé s'il existait des marchés de services tirés du capital. En pratique, cependant, il faut imputer ces loyers pour la plupart des actifs, en utilisant le loyer implicite que les détenteurs de ces biens d'équipement se « versent » à eux-mêmes (appelé également « coût d'usage du capital »).

Le nombre total d'heures travaillées est une mesure incomplète de l'apport de travail, car elle ne prend pas en compte les variations des qualifications de la main-d'œuvre au fil du temps, liées par exemple à leur niveau d'instruction ou à leur expérience professionnelle. Des ajustements en fonction de ces attributs permettraient de cerner plus précisément la contribution du facteur travail à la production. En l'absence de tels ajustements, comme c'est le cas pour la série présentée ici, une accélération de la croissance de la production découlant d'un renforcement des qualifications de la main-d'œuvre est intégrée dans le facteur résiduel que constitue la PMF, au lieu d'être attribuée au travail. Il convient de ne pas perdre cet élément de vue lors de l'interprétation des taux de croissance de la PMF.

Dans les graphiques, la période couverte par les données est 1985-2004 pour l'Australie, la Belgique, le Japon et la Suisse, 1985-2005 pour le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, 1990-2006 pour l'Espagne, 1991-2006 pour l'Allemagne, 1995-2004 pour la Suisse, et 1995-2005 pour l'Autriche et le Portugal.

Source

- OCDE Base de données de la productivité.

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- OCDE (2004), *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Comprendre la croissance économique : Analyse au niveau macroéconomique, au niveau sectoriel et au niveau de l'entreprise*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2007*, OCDE, Paris.

Publications méthodologiques

- OCDE (2002), *Mesurer la productivité – Manuel de l'OCDE : Mesurer la croissance de la productivité par secteur et pour l'ensemble de l'économie*, OCDE, Paris.
- Schreyer, P. (2004), *OECD Economic Studies n° 37*, 2003/2, OCDE, Paris.
- Schreyer, P., P.-E. Bignon et J. Dupont (2003), *OECD Capital Services Estimates*, Documents de travail de la Direction des statistiques, n° 2003/6, OCDE, Paris.

Sites Internet

- www.oecd.org/statistics/productivity.
- www.oecd.org/statistics/productivity/compendium.

Tendances à long terme

De 1985 à 2006, dans la plupart des pays de l'OCDE, la croissance du PIB a été tirée dans une large mesure par la croissance du capital et celle de la PMF. Dans de nombreuses économies, environ un tiers de l'augmentation du PIB était attribuable à la croissance du capital de 1985 à 2006. Au cours de la même période, les services tirés du capital en TIC ont représenté entre 0.2 et 0.6 point de pourcentage de la croissance du PIB. La contribution du capital à l'augmentation du PIB était essentiellement imputable aux TIC en Australie, au Danemark, en France, en Nouvelle-Zélande, en Suède, au Royaume-Uni et aux États-Unis ; leur contribution était plus modeste en Italie, et encore plus réduite en Autriche et en Irlande. De 1985 à 2006, la progression de la PMF a également constitué une importante source de croissance du PIB en Finlande, en Irlande et au Japon, tandis que sa contribution a été très limitée au Canada, en Espagne, en Italie, en Nouvelle-Zélande et en Suisse. La croissance de l'apport de travail a également joué un rôle important dans quelques pays entre 1985 et 2006, notamment en Australie, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, en Irlande et aux Pays-Bas.

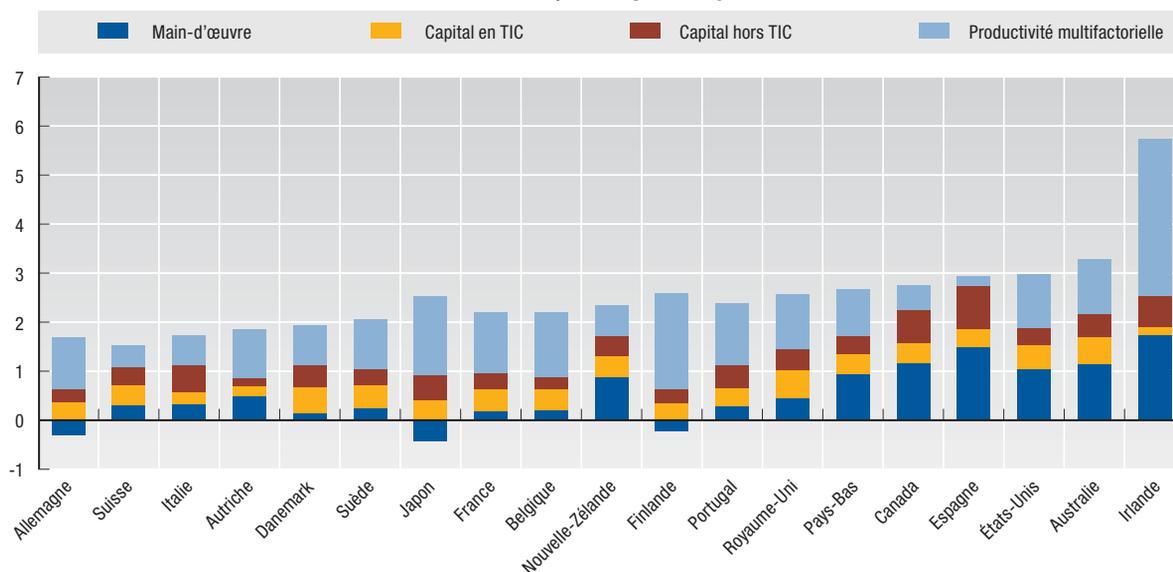
Contributions à la croissance du PIB

Croissance annuelle moyenne en pourcentage, 1985-2006

	Main-d'œuvre	Capital en TIC	Capital hors TIC	Productivité multifactorielle	Croissance du PIB
Allemagne	-0.31	0.35	0.28	1.05	1.35
Australie	1.13	0.57	0.46	1.12	3.25
Autriche	0.48	0.20	0.18	1.00	1.85
Belgique	0.19	0.44	0.24	1.34	2.21
Canada	1.16	0.41	0.67	0.51	2.72
Danemark	0.14	0.52	0.45	0.83	1.94
Espagne	1.49	0.35	0.89	0.21	2.91
États-Unis	1.03	0.49	0.36	1.09	2.94
Finlande	-0.22	0.34	0.29	1.96	2.35
France	0.18	0.44	0.34	1.24	2.19
Irlande	1.72	0.18	0.63	3.21	5.65
Italie	0.32	0.25	0.55	0.60	1.72
Japon	-0.43	0.39	0.53	1.61	2.08
Nouvelle-Zélande	0.87	0.44	0.40	0.63	2.32
Pays-Bas	0.92	0.41	0.38	0.96	2.65
Portugal	0.28	0.36	0.49	1.25	2.36
Royaume-Uni	0.43	0.58	0.43	1.14	2.57
Suède	0.23	0.48	0.33	1.01	2.04
Suisse	0.29	0.41	0.38	0.45	1.54

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/276076835308>
Contributions à la croissance du PIB

Croissance annuelle moyenne en pourcentage, 1985-2006


 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/400711823826>